ÉTUDES

ADMINISTRATIVES.

LES CULTES.

Quelle est la position légale des cultes en France? de quelle liberté jouissent-ils? comment s'exercent à leur égard les droits de la puissance publique? quels sont les avantages accordés, les conditions imposées à ceux qui sont reconnus par l'état? — Ces questions soulèvent les plus graves problèmes, touchent aux droits sacrés de la conscience, à la politique, à la liberté, aux prérogatives des pouvoirs publics, et ont reçu des événemens contemporains un intérêt nouveau et particulier. Après la révolution de février et dans le sein de l'assemblée constituante, un comité s'est livré sur ce sujet à de sérieuses études (1); à la même époque, de l'aveu du gouvernement, des assemblées formées parmi les communions protestantes ont également délibéré sur l'organisation de leur culte. Dans plusieurs pays voisins se débattent des intérêts religieux. L'Angleterre, le Piémont, l'Espagne, ont vu s'élever entre eux et le saint-siége des différends qui ne sont encore vidés qu'en Espagne. En Belgique, la politique suit depuis plus de vingt ans les oscillations de la lutte engagée entre l'esprit clérical et l'esprit

(1) L'histoire des travaux de ce comité a été publiée par un de ses membres, M. P. Pradié, qui y avait rempli les fonctions de secrétaire. (*La Question religieuse en* 1682, 1790, 1802 *et* 1848, *et Historique complet des travaux du comité des cultes de l'assemblée constituante de* 1848; Paris, Sagnier et Bray, 1849.)

laïque. En France, des prétentions à la fois très vieilles et très nouvelles réveillent des passions qu'on pouvait croire éteintes. Le moment est donc opportun pour rechercher si, en effet, notre législation répond aux besoins du temps, n'alarme point les consciences et garantit les droits de l'état, sans attenter à la liberté des fidèles. Cette recherche s'élève au-dessus de la sphère purement administrative; mais elle se lie si intimement aux attributs du pouvoir en qui l'état se personnifie, que, si elle dépasse les limites de notre cadre, elle n'y est point étrangère.

I.

La liberté de conscience est un des droits les plus inviolables de l'humanité. Nul pouvoir terrestre ne trouve accès dans ce sanctuaire, et la loi qui tenterait de le forcer échouerait devant une invincible résistance. Libre dans sa croyance, l'homme est libre aussi de la manifester par des discours, par des écrits, pourvu qu'il n'offense, dans l'expression publique de sa foi, ni les lois de l'état, ni la morale, loi commune des sociétés civilisées. Cette autre liberté est aujourd'hui admise dans presque toute l'Europe; depuis soixante ans, toutes les constitutions l'ont proclamée en France.

Toutefois, le sentiment religieux ne se renferme point dans des manifestations solitaires. Les hommes se réunissent pour prier ensemble. Une même foi les rapproche, des temples les reçoivent en foule; des ministres publics s'y font entendre; des contributions fournies par l'état ou prélevées sur les fidèles subviennent aux dépenses de ces ministres et des cérémonies; le culte est fondé. Il doit être libre aussi, car comment séparer les croyances des pratiques qu'elles commandent et refuser aux unes les franchises accordées aux autres?

La liberté des cultes n'est contestée, ouvertement du moins, au nom d'aucun principe religieux. Il n'y a point aujourd'hui en France de religion qui demande à proscrire les autres et à régner par le glaive; mais on invoque les intérêts de l'ordre, de la paix publique, et les droits de la société. On craint que, s'il était loisible à tous les citoyens de dresser des autels, de célébrer des cérémonies, d'élever des chaires, on ne pût « ressusciter le paganisme et les turpitudes de sa mythologie, se mettre à célébrer les mystères de la bonne déesse, former des associations semblables à celle des bacchanales, qui émut si fort le sénat romain, » et que « la politique, ses calculs, ses complots ne pussent se glisser sous le manteau religieux (1). »

Ces argumens étaient déjà présentés en 1789 à l'assemblée consti-

(1) M. Dupin, procureur-général, conclusions du 12 avril 1838, affaire des protestans de Montargis.

tuante. Mirabeau répondait : « Mais, dites-vous, sous prétexte de religion, on prêchera des dogmes nuisibles, destructifs de la société, contraires à la saine morale? Jamais là où plusieurs religions se surveillent; toutes s'épurent. Ce sont des rivales qui ne se pardonnent rien. On ne peut craindre la corruption que d'une religion dominante qui n'a rien à redouter; on ne peut prêcher des doctrines licencieuses qu'en secret; elles n'oseront jamais affronter la censure du public. Pour rendre les mystères de la bonne déesse innocens, il n'eût fallu que détruire le mystère et déchirer le voile qui les dérobait à l'inspection sévère de la société. »

Quelque vraies et profondes que soient ces paroles, la liberté peut s'appuyer encore sur d'autres considérations. Remarquons d'abord que dans le culte proprement dit ne sont compris ni les écrits, ni les croyances, ni les doctrines ou les dogmes, ni les liens de communauté purement spirituelle qui peuvent réunir plusieurs hommes dans une même foi. Ce qui constitue exclusivement le culte, considéré distinctement, se renferme dans un cercle limité et n'embrasse que les actes extérieurs : la prière en commun, la prédication, les cérémonies religieuses. Or, déclarer ces actes libres, ce n'est nullement leur promettre l'impunité, si l'ordre général et les lois en reçoivent quelque atteinte. Les offenses aux bonnes mœurs, les attaques contre le gouvernement, tous les crimes et délits du droit commun, en un mot, seront punis en vertu du code pénal et de la législation qui concerne les divers modes de publication. Le fait ou le prétexte de religion, au lieu de les excuser, les exposera à une répression plus rigoureuse.

Cependant, nous en convenons, un régime étroit et sévère, qui assimilerait le culte aux réunions ordinaires, ne répondrait pas suffisamment aux nobles besoins qui rassemblent les hommes pour adresser à Dieu leurs hommages et leurs prières. Si la liberté des cultes était reconnue et mise en pratique, elle aurait pour conséquences quelques immunités nécessaires. C'est dans cette pensée que la loi sur les clubs du 28 juillet 1848 avait placé en dehors de ses prescriptions les réunions consacrées au culte. Ces réunions devraient non-seulement être permises, mais encore jouir de la faveur de l'autorité. Les cérémonies religieuses devraient être protégées contre le trouble et l'outrage. Ce sont ces avantages particuliers qui soulèvent les plus vives objections. Suffira-t-il donc, dit-on, d'alléguer qu'on pratique un culte pour échapper aux lois sur les associations, pour mettre le ministère public en demeure de provoquer la punition des insultes faites aux ministres de ce culte prétendu? Non, sans doute, cette allégation ne suffira pas. C'est pour le culte vrai, sincère, et non pour la turbulence, la sédition ou la débauche qui en prendraient l'enseigne, que la liberté est réclamée, et la société ne serait pas désarmée à l'égard des fauteurs de tels désordres.

D'abord, les faveurs exceptionnelles accordées aux cultes comman-

deraient des précautions spéciales correspondantes. Déjà, dans cette vue, la loi du 7 vendémiaire an IV exigeait que les lieux consacrés à des cérémonies religieuses fussent connus des autorités locales au moyen d'une déclaration préalable. Il appartiendrait à la loi d'organiser un système plus complet et d'attacher des conditions à l'exercice du culte. Elle pourrait, par exemple, exiger qu'il fût public, interdire les cérémonies nocturnes, et les sectateurs même des cultes non reconnus, loin d'y faire obstacle ou d'en prendre ombrage, devraient y applaudir.

En second lieu, les fraudes qu'on suppose ne pourraient échapper à la vindicte des lois et à l'œil vigilant des tribunaux qui en seraient les juges naturels. Des citoyens se disent en dehors de la loi sur les réunions, parce qu'ils se livraient à des actes de culte; des citoyens réclament une protection accordée aux cultes : les tribunaux décident si en effet il y a lieu d'admettre l'exception proposée, de donner la protection sollicitée. Ils ne jugent point une question morale, dogmatique, un système, des tendances : ils apprécient un fait, ce qui est leur office. S'agit-il en effet d'une religion? Les réunions avaient-elles la prière pour but? Les cérémonies étaient-elles des actes de culte? Voilà ce qu'ils vérifient et jugent.

Ainsi, dans tout ce qui est de droit commun, les cultes soumis à la loi générale et régis comme les autres actes de la vie publique des citoyens; dans ce qui leur est propre, des garanties spéciales établies, et les tribunaux veillant à ce qu'elles ne soient pas enfreintes : — il semble qu'à ces conditions la liberté n'offre aucun péril. Cependant elle suscite encore des inquiétudes, et, pour les dissiper, on demande qu'elle ne puisse être exercée qu'avec l'autorisation préalable du gouvernement. Tel est le point sur lequel sont partagés ses défenseurs et ses adversaires. Les premiers revendiquent un droit propre et indépendant, les seconds subordonnent le droit à l'agrément du gouvernement; c'est la lutte engagée sur tant de points entre le régime préventif et le régime répressif.

Le système de l'autorisation préalable soulève une première objection : il tue la liberté. Ai-je encore un droit, si je n'en puis user que sous le bon plaisir de l'autorité publique? Cette proposition est si évidente, qu'elle ne comporte pas de démonstration. Au début, la plupart des droits politiques ont été soumis au régime de l'autorisation préalable. Avec le temps et le progrès des institutions, ce régime doit successsivement faire place au régime purement répressif. Cette substitution ne s'obtient jamais sans résistance, et elle est soumise à des retours. Les gouvernemens s'inquiètent dès qu'une liberté brise ses lisières et se soustrait à leur tutelle. Ils se croient seuls capables de protéger la société, et toute altération de leurs pouvoirs discrétionnaires leur paraît une conquête de l'anarchie; mais l'expérience n'a que trop souvent démontré ce que vaut et ce que dure la sécurité que

procure le pouvoir absolu. L'effort des hommes qui ont voué à la liberté un amour sincère, et qui ne se laissent décourager, ni par quelques folies passagères, ni par les défaillances de l'esprit public, doit être de faire prévaloir autant que possible, dans toutes les branches de notre droit public, le régime purement répressif. C'est le plus sûr moyen de réveiller le sentiment de la responsabilité personnelle; c'est le plus sûr moyen de soulager le gouvernement de cette foule d'attributions dont il est écrasé, qui habituent les citoyens à se tourner vers lui et à se croiser les bras dans toutes les occasions difficiles, l'accusant de ce qu'il ne peut empêcher, lui demandant ce qu'il ne peut faire.

S'il est un ordre d'intérêts sur lequel il importe de le dégager de toute solidarité, ce sont, à coup sûr, les intérêts religieux, car il n'en est pas qui soulèvent plus de résistance, de plaintes et d'animosités. Avec le système des autorisations, le gouvernement est érigé en juge de la morale, de la tendance, de la hiérarchie, des statuts des cultes nouveaux. On consent bien, on le dit du moins, à ne pas lui déférer l'examen du dogme; mais, surtout pour une religion nouvelle, le dogme a des liens étroits avec la morale. Comment fixer le point où il commence et celui où il s'arrête? Le dogme lui-même sera donc aussi vérifié, discuté, contrôlé. Quel vaste champ! Jusqu'où s'étendront les investigations du gouvernement! quelle responsabilité pèsera sur lui! à quelles attaques ne sera-t-il pas exposé! Qui ne voit que ces questions ne sont pas de son ressort, qu'il n'a ni moyens d'information pour les étudier, ni conseil pour les discuter, ni autorité pour les résoudre, et que son incompétence est radicale?

La conséquence du régime purement répressif est, nous en convenons, de laisser subsister le culte lui-même dans tout ce qui n'est pas contraire aux lois, et par suite de permettre que de nouveaux autels se dressent en face des anciens, que des sectes se forment, que des schismes éclatent; mais ces églises, ces sectes, ces schismes ne sont-ils pas le fruit naturel et légitime de la liberté? la liberté n'est-elle pas proclamée précisément pour que la carrière leur soit ouverte? le bras séculier doit-il se lever pour les anéantir? Quelle est donc la religion qui a besoin d'un tel appui, et qui, pour vaincre ses rivales, désespère de la persuasion et fait appel à la force? Faux et imprudent calcul! Les religions ont plus à craindre l'engourdissement qui suit d'ordinaire une possession paisible et incontestée que les témérités des novateurs. Interrogeons les pays où la liberté des cultes a jeté les plus profondes racines: le sentiment religieux y est plus ardent, plus général, plus constamment éveillé; une incessante émulation y entretient la ferveur et le zèle (1). On s'afflige de l'indifférence religieuse en France. A en croire

(1) « On a remarqué que, là où il existe diverses religions également autorisées, chacun dans son culte se tient davantage sur ses gardes et craint de faire des actions qui déshonoreraient son église et l'exposeraient aux censures et au mépris du public. On a

quelques statistiques, parmi les citoyens qui sont considérés comme catholiques, parce qu'ils ne professent ni les cultes protestans ni le culte israélite, on en peut compter par millions qui, en réalité, n'appartiennent à aucun culte. Dans ce nombre, combien en est-il dont le zèle serait excité par la liberté! La vérité, la foi, n'auraient-elles pas plus de prise sur des ames qu'animerait une croyance, même égarée, que sur celles qu'on laisse sommeiller et s'éteindre dans une froide indifférence?

Il ne faut pas d'ailleurs exagérer l'importance des cultes qui pourraient se créer à l'ombre de la liberté. On dirait, à entendre ceux qui la combattent, qu'une foule de religions nouvelles n'attendent que le signal pour déployer leur étendard : il n'en est rien. De nouvelles religions ne se créent pas à plaisir; il faut des apôtres pour les répandre, des croyans pour les servir. Les apôtres et les croyans sont rares de notre temps. On a pu le voir dans les courts intervalles où les lois avaient levé toutes les barrières. L'indifférence et la pitié ont fait justice de rêves absurdes et insensés. On parle des religions de l'antiquité et de leur résurrection; qui songe aux mystères d'Isis et aux bacchanales? qui donc se prépare à faire sortir de leur tombeau les divinités du paganisme? Le christianisme les y a ensevelies à jamais. Ce qui est à prévoir, c'est la division du troupeau dans les églises établies, dans le protestantisme surtout, qui l'autorise par sa doctrine. Sous le gouvernement de 1830, la liberté des cultes a été invoquée presque exclusivement par les fractions dissidentes du protestantisme. Il se peut que l'unité religieuse et la pureté des dogmes soient mises en question, mais l'état n'en est pas le gardien et n'a rien à voir dans ces discussions. Les intérêts qui le touchent sont à couvert : c'est là tout ce qui lui importe. En vain prétend-on que les religions nouvelles opposeraient leur organisation, leur puissance collective, leurs forces concentrées, à son organisation, à sa puissance et à ses forces : c'est supposer aux actes du culte un caractère et une influence qu'ils ne sauraient avoir. Quand chacun est libre dans ses opinions religieuses, libre de les propager par la parole, la plume et la presse, le culte n'ajoute à ces moyens de prosélytisme que des lieux de réunion et des cérémonies. Ce n'est pas dans ces actes que se trouvent des périls pour le pouvoir politique. Quelques temples ouverts à la prière, quelques ministres y chantant des hymnes, y portant la parole : y a-t-il là de quoi menacer l'état?

remarqué de plus que ceux qui vivent dans des religions rivales ou tolérées sont ordinairement plus jaloux de se rendre utiles à leur patrie que ceux qui vivent dans le calme et les honneurs d'une religion dominante... Que l'on jette les yeux sur ce qui se passe dans un pays où il y a déjà une religion dominante et où il s'en établit une autre à côté : presque toujours l'établissement de cette religion nouvelle est le plus sûr moyen de corriger les abus de l'ancienne. » (Portalis, discours sur l'organisation des cultes.)

La liberté des cultes, réglée par des lois protectrices et répressives, est donc le régime à la fois le plus propre à satisfaire au vœu des consciences et le plus favorable aux intérêts publics. Ce régime existe-t-il en France? Pour répondre à cette question, il faut jeter un regard rapide sur le passé.

Dans les pays qui sont le plus complétement en possession de la liberté des cultes, en Hollande, en Angleterre, aux États-Unis surtout, la liberté s'est établie sous l'empire irrésistible des faits; la réunion de croyances diverses sur un même territoire la préparait inévitablement. La liberté n'a pas triomphé sans résistance : des luttes prolongées et sanglantes ont souvent précédé son avénement; mais elle a triomphé; elle a été proclamée comme un fait, et, une fois conquise, elle s'est définitivement établie. Il n'en a pas été de même en France. La prédominance absolue de l'église catholique y avait étouffé les sectes nombreuses qui se partageaient d'autres pays : les protestans seuls et les israélites étaient intéressés à la liberté des cultes, et les lois qui la consacrèrent pour tous, sans les restreindre à aucun en particulier, répondaient plus à la pensée des écrivains du XVIIIe siècle qu'à un besoin réel et actuel. Ailleurs, on reconnaissait des droits qui n'avaient pas attendu cette reconnaissance pour s'exercer : en France, dans sa formule abstraite, la liberté des cultes était plus spéculative que pratique, et s'introduisait dans les lois comme un principe philosophique. C'est ce qui fait que, depuis 1789, elle a suivi dans leurs diverses phases la politique, les systèmes de gouvernement et les préoccupations religieuses des nombreux pouvoirs qui se sont succédé.

Au moment de la révolution, personne ne l'ignore, malgré les écrits des philosophes, malgré l'opinion publique attirée à leurs doctrines, la liberté des cultes n'existait point. L'édit de Nantes, ce dernier refuge de la tolérance, était révoqué depuis plus d'un siècle. Un culte exclusif, trop souvent armé de la persécution, régnait en maître absolu.

Ce fut un des premiers objets dont s'occupa l'assemblée constituante, à l'occasion de la déclaration des droits qu'elle avait résolu de proclamer à la face du monde comme les fondemens de la société nouvelle. En ce qui touche la liberté religieuse, la déclaration des droits se renferma dans les termes d'une formule générale. L'article 10 était ainsi conçu : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » Cette formule semblait reconnaître plus encore la liberté de conscience que la liberté des cultes, mais la discussion qui en précéda l'adoption, et notamment les discours de Mirabeau, prouvent que l'assemblée les avait toutes deux en vue. La constitution de 1791 fut plus explicite. Elle garantit « à tout homme la liberté d'exercer le culte religieux auquel il est attaché. » En même temps, par le transport des registres de l'état civil des mains du clergé dans celles des magistrats

de la commune, la société laïque était constituée dans une sphère indépendante de l'église.

Cependant la constitution civile du clergé avait attisé le feu des passions religieuses. On peut, avec les hommes convaincus et éclairés qui la rédigèrent et la firent adopter, soutenir qu'elle ne dépassait point la limite des droits du pouvoir politique; mais, au moment où les plus profondes innovations alarmaient une religion jusqu'alors toute-puissante, où l'état lui retirait ses immenses propriétés, cessait de voir dans ses ministres un ordre distinct de citoyens et la privait de ses vieux priviléges, la prudence défendait d'adopter une réforme qui irritait des inquiétudes déjà si vives et fournissait un aliment à des résistances toutes prêtes à éclater. Les luttes qu'engendra cette mesure impolitique jetèrent l'assemblée et le gouvernement dans des voies où la liberté religieuse devait recevoir de vives blessures. Le pouvoir temporel se vit condamné à faire invasion sur le pouvoir spirituel. Dès l'origine, l'église et l'état, que la loi nouvelle entendait séparer, se trouvèrent engagés dans un conflit qui les mettait en guerre. Ce fut la source des mesures dont l'assemblée nationale donna le signal et où la suivirent les assemblées qui lui succédèrent. Une fois sur cette pente fatale, elles ne purent s'arrêter. La résistance réveilla les haines. Une législation draconienne organisa la violence, décréta la proscription, et dressa les échafauds. Il faut jeter un voile sur des excès, sur des crimes que les passions politiques, la difficulté des temps, la nécessité d'assurer le triomphe de la révolution, expliquent sans les justifier. On calomnierait la liberté en suivant sa trace à travers ces convulsions sanglantes.

Après le retour de temps moins agités, la convention même pensa que le moyen de mettre un terme à des collisions qui avaient compromis l'état, renversé les autels et consterné les gens de bien, était de prononcer la séparation absolue de l'église et de l'état. La constitution de l'an III décréta, article 354 : « Nul ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi. Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'aucun culte. La république n'en salarie aucun. » Une loi rendue quelques jours plus tard (7 vendémiaire an IV) soumit à la surveillance des autorités constituées « les rassemblemens formés pour l'exercice d'un culte, » et exigea la déclaration aux administrations municipales « de l'enceinte choisie pour l'exercice d'un culte. »

Ainsi étaient proclamées la rupture de tout lien entre l'église et l'état et l'entière liberté des cultes; mais les circonstances s'opposaient à ce que ces principes reçussent alors leur application. Les cultes adoptés par les croyances et les mœurs nationales ne pouvaient encore se relever des coups qui les avaient frappés. Tout secours de l'état leur était refusé, tout appui leur manquait. Sur la tête de leurs ministres

restaient suspendus les lois d'émigration, les souvenirs les plus sinistres. Un clergé pauvre et désuni ne pouvait ni susciter à l'état les difficultés auxquelles l'exposent des églises dispensées de tout devoir envers lui, ni user pour reprendre l'empire d'une liberté stérile et indigente. La loi nouvelle ne servit qu'à enfanter des essais de culte impuissans et ridicules. Le trouble régnait encore dans les esprits, la terreur dans les ames, l'indécision dans les conseils du gouvernement. On ne saurait trouver ni un modèle ni une autorité dans des lois que les temps mêmes où elles furent rendues privaient de vie et de puissance.

Quand le consulat s'établit, la liberté ne comptait plus que de rares amis. On avait vu s'en détourner tous ceux dont l'ame n'avait pas assez d'énergie ni les convictions assez d'ardeur pour demeurer fidèles à des principes déshonorés par tant d'excès. Triste et ordinaire lendemain des triomphes de la démagogie! A l'égard des cultes, le régime nouveau en proclama la liberté. Les consuls déclarèrent « que cette liberté était garantie par la constitution; qu'aucun magistrat ne pouvait y porter atteinte; qu'aucun homme ne pouvait dire à un autre : *Tu exerceras un tel culte; tu l'exerceras un tel jour.* » Les cultes auxquels s'attachait la foi populaire furent placés sous une loi d'égalité et soumis à des entraves qui ne respectèrent pas toujours leurs franchises légitimes; ils furent administrés par l'état. Le régime préventif qui devenait le droit commun de l'empire s'étendit aux consciences. Le concordat fait avec le saint-siége eut pour complément les articles organiques, œuvre du pouvoir politique. Les cultes protestans furent constitués par la loi, et le culte israélite, quelques années plus tard, par des décrets impériaux. Cependant le principe de la liberté des cultes ne cessait pas d'être proclamé. Par son serment, l'empereur jura de la faire respecter, et quand, à l'occasion du sacre, une députation protestante fut admise auprès de lui, il lui adressa ces paroles solennelles : « Je veux que l'on sache bien que mon intention et ma ferme volonté sont de maintenir la liberté des cultes. L'empire de la loi finit où commence l'empire indéfini de la conscience; la loi ni le prince ne peuvent rien contre cette liberté; tels sont mes principes et ceux de la nation; et si quelqu'un de ceux de ma race, devant me succéder, oubliait le serment que j'ai prêté, et que, trompé par l'inspiration d'une fausse conscience, il vînt à le violer, je le voue à l'animadversion publique, et je vous autorise à lui donner le nom de Néron. » Malgré cet anathème, les art. 291, 292 et 294 du code pénal, promulgué en 1810, soumirent à l'autorisation du gouvernement les associations et réunions même consacrées au culte; mais dans les doctrines qui prévalaient alors, ce n'était pas détruire la liberté que d'en subordonner l'usage au bon plaisir de l'autorité publique.

Avec la restauration, ce régime ne fut modifié que dans le sens d'un retour à la prépondérance de l'église catholique. La charte l'érigea en religion de l'état. Des lois firent entrer le pouvoir politique dans le cercle des croyances religieuses. La liberté assurée aux cultes ne fut donnée qu'à ceux que la loi avait reconnus. Seuls ils obtinrent de la loi du 25 mars 1822, ainsi que leurs ministres, une protection contre l'outrage et la dérision. Les salaires payés par le trésor public furent constitutionnellement refusés à tous autres cultes que les cultes chrétiens. L'égalité même était ainsi rompue.

Elle fut rétablie par la charte de 1830, où la religion catholique cessa de porter le titre de religion de l'état, et où disparut la disposition qui réservait aux ministres des seuls cultes chrétiens un traitement sur les fonds de l'état. Une loi rétribua le culte israélite. La loi du sacrilége fut abolie. Il n'y eut plus de religion dominante. Les cultes salariés obtinrent un appui efficace; ils acquirent même de la confiance de l'état, secondée par les progrès de la raison publique, plus d'indépendance que ne leur en accordaient les lois en vigueur. Une liberté étendue était laissée aux cultes reconnus; mais ils étaient exclusifs, et la liberté même des cultes n'existait pas. En effet, le régime préventif était maintenu, et la jurisprudence de la cour de cassation, nous le disons à regret, tendit à resserrer de plus en plus les liens qui arrêtaient cette liberté dans son essor. La cour de cassation déclara les art. 291 et 292 du code pénal applicables aux simples cérémonies religieuses, même aux réunions formées à l'appel d'un ministre régulier, appartenant à un culte reconnu par l'état. Lors de la discussion de la loi du 10 avril 1834, le ministre de la justice avait dit : « S'il s'agit de réunions pour le culte à rendre à la Divinité, la loi n'est pas applicable. Nous le déclarons de la manière la plus formelle. » Le rapporteur de la chambre des pairs n'avait pas été moins explicite : « Si cette déclaration (celle du garde-des-sceaux), avait-il dit, n'est pas dans la loi elle-même, elle en forme du moins le commentaire officiel et inséparable. C'est sous sa foi que l'article a été voté par l'autre chambre, et qu'il pourra l'être par vous, et il n'est pas à craindre qu'un tribunal en France refuse de l'entendre ainsi. » Nonobstant ces explications, la loi de 1834 fut appliquée aux cultes.

Toute équivoque disparut avec la constitution de 1848, qui reconnut la liberté des cultes dans les termes les plus formels, et effaça les termes qui, dans les chartes de 1814 et de 1830, avaient soulevé quelques doutes. Une lettre officielle du ministre des cultes, M. de Falloux, en date du 27 février 1849, déclara expressément « qu'en assurant à tous les cultes une égale liberté et une égale protection, la nouvelle constitution n'avait fait, entre ceux qui étaient reconnus par la loi et ceux qui ne l'étaient point, d'autre distinction que celle relative au sa-

laire de leurs ministres,... que le droit des ministres du culte, indépendant du personnel reconnu et salarié, était incontestable, et que rien ne s'opposait à ce qu'ils professassent librement leur culte, sauf à l'autorité légale, chargée de la police municipale, à exercer sur le lieu où se tiendraient à cet effet les réunions et dans la limite de ses attributions la surveillance qui lui appartient en pareille matière. »

A cet égard, la constitution du 14 janvier 1852 a-t-elle introduit un droit nouveau? L'art. 1er « reconnaît, confirme et garantit les grands principes proclamés en 1789. » Parmi ces principes, la liberté des cultes tient le premier rang. Cette liberté est d'ailleurs nominativement rappelée dans l'article 26, qui charge le sénat de s'opposer à la promulgation des lois « qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte... à la religion, à la liberté des cultes. » Cependant un décret du 25 mars 1852 a remis en vigueur les art. 291, 292 et 294 du code pénal, ainsi que les art. 1, 2 et 3 de la loi du 10 avril 1834, abrogés en 1848, et il les déclare applicables aux réunions publiques « de quelque nature qu'elles soient. » A-t-on entendu, nonobstant les termes de la constitution, appliquer ces dispositions aux réunions religieuses et faire revivre la jurisprudence de la cour de cassation? Les actes du gouvernement et les décisions des tribunaux résoudront cette question, question d'autant plus grave, qu'une des garanties principales offertes par les régimes antérieurs a disparu de nos institutions. En effet, à ceux qui craignaient qu'on n'abusât des articles du code pénal et de la loi de 1834, on répondait que la tribune était ouverte à toutes les plaintes, et les ministres toujours responsables de la mauvaise application des lois. Or, en ce moment, la responsabilité politique des ministres n'existe plus; le seul des grands corps de l'état qui ait son origine dans l'élection, et dont les discussions obtiennent quelque publicité, ne peut recevoir de pétitions; il est dépourvu du droit d'initiative et de toute autorité même indirecte sur les ministres.

II.

Parmi les cultes qui existent, en vertu d'un droit propre sous le régime de la liberté, ou en vertu d'une autorisation sous le régime préventif, il en est qui, à raison de leur antiquité, de la sainteté de leurs doctrines et du nombre des fidèles qui les pratiquent, obtiennent de l'état certains avantages spéciaux et jouissent de faveurs particulières. Ces cultes sont désignés ordinairement sous le nom de cultes salariés par l'état ou reconnus par la loi, et la condition exceptionnelle qui leur est faite a pour objet d'en assurer l'existence, la durée et la prépondérance. Notre législation offre plusieurs exemples de ces priviléges introduits au sein de la liberté. En même temps que l'on rendait l'ensei-

gnement libre, on maintenait les établissemens fondés, entretenus ou subventionnés par l'état ou par les communes. La loi sur les sociétés de secours mutuels, en les déclarant libres, autorisait aussi le gouvernement à accorder à celles qui lui en paraîtraient dignes son patronage et des encouragemens pécuniaires. Par ce moyen, le pouvoir politique exerce une légitime influence qui ne coûte rien à la liberté, et la société défend ses droits sans que le citoyen soit blessé dans les siens.

La reconnaissance légale de cultes particuliers offre quelques-uns des avantages de l'autorisation préalable et n'en a pas les inconvéniens: elle émane de la loi; elle laisse la liberté intacte. Comme elle a pour conséquence des priviléges spéciaux, elle autorise l'état à stipuler en échange certaines conditions où il se propose à la fois son propre intérêt et celui de la religion.

Un de ces priviléges était consacré par la constitution de 1848 et n'a pas cessé d'exister. Les ministres des cultes reconnus reçoivent un traitement de l'état. L'allocation de ce traitement a été vivement combattue par des esprits éminens; elle l'est encore par les partisans de la séparation absolue de l'église et de l'état. On propose de remplacer le salaire public par les contributions volontaires des fidèles. On invoque la dignité de l'église et le respect des croyances. On s'appuie sur l'allégement qu'éprouveraient les dépenses publiques. Quant à l'église, par le traitement accordé à ses ministres, elle contracte, dit-on, des obligations qui brisent son indépendance. L'état se croit autorisé à lui dicter des ordres, et, en quelque sorte, à la tenir sous le joug. Il considère les ministres du culte comme des fonctionnaires dont il peut disposer. Arrachée à sa sphère élevée, la religion n'est plus qu'un service public, administré comme les douanes et l'octroi. Résiste-t-elle aux étreintes corruptrices du pouvoir, elle encourt ses mécontentemens, ses censures, parfois ses violences. Lui prête-t-elle appui, elle devient un instrument de règne. Une solidarité compromettante la livre aux mêmes attaques, aux mêmes haines, aux mêmes vicissitudes; son autorité est ébranlée, sa voix méconnue. Le soupçon altère la foi. Ce n'est plus Dieu qui parle par la bouche de ses ministres, c'est le pouvoir temporel dont ils se sont faits les serviteurs complaisans. Le salaire d'ailleurs est une source d'abus. Quelle sera la règle du partage? La reconnaissance des divers cultes, la distribution du salaire entre chacun d'eux d'abord, entre ses ministres ensuite, tout est livré à l'arbitraire. La dotation des églises ne dépend plus de la libéralité des fidèles; elle est mesurée par la main avare du fisc, par le caprice d'un gouvernement, partial s'il professe un culte spécial, indifférent s'il n'en professe aucun.

Les croyances, ajoute-t-on, ne sont pas moins offensées que la dignité de l'église. Sous l'empire d'une loi qui permet à chacun de suivre son culte, qui ne demande à personne une profession de foi religieuse,

de quel droit forcer les citoyens à contribuer aux dépenses du sacerdoce? De quel droit attribuer à un culte professé seulement par une partie des contribuables, quelque grande qu'elle soit, le produit de l'impôt prélevé sur tous? Quelle iniquité à l'égard des sectateurs des cultes non reconnus! Obligés d'en soutenir directement les ministres, ils seront contraints de rétribuer en outre ceux des autres cultes, de cultes qu'ils réprouvent et frappent d'anathème.

Enfin le salaire du clergé impose à l'état un fardeau très pesant. Près de 40 millions sont portés au budget pour y faire face. Ils en seraient rayés, si un impôt attentatoire aux consciences était remplacé par des contributions volontaires qui, loin d'être onéreuses, sont toujours payées avec joie à la religion qu'on sert et dont on attend des consolations dans cette vie et le bonheur dans l'autre.

Ces objections sont graves : nous n'en contestons pas la puissance; mais elles ne nous paraissent pas fondées.

Il est vrai que le salaire crée entre l'état qui le donne et les cultes qui l'obtiennent des rapports particuliers. Ce sont ceux que forment une confiance mutuelle et la poursuite d'un but commun. Si l'état a surtout en vue les intérêts terrestres et l'église le bonheur à venir, tous deux se proposent un même objet, le bien-être de l'humanité, le règne de la justice, le progrès des idées morales, qui sont l'attribut et l'honneur de notre espèce. En assurant les secours spirituels au peuple par le salaire, le pouvoir politique se donne un auxiliaire et non point un esclave asservi à ses ordres. Un libre contrat se forme où tous les droits sont respectés. Nul n'abdique son indépendance. Le prêtre contracte des devoirs plus étroits, mais ces devoirs sont définis, ils sont ceux mêmes qu'il s'est engagé à remplir en se vouant au ministère sacré; aucun ne blesse sa conscience; il prendrait les mêmes engagemens, et il n'en prendrait pas moins envers les fidèles qui s'imposeraient volontairement pour le faire vivre. Cette convention privée, inévitable à défaut du salaire public, ménagerait moins la dignité du prêtre. En effet, accordé par l'état, au nom de la société entière, le salaire honore le ministre de la religion et ajoute à son caractère sacerdotal le sceau d'une sorte de magistrature civile. Au contraire, payé par le fidèle, il n'est plus qu'un présent individuel, donné comme par grace et versé seulement dans la main qui s'ouvre pour le mendier. L'état opère une répartition, soumise à des règles générales, contrôlée par les pouvoirs publics, et dans laquelle il prend en considération l'importance des fonctions, les services rendus, les besoins du pays. Au contraire, les fidèles, agissant isolément, sans ensemble, accordent au prêtre une rémunération tantôt insuffisante et tantôt excessive. Avec la contribution volontaire, la condition du prêtre est précaire, inégale, dépendante. Avec le salaire public, elle est fixe, réglée équitablement,

considérée. Soutenu seulement par des contributions volontaires, le culte languit et végète partout où l'indigence des fidèles les empêche d'assurer l'existence de ses ministres, et les consolations de la religion peuvent manquer à ceux à qui elles seraient le plus nécessaires. Entretenu par l'état, le culte obtient partout la même assistance; ses bienfaits sont indistinctement répandus sur le pauvre et sur le riche. Ainsi à la contribution volontaire s'attache le privilége, et au salaire public l'égalité. Ce sont les raisons qui ont fait souvent demander la suppression du casuel que l'église catholique reçoit outre le salaire public; ce sont les raisons qui, lors de la négociation du concordat, engagèrent le saint-siége à insister avec une force particulière pour que le clergé catholique reçût un traitement de l'état.

Rémunéré par le trésor, le culte prend place parmi les services publics. En est-il dégradé? Les services publics comprennent tous les besoins sociaux, les plus nobles comme les plus obscurs, la justice, l'instruction publique, les sciences, les lettres, les arts, tout ce qui touche à la vie morale de la nation comme à sa vie matérielle. Les cultes peuvent y entrer sans déshonneur. Quel besoin social plus digne de la protection de l'état et du secours des contributions publiques? Aucune croyance, si timorée qu'elle soit, ne peut s'en alarmer. Le contribuable prend part aux dépenses de l'état comme membre du corps social, et non en considération de son intérêt personnel à telle ou telle dépense, ou de la sympathie qu'elle lui inspire. L'habitant des montagnes subvient à l'agrandissement des ports, le marin à la construction des chemins de fer, le laboureur à l'entretien des corps savans, des musées, des bibliothèques, le savant aux écoles du peuple; le prêtre entre pour sa part dans les allocations accordées aux théâtres. Payer son contingent de l'impôt n'est pas faire acte d'adhésion ou de foi aux mille emplois qu'il reçoit. Le budget est une vaste souscription nationale où les préférences, les goûts, les prédilections individuelles s'effacent devant les satisfactions et les nécessités générales.

Il est vrai encore que le budget serait diminué de la somme affectée aux cultes, si cette dépense était laissée à la charge personnelle de ceux qui consentiraient à la supporter; mais quelle serait la conséquence de cette réduction? Ou la dépense cesserait en réalité de se faire, et dans ce cas les ministres du culte, privés de moyens d'existence, seraient condamnés à la misère et les autels exposés à l'abandon; ou la dépense se ferait encore, et dans ce cas les contribuables ne seraient point soulagés; seulement la répartition serait moins égale et plus arbitraire. L'économie ne serait donc pas obtenue, ou bien elle s'opérerait aux dépens des ministres du culte.

On invoque l'exemple des États-Unis d'Amérique. Là, dit-on, chaque citoyen contribue comme il lui plaît aux dépenses de son culte et à

l'entretien des ministres qui le desservent. Une heureuse et féconde émulation y excite le zèle du sacerdoce. Le prêtre est respecté, le culte vit de sa vie propre, la religion n'est point profanée par le contact du pouvoir temporel. Nous pourrions opposer à ce tableau des récits dignes de foi qui peignent sous de moins flatteuses couleurs la condition des cultes dans l'Amérique du Nord : des querelles religieuses incessantes, une concurrence inquiète et intéressée entre des sectes rivales, les prêtres incertains sur le lendemain et sollicitant, la rougeur au front, le pain de chaque jour; mais des considérations d'un ordre plus élevé permettent de récuser l'autorité de cet exemple. On ne saurait en effet appliquer à la France la législation d'un pays où les idées religieuses ont conservé leur ascendant, où une longue tradition a acclimaté la liberté de conscience, où enfin les citoyens, habitués à compter sur eux-mêmes, ne recourent pas plus au gouvernement pour la dépense des cultes que pour tant d'autres services dont nos lois le chargent. Nous nous arrêtons sans insister sur le parallèle.

C'est donc avec raison que la loi assure en France un traitement aux ministres des cultes reconnus. Ce traitement n'est pas le seul avantage dont ils jouissent. Un logement convenable est attribué à ceux qui occupent les diverses circonscriptions ecclésiastiques. Si les ressources dont le culte dispose ne fournissent pas les moyens d'y pourvoir, la dépense de ce logement est à la charge des communes.

La générosité publique ne s'arrête pas à la personne du ministre du culte; le culte lui-même en obtient les édifices où il se célèbre. Ces édifices lui sont affectés d'une manière permanente, à titre non de propriété, mais d'usufruit. Il en dispose librement pour ses besoins. L'état ou la commune, par des allocations annuelles ou des subventions accidentelles, les construit, les entretient et les répare. Comme les cultes reconnus ont une constitution stable et doivent se perpétuer, les établissemens qui leur sont consacrés jouissent d'une existence propre. La libéralité privée peut s'exercer à leur profit, par dispositions entre vifs ou testamentaires. Cependant la loi ne reconnaît point de propriétés appartenant à l'église ou au clergé, considéré comme corps collectif; le clergé ne formant plus un ordre dans l'état, cette sorte de propriété ne pouvait être admise; mais chacun des établissemens qui ont le culte pour objet peut acquérir, posséder, aliéner, et jouit de toutes les facultés attachées à la possession des droits civils.

Ces avantages purement matériels ont pour complément des prérogatives qui se rattachent aux actes mêmes de la religion. Ses cérémonies publiques, ses prédications, la célébration des saints mystères, tout est défendu par le glaive du pouvoir politique. Pour affranchir le culte de toute entrave, pour que le respect ne cesse pas de s'attacher à ses ministres, certains priviléges leur sont accordés; ils sont dispensés

du service de la garde nationale, comme préposés à un service public. Des peines rigoureuses atteignent l'écrivain qui les outrage ou les tourne en dérision, le perturbateur qui méconnaît dans le prêtre la sainteté du sacerdoce, et dans les cérémonies le respect dû aux hommages rendus à Dieu. Une heureuse prévoyance assure la perpétuité du sacerdoce. Les jeunes lévites sont exemptés de la loi du recrutement. Dans des séminaires, des facultés, des écoles, ils se préparent aux augustes fonctions du ministère ecclésiastique. Rien n'est donc épargné pour favoriser les cultes reconnus. La main libérale de l'état subvient à leurs besoins. Son regard paternel embrasse leur présent et leur avenir; des lois qui régissent le reste des citoyens s'arrêtent devant eux. La force publique se déploie pour leur défense. Pour prix de ces avantages, des conditions leur sont imposées. Toutes ont pour objet l'intérêt public et profitent aux cultes eux-mêmes; elles sont la suite nécessaire des priviléges auxquels elles correspondent.

Au moyen du salaire, le prêtre devient un officier public. Le salaire en effet n'est point une pure munificence de l'état. Les deniers publics ne peuvent être appliqués qu'à des emplois utiles. L'état donne le traitement, le prêtre son ministère. Ce que le fidèle se procurerait individuellement par une rétribution volontaire, ce qu'il obtient pour certains services privés à l'aide du casuel dans le culte catholique, le gouvernement le procure à tous, d'une manière générale, avec ordre et régularité, à l'aide du traitement permanent. Le prêtre doit donc, d'après la règle uniforme de toutes les fonctions publiques, être Français; il est en outre tenu de remplir exactement son ministère, et en conséquence obligé de résider au siége même de ses fonctions. Il n'a point à rendre compte au pouvoir civil du dogme qu'il professe, de l'interprétation qu'il donne aux livres saints; à cet égard, il ne relève que de sa croyance et du pouvoir spirituel. Son devoir est seulement d'accomplir sa charge, quand sa foi le lui permet, semblable au magistrat à qui nul ne peut dicter ses arrêts, mais qui doit les secours de la justice à quiconque est fondé à les requérir.

Au nom des besoins publics, en vue desquels le salaire est payé, l'état veille à ce qu'aucune partie du territoire ne soit privée de la nourriture spirituelle, à ce que les lieux consacrés au culte ne soient pas multipliés de manière à occasionner des dépenses inutiles. A cet effet, il prend part à l'organisation administrative des cultes sous les formes et avec les restrictions que comporte leur constitution respective. Il concourt à déterminer les circonscriptions entre lesquelles le territoire est divisé, le nombre des églises, des temples, des chapelles et de tous les lieux consacrés à la célébration de l'office religieux.

D'après notre droit public, les établissemens érigés en personnes civiles ne peuvent recevoir de libéralités qu'avec l'approbation du gou-

vernement. Cette règle est nécessairement applicable aux établissemens du culte. Avant d'accorder une autorisation, le gouvernement recherche si la volonté du bienfaiteur n'a point été contrainte par des influences illégitimes, si les établissemens favorisés ont besoin de ressources nouvelles, si les familles n'ont pas été dépouillées par un esprit de haine aveugle ou de dévotion outrée, si des parens pauvres n'ont pas été privés de ressources auxquelles les liens du sang leur permettaient légitimement d'aspirer.

A la possession de biens qui sont retirés de la circulation par une immobilisation sans terme, s'attache la nécessité d'une surveillance spéciale. L'autorité civile intervient pour autoriser les achats et les aliénations, pour prescrire ou permettre l'emploi des capitaux en rentes sur l'état, en réparations ou constructions d'immeubles, en achats d'ornemens. Elle remplit les fonctions de tutelle que la loi lui confère à l'égard de toute corporation placée dans les liens de la minorité.

Un autre pouvoir, d'une nature plus délicate, parce qu'il confine le spirituel, appartient à l'état. La loi qui reconnaît un culte l'adopte avec sa constitution, ses dogmes, ses maximes. La reconnaissance est un acte réfléchi, dont l'objet est défini; elle repose sur des bases dont le législateur s'est rendu compte avant de l'accorder. Ces bases ne peuvent donc être changées sans l'aveu du pouvoir politique. Ce serait altérer les conditions du contrat, et une seule des parties contractantes ne le peut point. L'état n'aurait pas le droit d'y porter la main, mais il doit être informé des changemens qui sont proposés, et il peut s'y refuser, si l'ordre social le réclame. Le gouvernement n'exerce point, à cet égard, un pouvoir actif et une autorité de commandement; il n'est armé que d'une sorte de *veto*. Il procède comme dépositaire des intérêts publics, non en pontife, mais en magistrat public. La loi devait consacrer ce droit de l'état; on ne peut se dissimuler pourtant qu'il est plus nominal que réel. Il est difficile de supposer que les cultes reconnus changent leur doctrine, et l'état éprouverait quelque embarras à prendre parti dans de telles questions. Dans les gouvernemens mêmes où le souverain est chef de la religion, il hésite toujours à intervenir dans les choses qui ne touchent qu'au dogme. C'est ce qu'on a vu récemment en Angleterre. Les garanties établies à cet égard par nos lois ne sont donc qu'une précaution prise pour des cas extrêmes, et à laquelle il est probable que le gouvernement n'aura jamais à recourir.

Enfin la reconnaissance confère aux membres du sacerdoce un caractère officiel; ils deviennent, dans une certaine mesure, des délégués du pouvoir public. Celui-ci prend, directement ou indirectement, part à la nomination des principaux d'entre eux, de ceux qui doivent exer-

cer une autorité sur les autres, et au choix des professeurs chargés de répandre l'instruction dans les séminaires et les écoles.

Telles sont, dans leurs termes les plus généraux, les conditions attachées à la reconnaissance. Veiller à ce que les besoins religieux des populations reçoivent satisfaction, exercer la tutelle sur les intérêts matériels des établissemens du culte, empêcher les déviations qui pourraient altérer la doctrine ou compromettre le sacerdoce, telle est la pensée qui a dicté ces conditions. Suivons ce système dans son application aux divers cultes actuellement reconnus. Ces cultes sont au nombre de trois : le culte catholique, les cultes protestans, le culte israélite. Nous les plaçons dans l'ordre du nombre des fidèles.

III.

Professé par la très grande majorité des Français, le culte catholique embrasse toute la république dans ses circonscriptions. Le territoire de la France est divisé en siéges métropolitains; les siéges métropolitains sont divisés en diocèses, les diocèses en cures et succursales. A ces titres ecclésiastiques sont attachés les archevêques, les évêques, les curés, les desservans. L'église catholique a en outre pour ministres des vicaires, des chapelains, des aumôniers; elle a, dans l'ordre de l'enseignement, des directeurs et professeurs de séminaires; dans l'ordre de la prédication, des prêtres diocésains et extradiocésains, et, dans l'ordre de l'administration, des vicaires-généraux. Parmi les élémens nombreux dont se compose son organisation, il en est deux qui forment, si l'on peut ainsi parler, ses cadres, et dans la sphère desquels sont placés tous les autres : ce sont le diocèse et la paroisse. Sous le rapport de la discipline et de la hiérarchie, les diocèses sont métropoles ou évêchés, les paroisses cures ou succursales; mais, quant au service divin et à l'administration, les diocèses et les paroisses sont semblables entre eux. Le métropolitain est l'évêque de son diocèse, le desservant est le curé de sa succursale.

Le diocèse est le domaine ecclésiastique de l'évêque. L'évêque en a le gouvernement spirituel, il y est le conservateur de la foi et de la discipline. Il propage la doctrine par l'enseignement et peut la venger par des censures. L'impression des livres d'église, heures et prières, ne peut avoir lieu qu'avec sa permission. C'est un droit de haute surveillance qui tend à préserver les livres saints de toute altération et à prémunir les fidèles contre des publications hétérodoxes ou même incorrectes et irrégulières; ce n'est point une propriété qui puisse se vendre comme l'œuvre d'un écrivain. L'évêque fixe la discipline par ses rituels, ses mandemens, ses ordonnances synodales, et il la maintient par sa juridiction correctionnelle. Il est tenu de résider dans le

diocèse et de le visiter personnellement en partie chaque année et en totalité dans l'espace de cinq ans. Il nomme et révoque tous les desservans; le même droit lui appartient à l'égard des curés, mais sauf l'approbation du gouvernement. Il est inamovible; l'état lui fournit une habitation. La publication de ses mandemens et ordonnances est assimilée à celle des actes de l'autorité publique.

Des vicaires-généraux et un chapitre sont placés auprès de l'évêque pour l'assister dans ses fonctions. Les vicaires-généraux sont ses auxiliaires, ses collaborateurs, ses représentans. Leur pouvoir est fixé par la délégation qu'ils reçoivent, et qui est limitée à certains objets. La volonté de l'évêque en décide. Cependant il est des fonctions qui sont attachées à l'épiscopat, et que l'évêque ne pourrait déléguer qu'à un autre évêque. La nomination des vicaires-généraux est soumise à l'agrément du gouvernement.

Le chapitre est le conseil de l'évêque. A ce titre, ses fonctions consistent seulement à délibérer et à donner son avis sur les questions qui lui sont soumises. Il n'est pas indépendant de l'évêque, qui n'est tenu ni de le consulter ni de déférer à ses avis. Il y a quelques années, un respectable prélat a conféré au chapitre de son diocèse des attributions étendues; il a fondé des institutions diocésaines : cet essai mérite d'être étudié. Il aurait pour effet d'appliquer à l'administration ecclésiastique une des formes suivies par notre administration civile, et l'utilité qu'elle y présente permet de penser que l'église pourrait l'adopter avec avantage.

Indépendamment de sa participation aux actes épiscopaux, le chapitre célèbre l'office canonial et les autres services dans lesquels son assistance est requise. En cas de vacance du siége, il élit, sauf l'approbation du gouvernement, des vicaires-généraux capitulaires pour gouverner le diocèse. Ses membres ont le titre de chanoines.

C'est à l'évêque qu'appartient la direction des établissemens fondés pour assurer la perpétuité du sacerdoce; il confère les ordres sacrés aux sujets de son diocèse. Aucun prêtre ne peut, sans sa permission, en sortir pour aller desservir dans un autre.

Telles sont, d'après les lois et les règlemens, les attributions de l'épiscopat. Ceux qui en sont revêtus exercent les pouvoirs les plus étendus; une autorité sans partage pour tout ce qui touche au spirituel, la direction suprême du diocèse, le gouvernement général des établissemens d'instruction ecclésiastique, le recrutement du clergé, la juridiction disciplinaire, la censure des livres du culte, rien ne manque au prélat de ce qui peut contribuer à la propagation de la foi, à la prospérité de l'église, au libre exercice des fonctions religieuses; il gouverne en monarque absolu et presque sans contrôle.

Bien que placée dans le diocèse et sous la main souvent toute-puis-

sante de l'évêque, la paroisse a son existence distincte, ses établissemens, ses ministres. Un administrateur spirituel y est chargé des fonctions ecclésiastiques, sous le titre de curé ou de desservant. C'est à lui qu'appartiennent les fonctions qui, de leur nature, sont curiales, telles que le droit d'administrer les sacremens à toutes les personnes domiciliées dans l'étendue de la paroisse et de leur donner, en cas de mort, la sépulture ecclésiastique. Dans l'exercice de ses fonctions spirituelles, le curé ou desservant est entièrement indépendant du pouvoir civil; il ne reconnaît pour loi que sa conscience et sa foi, pour juges que ses supérieurs ecclésiastiques; mais, dans le gouvernement des intérêts temporels de la paroisse, il est soumis à des règles et à des conditions qui sont écrites dans les lois et les règlemens administratifs.

La paroisse a des biens, des revenus, et, à ce titre, son administration à elle. Sous ce rapport, elle prend le nom de fabrique et elle est pourvue d'un conseil. Le conseil de fabrique est, pour la première fois, ainsi que quand il s'agit de le recomposer en entier, nommé en partie par l'évêque et en partie par le préfet. Il se renouvelle par fractions, au moyen d'élections faites dans son propre sein. Il gère les biens, dresse les budgets et les comptes, et délibère sur les affaires de la fabrique; il statue ou donne son avis, selon les circonstances. Les actes de simple gestion sont confiés à un bureau de marguilliers, qui remplit les fonctions de pouvoir exécutif. Le maire et le curé sont tous deux membres du conseil de fabrique et également exclus de la présidence, pour qu'aucun des deux ne prédomine. Le curé seul siége toujours dans le bureau des marguilliers. Les délibérations du conseil de fabrique doivent, selon les cas, être approuvées par l'évêque, par le préfet ou par le gouvernement.

Outre les biens qui lui sont affectés par l'état, ceux qu'elle achète et ceux qui lui sont donnés par les particuliers, la fabrique est autorisée à faire des quêtes et à percevoir certains droits, en particulier pour la location des chaises et des bancs et pour les inhumations. Si ces recettes diverses ne couvrent pas les dépenses, la commune est tenue d'y suppléer, après avoir toutefois reçu communication du budget de la fabrique, afin d'en discuter les articles. De son côté, le curé ou desservant possède des revenus qui lui sont propres. En sus du traitement que lui donne l'état, il peut, avec l'approbation du gouvernement, recevoir sous son titre officiel des libéralités grevées ou non de services religieux, et destinées à sa subsistance et à celle de ses successeurs; il est de plus autorisé à percevoir, en certains cas, des oblations qui sont fixées dans chaque diocèse par un règlement que l'évêque rédige et soumet à l'approbation du gouvernement.

Le culte se célèbre dans l'église paroissiale et dans les chapelles et annexes dont l'ouverture est autorisée sur son territoire; il est des-

servi par les ecclésiastiques de divers ordres, pourvus de titres officiels ou simplement agréés par l'évêque ou par le curé, lesquels y disent la messe, y administrent les sacremens, y font la prédication. Des ecclésiastiques particuliers, sans emplois fixes, ou étrangers aux paroisses, sont appelés à certaines époques pour les prédications extraordinaires. Leur nomination est faite par les marguilliers, sur la présentation du curé, parmi les prêtres munis d'une autorisation spéciale de l'évêque. La fabrique leur alloue des honoraires. La loi interdit les missions à l'intérieur; elle s'en remet aux pasteurs ordinaires du soin de nourrir le troupeau de Dieu, de crainte que l'étranger, apportant avec lui l'agitation et l'excès de zèle, ne jette le trouble dans les consciences.

C'est ainsi qu'il est pourvu aux besoins du culte catholique dans toute l'étendue de la république. Le service des autels est plus spécialement confié aux curés et aux prêtres qui leur servent d'auxiliaires. Ce sont eux qui portent le poids du jour, qui célèbrent les saints mystères, font entendre aux fidèles la parole divine, consolent les affligés, rassurent les consciences troublées, et remplissent toutes les fonctions du ministère ecclésiastique. Aux évêques est dévolue principalement la direction spirituelle. Toute cette milice sacrée obéit à la loi de la hiérarchie, qui est la conséquence de l'unité et de l'autorité, fondement et principe de la religion catholique. Par une chaîne non interrompue de subordination, toute l'église est soumise au souverain pontife assis dans la chaire de saint Pierre. Une décision de Rome, en matière spirituelle, a force de loi. Transmise à l'évêque par le Vatican, aux prêtres inférieurs par l'évêque, et par eux communiquée au peuple des fidèles, elle oblige le plus élevé comme le plus humble, et doit trouver partout obéissance et soumission.

On peut maintenant se faire une idée de l'organisation actuelle et du régime général de l'église catholique en France, organisation puissante et énergique sous laquelle le culte jouit de prérogatives aussi nombreuses qu'importantes. En consacrant ces prérogatives, l'état ne pouvait rester désarmé devant un pouvoir qui s'étendait sur toutes les communes de la république, dressait la chaire jusque dans le dernier des hameaux, et, par sa force centralisée, pouvait tenir en échec le gouvernement lui-même. Le passé servait d'enseignement pour l'avenir, et si de profonds changemens s'étaient opérés dans l'opinion, dans les mœurs, dans les institutions publiques, dans l'esprit même du clergé, tous les périls n'étaient pourtant pas conjurés, et les monumens anciens offraient des modèles que la prudence ordonnait d'approprier au temps présent. C'est dans cette vue que le gouvernement consulaire promulgua, en même temps que le concordat passé avec le saint-siége, les articles organiques qui avaient pour objet d'en combiner l'exécution avec les droits du pouvoir politique.

Les articles organiques ont été en butte aux attaques les plus vives et les plus passionnées; on en conteste la valeur légale à leur origine même, on les dit abrogés par les constitutions postérieures; mais il est facile de répondre à ces objections.

Sans rechercher si, comme on le prétend, le saint-siége a protesté contre les articles organiques, sans consulter à cet égard l'histoire, où se trouvent les documens les plus contradictoires, nous nous bornons à une réflexion qui rend cette recherche inutile. Les articles organiques sont une loi de l'état, votée, sanctionnée, promulguée par les pouvoirs publics. Or, parmi les lois de l'état, il n'est donné à personne d'établir des distinctions pour obéir aux unes, pour fouler aux pieds les autres; toutes ont droit aux mêmes respects. Une religion qui prescrit l'obéissance aux pouvoirs établis est tenue la première de donner l'exemple de cette soumission. La doctrine contraire est éversive de l'ordre social. Sans doute le spirituel et le temporel doivent demeurer séparés; nul ne le conteste aujourd'hui : c'est le principe du droit moderne, le gage de la liberté de l'église et de l'indépendance de l'état, le terme des luttes entre le sacerdoce et l'empire; mais il est une foule d'objets mixtes où les deux pouvoirs se trouvent mêlés, et il appartient au pouvoir politique de juger quelles questions appartiennent à son domaine et de les résoudre. Cependant, nous le reconnaissons, appeler l'état et l'église à en délibérer en commun, à se concerter, à s'entendre, est le moyen le plus propre à conserver la bonne harmonie; c'est celui que doit rechercher d'abord un gouvernement prudent; c'est la voie que le comité des cultes de l'assemblée constituante en 1848 a proposé de suivre, lorsqu'il a été d'avis d'entamer des négociations avec le saint-siége sur des questions que le pouvoir politique aurait à la rigueur le droit de trancher : conseil prudent et qui mérite qu'on le suive. Aucun pouvoir sage n'use de son droit à l'extrême. L'église, aussi bien que l'état, ferait un mauvais emploi du sien, si elle l'exerçait à outrance. Cette réserve est dans l'esprit de nos institutions modernes, qui consacrent des droits souvent contradictoires dans leur application absolue, et rendent ainsi la modération nécessaire et les transactions inévitables. Ce qui est vrai pour les rapports des pouvoirs politiques entre eux ne l'est pas moins pour les rapports du pouvoir civil et du pouvoir religieux. Les concordats sont l'instrument de cette conciliation. Que le gouvernement donc négocie avec Rome; s'il ne fait aucune concession dangereuse, nul ne s'en plaindra et les amis de la religion y applaudiront; mais, en attendant, personne n'a le droit de se mettre en rébellion contre des lois en vigueur depuis cinquante ans et revêtues de toutes les formes qui les rendent obligatoires.

Ceux qui les attaquent commettent d'ailleurs une singulière inconséquence; ils se gardent bien de contester l'autorité des dispositions

favorables à l'église catholique. Ainsi les canons de l'église ont reçu la force légale, et la jurisprudence des tribunaux s'en est prévalue pour interdire le mariage des prêtres; ainsi les desservans des succursales, qui ont charge d'ames comme remplissant toutes les fonctions curiales, ont été, par dérogation à la doctrine immémoriale de l'église, déclarés révocables par les évêques : — on approuve ces dispositions, et à ceux qui, dans l'intérêt des desservans, opposent les traditions aux articles organiques, on répond que ces articles ont force de loi, qu'ils sont appliqués depuis cinquante ans, et qu'on ne peut les modifier sans le consentement du saint-siége. Après avoir fait une distinction entre les lois de l'état pour infirmer les articles organiques, on en fait une entre ces articles mêmes pour en conserver quelques-uns et contester les autres.

Quant aux constitutions qui ont suivi les articles organiques, toutes, en admettant des cultes dont les ministres ont droit à un traitement public, ont en même temps maintenu les conditions particulières auxquelles la reconnaissance était accordée, et les garanties dues à l'état. Il importe de remarquer d'ailleurs les profondes modifications que les articles organiques ont subies, soit par des actes du gouvernement même, soit avec son aveu tacite. Le décret du 28 février 1810, qui a force de loi, a rapporté ceux de ces articles qui avaient soulevé les plaintes les plus vives. D'autres, faute d'exécution, sont tombés en désuétude. Ainsi l'article 39 n'admettait qu'une liturgie et un catéchisme pour toutes les églises de France; chaque diocèse a son catéchisme et sa liturgie : diversité regrettable, mais que le pouvoir politique n'a pas cru pouvoir empêcher. Le costume des ecclésiastiques était prescrit, on laisse aux évêques le soin de le régler. Les qualifications que les évêques pouvaient recevoir étaient indiquées, on s'en rapporte à la convenance de chacun. Nous pourrions multiplier ces exemples. Pour apprécier les articles organiques, il faut donc moins en consulter la teneur même que l'esprit dans lequel ils sont appliqués. Pourtant ce qui en reste est considérable, et nous ne voudrions ni en contester l'importance ni en infirmer l'autorité; mais la servitude de l'église catholique en résulte-t-elle, comme le prétendent quelques esprits ardens? Les garanties qui ont été maintenues ne sont-elles pas, au contraire, indispensables à la société civile et inhérentes à la constitution même de l'église catholique? C'est ce qu'il faut examiner.

Trois choses attirent l'attention dans le régime de cette église : la première est sa subordination à un prince étranger; la seconde, son organisation hiérarchique étendue à toutes les parties du territoire; la troisième, l'autorité conférée au supérieur ecclésiastique et les franchises du ministère religieux. Elles exposaient l'état à une sujétion incompatible avec ses droits inaliénables et à des agitations intérieu-

res; elles exposaient le clergé inférieur à l'oppression; elles exposaient les citoyens à des procédés arbitraires. A chacune d'elles, des précautions spéciales ont été attachées.

Pour prévenir les empiétemens de la domination étrangère, on a remis en vigueur les garanties consacrées par un usage immémorial sous le nom de *libertés de l'église gallicane.*

Pour prévenir les concerts qui pourraient se former entre les ministres du culte catholique à l'insu du gouvernement et contre ses droits, les assemblées de ces ministres ont été soumises à une *autorisation préalable.*

Enfin, pour protéger les inférieurs contre les abus de pouvoir et les citoyens contre l'arbitraire, on a fait revivre les *appels comme d'abus.*

C'est à ces trois ordres de garanties que se rapportent les dispositions encore en vigueur des articles organiques. Chacune de ces mesures doit être l'objet d'explications particulières. Parlons d'abord de celles qui constituent les libertés de l'église gallicane.

La subordination de l'église catholique à un chef qui réside au dehors offre des avantages incontestables. Quand le chef de la religion habite le territoire national, son pouvoir menace la liberté, si, comme en quelques pays, confondu dans les mêmes mains que le pouvoir civil, il y concentre toutes les forces qui peuvent subjuguer les peuples; il menace la paix publique et la sécurité du pouvoir politique, si, indépendant et distinct, il peut faire tonner contre ce pouvoir les foudres de la religion. La liberté, la paix publique et la sécurité du gouvernement sont moins exposées dans les pays où le pouvoir religieux appartient à un chef étranger, livré aux soins d'une administration temporelle, y puisant l'expérience des besoins de la politique et des tempéramens qu'elle commande, partageant la souveraineté spirituelle entre les divers états qui composent la famille religieuse dont il est le père, et soumis de cette manière à l'heureuse nécessité de suivre les règles de sagesse qui inspirent la confiance, les devoirs de charité qui attirent l'affection. Cependant, si le danger est atténué, il n'est pas supprimé. Tout pouvoir est enclin à l'envahissement. Le pouvoir religieux, tout imbu qu'il est de l'esprit de paix, d'indulgence et de modération, n'échappe pas lui-même, ayant des organes humains, à cette loi de l'humanité. Il est d'autant plus exposé à y céder qu'il est plus sincère, plus ardent, plus convaincu. D'ailleurs, l'état est désarmé en présence d'un chef religieux résidant sur un autre territoire et investi lui-même de la souveraineté. Il ne peut le dépouiller de son autorité, le déposer, briser ses armes spirituelles. Que lui reste-t-il? Le droit de défendre son territoire contre tout ce qui attenterait à sa propre souveraineté.

Dans cette vue, le gouvernement s'attribue en premier lieu le droit de vérifier les actes de la cour de Rome, avant qu'on les mette à exé-

cution. C'est un droit consacré par une coutume générale et par un usage immémorial. « On ne pourrait, écrivait Portalis, refuser ce droit à un gouvernement sans lui disputer celui de se conserver et de se défendre. Le système qui assurerait l'exécution parée des actes de la cour de Rome, sans une vérification préalable, favoriserait dans les états catholiques l'introduction d'une foule de règlemens, souvent inconciliables, soit avec la discipline religieuse, soit avec l'ordre de ces états. Il détruirait l'indépendance des gouvernemens, il soumettrait leur autorité à une législation étrangère, indéfinie et supérieure. » La même règle, par des raisons semblables, est appliquée aux décrets des synodes étrangers et même à ceux des conciles généraux.

En second lieu, les précautions prises contre les actes de la cour de Rome sont étendues à ses délégués. Aucun individu se disant nonce, légat, vicaire ou commissaire apostolique, ou se prévalant de toute autre dénomination, ne peut, sans l'autorisation du gouvernement, exercer, sur le sol français ou ailleurs, aucune fonction relative aux affaires de l'église gallicane. Si les agens du saint père avaient le droit de remplir officiellement des fonctions ecclésiastiques ou politiques en France, les droits du clergé national et ceux du gouvernement seraient également en péril.

Enfin l'état adopte officiellement les principes consignés dans la déclaration du clergé de 1682, principes qui ont toujours été la règle de l'église de France.

Ces trois dispositions principales, la vérification des actes de la cour de Rome, l'exclusion de tout délégué de cette cour non agréé par le gouvernement, et l'adoption légale de la déclaration de 1682, sont aujourd'hui ce que les articles organiques ont emprunté aux libertés de l'église gallicane, ou, pour mieux parler, aux libertés de toutes les églises catholiques établies hors de Rome; car on se méprend étrangement quand on considère ces dispositions comme exclusivement applicables à la France : elles sont communes à tous les états catholiques.

Certains esprits, plus ardens que sages, se récrient vivement contre ces libertés. On ne leur épargne ni injures ni sarcasmes. On les attribue aux préjugés parlementaires, étroits et hostiles à l'église; elles n'ont plus, dit-on, de raison d'être : y revenir est un anachronisme. Tout est changé dans le monde; la séparation absolue du temporel et du spirituel est consommée, ou plutôt, tandis que Rome a renoncé à s'immiscer dans les affaires de l'état, c'est l'état qui prétend toujours dominer l'église et lui forger des chaînes, sous le titre menteur de libertés de l'église gallicane.

Oui, de grands changemens se sont accomplis, mais n'en a-t-il pas été tenu compte? Il suffit de comparer les articles organiques avec les libertés de l'église gallicane, telles que Pierre Pithou les a rédigées,

pour reconnaître qu'une part considérable a été faite aux institutions nouvelles, à l'esprit de la révolution de 1789, aux événemens qui l'ont suivie. Résulte-t-il d'ailleurs de ces changemens que l'état n'ait plus aucune sûreté à prendre et puisse sans danger laisser le champ libre à l'église? Rome se montre-t-elle partout fidèle à la même doctrine? Ne la voit-on pas stipuler en Espagne le règne exclusif du catholicisme, en Piémont défendre les juridictions ecclésiastiques, en Angleterre partager le territoire entre ses diocèses? Est-il quelqu'un qui ose affirmer qu'elle saura toujours résister à l'esprit d'envahissement qui l'a plus d'une fois fait sortir de ses voies? Est-il quelqu'un qui ose affirmer que jamais aucun de ses décrets ne sera contraire au droit public de la France, que jamais aucun de ses délégués ne commettra d'empiétement, que jamais les doctrines ultramontaines n'y trouveront d'écho? La France est plus intéressée qu'aucun autre état à se défendre contre ces invasions; elle a conquis par de longs labeurs, au prix de plusieurs révolutions et de son sang le plus généreux, les grands principes sur lesquels reposent la dignité de l'homme et la liberté des croyances; elle ne peut les laisser exposés aux atteintes de leurs antagonistes. Elle compte dans ses annales des souvenirs dont elle est fière à juste titre, et qui soulèvent ailleurs des plaintes amères: les laissera-t-elle flétrir dans des actes qui se couvriraient de l'autorité de l'église? Elle a inscrit dans ses lois des doctrines qui forment sa religion civile : les laissera-t-elle combattre du haut de la chaire pontificale? Liberté pleine pour les opinions individuelles : la vérité éclatera par la discussion; mais résistance aux pensées hostiles à notre régime nouveau, qui se placeraient sous le patronage de la tiare.

Les articles organiques, qui ont donné le sceau légal aux libertés anciennes de l'église gallicane, sont une arme que l'état pourrait employer au besoin pour sa défense, mais qu'il laisse dans le fourreau tant qu'il n'est pas contraint à l'en faire sortir. Dans cette législation, il n'est rien qui rappelle les anciennes et mémorables luttes de l'église et des parlemens, et si quelqu'un commet un anachronisme, ce sont ceux qui se refusent à voir la réserve, la modération, qui caractérisent la conduite actuelle du pouvoir civil à l'égard du pouvoir spirituel.

Ce n'est pas avec plus de raison qu'on attaque les dispositions qui soumettent à la permission expresse du gouvernement les conciles nationaux ou métropolitains et les autres assemblées délibérantes du clergé. La nécessité de cette permission a été reconnue de tout temps. C'était autrefois un principe du droit public, qu'aucune assemblée ne pouvait se tenir, si elle n'était autorisée par le gouvernement. Même sous un régime de liberté, qui permet aux citoyens de se réunir pour délibérer sur leurs intérêts privés, pour émettre des vœux ou pour se livrer à des manifestations politiques, le principe de l'autorisation

subsiste à l'égard de toute réunion formée de personnes revêtues d'un caractère public, pourvues d'une capacité officielle et se proposant en cette qualité de prendre des résolutions. Les magistrats, les militaires, les administrateurs ne pourraient, en aucun cas, former des assemblées sans la permission du gouvernement. La même défense est faite, pour de simples correspondances, aux conseils-généraux des départemens, quoiqu'ils soient composés par l'élection et, à ce titre, placés dans une sorte d'indépendance à l'égard du pouvoir. Si de pareilles assemblées pouvaient librement se tenir, la puissance publique serait incessamment minée par les résolutions qui y seraient prises et par les coalitions qui s'y organiseraient. Il en doit être de même à l'égard du clergé, quoique sa mission soit purement spirituelle et ne touche pas à l'action même du gouvernement. Il est nécessaire que le gouvernement puisse s'assurer que les délibérations ne sortiront pas de cette sphère, et comment en aurait-il la certitude si les assemblées se formaient sans son aveu? En outre, même dans le cercle des questions spirituelles, le magistrat politique est le juge suprême de l'opportunité, de la convenance des délibérations projetées. Autrement, quelle garantie contre les délibérations qui troubleraient les consciences, altéreraient la pureté du dogme et blesseraient la religion elle-même? Malgré ces puissantes considérations, les évêques de diverses circonscriptions métropolitaines ont annoncé, dans les dernières années, l'intention de se réunir en synode, sans autorisation. Le gouvernement s'est empressé de leur donner d'office une permission dont ils paraissaient décidés à se passer. Il ne la leur eût certainement pas refusée, si elle eût été demandée; mais on a voulu afficher une indépendance qui n'était pas reconnue, même dans la constitution où l'on prétendait la puiser. Ces conflits sont regrettables. Le clergé se croit-il au-dessus des lois, et lui convient-il d'apprendre au peuple, par son exemple, à les mépriser?

Autrefois les assemblées du clergé étaient fréquentes : elles étaient ordinairement autorisées tous les cinq ans, le clergé des diocèses se réunissait à son tour en synodes; mais ces réunions avaient pour objet des intérêts temporels et économiques qui ont cessé d'exister. Propriétaire de biens considérables, dispensé de l'impôt qu'il remplaçait à son gré par des dons volontaires, constitué en ordre dans l'état, le clergé éprouvait le besoin de régler ses affaires. Aujourd'hui, rien de semblable; cependant des assemblées du clergé peuvent encore offrir des avantages considérables. Si nous ne nous trompons, elles seraient éminemment propres à faire revivre les anciennes traditions et les anciennes maximes de l'église gallicane. On se plaint de l'influence et du progrès des doctrines ultramontaines; mais où le clergé catholique peut-il trouver une direction, des conseils, des lumières, ailleurs qu'à

Rome? Nous ne nous dissimulons pas les difficultés qui naîtraient peut-être de ce retour à d'anciennes coutumes tombées en désuétude, et les embarras que pourraient susciter au gouvernement des assemblées qui céderaient peut-être à l'exemple de nos corps politiques; mais nous avons la confiance qu'elles s'inspireraient surtout de l'esprit de l'Évangile, et que, sans atteinte aux droits du pouvoir politique, l'église gallicane y trouverait un point d'appui qui lui manque.

Pour terminer l'exposé des garanties inscrites dans les articles organiques, il nous reste à parler des appels comme d'abus.

L'origine des appels comme d'abus remonte en grande partie à des circonstances qui ne sont plus. Les appels comme d'abus ont eu pour objet principal de réprimer les envahissemens des juridictions ecclésiastiques; ils servaient même à protéger l'église gallicane contre les entreprises de la cour de Rome : c'est ainsi que l'assemblée de Bourges en 1438, après avoir rédigé la pragmatique, la plaça sous la protection du roi pour la mettre à l'abri du pouvoir pontifical. Ce n'est plus sur ces bases que peuvent reposer les appels comme d'abus, mais d'autres raisons les rendent nécessaires; elles se tirent des droits et des prérogatives conférés par le concordat même et par les articles organiques à l'église catholique et à ses ministres. Pour le prouver, il suffit de présenter le tableau de ces droits, de ces prérogatives. On peut considérer le clergé dans ses rapports avec l'état, dans les rapports des supérieurs avec les inférieurs, enfin dans ses rapports avec les citoyens pris individuellement.

Dans ses rapports avec l'état, le clergé catholique est investi d'un privilége considérable, et qui n'est accordé à aucun autre corps, celui de s'adresser directement au public dans la personne des fidèles, avec un caractère officiel et reconnu par le pouvoir politique. Tous les prêtres ont le droit de prédication et ne peuvent en être dépouillés que par l'autorité de l'évêque. Les évêques sont autorisés à faire des mandemens, des lettres pastorales, des instructions, qui sont publiés et affichés comme les actes de l'autorité publique. Ils doivent, il est vrai, se renfermer dans le cercle des fonctions spirituelles, mais ils peuvent en sortir. Il est d'ailleurs des sujets qui, bien qu'unis étroitement aux choses de la religion, comportent des excursions dans le domaine de la temporalité. A la vérité, les lois punissent certaines infractions qui pourraient être commises à l'aide soit de ces publications, soit de la prédication; mais les lois n'ont pas prévu tous les cas, elles sont d'ailleurs empreintes d'une rigueur qui en rend l'application souvent impossible : elles obligent à déployer tout l'appareil judiciaire. Le gouvernement pourrait aussi suspendre le traitement de l'ecclésiastique, encore ce droit est-il contestable; mais cette peine est mesquine, inégale dans ses effets, le plus souvent impuissante et plus propre à irri-

ter les esprits qu'à les calmer. Le caractère sacerdotal échappe du reste à toute atteinte. Les évêques et les curés sont inamovibles; les desservans ne dépendent que des évêques. Réduira-t-on le gouvernement à se taire ou à intenter des poursuites criminelles? S'il se tait, la société n'est pas vengée; elle l'est trop, s'il recourt à l'emploi des lois pénales.

Dans les rapports des supérieurs avec les inférieurs, même nécessité de garanties particulières. Les inférieurs ont perdu toutes celles qu'ils possédaient sous l'ancien droit. Comme les juridictions ecclésiastiques avaient cédé à l'esprit d'envahissement habituel à toutes les juridictions, on les a supprimées. Les officialités qui exerçaient les pouvoirs disciplinaires, avec leurs formes, leurs règles, leur jurisprudence, sont remplacées par les évêques seuls, dont le pouvoir est discrétionnaire. Si les principes élémentaires de toute justice ont été violés, si le condamné n'a pas été entendu, ni admis à invoquer des témoignages qui devaient faire éclater son innocence, le pouvoir civil lui doit une assistance qui n'est pas refusée au dernier des citoyens.

Enfin le prêtre peut accorder ou refuser son ministère; mais s'il use de procédés qui compromettent l'honneur des citoyens, qui inquiètent les consciences, qui dégénèrent en oppression, en injure, en scandale, quel sera le recours? Les tribunaux? Combien alors de procédés humilians, cruels, qui ne constituent pas un délit et empruntent toute leur gravité à la robe sacrée dont leur auteur est revêtu!

Il est donc nécessaire de prêter secours à l'état contre la parole ou la plume officielle qui attaque ou méconnaît ses droits; à l'inférieur contre le supérieur qui lui inflige une justice sans règle ni frein; au citoyen contre le ministre des autels qui l'outrage. Ce secours se trouve dans les appels comme d'abus, et c'est l'utilité qu'ils conservent aujourd'hui. Ils se sont modifiés profondément, et l'on peut dire que des anciens appels comme d'abus il n'existe plus que le principe du droit de contrôle réservé au pouvoir civil, car tout le reste a changé, le juge, la procédure, la forme de la sentence.

Le clergé était justiciable des parlemens, c'est-à-dire de corps judiciaires dominés par l'esprit de robe, et quelquefois par l'esprit de secte, double préoccupation qui exposait souvent la justice à se laisser égarer. A Dieu ne plaise que nous contestions les services rendus par ces grands corps de magistrature; mais tout en rendant hommage à leur indépendance, à leur courage, à leur énergique persévérance, il est permis de dire que ces qualités mêmes leur imprimaient une raideur, une inflexibilité dont le clergé pouvait prendre ombrage, et que, dans ce système, l'église et l'état se trouvaient en présence plutôt comme deux adversaires en lutte que comme deux forces qui, sans s'annuler, peuvent se combiner. Aux parlemens a succédé, pour les appels comme d'abus, le conseil d'état, corps à la fois politique et ad-

ministratif, qui s'identifie avec le gouvernement, qui comprend les nécessités des affaires publiques, et ne peut jamais se laisser entraîner, ni par des jalousies qui ne sauraient l'atteindre, ni par un besoin d'envahissement contre lequel sa constitution le défend.

Devant les parlemens, les appels comme d'abus s'instruisaient comme de véritables procès. La solennité des formes rendait les poursuites ardentes, vives, passionnées. Devant le conseil d'état, l'instruction se fait administrativement; elle est engagée par le ministre à qui, lorsqu'il s'agit d'intérêts privés, les parties doivent s'adresser d'abord, et qui peut s'interposer officieusement avant que le débat s'engage. Les questions sont examinées avec calme, loin du retentissement de la publicité, dans la seule préoccupation de la justice et des intérêts publics. La nature des décisions est elle-même différente. Si les faits qui ont donné lieu à une plainte ne sont pas justifiés, s'ils sont innocens ou dépourvus de gravité, le conseil d'état écarte la plainte sans bruit et sans scandale; s'ils paraissent assez graves pour mériter une répression pénale, le conseil d'état en renvoie le jugement aux tribunaux; s'ils ne comportent pas cette sévérité, sur l'avis du conseil d'état, il intervient une déclaration d'abus, c'est-à-dire une censure de l'ecclésiastique inculpé. Il est vrai que cette peine est purement morale; mais, malgré des protestations plus orgueilleuses que sincères, l'expérience prouve qu'elle n'est ni dépourvue d'efficacité, ni indifférente à l'église. Nous n'en voulons pour preuve que les réclamations qui se sont élevées. La nature purement morale de la peine correspond à celle des faits auxquels elle s'applique, et elle est une garantie donnée au clergé contre les injustices du pouvoir civil. La déclaration d'abus s'adressant surtout à l'opinion, elle n'a de force qu'autant que l'opinion la ratifie, et le gouvernement ne s'exposerait pas à prononcer une sentence qu'elle casserait.

Les appels comme d'abus ne sont pas seulement un moyen de discipline, ils sont encore une protection efficace qui couvre le clergé contre les inimitiés privées. Aucun prêtre ne peut être poursuivi en justice, à la requête d'une partie privée, qu'autant que le conseil d'état l'a renvoyé devant les tribunaux. Le prêtre jouit ainsi de l'immunité accordée aux fonctionnaires publics : heureuse assimilation qui prévient l'éclat, qui empêche de livrer à la publicité des audiences, à la malice des commentaires, au fiel des plaidoiries, une foule de démêlés secondaires, inséparables des fonctions multipliées, complexes, délicates, du ministère ecclésiastique; précaution sage, sans laquelle on verrait la liberté des prédications entravée, l'administration des secours spirituels discutée, la chaire, le confessionnal et la sacristie traduits à la barre judiciaire.

Ce n'est pas encore le seul secours que les appels comme d'abus prê-

tent au clergé. Le clergé peut lui-même, aux termes des articles organiques, y recourir, et déférer au conseil d'état les actes de l'autorité par lesquels il serait porté atteinte à l'exercice public du culte et à la liberté que les lois et les règlemens garantissent à ses ministres.

Ainsi les appels comme d'abus, tels que la loi organique les a institués, répondent aux besoins et aux convenances du régime nouveau; ils ne sont pas moins justifiés par les raisons de la politique que par le texte de la loi, et forment une partie essentielle de la constitution donnée en 1801 à l'église catholique. Nous comprenons mieux ceux qui les accusent d'impuissance que ceux qui se récrient contre leur despotisme; mais, quelque fondé que puisse être le premier de ces reproches, le gouvernement nous paraît suffisamment armé. Nous avons confiance dans la sagesse du clergé; nous voulons sincèrement qu'il jouisse, dans toute la mesure compatible avec l'ordre public et l'intérêt social, de la liberté consacrée par la constitution, et, quand il s'agit des droits de la conscience, le reproche de leur ouvrir un champ trop vaste nous touche moins que le reproche de leur poser des limites trop étroites.

Indépendamment des critiques que nous venons de discuter, le système des articles organiques et le concordat de 1801 lui-même ont été l'objet de propositions diverses, notamment dans le comité des cultes de la dernière assemblée constituante; des réformes ont été demandées, appréciées, admises ou écartées. L'attention que ces propositions ont obtenue de la part d'hommes considérables, même dans l'église, leur donne une importance qui nous défend de les passer sous silence.

On a demandé d'abord que le mode actuel de nomination des évêques et des curés et desservans fût remplacé par un système électif et que les conseils de fabrique fussent également composés par l'élection. Dans le droit primitif de l'église, le troupeau choisissait lui-même son pasteur; l'épiscopat était électif. On sait que ce fut le concordat de François I[er] qui substitua la nomination royale à l'élection. Déjà, la constitution civile du clergé avait, en 1791, proclamé le retour à l'ancien droit. On a proposé de nouveau de le rétablir. C'est, disait-on, restituer à l'église une prérogative qui est de son essence, c'est lui appliquer le régime consacré par la constitution. Après avoir penché pour cette proposition, le comité des cultes ne l'a point adoptée, sans toutefois la rejeter explicitement, et les raisons devant lesquelles il s'est arrêté ont une grande force.

D'abord, il n'est pas inutile de rechercher si un tel changement est réclamé par l'intérêt de l'église, en d'autres termes, si l'église a eu sujet de se plaindre du mode actuel de nomination des évêques. A cet égard, aucune réclamation ne s'est fait entendre. La composition du corps épiscopal atteste la sagesse, la prudence, le religieux scrupule du gou-

vernement. L'épiscopat français brille par la vertu, la modération, la pureté, l'orthodoxie. A peine y pourrait-on signaler quelques caractères inquiets, quelques hommes dont le zèle n'est pas toujours contenu par la prudence. On y désignerait plus aisément bon nombre de prélats éminens par le talent et par la science. Grace à la réserve modeste du clergé et à l'absence de ces sollicitations honteuses qui ailleurs ne s'arrêtent devant aucun scrupule, la nomination des évêques n'a été ni entravée, ni viciée par les brigues et les scandales, trop fréquens dans les autres services publics. Libre dans son action, placé sous le poids d'une immense responsabilité devant le siècle et devant l'église, le gouvernement a fait des choix qui, presque sans exception, ont obtenu l'approbation de tous et en particulier celle du clergé lui-même. Convient-il de modifier un régime dont les heureux résultats sont certains et de se livrer à des expériences qui peuvent tromper ceux mêmes qui s'en montrent les partisans?

Cette considération de prudence politique n'est pas la seule qui puisse être invoquée. Le droit de nomination accordé au gouvernement établit entre lui et l'église catholique des rapports utiles; il est le lien qui les unit. L'état, par la nomination, appelle à la tête des diocèses les prêtres les plus dignes de sa confiance et n'a pas à redouter des choix hostiles ou irréfléchis. L'église, par l'institution, peut s'assurer que les intérêts de la foi n'ont pas été sacrifiés aux intérêts de la politique. L'évêque tient en même temps du pouvoir civil et du pouvoir religieux. Cette double origine lui rappelle les doubles devoirs qu'il contracte. Issu de l'élection, il serait exposé à considérer exclusivement son caractère religieux et à traiter l'état en étranger, sinon en ennemi. Nommé par le gouvernement, il trouve, malgré son inamovibilité, dans le souvenir de la confiance dont il a été honoré, un sentiment de sympathie et de bienveillance qui l'anime et l'inspire dans l'exercice de sa prélature.

Tout autre système crée des difficultés presque invincibles. — A qui l'élection sera-t-elle remise? Aux autres évêques? C'est leur conférer un pouvoir qui dépasse les limites de leur autorité, c'est placer en leurs mains l'église de France tout entière. On sait d'ailleurs à quels abus donne lieu le droit conféré à un corps de se recruter lui-même: une jalousie exclusive y domine tôt ou tard; les supériorités font ombrage et sont systématiquement exclues par la médiocrité envieuse. — Composera-t-on dans chaque diocèse un collége électoral formé parmi certaines catégories? L'esprit local prévaut avec ses petitesses, ses prédilections étroites. Les hommes éminens ne peuvent se faire jour. Par la limitation du nombre, le système électif est altéré dans sa source. — Admettra-t-on tout le clergé du diocèse à voter? Où sont les garanties de lumières, de discernement, d'impartialité? Une

agitation inévitable, des passions politiques peut-être troublent l'asile de la piété, de la charité, du renoncement aux bruits du monde. D'ailleurs, le système électif admis, pourquoi n'y convier que les prêtres? Fera-t-on appel à tous les fidèles du diocèse? Les catholiques seuls peuvent voter; mais à quels signes les reconnaître? L'élection simple, facile, exempte de dangers, quand une seule religion règne, quand la foi est profonde, universelle, sincère, avouée, devient impossible dans une société où plusieurs croyances se partagent les ames, où la foi est incertaine, où l'indifférence est commune.

Pour affaiblir ces objections, on proposait de ne remettre à l'élection que le choix de candidats, parmi lesquels le gouvernement nommerait; mais cette combinaison était factice et illusoire. Qui présente nomme, c'est ce que l'expérience a toujours démontré. Le gouvernement restait sous le poids d'une responsabilité pleine d'embarras et de périls, et la formation d'une liste de présentation soulevait toutes les difficultés attachées à une élection directe.

Plus on étudie de bonne foi le régime qui pourrait être substitué à la nomination directe, plus on aperçoit d'obstacles. C'est ce qu'a éprouvé le comité des cultes, nous pouvons le dire, dans l'examen de cette question, et c'est ainsi que, favorable au premier aperçu à la réforme proposée, il n'a pu s'entendre sur aucun moyen de l'organiser, et a fini par en voter l'ajournement.

Des objections du même genre s'élèvent contre l'élection des curés. Mêmes difficultés pour le choix et la formation du corps électoral. D'ailleurs, s'il est bon que le chef du diocèse se rattache au chef de l'état par le lien de la nomination, il ne l'est pas moins que le curé se rattache par le même lien au chef du diocèse.

Nous ne pensons donc pas que l'élection doive être appelée à composer le corps épiscopal ni le clergé des paroisses. Le concours du pouvoir civil et du pouvoir religieux, s'associant pour la nomination des évêques et pour celle des curés, paraît être le moyen le plus sûr de concilier les divers intérêts qui doivent être représentés et servis. C'est ainsi que doivent être nommés les ecclésiastiques qui, dans l'armée, dans les prisons, dans les hôpitaux, sont chargés des fonctions d'aumônier. S'en remettre à l'évêque seulement serait priver le gouvernement d'une influence et d'une autorité auxquelles il ne peut jamais consentir à renoncer.

Cependant l'élection devrait être appliquée à la composition des conseils de fabrique. Le mode actuel de nomination de ces conseils ne répond pas aux fonctions qu'ils remplissent. Ils forment en effet un véritable conseil administratif. Les pouvoirs dont les conseils municipaux sont investis auprès des communes, les conseils de fabrique les exercent auprès de la paroisse, qui a aussi des revenus, des dépenses,

un budget, des propriétés, et forme comme la commune religieuse au sein de la commune laïque. Il est, d'un autre côté, des rapports intimes et nécessaires entre la fabrique et la commune; celle-ci vient au secours de l'autre dans des occasions très nombreuses. On doit donc leur donner une organisation semblable. Cependant, ici encore, la nécessité de ne conférer le droit électoral qu'aux catholiques et la difficulté de définir légalement les élémens constitutifs de cette qualité font naître des embarras que nous ne méconnaissons point; mais déjà le décret de 1809, qui a organisé les conseils de fabrique, n'y admet que les catholiques, et, pour la formation d'un conseil administratif, les inconvéniens qu'on peut redouter ne sont pas les mêmes que pour la nomination à vie d'un titulaire ecclésiastique. Toutefois ce changement devrait être subordonné à l'introduction de règles nouvelles dans le gouvernement des paroisses, afin de préserver l'administration du culte des obstacles que pourraient lui susciter des conseils indépendans. Le comité des cultes s'est arrêté devant cette nécessité préjudicielle, et a prononcé l'ajournement des propositions qui lui étaient faites sur ce sujet.

Une autre question lui a inspiré un intérêt soutenu, et elle le méritait à tous égards : c'est la condition actuelle du clergé du second ordre, d'après le concordat et les articles organiques.

Sous un régime où les lois combattent partout l'arbitraire, où la protection de règles tutélaires défend les fonctionnaires publics contre le caprice et la violence, où les professions privées jouissent d'une indépendance qui n'a pour limites que les lois d'ordre public, il est une classe de citoyens, placée en dehors de toutes garanties, dont l'honneur, la considération, l'existence matérielle même, dépendent d'une volonté discrétionnaire, irresponsable : ce sont les membres du clergé secondaire. Peines disciplinaires, même correctionnelles, suspense, interdiction, révocation, refus d'*exeat*, tout peut être prononcé par l'évêque, sans recours, sans contrôle, sans formes obligées d'examen et d'instruction. Les curés, déclarés inamovibles, ne peuvent être privés de leur titre qu'avec le concours du pouvoir civil; mais, pour tout le reste, ils sont entièrement à la merci des évêques, et, à l'égard des desservans, la dépendance est sans restriction. Cette situation anormale où sont placés plus de trente mille Français a excité depuis longtemps de vives et nombreuses réclamations. Ce n'est pas que les évêques aient fait de cette omnipotence un condamnable usage : des sentimens de fraternité, d'indulgence et de charité ont, autant que le permettait la faiblesse humaine, corrigé les vices de l'arbitraire; mais l'arbitraire existe, et il forme une exception contre laquelle proteste le système général de notre droit public.

En se reportant aux circonstances dans lesquelles les articles orga-

niques devinrent loi de l'état, on s'explique aisément la pensée qui les dicta. Bonaparte aimait la règle, mais il n'aimait pas la liberté. Il se flattait de l'espoir de tenir sous sa main énergique l'épiscopat tout entier, et, lui livrant sans condition le clergé du second ordre, il croyait en avoir ainsi le gouvernement sans responsabilité ni souci. D'un autre côté, il était difficile à cette époque de renoncer à tenir le clergé dans une étroite dépendance. Une église que les événemens avaient divisée, des prêtres dont les uns avaient adhéré aux lois révolutionnaires, tandis que les autres les avaient poursuivies de leurs anathèmes, les ministres de la religion dispersés et long-temps soustraits à toute surveillance, le concordat même devenu l'occasion de dissentimens que le temps devait effacer, mais dont la vivacité était extrême à l'origine, les paroisses de la république entière à pourvoir à la fois de ministres, — que de raisons pour n'admettre ni l'inamovibilité ni des garanties analogues!

Les temps ne sont plus les mêmes. La liberté s'est associée à la règle. Le pouvoir politique n'est point investi de droits et n'exerce point une influence qui lui donnent les moyens de protéger le clergé du second ordre. Élevé, instruit, composé sous l'œil vigilant et sévère de vertueux prélats, invité par l'expérience à se tenir en dehors des débats irritans de la politique, le clergé secondaire ne saurait troubler l'ordre religieux ni la paix publique. Ce qui, à l'époque du concordat, pouvait devenir un élément de désordre ne serait plus qu'un hommage sans péril au principe même de nos institutions, une satisfaction légitime accordée à une classe de citoyens aussi nombreuse que digne d'intérêt.

On peut, dans cette pensée, augmenter le nombre des cures par l'attribution de ce titre à des succursales. Il y a aujourd'hui environ 2,300 cures et 27,500 succursales. Avant 1789, le nombre des premières était de 27,000; celui des annexes, dont les desservans étaient révocables, ne dépassait pas 2,500. Autant de cures créées, autant de titulaires pourvus de l'inamovibilité et protégés par la participation du pouvoir civil à leur nomination et par suite à leur révocation. Cependant, sans nous prononcer contre cette mesure, nous n'y trouvons qu'un palliatif sans efficacité réelle : il resterait toujours un nombre considérable de succursales, et le remède, l'approuvât-on, ne serait appliqué que très partiellement. Quand même il serait possible de donner l'inamovibilité civile à tous les desservans, nous y trouverions plus d'inconvéniens que d'avantages. L'inamovibilité a pour conséquence d'attacher celui qui en jouit à sa résidence aussi bien qu'à son titre. Or, il est souvent nécessaire, dans un intérêt d'administration et de bonne harmonie, de déplacer un desservant; des difficultés locales, un dissentiment avec les magistrats civils, un accident qui a nui à la considération du prêtre, des bruits, même non justifiés, qui ont terni sa réputation, il n'en faut pas davantage. Cette dépendance peut froisser des convenances privées, mais elle est commandée par les besoins publics,

et, si elle nuit au prêtre qui en souffre, elle sert le clergé qu'elle soustrait aux inimitiés. Il est d'ailleurs, à l'appui de notre opinion, une raison plus générale et plus élevée. Nous ne pensons pas, en effet, que ce soit du pouvoir politique que doive sortir la protection due au clergé secondaire. Mêler l'administration civile et l'épiscopat dans des actes d'une nature si délicate, c'est s'exposer à subordonner l'une à l'autre ou à les diviser et à les mettre en lutte. De ces deux hypothèses, la première est celle qui se réalise le plus souvent : l'administration civile, à qui manquent les élémens d'information et qui évite avec raison d'engager des conflits sur des questions secondaires, s'en rapporte habituellement à l'autorité religieuse et se prête à des mesures que, maîtresse d'agir, elle n'aurait pas toujours prises. Toute autorité partagée est faible et sans vigueur. Enfin le gouvernement est peu propre à connaître de questions qui doivent se résoudre à l'aide de règles spéciales, d'habitudes, de traditions auxquelles il est étranger. Ce n'est donc pas en lui, c'est dans les institutions religieuses mêmes que le clergé secondaire doit trouver une protection. Cette protection, le rétablissement des officialités la lui offre.

Il ne peut être question de rétablir les anciennes officialités, qui constituaient de véritables tribunaux, et qui, appelées à statuer sur les bénéfices et les fiefs ecclésiastiques et sur les causes des clercs, étaient plus temporelles que spirituelles. On propose seulement de constituer un pouvoir disciplinaire, purement ecclésiastique, chargé exclusivement de juger des causes spirituelles, et auquel pourraient recourir, dans des cas déterminés, soit l'évêque, soit le prêtre inculpé. Loin de nuire à l'autorité du premier, ce tribunal domestique, si l'on peut ainsi parler, la fortifierait, et il offrirait au second la garantie toujours précieuse d'un examen impartial, confié à un arbitre neutre et éclairé. Déjà plusieurs prélats ont spontanément créé des officialités dans leur diocèse; mais ces établissemens manquent de base légale, ils ne reposent que sur la volonté de leurs fondateurs, et le nombre en est fort restreint. Il faudrait qu'ils fussent étendus à tous les diocèses, soumis aux mêmes règles, constitués d'une manière fixe. Comme leur caractère et leur objet sont surtout spirituels, l'église devrait concourir avec le gouvernement à les fonder et à les organiser. En 1849, le comité des cultes a demandé que des négociations s'ouvrissent à cet effet avec le saint-siége. Le gouvernement y a donné son adhésion, et, s'il en a référé à la cour de Rome, on peut espérer une conclusion favorable. Parmi les réformes que comporte le régime de l'église catholique en France, il en est peu qui méritent au même degré l'attention et l'appui des pouvoirs publics.

Cependant les propositions faites relativement aux facultés de théologie ne sont pas moins dignes d'intérêt. Nous avons rendu aux vertus et au caractère évangélique du clergé catholique français un juste et

sincère hommage; qu'il nous soit permis, avec la même sincérité, de hasarder quelques critiques. L'enseignement donné dans les établissemens ecclésiastiques n'est, autant que nous en pouvons juger, ni assez élevé ni assez mêlé au monde. Les séminaires sont les seuls canaux par lesquels il est transmis; les études y sont peu profondes, peu générales : elles ne s'étendent pas au-delà des limites de l'instruction secondaire. D'un autre côté, les élèves y demeurent étrangers à toute espèce de rapports et de contact avec la jeunesse qui ne se destine pas à l'église, et y contractent des idées et des notions exclusivement cléricales. Sans doute il est convenable que la préparation aux augustes et sévères devoirs du sacerdoce se poursuive dans le recueillement et loin des entraînemens et des dissipations du siècle; mais la barrière, en quelque sorte infranchissable, qu'on place entre le monde et l'église les condamne à s'ignorer mutuellement, à nourrir des préventions et des défiances réciproques, et semble plus propre à amener leur divorce qu'à sceller leur alliance. Le système actuel d'éducation des jeunes prêtres est une des causes les plus actives des préjugés qui règnent dans l'église contre le monde et dans le monde contre l'église. Si on les rendait moins étrangers l'un à l'autre, on les rendrait en même temps plus justes et plus confians entre eux.

Des facultés de théologie ont été fondées dans la double pensée d'élever le niveau de l'enseignement ecclésiastique et d'entr'ouvrir les portes du monde aux jeunes prêtres avant leur admission au ministère; mais l'empereur, qui créa ces facultés, crut pouvoir se dispenser de se concerter avec le saint-siége : il en fit ce qu'il faisait de tous les lieux d'instruction, des établissemens universitaires; il ne donna au clergé dans leur direction qu'une part étroite et indirecte. Le clergé conçut des inquiétudes, et n'envoya point aux facultés les élèves des séminaires. Très peu de candidats se présentèrent pour recevoir les grades qu'elles dispensaient; malgré les décrets et les ordonnances qui subordonnaient à la collation de ces grades certaines fonctions ecclésiastiques, le gouvernement ne put procurer d'auditoire à ses professeurs, et le but fut manqué. Nous ne voulons pas examiner si en effet il n'appartenait pas au pouvoir politique de fonder et d'organiser les facultés de théologie. L'utilité qu'elles présentent nous touche plus que la prérogative de l'autorité civile en cette matière, et nous regretterions le triomphe de cette prérogative, s'il avait pour conséquence de priver le clergé des avantages qu'il peut trouver dans les facultés de théologie. Si l'église demandait à organiser seule ces facultés, nous reculerions devant cette prétention; mais elle demande seulement à se concerter avec l'état, et, comme il dépendra toujours de celui-ci de faire ses conditions, aucun droit essentiel ne nous paraît en péril.

Au moyen des facultés organisées par le gouvernement d'accord avec le saint-siége, les emplois ecclésiastiques ne seraient plus conférés,

dans l'église catholique, à l'exemple des autres cultes salariés par l'état, qu'aux candidats pourvus des diplômes exigés selon l'importance des fonctions. Les choix du gouvernement et ceux des évêques seraient plus éclairés. Un zèle nouveau pour la science, un esprit moins exclusivement clérical animeraient la sainte milice, et le clergé tout entier s'élèverait à un plus haut degré d'instruction et de tolérance.

Une dernière question, qui touche à des intérêts d'un autre ordre, a préoccupé le comité des cultes. On y a étudié le moyen d'assurer des pensions au clergé. Les bases d'un système de caisses de retraite ont été discutées et arrêtées; elles consisteraient dans une allocation de la part de l'état à titre de secours, dans une retenue faite sur les traitemens payés par le trésor public et imposée sur ceux qui proviennent d'une autre source. Nous ne pourrions, sans nous écarter de notre plan, entrer dans les détails de ce projet. Qu'il nous suffise, au moment où s'élabore un projet de loi sur les pensions, de recommander celles du clergé à la sollicitude du pouvoir législatif.

La constitution d'une juridiction protectrice du clergé secondaire, l'organisation des facultés de théologie, la fondation d'un système de retraites, voilà des objets d'un intérêt immédiat, réel, pratique; faire régner la règle là où l'arbitraire s'exerce sans limite, élever le niveau de l'instruction ecclésiastique, assurer l'existence de ceux à qui l'âge, les infirmités ne permettent plus de supporter le poids du jour, c'est servir la justice, la science, l'humanité; c'est contribuer au bon ordre, à l'agrandissement, au bien-être de l'église. Ces intérêts, bien supérieurs à de vaines querelles de prééminence, méritent bien plus de préoccuper les pouvoirs publics que la révision du concordat et des articles organiques, que la poursuite d'une indépendance qui exciterait de justes alarmes et d'une domination dont le triomphe éphémère pourrait amener des réactions aussi funestes à l'église qu'à ses ministres.

A la législation de l'église catholique se rattache étroitement celle qui concerne les congrégations religieuses, établissemens qui se lient à cette église, bien qu'ils n'en soient pas inséparables.

Les congrégations religieuses se sont successivement transformées avec les mœurs, avec l'opinion, avec les institutions politiques. Dans les premiers temps, dépositaires presque exclusives de la tradition, de la doctrine et de la science, dégénérées ensuite à mesure que le clergé séculier acquérait plus de lumières, d'instruction ou d'autorité morale, elles n'étaient plus, en beaucoup de lieux, au moment de la révolution de 89, que l'asile de la mollesse, de l'oisiveté et des mauvaises mœurs. La loi du 19 février 1790 ouvrit les portes des cloîtres, toutes les congrégations et confréries furent supprimées par la loi du 18 août 1792, et le concordat ne les reconnut point. Un décret du 3 messidor an XII ordonna la dissolution de toutes les congrégations et confréries qui ne seraient point autorisées par le gouvernement. Cependant la

suppression absolue n'était pas dans la pensée du gouvernement; on pouvait, à bon droit, ne point permettre le rétablissement des congrégations qui étaient vouées à la contemplation et à l'oisiveté, mais il en était qui se consacraient au soulagement des malades, à l'enseignement, à d'autres soins aussi utiles que méritoires, et en maintenir l'interdiction eût été une mesure non moins impolitique que cruelle. Aussi des décrets des 18 février 1809 et 26 décembre 1810 posèrent les conditions auxquelles seraient autorisées les congrégations hospitalières et les maisons de refuge « destinées à ramener aux bonnes mœurs les filles qui se sont mal conduites. » Le décret de 1808 autorisa les frères des écoles chrétiennes, et d'autres décrets, des congrégations destinées aux missions étrangères. L'autorisation des congrégations qui se vouaient à des œuvres utiles, l'interdiction de toutes les autres, le droit conféré au gouvernement de les dissoudre, telle était la législation de l'empire.

Cette législation ne reçut sous la restauration aucune modification essentielle. Les congrégations autorisées obtinrent le droit d'acquérir des immeubles, mais des limites furent posées aux libéralités qui pouvaient leur être faites, et l'autorisation fut soumise à des conditions restrictives; elle ne put être accordée que par la loi aux congrégations d'hommes et à celles des congrégations de femmes qui se formeraient à l'avenir. Le gouvernement continua d'être armé du droit de dissoudre les congrégations non autorisées; seulement il n'en usa point. L'ordonnance du 16 juin 1828 écarta de la direction et de l'enseignement, dans les maisons dépendantes de l'Université et dans les écoles secondaires ecclésiastiques, les membres de ces congrégations. En réalité, arrêtée par les défiances de l'opinion publique et par la surveillance des chambres, admettant aussi dans une certaine mesure, il faut le reconnaître, les traditions de l'ancien droit public, la restauration, dont les prédilections étaient favorables aux congrégations religieuses, souscrivit à des mesures qui en arrêtaient le développement.

Le gouvernement de juillet n'eut point à lutter contre les mêmes obstacles : il maintint le droit de dissolution écrit dans le décret de l'an XII, en usa à l'égard de quelques congrégations non autorisées, le revendiqua dans une discussion solennelle, tout en témoignant le désir de se concerter, avant d'y recourir, avec la cour de Rome; mais en même temps il ne fit pas difficulté de reconnaître presque officiellement des congrégations non autorisées, en faisant aux trappistes une concession de terres en Algérie, en traitant avec des congrégations charitables pour le service des aliénés et la police intérieure des prisons.

Après l'établissement de la république, en même temps que le gouvernement provisoire maintenait le double principe de la liberté religieuse et du droit d'association, il réservait à l'égard des congréga-

tions religieuses « les règles qui, de tout temps, ont fait la base du droit public français, et que la république devait et voulait maintenir avec fermeté. » Il approuvait en conséquence la dissolution qui avait été prononcée à Lyon contre des associations religieuses non autorisées. Depuis, une innovation assez grave a été introduite dans la législation. La loi du 15 mars 1850, loi organique de l'enseignement, a admis que les congrégations religieuses non autorisées pourraient être reconnues par le gouvernement comme établissemens d'utilité publique, et, à ce titre, fournir des instituteurs aux écoles communales.

Tel est l'état actuel de la législation. Comme on le voit, il en résulte que les congrégations religieuses peuvent être rangées en trois catégories distinctes : celles qui sont légalement autorisées, celles qui sont reconnues comme établissemens d'utilité publique, celles qui existent de fait sans être autorisées ni reconnues. Quelle est la condition légale de chacune d'elles?

Les congrégations légalement autorisées sont des personnes civiles; elles peuvent, avec l'approbation du gouvernement, acquérir, vendre, posséder; elles peuvent, sauf les restrictions portées par la loi et par les règlemens, et avec la même approbation, recevoir des libéralités. Leur existence est garantie. L'autorisation ne peut leur être retirée que par une loi; seulement les établissemens qui en dépendent, et qui sont autorisés par de simples décrets, peuvent être supprimés dans la même forme. Des caractères essentiels les distinguent de celles que les lois de la révolution ont détruites. Les vœux perpétuels n'y sont point permis; leurs membres ne sont engagés que temporairement, et encore leur liberté personnelle ne peut jamais être atteinte, car, sauf les actions civiles résultant des engagemens contractés, les portes du monastère doivent toujours s'ouvrir sur leur demande; ils continuent à jouir de leurs droits civils et de famille et de la pleine disposition de leurs biens, sauf les exceptions relatives aux libéralités qu'ils feraient à leur communauté. Le concordat ayant aboli toute exemption, les congrégations sont soumises à l'ordinaire et placées sous l'autorité spirituelle des évêques. Vis-à-vis des autorités civiles et judiciaires, le droit commun leur est appliqué : aucune exception n'est établie en leur faveur.

Les congrégations reconnues comme établissemens d'utilité publique jouissent de droits moins étendus. La reconnaissance a moins en vue les congrégations en elles-mêmes que l'intérêt public qui la fait accorder; elle ne procure que les avantages qui en dérivent d'après la loi sur l'enseignement; elle peut toujours être retirée dans la forme où elle a été accordée. Il est douteux, dans le silence de la loi, que la reconnaissance rende les congrégations qui l'obtiennent habiles à posséder des biens et à recevoir des libéralités; mais, en admettant

que cette faculté résulte des règles générales concernant les établissemens d'utilité publique, il est certain qu'elle ne pourrait s'exercer que pour l'objet même en vue duquel la congrégation a été reconnue.

Quant aux congrégations qui ne sont ni autorisées ni reconnues, elles continuent d'être sous l'empire des lois de 1790 et 1792 et du décret de l'an XII. Le gouvernement peut toujours en prononcer la dissolution et prendre les mesures nécessaires pour l'effectuer. Ces restrictions ne sont pas contraires au principe de la liberté des cultes. La liberté des cultes n'implique point le droit de former des congrégations religieuses; elle peut exister pleinement sans que ce droit soit reconnu. Ces congrégations ont un but religieux, mais elles ne font point partie du culte en lui-même, et ce serait donner au principe une extension excessive et périlleuse que de l'invoquer pour autoriser, en dehors de la surveillance et de l'intervention de la puissance publique, tous les établissemens que le zèle ou la passion religieuse imaginerait.

Cependant aucune peine ne peut, selon nous, être prononcée contre les membres des congrégations qui se forment sans autorisation. Les anciennes lois, les édits, les arrêts des parlemens sont abrogés; les lois de 90, 92 et le décret de l'an XII ne renferment point de disposition pénale. Les lois relatives aux associations ne leur sont point applicables. En effet, les associations et les congrégations sont deux choses fort distinctes. Les congrégations constituent des corps organisés, perpétuels; elles ont pour caractères distinctifs l'émission de vœux, l'admission de novices, la soumission à des statuts religieux. Aussi ont-elles toujours été soumises à une législation particulière, autre que celle qui régissait les simples associations. En 1848, on a refusé de les laisser jouir de la liberté accordée aux associations; en ce moment, les mêmes différences doivent les soustraire à l'application des lois pénales qui ont été récemment remises en vigueur contre les associations.

Le gouvernement n'est donc armé par les lois actuelles, à l'égard des congrégations non autorisées, que du droit de dissolution : c'est un droit dont il est investi au nom de l'intérêt public, mais auquel il ne doit recourir que quand cet intérêt le réclame. Il est deux excès qui doivent être évités avec le même soin : l'un serait de dissoudre toute congrégation non autorisée, quels qu'en fussent le but, le mode d'existence et l'organisation; l'autre serait de laisser subsister des congrégations qui menaceraient nos institutions politiques, troubleraient la paix des consciences, ou jetteraient la désunion dans les familles.

Nous avons retracé la constitution de l'église catholique en France, les principes qui la régissent, les établissemens qui s'y rattachent. Il nous reste à parler des églises réformées et du culte israélite.

VIVIEN.

LA LITTÉRATURE

EN RUSSIE.

IVAN ANDRÉEVITCH KRILOFF.

Polnoë Sobranié Sotchinénii (œuvres complètes), 4 vol. in-8°, Saint-Pétersbourg.

C'est par une voie semée d'obstacles que la littérature en Russie a pu s'élever à l'expression complète et sincère du génie national. Les efforts et les luttes qui ont signalé cette laborieuse entreprise ne se retrouvent dans l'histoire littéraire d'aucun pays. Le vieux génie russe, qui a marqué d'une si vive empreinte les mœurs et les institutions de l'empire des tsars, n'a point laissé de monumens écrits où l'on pût retrouver et saisir l'inspiration nationale à sa source; l'imitation des littératures étrangères n'a été au contraire, en Russie, que trop active. Quiconque veut interroger la pensée russe dans sa primitive indépendance est donc réduit à la chercher dans les coutumes et les traditions populaires; les livres ne lui offrent que de vagues et incomplètes indications. De là, pour les poètes moscovites, un travail incessant, qui n'a son analogue dans aucune des littératures de l'Europe moderne : travail utile et curieux d'ailleurs, destiné à faire prévaloir l'interprétation libre et féconde des chefs-d'œuvre étrangers sur l'imitation servile, ainsi qu'à dégager l'originalité nationale du spectacle attentivement observé de la vie populaire. Ce travail, représenté par Pouchkine avec un éclat et une autorité que nul de ses compatriotes n'a encore égalés (1), a son expression familière dans les récits et les fables du conteur national dont nous voudrions ici indiquer le rôle et apprécier les œuvres.

L'histoire de la Russie, depuis ses origines jusqu'à l'époque d'Alexandre, à laquelle appartient Kriloff, nous fera comprendre les difficultés qu'ont eu à surmonter les poètes moscovites pour pénétrer jusqu'aux sources de l'origina-

(1) Une étude sur Pouchkine a paru dans la *Revue* du 1er octobre 1847.

lité littéraire de leur pays. Soumise pendant plusieurs siècles aux vicissitudes les plus contraires, la Russie ne manifesta son activité morale que par des combats incessans contre les Tatars, les Livoniens et les Polonais. Après la victoire, elle descendit, il est vrai, en elle-même, interrogea son individualité et acquit le sentiment d'unité nationale qui devait la rendre si puissante, mais ce fut tout. Les murs de Kasan tombaient devant les soldats de Jean IV, et la terre de Rurick était affranchie; plus tard, deux intrépides citoyens (1) délivraient Moscou de ses éternels ennemis, les Polonais, et le peuple russe se contentait d'aller prier dans les églises; point d'épopée nationale, de poétiques légendes qui célébrassent ces grands exemples de courage et de patriotisme.

Il est à remarquer que, pendant les neuf premiers siècles de l'histoire moscovite, c'est-à-dire du IXe au XVIIIe, c'est à peine si quelques fragmens de chants nationaux en langue vulgaire, recueillis par la tradition, laissent entrevoir les élémens d'une ancienne littérature populaire (2). Aussi chercherait-on en vain dans la nombreuse collection des auteurs ecclésiastiques et monastiques qui remplissent les pages des annales littéraires de la Russie quelques-uns de ces joyeux troubadours, de ces mordans trouvères, de ces chevaliers aventureux dont les chants et les récits alternent, dans notre vieille France romane, avec les accens plus austères des évêques et des abbés. En Russie, point de littérature vulgaire marchant parallèlement avec la littérature de l'église et des couvens, point de contes animés, de fougueux sirventes, de merveilleux romans chevaleresques mêlés aux instructions pastorales, aux controverses sacrées, aux chroniques verbeuses qui composent presque uniquement l'antique littérature moscovite. Un seul poème chevaleresque du XIIe siècle, *les Exploits d'Igor* (*Slovo o polkou Igoria*), retrouvé en 1796, pourrait en faire supposer d'autres demeurés inconnus.

L'époque de Pierre-le-Grand arriva. Ce prince, dont le génie n'oubliait rien, voulut aussi créer dans son empire une poésie nationale; mais il fallait commencer par donner à la Russie un alphabet. Il en traça un de sa propre main (3). Ce fut le point de départ; mais si, à compter de ce moment, la langue vulgaire se sépara de la langue slavonne, spécialement consacrée à l'usage de l'église, ce ne fut pas sans en retenir nombre d'expressions qui, jointes aux emprunts faits aux langues étrangères et à certains restes du dialecte de la Russie-Blanche, formèrent un mélange confus d'élémens grossiers qu'il s'agit de coordonner et d'épurer.

Si la Russie entra avec Pierre Ier dans la plénitude de sa puissante unité, si

(1) Minime et Pojarsky, un bourgeois et un prince.

(2) Les Russes citent avec orgueil parmi leurs chroniqueurs (et ils ont raison) le moine Nestor, qui fut leur Grégoire de Tours. Il est du XIe siècle. Ils mettent aussi au rang de leurs plus respectables monumens littéraires les conseils que le grand prince Wladimir-Monomaque, contemporain de Nestor, laissa à ses enfans. C'est, en effet, un ouvrage singulièrement remarquable, si l'on pense à l'époque et au pays où il fut écrit. On ne saurait trouver sagesse plus austère, morale plus pure, philosophie plus chrétienne.

(3) C'est vers 1704 que Pierre Ier inventa les caractères russes. A cette époque, un dictionnaire fut publié à Moscou. De quarante-trois lettres qui constituaient l'alphabet slavon, neuf furent retranchées. Ce n'a été toutefois que vers 1733 qu'a été fixé l'alphabet russe dont on se sert aujourd'hui.

elle en acquit le sentiment intime, elle ne laissa pas de se trouver quelque peu étonnée en présence de l'Europe, qui venait de lui ouvrir les trésors de sa vieille civilisation. La voilà donc obligée de se dédoubler, si l'on peut ainsi dire, forcée qu'elle est, d'un côté, d'étudier cette civilisation, ces arts encore si nouveaux pour elle; de l'autre, de travailler à son propre développement, au développement de sa force, de son énergie intellectuelle : c'était une double action, deux efforts parallèles qui devaient naturellement commencer par se contrarier, s'affaiblir même l'un l'autre, mais qui ne pouvaient manquer néanmoins d'aboutir à un triomphe commun. Le grand objet des écrivains russes de cette première époque, leur travail en quelque sorte unique, fut de constituer une langue littéraire et poétique; il y avait pour eux tout un chaos à débrouiller. Aussi n'est-il d'abord question que de grammaire et de prosodie : on écrit des livres pour ou contre le système syllabique, pour ou contre le slavon. Ceux-ci acceptent les mots d'origine étrangère, ceux-là les repoussent; tous sentent le besoin d'épurer l'idiome vulgaire, le besoin d'une règle et surtout d'un modèle. Chacun des écrivains de cette époque eut plus ou moins sa part d'action sur les premiers progrès d'une littérature où tout était nouveau, à commencer par l'alphabet. Le plus célèbre, Lomonossoff, pauvre pêcheur des rives de la Mer-Blanche, eut l'honneur de débrouiller ou, si l'on veut, de créer la prose et la poésie russe. Lomonossoff, qui fut aussi un habile chimiste, devint en même temps le Malherbe et le Balzac moscovite; mais ce fut la grammaire latine, ce fut la poétique française qu'il prit pour règle, et dont il introduisit le double système dans les lettres naissantes de son pays. Vient ensuite Soumarokoff, fécond écrivain dramatique, et le premier directeur du théâtre russe fondé à la cour de l'impératrice Élisabeth; il étendit le système d'imitation de Lomonossoff en donnant des traductions fidèles de Racine ou de Voltaire, quelquefois même en traitant des sujets nationaux. Ses personnages russes sont taillés sur le patron des héros grecs et romains de la scène française. Des diverses littératures européennes, c'était particulièrement la nôtre que la littérature moscovite avait prise pour modèle.

Sous le règne de Catherine II, les lettres russes prirent une allure toute française. Toutefois, dans ce même temps et au milieu du plus grand triomphe de la poétique étrangère, l'élément national, secondé par la souveraine même, parvenait à se faire jour. Le théâtre russe, d'abord exclusivement réservé pour les plaisirs de la cour, devint public; des noms russes y retentirent, des drames tirés de l'histoire russe y furent représentés. Une université avait été fondée à Moscou, la ville russe par excellence, et là s'entretenaient, se nourrissaient les instincts et les sentimens nationaux. L'histoire du pays commençait à se répandre avec la pensée populaire et nationale. Derjavine, le premier poète véritable de ce pays, l'imitateur de Jean-Baptiste Rousseau, et qu'on peut à juste titre appeler lui-même le Jean-Baptiste Rousseau moscovite, Derjavine sut plus d'une fois s'élever à cette hauteur d'inspiration où toute imitation disparaît. L'accent populaire triompha parfois sur sa lyre des réminiscences latines ou françaises. Vers la fin du règne de l'impératrice Catherine et au commencement de celui d'Alexandre, l'imitation étrangère avait pris d'ailleurs un caractère plus rationnel : elle s'étendait à l'Angleterre et à l'Allemagne. En même temps, l'antiquité classique était étudiée sérieusement. Évi-

demment la pensée moscovite tendait à se dégager, les tentatives originales allaient succéder aux recherches laborieuses; mais la nouvelle ère qui s'annonçait devait se partager elle-même en deux phases distinctes : le règne d'Alexandre, remarquable surtout par la diversité des tentatives qui embrassent tous les genres; — l'époque actuelle, où le génie russe semble avoir fait son choix et vouloir concentrer ses efforts sur l'observation, sur l'étude ou la satire des mœurs nationales. Kriloff marque la transition entre ces deux périodes; il appartient à la première par l'inquiète activité de son esprit, à la seconde par ce sentiment de la vie populaire qui s'unit chez lui à l'instinct critique et qui fait l'originalité de ses fables.

I.

Un grand historien a présidé aux premières manifestations du génie russe sous le règne d'Alexandre. Nicolas Karamsine sut communiquer à ses contemporains l'activité pleine d'initiative qui le caractérisait. La prose russe, malgré les efforts de ses anciens réformateurs, était demeurée frappée de rudesse et d'obscurité. Karamsine entreprit de l'assouplir et de la rendre claire. Il y réussit. Le *Journal de Moscou*, qu'il publia en 1792, montra la langue de Lomonossoff tout à coup débarrassée de ces longues et flottantes périodes latines, de ces inextricables constructions germaniques qui la gênaient en l'alourdissant. Transformée sous la plume du nouvel écrivain, la prose russe devint facile, coulante et gracieuse. Cependant cette réforme, si nécessaire qu'elle fût, produisit un schisme littéraire qui divisa l'empire. Moscou, la cité ardente et novatrice, accepta le système de Karamsine, et Saint-Pétersbourg se déclara pour la vieille langue de Kantémire et de Lomonossoff. La dispute fut passionnée et se prolongea long-temps. Elle agita la littérature russe jusqu'au moment où les questions plus hautes soulevées par les tendances nouvelles des littératures européennes vinrent transformer le débat en l'élargissant.

Voilà donc le premier mouvement fécond des lettres russes : il est dû à une réforme grammaticale. La question posée par Karamsine excite les esprits, les pousse aux études sérieuses de la langue nationale, à l'examen des autres langues, aux essais de toute sorte. Karamsine vint visiter l'Europe. Son intelligence moscovite s'abreuva aux sources mêmes des littératures vivantes et s'imprégna d'idées et de couleurs nouvelles; elle s'agrandit, et l'écrivain songea à enrichir sa patrie du résultat de ses voyages. A peine revenu en Russie, il publia une nouvelle feuille, *le Courrier d'Europe*, où se rallièrent les écrivains les plus connus, tous ses amis; en même temps ses *Lettres d'un Voyageur russe* faisaient connaître l'Europe à ses compatriotes, en les initiant d'une manière piquante à ses mœurs, à ses lettres, à ses arts, à ses idées. D'autre part, le *Panthéon des auteurs russes* et le livre sur *l'Antiquité de la Russie* annonçaient un esprit vivement entraîné vers les recherches historiques, et faisaient pressentir le grand historien de l'empire.

Cependant l'empereur Alexandre était arrivé au trône. Ce prince, d'un caractère aimable et d'un esprit cultivé, contribua singulièrement, par ses propres penchans, à entretenir cette activité de l'intelligence nationale. La pre-

mière partie de son règne fut, si l'on peut ainsi parler, une fête perpétuelle pour la Russie. Sa cour devint le centre de l'élégance et de la galanterie, se ralliant dignement ainsi aux meilleures traditions de la cour de l'impératrice Catherine; mais, comme son aïeule, pendant que sa noblesse empruntait à notre civilisation ses formes les plus exquises, le tsar étendait l'influence extérieure de son pays par des traités qui reculaient ses frontières au pôle et à la Mer Noire (1), tandis qu'il retrempait sa force intérieure par une organisation administrative plus complète et par d'importantes créations littéraires et scientifiques. Sous cette haute influence, la littérature russe prit une nouvelle activité; seulement elle était toujours partagée entre le courant national qui l'entraînait, le besoin des études sérieuses, et le goût des littératures vivantes, qui commençait à captiver les jeunes imaginations. Le double mouvement que la réforme de la prose russe avait déterminé se faisait sentir encore dans ces aspirations qui laissaient flotter la pensée nationale entre la vieille Russie et la jeune Europe. On commençait cependant à pressentir que ces efforts en sens contraire pouvaient aboutir à une conciliation féconde. Les esprits obstinés qui en étaient encore à regretter la vieille littérature de Kantémire et de Von Visin perdaient chaque jour du terrain. Ceux qui avaient pris parti pour Karamsine s'appliquaient avec une ardeur de plus en plus heureuse à rajeunir le génie moscovite en étendant son horizon.

C'est au milieu de cette fermentation intellectuelle que la campagne de 1812 surprit la Russie. Un grand cri se fit entendre alors d'un bout à l'autre de l'empire, et le même sentiment fit battre tous les cœurs. Il n'y eut pas un écrivain qui ne repoussât la plume pour s'armer de l'épée, ou qui ne reprît l'épée, s'il l'avait quittée pour la plume. Le poète Joukowsky s'enrôla dans les milices de Moscou après avoir composé son poème du *Barde au camp des guerriers russes*; Batiouchkoff, encore souffrant d'une blessure reçue en Prusse, reprit son premier métier, et fit les campagnes de 1812, 1813 et 1814. Il est peu de nation qui passe aussi facilement que la nation russe de la vie civile à la vie militaire. Ce peuple, naturellement pacifique, semble n'être que campé dans les villes. Aussi la vie recherchée, le luxe et les plaisirs des capitales ne sauraient enchaîner ses mœurs. Il garde toujours en lui quelque chose du Sarmate, de l'ancien peuple nomade; il trouve du charme dans les campemens, et je ne sais quelle volupté dans les rigueurs et les aventures de la guerre. De nos jours encore, on voit les fils des plus riches et des plus puissantes familles briguer long-temps, comme une faveur, le droit d'aller faire une campagne dans le Caucase, où les attendent tant de fatigues et de dangers. Un nouvel esprit, l'esprit militaire, s'était donc emparé de la Russie. La défense du sol natal devint la pensée commune, et le gouvernement put se convaincre de l'ascendant général du patriotisme russe aux offres d'hommes et d'argent qui lui arrivaient de toutes parts. L'invasion française eut son cours. On sait comment l'hiver s'allia avec les Russes pour accabler nos soldats. Les armées moscovites visitèrent Paris, et regagnèrent ensuite leurs lointains foyers avec un patriotisme en quelque sorte nouveau, — nous vou-

(1) Entre 1805 et 1806, la Russie acquit, au midi, les provinces de Bialostok et de Ternopol, tandis que la paix de Frederichs-Ham lui donnait, au nord, le grand-duché de Finlande.

lons dire éclairé par le spectacle de la civilisation française. Les guerres de 1812 et de 1814 exercèrent sur la littérature russe une influence qu'il n'est pas permis de méconnaître. A partir de 1814, on fit servir plus résolument l'étude des lettres étrangères à l'expression de la pensée nationale. Les uns traduisaient des ouvrages français, les autres se contentaient de les imiter; tous s'efforçaient de s'approprier les qualités qu'ils y avaient remarquées, tout en se déclarant les adversaires de l'imitation française.

Parmi les écrivains qui figurent en première ligne dans le groupe dominé par Karamsine, Mouravieff se présente d'abord. Il était précepteur des grands-ducs Alexandre et Constantin. Sobre et austère écrivain, il n'écrivit que pour instruire ses augustes élèves. Ses *Dialogues des morts* et ses *Lettres de l'habitant des faubourgs* attestent la solidité de ses études classiques, l'élévation de sa pensée et la pureté de sa morale. Un autre auxiliaire de Karamsine fut Ozéroff, qui réforma la tragédie. Les œuvres de ses deux prédécesseurs, Soumarokoff et Kniajnine, sont considérées à juste titre par un critique compétent, le prince Wiasemsky, comme des *imitations mortes* de notre tragédie classique : les pièces d'Ozéroff laissent voir un esprit plus indépendant. Ce poète était animé d'un souffle puissant, et si son style ne satisfait pas entièrement la critique russe, si on le trouve parfois embarrassé et obscur, si on lui reproche de passer à côté du mot propre et d'avoir trop de la rudesse de la langue de Kniajnine, on est forcé de convenir que, dans les endroits où Ozéroff a secoué toute réminiscence, tout penchant à l'imitation, sa muse devient originale et forte. La sensibilité et l'émotion s'épanchent à flots de son ame, et ses tableaux font revivre avec bonheur les souvenirs de la patrie. Dans son *Dmitri Donskoï* par exemple, le Russe voit avec enthousiasme l'évocation d'une des plus héroïques époques de son histoire, où la Russie, l'étendard du Christ en tête, livra une bataille de géans aux hordes mongoles et les vainquit. Ozéroff réunissait à un degré éminent les deux actions simultanées qui tendaient à concilier l'étude des modèles classiques de la Grèce, de l'Italie ou de la France du XVIIe siècle, avec les libres inspirations du cœur et celles de la muse nationale. Ses efforts toutefois, comme ceux de quelques esprits de sa trempe, ont été impuissans à constituer un théâtre russe. « L'art dramatique est encore parmi nous dans son enfance, » disait le prince Wiasemsky en 1823. Or, depuis cette année, quelques pièces spirituelles, dont il a été parlé ici même, n'ont pu que confirmer l'opinion du prince; deux ou trois chefs-d'œuvre se sont produits sur la scène russe, et y figurent encore isolés.

Après Mouravieff et Ozéroff, il faut citer Dmitrieff, qui peut être considéré comme le Karamsine de la poésie; il assouplit le vers comme Karamsine avait assoupli la prose; il le rendit facile, alerte; il lui donna du trait; aussi ses principales compositions appartiennent-elles au genre léger : ce sont des contes, des fables, des chansons. Les critiques russes trouvent dans ces productions quelque chose de l'exquise finesse, de la grace spirituelle des poésies légères de Voltaire. Dmitrieff tient une place importante parmi les écrivains de cette époque, sur le goût desquels il eut une influence très marquée. Il avait d'ailleurs travaillé avec Karamsine au *Courrier d'Europe*, comme Joukowsky, leur ami commun.

Tandis que Dmitrieff s'inspirait de Voltaire, Joukowsky imitait Schiller et Byron. Il fut ainsi le premier qui représenta dans son pays ce qu'on a long-

temps appelé l'*école romantique*. La littérature russe lui doit la ballade allemande, dont il sut approprier les formes au génie de son pays avec une sensibilité et une douceur parfaites. Son succès fut immense, et bientôt il put voir graviter autour de lui un essaim d'imitateurs jeunes et passionnés. L'école de Joukowsky, en Russie, pourrait, dans une certaine mesure, être comparée à l'école des lakistes, en Angleterre. Elle eut sa vogue, ses admirateurs fanatiques, ses adeptes fervens, puis elle tomba dans l'oubli après avoir effleuré les limites du ridicule. L'engouement contemporain une fois épuisé, la critique resta sévère pour Joukowsky. Tout en rendant justice aux qualités incontestables de ce poète, au charme et à l'harmonie de ses vers, on lui refuse aujourd'hui l'originalité. Le jugement d'un critique contemporain est explicite à cet égard. « Comme poète original, dit M. Miloukoff dans son *Histoire de la Poésie russe*, Joukowsky a une valeur médiocre; comme imitateur, il fut remarquable. » Cette opinion restreint peut-être un peu trop la part de Joukowsky dans le premier essor des lettres russes. En poussant ses contemporains à l'étude sérieuse des littératures allemande et anglaise, il exerça une salutaire influence et servit la cause du génie national plus encore que celle des modèles étrangers.

M. Batiouchkoff fait aussi partie du groupe des poètes qui appartiennent au règne de l'empereur Alexandre. Au lieu de s'adonner, comme Joukowsky, aux inspirations germaniques, il interrogea les antiques souvenirs de Rome et d'Athènes. Quelques-unes de ses compositions, telles que *la Bacchante*, pourraient être prises pour des inspirations retrouvées de la muse grecque.

Qu'ils dominassent l'imitation servile ainsi qu'Ozéroff, qu'ils étudiassent l'Allemagne avec Joukowsky, ou la Grèce avec Batiouchkoff, tous ces artistes de la pensée n'en étaient pas moins fidèles à un devoir commun, celui de frayer la voie à la génération plus puissante qui grandissait autour d'eux. Quand Pouchkine arriva, il résuma, il concentra en lui-même toutes ces inspirations, tous ces efforts incomplets; il leur donna la vie et l'unité. L'époque de Pouchkine fut ainsi préparée par les nombreux poètes auxquels Karamsine avait donné l'éveil. Cependant le mouvement provoqué par Karamsine ne devait pas seulement produire les précurseurs de Pouchkine et du groupe d'ardens artistes dominé par ce poète, il devait donner aussi un précurseur à la période d'observation et d'analyse satirique dont Gogol a été le représentant et qui se continue encore de nos jours. A côté des poètes réunis autour de Karamsine grandissait un homme qui devait laisser, comme Pouchkine, un nom immortel. Il fondait laborieusement des recueils qui duraient peu, des comédies qui tombaient; il faisait des vers, il faisait de la prose, et sa prose, comme ses vers, bien qu'encouragée par les maîtres de l'époque, qui étaient ses amis, n'indiquait encore qu'un talent secondaire. C'était cependant un grand poète, mais dont le génie endormi n'était point entré dans le courant qui devait l'emporter si rapidement hors de la foule. Nous voulons parler de Jean Andréevitch Kriloff, que la Russie ne devait pas tarder à proclamer son premier poète national.

II.

Kriloff fut en effet un poète national dans l'acception la plus rigoureuse du terme; il le fut avec toutes les qualités et toutes les faiblesses qui marquent le caractère moscovite. Les poètes que nous venons de nommer appartiennent

pour la plupart à la haute société, aux sommités hiérarchiques : l'un, Mouravieff, conseiller privé et sénateur, a l'honneur de diriger l'éducation de deux grands-ducs; l'autre, Dmitrieff, est aussi sénateur, il tient de plus le portefeuille de la justice; le troisième, Ozéroff, est général-major; tous ont fait des études régulières, leur éducation a été libérale; il ont reçu dès leur enfance, si l'on peut ainsi s'exprimer, l'infusion des mœurs, de la langue et de la littérature de notre pays. Rien de semblable pour Kriloff. — Fils d'un pauvre officier d'armée (1) qui le laissa orphelin à l'âge de onze ans, il entra dans la vie sans nom, sans fortune, sans amis, sans protection. Sa mère, femme courageuse et d'énergie, se fit elle-même son institutrice. Elle avait compris que, dans l'intérêt de son avenir, il devait savoir le français : elle obtint du précepteur des enfans du gouverneur de Tver qu'il donnerait des leçons de langue française à son fils; mais, s'apercevant bientôt que les progrès étaient assez lents, elle entreprit de les activer, et, quoiqu'elle ne sût pas un mot de français, elle fit lire tous les jours le jeune homme. Lorsqu'il lui semblait que son élève avait bien lu, elle lui accordait de petites gratifications. Kriloff n'abusa d'ailleurs jamais de l'ignorance de sa mère et fit des progrès réels. Son père avait laissé pour tout héritage une caisse de livres qui le suivait partout. A défaut d'autres moyens plus réguliers de s'instruire, et peut-être aussi par désœuvrement, le jeune homme lut avidement ces livres, et bientôt sa tête fut si remplie de héros grecs et romains, et surtout de pièces de théâtre, qu'à l'âge de quinze ans il avait composé un opéra sans connaître les premiers élémens de l'art dramatique. C'est ainsi sous la direction de sa mère, c'est surtout avec le secours de la bibliothèque nomade de son père que le jeune Kriloff dut suppléer à l'absence de maîtres plus sérieux. Il faut dire que la profonde misère qui accablait la mère et le fils était peu propre à faciliter les études de celui-ci. Cette misère devint si cruelle que la mère fut obligée de solliciter pour son fils, — un enfant de douze ans à peine! — une place de copiste dans l'administration de je ne sais plus quelle petite ville du gouvernement de Tver. Enfin, au bout de trois ans de luttes et de souffrances inouïes, ils partirent pour Saint-Pétersbourg, où M[me] Kriloff espérait obtenir une pension de veuve de militaire, et peut-être trouver pour le jeune Ivan une position sortable.

On le voit, ces débuts ne ressemblaient guère à ceux des heureux poètes qui marchaient alors dans la voie ouverte par Karamsine. Ces premières années ainsi consumées dans la misère, parmi les classes les plus infimes de la société, ne furent pas perdues cependant pour le jeune Kriloff, qu'elles familiarisèrent avec le langage et les mœurs populaires, et qu'elles mirent à même d'étudier la race moscovite dans les moindres nuances de sa mobile nature. Sans ces premières épreuves, le caractère national de son pays lui eût échappé peut-être comme à tant d'autres écrivains qui n'arrivaient à le connaître que par des à-peu-près et artificiellement. Kriloff s'était instruit à la grande source nationale; aussi les œuvres qui lui ont valu une si haute place dans la littérature de son pays, ses fables, se distinguent-elles par ce langage populaire, si habilement fondu au langage de la poésie, et qui se montre sous sa plume si pittoresque, si original et si charmant, qu'il ne saurait venir à l'idée de

(1) Ainsi sont désignés en Russie les officiers qui n'appartiennent pas à la garde.

personne que cela pût ne pas être ainsi. Dans l'esprit du poète, il n'y avait qu'une langue comme il n'y a qu'une Russie, et Kriloff trouvait, dans l'harmonie générale de sa pensée, le secret de cette unité de caractère donnée à un style où l'idiome du peuple a une si large part.

L'époque à laquelle Kriloff arriva à Saint-Pétersbourg — 1782 — coïncidait avec la fondation d'un théâtre national et public. Le mouvement dramatique qui en fut la conséquence fit sur le jeune homme une vive impression. L'un des écrivains célèbres qui avaient tendu à Kriloff une main bienveillante, Kniajnine, venait de publier ses tragédies patriotiques. L'acteur Dmitriewsky, le Roscius moscovite du temps, jouait, à ce qu'il paraît, avec un grand talent le rôle de Roslaff dans la pièce de ce nom. Kriloff voulut connaître le comédien, et Kniajnine le mit en rapport avec l'interprète de ses tragédies. Dmitriewsky était un homme d'un commerce facile; il avait une instruction solide et variée; il était versé dans la connaissance des langues modernes et avait fait deux fois le voyage de Paris, chargé d'engager des artistes pour le théâtre impérial de Saint-Pétersbourg. Kriloff et l'acteur furent bientôt amis intimes, malgré l'énorme différence d'âge qui les séparait. L'imagination du jeune poète s'était tournée vers le théâtre. Tout devait l'y porter, l'amitié de l'acteur, ses préoccupations grecques et romaines, les succès de Kniajnine. Il composa une tragédie, *Cléopâtre*, et la lut à son ami. Celui-ci lui conseilla de la brûler. Kriloff ne se découragea point et en composa une seconde, *Philomèle*, en cinq actes et en *style héroïque*, ce qui signifiait un mélange de russe vulgaire et de slavon d'église : il paraît que l'acteur ne la trouva pas meilleure que la première. Kriloff ne s'en montra que plus acharné à la poursuite du génie dramatique : il abandonna même le service public pour pouvoir se livrer, avec une liberté plus entière, à cette passion malheureuse. Douze ans se passèrent ainsi pendant lesquels Kriloff fit représenter plusieurs pièces, éparpilla son esprit sur vingt objets, toucha à tout et n'apprit rien ou à peu près. Il avait perdu sa mère, son indépendance était absolue, et il en cherchait péniblement l'emploi. Une nouvelle idée s'empara de lui, celle de fonder une imprimerie et un journal. Il s'associa avec un ancien capitaine de la garde, et ce projet fut mis à exécution. Le journal fut intitulé *la Poste des Esprits*. Il avait pour objet de peindre les faiblesses et les ridicules du siècle. Il était de mode alors de mettre en scène les *esprits*, sorte de création fantastique au moyen de laquelle les vérités les plus hardies avaient cours dans le monde. L'idée par malheur commençait à vieillir; on ne put s'empêcher néanmoins d'admirer la facilité du jeune publiciste, la hardiesse de ses idées et cette ironie caractéristique tour à tour mordante, profonde, spirituelle et vraie, qui distinguait déjà son style. C'est qu'ici, n'étant pas obligé de sacrifier à la forme héroïque du temps, c'est-à-dire à la boursouflure semi-slavonne, il put être original et piquant à son aise. C'est dans ce recueil qu'il commença à s'élever contre la *gallomanie*, entretenue, suivant lui, dans les familles aristocratiques par l'usage des précepteurs français, usage, pour le dire en passant, qui n'a arrêté ni la force ni l'extension du sentiment national en Russie, bien qu'il se soit conservé jusqu'à nos jours, et Kriloff a pu s'en convaincre lui-même quarante ans après la publication de *la Poste des Esprits*.

Ce journal ne vécut qu'une année, mais un second lui succéda bientôt

sous le titre du *Spectateur*. *Le Spectateur* avait pour objet d'attaquer le vice en le faisant apparaître sous les couleurs les plus odieuses et en lui opposant la vertu parée des formes les plus attrayantes : autre idée empruntée au XVIII[e] siècle et par conséquent tout aussi peu nouvelle en Russie. On remarque parmi les essais réunis dans cette publication une sorte d'allégorie sous forme de conte oriental, satire pleine de finesse, d'esprit et de portée politique : ce petit récit s'appelle le *Caïb*. Le *caïb* est un prince qui s'ennuie, — ceci n'a rien d'extraordinaire, — et l'ennui consume ses jours. Rien n'a le pouvoir de le distraire. Les courtisans se mettent en vain en frais d'imagination; le malheureux prince languit, il dessèche, il se meurt. Un matin qu'il était livré, comme d'habitude, à son humeur sombre, il vit son angora s'élancer sur une souris de la plus gracieuse espèce. Un bon sentiment s'empare de lui, et il sauve la vie à l'animal rongeur. La souris se transforme aussitôt en une belle dame qui est fée, laquelle, n'ignorant pas son mal secret et voulant reconnaître le service qu'il vient de lui rendre, lui indique les moyens de tuer son ennui. Il faut d'abord qu'il parte, qu'il abandonne secrètement ses états pour aller à la recherche d'une personne qui le haïsse et l'aime avec une égale ardeur. Le départ du prince, qui doit demeurer caché aux yeux du peuple, amène les situations les plus plaisantes. Un des conseillers du caïb lui dit : « Fais faire un mannequin qui te ressemble; il sera facile de le prendre pour toi, car, dans tes jours de mauvaise humeur, tu demeures sombre et muet... Le peuple s'y trompera aisément, il te croira constamment de mauvaise humeur. » Les voyages du caïb et l'expérience qu'il acquiert des hommes et des choses l'éclairent sur ses devoirs de prince, dont il n'avait, paraît-il, qu'une idée assez vague. A force de courir le monde, il finit par rencontrer une jeune fille qu'il ne tarde pas à aimer comme un fou. Payé du plus tendre retour, il veut l'épouser et l'emmener dans ses états; mais il apprend que son père est un proscrit, victime innocente des injustices que lui firent commettre ses propres ministres. « Tu dois bien haïr le caïb? dit-il à la jeune fille. — A la mort! lui répond-elle. — Et moi, tu m'aimes?... — Tu le sais, de toute mon ame! » On comprend le reste. Le charme est brisé, l'ennui est vaincu, le caïb répare ses injustices, épouse la fille du proscrit et rend ses peuples heureux. Il n'y a rien là de bien nouveau, mais n'oublions pas que nous sommes en Russie. N'y avait-il pas, à l'époque où paraissait *le Spectateur*, une certaine hardiesse à se railler ainsi des princes, même sous le voile de l'allégorie orientale?

Après *le Spectateur*, Kriloff créa *le Mercure de Saint-Pétersbourg*, qui eut tout aussi peu de durée que les deux précédens recueils et ne se soutint pas au-delà d'une année. Son esprit inquiet touchait à toute chose, essayait de tous les genres. Après avoir fait des tragédies, des journaux et de la satire, après avoir rimé des odes imitées de Lomonossoff, des chants et des élégies larmoyantes, il revint au théâtre, auquel il n'avait jamais complétement renoncé, mais pour y tenter cette fois la comédie. Il débuta par *la Famille des Effrayés ou les Fous et les Espiègles*. La muse comique lui fut aussi peu favorable que l'autre. Ses pièces manquaient d'entrain et d'intérêt. Il fit de la poésie légère; puis il imita Derjavine comme il avait imité Lomonossoff, c'est-à-dire qu'il fit de grandes odes comme lui, mais sans souffle et sans

chaleur. Rien n'avait encore distingué Kriloff de tant d'autres écrivains qui dépensaient beaucoup d'esprit en mille choses pour ne réussir pleinement à rien. On lui tenait compte néanmoins de cet esprit éparpillé en vingt lieux; le monde, qui entendait souvent répéter son nom, avait fini par l'accepter. Bientôt sa place fut marquée à toutes les fêtes; on le rechercha, mille devoirs futiles absorbèrent ses instans. Kriloff joignait à un esprit enjoué et facile un talent réel sur le violon. Nouvelle cause de dissipation : aussi bientôt cessa-t-il de s'appartenir à lui-même. Le monde des artistes et celui des grands seigneurs se le disputaient à l'envi. Vint ensuite la passion du jeu; il s'y livra avec emportement, comme il s'était livré au théâtre, et n'y fut pas plus heureux. « Je n'ai pas de regret à l'argent que perd Kriloff, disait à ce propos l'empereur Alexandre; mais je serais désolé qu'il perdît son talent. »

Six années se passèrent de la sorte; enfin le poète s'aperçut qu'il était fatigué de cette vie d'éparpillement et de bruit, et il éprouva le besoin de revenir à ces devoirs réguliers du service public dont on ne saurait jamais s'affranchir vainement en Russie. L'impératrice Marie Fédorowna, la mère de l'empereur Nicolas, qui s'intéressait à lui, le fit placer auprès du gouverneur militaire de Riga, le prince Serge Galitzine. Kriloff mena pendant trois ans cette paisible existence de chancellerie, non sans y mêler toutefois le jeu et la littérature, les deux passions qui se partageaient son ame. Néanmoins, ces trois ans écoulés, la liberté vint le tenter de nouveau, capricieuse et souriante : il donna sa démission. Il se trouva que cette démission coïncidait avec la retraite du gouverneur, dont la santé avait besoin de repos. Le prince Galitzine proposa à Kriloff, dont il avait su apprécier le cœur et le caractère, de l'accompagner dans ses terres de Saratoff (1). L'offre plut à celui-ci; c'était la perspective d'une nouvelle existence. Il n'en fallait pas davantage pour décider cet esprit mobile et flottant.

Cette époque est décisive dans la vie de Kriloff : son séjour dans une des provinces les plus centrales de l'empire allait enfin donner l'éveil aux qualités vraiment originales de son génie. La vie de campagne ou plutôt de solitude, succédant à la vie bruyante de Saint-Pétersbourg et à la vie officielle de Riga, ne pouvait manquer de laisser une forte trace dans cette nature sympathique, dès long-temps préparée aux impressions populaires. Kriloff avait autrefois vécu parmi le peuple et en avait retenu le langage pittoresque, il en avait aussi retenu la physionomie, si pleine de naïve et spirituelle finesse; mais il est permis de croire que ces premières impressions se seraient affaiblies ou même effacées tout-à-fait, si son séjour à Zoubrilowka, terre du prince Galitzine, n'était venu les raviver en les renouvelant.

L'habitation domaniale du seigneur russe s'élève d'ordinaire, avec l'église, au centre de la propriété et dans le voisinage des villages qui en relèvent, ou plutôt qui en font partie. C'est là que demeure le maître avec sa famille et ses nombreux serviteurs. L'hospitalité y est pratiquée sur une échelle presque royale. Les hôtes arrivent de vingt lieues à la ronde, avec grand cortége de

(1) La province de Saratoff est située au sud-est de Moscou, ayant pour chef-lieu la ville de Saratoff, sur le Volga. C'est un des greniers de la Russie grace à l'abondance de ses céréales, et ses pêches de caviar (œufs d'esturgeon) et de sterlet (poisson rare et d'une extrême cherté) ajoutent encore à la richesse de cette province.

chevaux et de domestiques. Il suffit de trois ou quatre visites semblables pour encombrer la maison, et, s'il s'agit de quelque grande fête, l'habitation seigneuriale ressemble aussitôt à une de ces cours plénières de nos anciens barons du moyen-âge. Rien n'y manque : on y trouve même jongleurs et baladins. Pour donner une idée de la nature de l'hospitalité des châteaux moscovites à certains jours, il suffira de dire que trente invitations y amènent, avec les maîtres, plus de cent domestiques et le double de chevaux. La vie est largement menée; les plaisirs se succèdent sans interruption. Le bal succède au festin et le festin au bal. L'occasion est favorable pour étudier la population d'une province russe dans ses types les plus variés et les plus originaux. Les figures, les costumes, les idées, tout y a un certain caractère d'étrangeté. Il y a là toujours de vieux gentilshommes terriens qui ne connaissent que par des échos égarés les événemens modernes. Leur pensée s'étend peu au-delà de l'horizon provincial, et leur sujet le plus habituel de discussion dépasse rarement le dernier oukase. Quelques-uns ont gardé le souvenir de la guerre de 1812, où ils figurèrent bravement : la médaille de cuivre qu'on peut voir à leur boutonnière, à côté du ruban rouge et noir de Saint-Wladimir, en fait foi. Il y en a qui firent en 1814 la campagne de France, et ils n'ont pas cessé de voir notre pays avec leurs yeux de vingt ans. D'autres ont servi dans l'administration civile. Plusieurs cachent sous leurs habits de coupe surannée des sénateurs ou des généraux retraités, peu aptes à parler des choses nouvelles, mais gardant de celles d'autrefois des souvenirs d'un très piquant intérêt. Les gentilshommes russes qui vivent dans leurs terres lisent peu les journaux étrangers; quelques feuilles russes leur suffisent. Ils envisagent les affaires publiques d'Europe au point de vue de leurs idées de règle et de discipline hiérarchiques. Ils savent qu'il y a des révolutions, mais ils savent aussi que l'empereur y veille, et ils se reposent sur lui, prêts, au besoin, à le seconder de leur fortune et de leur personne. Ils se préoccupent donc peu de la politique extérieure. La chronique officielle du pays, les nouvelles des expéditions du Caucase, les affaires de la contrée, l'économie de leurs terres, et, si c'est à Saratoff, les pêches du Volga et le prix des blés, tels sont, après les oukases, les textes ordinaires de leurs entretiens.

Il faut l'avouer, l'élégant gentilhomme de Saint-Pétersbourg, le seigneur spirituel qui a parcouru plusieurs fois l'Europe, le haut fonctionnaire qui, comme le prince Galitzine, vient d'aventure chercher quelques années de repos dans ses terres, subit péniblement le poids de cette société, de ces mœurs, de ces ridicules de campagne; mais il n'en est point de même pour le poète qui écoute et observe en artiste ou en philosophe. Aussi Kriloff sut-il recueillir dans ce cercle provincial les mille nuances de la physionomie moscovite dans ce qu'elle a de plus parfaitement local. Ce n'était là pourtant que la moindre partie de ses observations. Le poète aimait surtout à se rapprocher du paysan, de l'homme du sol, à le visiter dans son *isba*, à le suivre dans les champs, à étudier ses mœurs, ses idées, son langage, à saisir ces traits naïfs et fins qui caractérisent si bien l'excellente nature du moujik. Ces braves gens se sentaient à l'aise avec Kriloff, et se livraient sans réserve à ces conversations familières et un peu verbeuses qui permettaient au poète de pénétrer à fond dans leur esprit, où il découvrait tant de sens droit et honnête mêlé à tant de crédulité

et de préjugés puérils; puis c'était cet idiome simple, imagé, pittoresque, énergique et original qu'on rencontre surtout à la campagne, et, sans qu'il s'en doutât, il recueillait de ce commerce quotidien ces qualités spéciales de sentiment et de couleur populaires qu'il ne devait pas tarder à porter dans ses écrits. Quelque peu de penchant qu'il eût à la rêverie, Kriloff aimait cette vie libre et ouverte des champs, ces courses sur les bords du Volga, le grand fleuve moscovite, ou bien à travers les plaines ondulées de Saratoff, vaste océan d'épis qui se balance sous l'aile de la brise; il se plaisait au milieu de cette nature exubérante, un peu mélancolique comme toutes les grandes solitudes, mais féconde et souriante; puis, tout le temps qu'il ne donnait point à ses chers moujiks ou à ses courses solitaires sur les rives du Volga, il le consacrait à l'éducation des enfans du prince Galitzine, reconnaissant de cette manière l'hospitalité qu'il en recevait, laquelle eût été sans cela un poids trop grand pour son amour-propre.

Cette vie rustique, qui compléta réellement le poète encore inconnu, dura trois ans. Ainsi préparé par le spectacle de la nature et des mœurs populaires, Kriloff retourna dans la capitale, où l'attirait irrésistiblement le mouvement du monde et de la pensée; mais, pour se rendre de Saratoff à Saint-Pétersbourg, il fallait passer par Moscou, à ce moment le centre principal de la littérature. A Moscou, son nom n'était pas oublié, et il y reçut de la société lettrée un accueil plein d'empressement et de sympathie. Dmitrieff, qui était alors un des maîtres de la poésie et qui semblait pressentir son génie sans redouter un rival, l'engagea à traduire deux fables de La Fontaine : *la Fille* et *le Chêne et le Roseau*. Kriloff traduisit les fables qu'on lui indiquait, et sa traduction frappa Dmitrieff par son originalité comme par son caractère pittoresque. Le poète l'envoya incontinent au *Spectateur de Moscou*, qui la publia. Le succès fut immense, les applaudissemens unanimes. La voie de Kriloff était trouvée. Comme La Fontaine, il était fabuliste et grand poète, et cependant sa vieille passion pour le théâtre n'était point encore morte; elle se réveilla une dernière fois, et la scène donna de lui trois nouvelles pièces (1), qui n'étaient guère supérieures à ses premiers essais. Ce furent ses dernières tentatives dramatiques. Désormais il se consacrera tout entier à la muse de l'apologue et du conte populaire. Kriloff avait atteint sa quarantième année.

Nous avons suivi avec quelques détails cette première période de la vie du fabuliste russe, parce qu'elle se rattache, on a pu le voir, au tableau général de la littérature de cette époque, auquel elle ajoute même plus d'un trait. Il nous a paru curieux d'assister à l'éclosion de cette intelligence qui n'eut d'autre maître qu'elle-même, à l'activité inquiète de cet esprit avide de renommée, qui va essayant tous les genres et ne se laissant décourager par aucun obstacle. Cette première époque de la vie de Kriloff forme d'ailleurs un contraste frappant avec la seconde, où l'inquiétude d'un talent qui se cherche fait place à la sérénité d'une imagination qui, désormais sûre d'elle-même, s'abandonne à une sorte de paresseuse insouciance.

Les Russes ont toujours eu un penchant à la satire et à l'épigramme; c'est un poète satirique qui ouvre leur littérature moderne. Kantémire débrouille

(1) *Le Magasin de Modes*, *la Leçon aux Filles* et un opéra : *Igor Bogatch* (*Igor le Riche*).

avant Lomonossoff le chaos poétique de son temps. Après lui, ce fut un poète comique, Von Visin, qui s'empara du fouet satirique : sa comédie de *l'Enfant prodigue* est la plus vive et la plus spirituelle des satires. L'apologue, qui est une forme du genre satirique, devait aisément trouver droit de cité en Russie. — Soumarokoff, le premier, s'y essaya. — Ce poète, qui avait abordé tous les genres, fit des fables fort lues de son temps, et aujourd'hui fort oubliées. L'imitation de La Fontaine s'y laisse voir, mais une imitation dépourvue d'art et d'originalité. Kemnitzer, qui fut contemporain de Soumarokoff, fut un grand poète; mais il demeura inconnu de son vivant. Ses fables, qui devaient devenir classiques, ne reçurent d'abord qu'un accueil assez froid. Il fallut qu'un homme de goût les éditât en les faisant suivre d'une habile appréciation (1). Les fables de Kemnitzer, brèves comme celles de Phèdre, ont gardé dans leur forme élégante et pure un certain reflet de cette tristesse inhérente à la satire slave. Dmitrieff, qui avait indiqué à Kriloff sa route, était aussi un fabuliste. Écrivain net et correct, il manquait malheureusement de la verve et de l'originalité nécessaires pour animer et renouveler le cadre qu'il s'était choisi.

Kriloff se distingue surtout par les qualités qui manquent à Dmitrieff. Sous sa plume, tous les sujets deviennent russes. Kriloff n'aimait pas les imitateurs maladroits, ainsi qu'on peut le voir dans sa spirituelle fable des *Singes*. Il demeure donc toujours original en imitant; mais lorsque, cherchant ses sujets en lui-même, il les lie dans sa conception à la vie et aux mœurs de son pays, alors la Russie tout entière se réfléchit dans ses œuvres : mœurs, idées, préjugés, caractère, physionomie, langue, costumes, tout s'y trouve. Ce sont les hommes du peuple, la petite noblesse, les employés, les artistes, les plus hauts personnages, mis en scène avec une verve inimitable. La politique elle-même trouve place dans les piquans tableaux du fabuliste : ainsi un chat glouton, c'est la satire d'un favori tout-puissant; un loup égaré dans un chenil, c'est le vieux Koutouzoff en présence de son impérial adversaire Napoléon.

Avant de montrer dans les fables de Kriloff ce curieux reflet de la vie populaire en Russie, il est bon toutefois de suivre encore le poète dans les dernières années de sa vie. C'était en 1808 que Kriloff avait enfin reconnu sa vocation. Il rentra pour la troisième ou la quatrième fois au service avec le modeste titre de conseiller honoraire. Il fit paraître successivement plusieurs fables dans le *Courrier dramatique*, et sa réputation s'accrut rapidement. On s'accorde à regarder cette année comme une des plus heureuses pour la littérature russe, en ce qu'elle révéla Kriloff à la Russie. La bibliothèque impériale s'étant ouverte en 1812, M. d'Olénine, qui en était directeur, y attacha Kriloff. Là, celui-ci fit connaissance avec le poète Gnéditch, qui était aussi un savant helléniste et qui avait traduit Homère. Les deux bibliothécaires se lièrent d'une étroite amitié. Kriloff avait l'esprit juste et net; il était de mœurs simples, insouciant, concentré, paresseux avec délices et peu curieux du monde; Gnéditch, dont la pensée était lente et souvent fausse, se piquait de savoir les grandes manières et n'était pas toujours exempt de vanité. Ces deux natures opposées se tempéraient l'une par l'autre. Gnéditch attaquait la pa-

(3) M. d'Olénine, président de l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg.

resse de Kriloff, entraînait celui-ci dans le monde, le forçait à apprendre le grec; Kriloff redressait le jugement de Gnéditch et se moquait de ses prétentions, dont il parvenait à le faire rire lui-même. La paresse n'en restait pas moins un des traits caractéristiques de Kriloff. Il lui fallait du loisir, de la liberté, du *far niente,* et l'empereur Alexandre avait largement et royalement pourvu à cette existence de poète, ami du repos et de la rêverie (1). Sous l'influence de cette vie douce et paisible, l'insouciance fut bientôt portée chez Kriloff jusqu'à la singularité; il ne s'inquiétait ni de la propreté, ni de l'ordre de son intérieur. Les nombreux visiteurs qu'attirait la réputation du poète étaient fort surpris de le trouver dans une petite pièce qui lui servait à la fois de salon et de chambre à coucher, le cigare à la bouche et entouré de ses pigeons familiers. On se raconte encore à Saint-Pétersbourg une foule d'anecdotes dont la paresse et le laisser-aller du fabuliste sont le thème invariable. Nous en choisirons une entre mille. Kriloff n'était jamais sorti de la Russie. Un jour (il avait soixante ans alors), il venait de vendre lucrativement une édition de ses fables. Se voyant riche, il lui vint une fantaisie de vieillard ou d'enfant, celle de faire un voyage hors de son pays, et il proposa à son ami Gnéditch de l'accompagner : celui-ci lui répondit par une épître en vers, où il concluait que le repos est nécessaire à la vieillesse. Le poète n'eut pas de peine à comprendre, il voulait toutefois trouver l'emploi de son argent en le consacrant à une fantaisie, et l'idée lui vint de faire restaurer son appartement. Les tapissiers se mirent à l'œuvre, et cet appartement, naguère délabré, poudreux et presque nu, devint un nid charmant et coquet : la transformation fut complète; mais, par cela même, il fallait s'astreindre à certains soins d'arrangement et d'entretien : c'était un esclavage, et Kriloff n'était pas homme à le supporter long-temps. Le voilà donc un matin qui, en dépit de ses beaux meubles, se met à reprendre sa vie de nonchaloir, ses vieilles habitudes, et qui fait rouvrir son vasistas pour recevoir, comme par le passé, la visite de ses chers pigeons.

C'est à cette dernière époque de sa vie que nous avons connu Kriloff. Nous l'avons vu dans un salon où se réunissaient quelques écrivains célèbres, tous amis du fabuliste, — Gnéditch, son compagnon fidèle, Joukowsky, Kosloff, le prince Odoewsky, etc., — et nous pûmes admirer l'intelligente et belle figure du poète, encadrée de ses grands cheveux blancs, ses yeux doux et spirituels, et l'expression générale de son visage toute pénétrée de bienveillance et de je ne sais quelle finesse où l'on devinait l'ironie. Le conteur populaire vieillissait doucement alors au sein de la gloire qu'il semblait ignorer, aimé de ceux qui le fréquentaient, admiré des autres, c'est-à-dire de tout le monde; populaire dans la plus large acception du mot, parce qu'il était le poète du peuple, et comblé des faveurs impériales, qui n'ont jamais manqué en Russie aux hommes qui illustrent le pays. Le 2 février 1838, Kriloff avait atteint sa soixante-dixième année. On voulut célébrer cet anniversaire d'une façon digne du poète. Un banquet de trois cents couverts lui fut offert dans l'immense salle du cercle de la noblesse. Tout ce qui tient une plume ou un pinceau y avait été convié;

(1) Il avait joint une pension de 3,000 roubles (3,450 fr.) à son traitement de bibliothécaire. Les honneurs vinrent aussi trouver Kriloff, qui fut nommé conseiller d'état et chevalier de Saint-Wladimir.

hommes de lettres, poètes, artistes, tous avaient été appelés pour fêter le fabuliste. Au moment des toasts, le ministre de l'instruction publique, le comte Ouvaroff, se leva, lui remit une lettre de félicitations de l'empereur, et lui fixa sur la poitrine la plaque de l'ordre de Saint-Stanislas. Après cela, trois toasts furent portés d'abord au tsar, puis au poète, enfin à la patrie. Au sortir de table, le poète fut conduit auprès du grand-duc héritier, qui l'attendait pour le complimenter. Ce fut un beau jour pour le fabuliste, et nous ajouterons pour la Russie, qui savait ainsi s'honorer elle-même dans ces honneurs rendus au poète le plus populaire qu'elle eût produit. Kriloff vécut encore sept ans, et s'éteignit doucement en 1845. Sa mort, qui fut chrétienne comme sa vie, produisit un deuil général. Le peuple s'était porté en foule à ses funérailles, et, si un étranger avait demandé pourquoi cette grande douleur publique et quel était ce cercueil : — Dieu a affligé la Russie, eût répondu l'homme du peuple dans son langage naïf et figuré : c'est un de ses glorieux enfans qui s'en va!

III.

Nous trouvons parmi nos vieux fabliaux de petits poèmes qui traduisent une intention satirique dans une forme pleine d'abandon et de vivacité. Les fables de Kriloff sont de cette famille plutôt encore que de celle des apologues de La Fontaine. Ce qui distingue essentiellement Kriloff, c'est la vérité locale, la physionomie essentiellement russe des personnages qu'il met en scène. Sous plus d'une piquante fable se cache même l'allusion directe, qui marque en traits ineffaçables la date et le lieu du récit.

Pénétrons d'abord au sein même du peuple auquel ces fables s'adressent. En Russie, le peuple a partout une homogénéité de caractère et de mœurs dont sont fort éloignées nos populations françaises. En France, ces populations sont scindées par leurs professions mêmes; ainsi la classe ouvrière qui remplit les ateliers se distingue par des traits qui lui sont particuliers des classes agricoles. En Russie, rien de semblable. Les ouvriers qui hantent les capitales ne cessent pas pour cela de faire partie des populations villageoises; ils n'habitent les villes que pendant quelques mois de l'année, et s'en viennent généralement hiverner au village; c'est pourquoi tous ces artisans sont désignés sous l'appellation commune de *moujik*, qu'on applique également aux hommes de la campagne. De là cette conformité de mœurs, d'habitudes et de langage.

Le peuple russe des classes partagées ainsi entre la campagne et la ville croit aux puissances surnaturelles, et, avec l'instinct de sa faiblesse, il est tout simple qu'il les fasse souvent intervenir dans les accidens les plus ordinaires de la vie : ainsi c'est Dieu ou le diable qui influe sur sa bonne ou sa mauvaise fortune, — sans parler du patron de la maison, des farfadets, de l'esprit familier, etc. Le paysan moscovite savoure aussi volontiers, il faut bien le dire, après l'office des fêtes et dimanches, quelques verres d'une eau-de-vie grossière, extraite du froment, qui porte assez vite à l'ivresse. C'est au *kabac* (cabaret) que se débite cette boisson de régie, ce qui n'empêche pas le moujik d'en avoir sa petite provision chez lui et d'en offrir largement à ses convives aux jours de gala.

Nous connaissons maintenant le caractère du paysan russe. Il n'y a plus

qu'à ouvrir le recueil de Kriloff; nous comprendrons la portée de ses fables, à commencer, si l'on veut, par celle des *Deux Moujiks* :

« Bonjour, frère Thadée. — Bonjour, frère Yégor. — Eh bien! comment cela va-t-il, ami? — Ah! compère, il paraît que tu ignores mon malheur. Dieu m'a visité. J'ai incendié moi-même ma maison; tout mon avoir a péri, et depuis lors je suis réduit à la mendicité. — Comment! incendié? Tu fais là un pauvre jeu, compère. — Voici comment la chose arriva. Aux dernières fêtes de Noël, nous avions quelques convives. Au milieu du repas, je me levai, pris une lumière et sortis pour aller donner du foin aux chevaux. Il faut que je confesse qu'il bourdonnait quelque peu dans ma tête. Je ne sais comment il se fit que je laissai tomber une étincelle de mon flambeau et comment je parvins à me sauver moi-même. Quant à ma cour (1), elle brûla avec tout ce que je possédais. Mais toi, comment vas-tu?

« — Oh! Thadée, mauvaise affaire aussi. Il paraît que Dieu s'était également fâché contre moi. Regarde, je suis privé de mes deux jambes, et je considère comme un vrai miracle du ciel que je sois encore parmi les vivans. C'était aussi à la Noël. Moi, j'allais à la cave pour quérir de la bière, et, de même que toi, pourquoi le cacherais-je? j'avais bu avec des amis un peu plus que mesure, et, dans la crainte de mettre le feu à la maison, j'éteignis ma chandelle; mais, au milieu de l'obscurité, le diable me poussa si vivement au bas de l'escalier, que je ne ressemblai bientôt plus à un homme, et que, comme tu vois, je suis estropié depuis ce moment.

« — Ne vous en prenez qu'à vous, amis, fit le frère Stéphan qui les écoutait. A vrai dire, je ne trouve pas étonnant que toi, Thadée, tu aies incendié ta maison, et toi, Yégor, que tu marches avec des béquilles. Il n'est pas sage qu'un ivrogne porte de la lumière, mais je ne sais pas s'il n'y a pas un plus grand danger à ce qu'il reste dans les ténèbres. »

Ce n'est point là, on le voit, une fable dans l'acception ordinaire du mot; c'est un tableau de la vie populaire dont l'intérêt ne pouvait être mieux compris que dans un pays où l'imprévoyance et l'ivrognerie livrent souvent aux flammes des villages entiers.

Voici maintenant *les Trois Moujiks*. Nous parlions tout à l'heure de trouvères et de fabliaux; certes, si la Russie avait eu ses trouvères comme la France, on pourrait hardiment attribuer à l'un d'eux ce spirituel poème, dont la donnée rappelle d'ailleurs d'une manière frappante le fabliau du *Chevalier, du Marchand et du Vilain.*

« Trois moujiks arrivèrent dans un village pour y passer la nuit. C'étaient des charretiers qui revenaient de Saint-Pétersbourg. Ils avaient travaillé, ils s'étaient amusés, et à ce moment ils regagnaient leur endroit. Or, comme un digne moujik ne se couche jamais à jeun, nos trois voyageurs demandèrent à souper. Mais quel régal trouver dans un village? On leur servit un plat de *chtchi* (2) déjà fort entamé, du pain et un reste de *kacha* (3). A Saint-Pétersbourg, c'eût été autre chose; mais à quoi bon des regrets? Encore valait-il

(1) *Dvor*, mot à mot *cour*, et par extension la maison avec toutes ses dépendances.
(2) Soupe aux choux.
(3) Gruau au beurre cuit au four.

mieux cela que rien. Voici donc nos compagnons qui font ensemble le signe de croix et s'attablent autour de leur pitance. L'un des trois, plus malin que les deux autres, avait remarqué que le souper était fort mince pour trois convives, et il se mit à réfléchir au moyen d'y remédier. Là où la force est impossible, il faut savoir ruser.

« — Frères, dit-il, connaissez-vous Thomas? Eh bien! au prochain recrutement, il aura le front rasé (1). — Quel recrutement? — C'est comme cela, il court des bruits de guerre avec la Chine. Notre *père* (2) a ordonné qu'un tribut de thé serait levé sur les Chinois.

« A ces mots, les deux autres se mirent à raisonner (malheureusement ils étaient lettrés et lisaient parfois les journaux). Comment se fera la guerre et qui commandera l'armée? Ils se perdirent dans un entretien sans issue, firent des conjectures, argumentèrent à perte de vue. C'était où les attendait le rusé compagnon. Pendant qu'ils allaient ainsi, faisant manœuvrer et dirigeant les troupes, lui ne soufflait mot, mais le *chtchi* avec le *kacha* disparut tout entier. »

Bien que nous n'ayons pu donner à cette traduction cette pittoresque et charmante couleur moscovite dont se revêt la fable originale, on y verra peut-être un reflet de l'esprit du trouvère moderne, qui se plaît surtout à mettre en saillie les mœurs du moujik russe, dont il s'est fait le poète. Voici encore une citation littérale. Dans le *Kaftan de Trichka*, Kriloff s'attaque à cette insouciance ou plutôt à cette imprévoyance si commune aux races slaves, imprévoyance trop générale dans l'économie de la vie domestique russe, et dont le résultat n'eût pas manqué de se faire sentir au poète lui-même, si, comme nous l'avons vu, l'empereur Alexandre n'y avait mis bon ordre.

« Trichka s'aperçut un jour que les coudes de son kaftan étaient percés. Qu'y a-t-il tant à penser? Il prend l'aiguille, coupe un bout de ses manches et rapièce les coudes. Voilà le kaftan réparé. Seulement Trichka eut un quart des bras nus. Mais à quoi bon se mettre en souci pour si peu? Tout le monde commence cependant à se moquer de lui. Alors Trichka se dit : « Je ne suis pourtant pas un sot! je trouverai bien moyen de remédier également à ceci, et je ferai que mes manches seront plus longues qu'auparavant. » C'est que Trichka n'est point un gars ordinaire. Il se met donc à la besogne, coupe la robe de son kaftan, dont il rallonge les manches, et demeure fort satisfait, bien qu'il porte un kaftan plus court qu'une camisole.

« C'est ainsi que j'ai vu certains messieurs réparer leurs affaires embrouillées. Regardez-y de près, ils se pavanent dans le kaftan de Trichka. »

Nous l'avons dit, cette imprévoyance de Trichka est un peu celle de tous ses compatriotes, et, sous ce rapport, le spirituel apologue renferme une question qui touche à l'économie sociale tout entière de la Russie. D'où vient que tant de grandes fortunes dans ce pays sont aujourd'hui délabrées? tant de grandes maisons obérées? tant de terres criblées d'hypothèques ou engagées à la banque de crédit, qui ne fournit le plus souvent à l'emprunteur que les ciseaux de Trichka pour tailler dans son kaftan de quoi rallonger ses

(1) C'est ainsi que sont marquées les recrues.
(2) *Batiouchka, petit père;* c'est ainsi que le tsar est désigné parmi le peuple.

manches écourtées? Tout cela vient de cet esprit de bizarre incurie qui aime les larges façons et les grandes manières, de cette horreur des chiffres et du lendemain inhérente au caractère russe, de cette nature slave, en un mot, habituée dès long-temps à l'épanouissement d'une vie que notre civilisation occidentale n'avait pas encore soumise aux soins de l'économie et des calculs quotidiens. Nous qui n'apercevons les Russes que chez nous, où ils arrivent munis d'excellentes lettres de crédit, et qui les voyons royalement mener la vie, nous nous les figurons tous dans leur pays cousus de roubles et possédant au moins une mine d'or en Sibérie. L'erreur est grande. — Il est tel de ces Russes qui n'est venu jouer pendant un hiver ou deux un rôle brillant à Paris que grace à quelque kaftan raccommodé à la manière de Trichka, — je veux dire au moyen d'un emprunt dont les intérêts grèvent ses biens et les amoindriront bientôt. Le gouvernement a créé une banque spéciale de crédit foncier, appelée banque d'*emprunt*, dans l'intention de sauver le seigneur obéré des mains des usuriers, qui ne prêtent qu'à d'énormes intérêts, de 10 à 15 pour 100, et sur bonnes lettres de créance qui engagent la fortune. La banque de crédit leur prête à un intérêt moindre, 8 pour 100, dont une partie est consacrée à l'amortissement de la dette. Malheureusement le service des intérêts est mal fait; les arriérés s'accumulent bientôt, et il arrive presque toujours que le gage reste à la couronne (1), qui le garde en toute propriété après en avoir payé le surplus à son débiteur. Il faut dire que les paysans qui peuplaient ces terres, par le seul fait de leur adjonction au domaine de la couronne, deviennent libres et passent à l'état de fermiers.

Quelques fables qu'il nous suffira d'analyser achèveront de donner une idée de la manière du fabuliste russe, avant que nous arrivions à de petits poèmes qui, dans leur cadre étroit, forment de véritables satires philosophiques et morales. Dans *le Paysan et l'Ouvrier*, l'instinct mercantile des classes inférieures de la société russe est vivement mis en relief. Un paysan et un ouvrier sont surpris par un ours au milieu d'un bois. Le premier tombe bientôt, terrassé par le monstre; mais son compagnon, armé de sa hache, qu'il maniait avec adresse, se précipite sur la bête, qu'il a le bonheur de tuer. Son compagnon est délivré. « Ah! dit alors celui-ci en se relevant et considérant l'ours abattu, que tu es maladroit! Regarde quelle belle fourrure tu as abîmée! »

Dans *le Moujik et le Renard*, c'est un pauvre homme du peuple qui fait la morale au plus rusé des animaux. Comment peut-il exposer sa vie pour quelque méchante volaille arrachée à son poulailler? car enfin on l'attrapera tôt ou tard, et alors on sera sans pitié. Il lui propose un traité. Le renard sera grassement entretenu, lui et sa famille, à la condition de respecter à l'avenir les poules du moujik. Le renard accepte, et l'homme, désormais rassuré, eut bientôt le plus beau poulailler des environs; mais voici qu'un beau jour le renard, oubliant sa promesse, pénètre dans le poulailler et le remplit de carnage. « O voleurs! s'écrie le fabuliste, vous serez toujours voleurs! »

Les Fleurs artificielles et les Fleurs naturelles renferment, sous une forme piquante, une leçon qui semble s'adresser aux talens factices que l'imitation

(1) La loi a déterminé le temps, qui est de plusieurs années, au-delà duquel, les intérêts n'étant pas payés, la terre engagée est retenue.

des littératures étrangères avait multipliés en Russie. Les fleurs artificielles veulent disputer aux fleurs naturelles la fraîcheur et l'éclat des couleurs. Une pluie survient. Les fleurs artificielles tombent souillées pour ne plus se relever, tandis que les autres se redressent plus fraîches et plus odorantes. — La pluie, c'est la critique qui tue les ouvrages aux beautés factices, tandis qu'elle relève la valeur réelle des œuvres créées par le talent.

Le Bluet contraste avec *les Fleurs artificielles :* c'est presque une élégie que cette fable touchante. Le soleil est depuis plusieurs jours caché dans les nuages; la fleur modeste se meurt faute de ses rayons, et les implore avec larmes. Le hanneton, qui entend cette plainte, gourmande l'indiscrète. Le soleil, selon lui, a bien d'autres affaires que de s'occuper de la fleurette. Les vastes champs, les monts, le chêne surtout, voilà ce qui mérite ses regards. Cependant les nuages se dissipent, les rayons de l'astre du jour tombent sur la terre, et la petite fleur en prend aussi sa part.

Tous ces sujets, on peut le voir, se développent sans effort; leur sens allégorique se détache nettement de la fable, et la morale qui en ressort est tout aussi aisée à saisir. Plusieurs de ces apologues sont dirigés contre les critiques injustes ou malhabiles. La guerre à la mauvaise critique était une des préoccupations dominantes de l'époque où Kriloff écrivait. C'était une des conséquences du grand mouvement d'où devait sortir peu à peu la littérature nationale. C'est encore sur le terrain de la satire littéraire que nous conduit cette fable du *Paroissien* dirigée contre l'intolérance des coteries :

« Il existe des hommes ainsi faits : soyez de leurs amis, et votre talent est reconnu, on vous accorde même du génie; n'en soyez pas... oh! alors, fussiez-vous le chantre le plus admirable, non-seulement vous ne devez vous attendre à aucune louange, mais pas même à la moindre charité. — Peut-être serai-je désagréable à plus d'un, mais, au lieu d'une fable, je veux raconter ici une histoire.

« Un prédicateur prêchait dans un temple. — On eût dit à son éloquence un héritier de Platon (1). Il enseignait les bonnes œuvres à ses auditeurs : son discours s'épanchait de ses lèvres onctueux comme un rayon de miel. La vérité s'y dévoilait aussi pure qu'un collier d'or. Il élevait les cœurs à Dieu, exaltait les sentimens, et condamnait ce monde d'orgueil et de vanité.

« Il s'arrêta; mais tous l'écoutaient encore, et, ravis en esprit, ne sentaient point les larmes qui coulaient doucement sur leurs joues.

« Lorsqu'on fut sorti de la maison de Dieu, on s'entretint du prédicateur. — Quel admirable talent! quelle onction! quelle chaleur! avec quelle force irrésistible il entraîne les ames!...

« — Mais toi, l'ami, tu dois être d'un naturel bien dur que tu ne laisses voir aucune trace de pleurs,... ou c'est peut-être que tu n'as pas compris?... — Pas compris? Allons donc! Comment ne pas comprendre?... Mais à quel propos m'attendrirai-je? Je ne suis pas de cette paroisse. »

Cette fable a un pendant charmant, *le Coucou et le Coq,* allégorie peut-être plus directe, s'il faut en croire les Russes, qui donnent aux deux oiseaux deux noms de *journalistes fort connus.* Or ces deux volatiles s'appellent des

(1) Archimandrite de Moscou, célèbre par son éloquence. Il mourut en 1812.

plus tendres noms, ma *lumière* et ma *beauté*, au grand scandale d'un moineau de bon sens qui leur dit : « Louez-vous tour à tour, à la bonne heure! — mais cela n'empêchera pas que votre chant n'en reste détestable. » Et le poète se demande ensuite : « Pourquoi donc sans crainte de blasphème le coucou loue-t-il le coq? — C'est que le coq loue le coucou. »

Kriloff toutefois n'est jamais mieux inspiré que lorsqu'il revient à la vie populaire. Lisez la jolie fable intitulée *l'Oukha de Démiane*. L'*oukha* est une soupe de poisson, une sorte de *bouillabaisse* moscovite dont on est très friand en Russie, et Démiane est un excellent bourgeois qui en fait les honneurs à son voisin Phocas. Il y a ici un petit tableau de genre éminemment russe de couleur et de ton; — paroles et gestes, tout y reflète la plus pure saveur du terroir; quant au fond de l'apologue, à sa moralité, on serait tenté d'y voir une épigramme contre les écrivains qui ne savent point s'arrêter et dont les productions finissent par devenir semblables à l'oukha de Démiane.

« Voisin, ma lumière! je t'en prie, mange. — Voisin, je suis rassasié, j'en ai jusqu'à la gorge. — Qu'importe?... encore une petite assiette... Écoute, l'oukha, je te le jure, est glorieusement faite. — Mais j'en ai mangé trois fois. — Allons, est-ce que l'on compte? Pourvu que le cœur t'en dise et que cela te profite, mange jusqu'au fond. Quelle oukha! comme elle est grasse! on la dirait colorée d'ambre. Allons, pour me faire plaisir, cher ami! Voici une brême, des tripes, un morceau de sterlet. Au moins une cuillerée encore!... C'est ainsi que le voisin Démiane régalait son voisin Phocas. Celui-ci accepte une quatrième assiette d'oukha, réunit ses efforts et la vide. — Voilà comme j'aime les amis, s'écrie alors Démiane. Je déteste les gens cérémonieux. Allons, mon cher, encore une toute petite assiettée!... Phocas pâlit à cette menace, et, bien qu'il adorât l'oukha, il saisit de ses deux mains et ceinture et chapeau, et regagne en courant sa demeure. Depuis ce jour, il ne remit plus le pied chez son voisin Démiane. »

Rien dans ce petit tableau n'est exagéré; c'est la bonhomie du bourgeois russe prise sur le fait. Démiane est parfaitement dans son rôle d'amphitryon moscovite. C'est, en effet, avec cet empressement un peu tyrannique, comme on voit, que les classes bourgeoises en Russie exercent l'hospitalité, et cela du meilleur cœur du monde. Kriloff ne met en scène que des types essentiellement moscovites. Voyez, par exemple, ce gentilhomme mélomane qui invite à dîner un sien voisin pour lui faire entendre son orchestre ou plutôt ses chanteurs. Les chanteurs étaient détestables. Le voisin fut au supplice tant que dura le concert, et le dit ensuite franchement au propriétaire, qui lui répondit avec humilité : « Je sais bien qu'ils crient un peu trop, mais ce sont des gens d'une conduite irréprochable; aucun d'eux ne s'enivre. — J'admets, répond l'autre, qu'on s'enivre, pourvu que d'ailleurs on connaisse son affaire. » Le poète est indulgent, on le voit : il sait le faible national, et il l'excuse; peut-être certain retour sur lui-même l'attendrit-il encore à cet endroit. Il est de fait que cette faiblesse est commune aux basses classes; il y a toujours une heure, un moment où elle triomphe de la détermination la plus sérieuse. Un verre d'eau-de-vie (*vodka*) a pour le moujik comme pour l'artisan moscovite un attrait presque irrésistible.

Les fables de Kriloff nous conduisent ainsi à travers toutes les classes de la

population moscovite; on apprend à les connaître, on en voit la physionomie, on en entend le langage; on aime surtout la figure du bon moujik, quelquefois légèrement ingrat comme celui que son compagnon délivre des griffes de l'ours, un peu léger comme frère Yégor, qui incendie sa maison sans le vouloir, irréfléchi comme Trichka, qui raccourcit outre mesure la robe de son kaftan; mais, au demeurant, bon et loyal, laborieux et patient, aimant son *isba*, sa famille, son vieux père, fidèle au tsar, craignant Dieu et redoutant le diable. D'ailleurs, dans ce voyage, tout est charmant, inattendu, plein de choses curieuses. Vous êtes en compagnie d'un trouvère piquant et qui connaît la contrée; il vous l'explique en maître. Sa fable moderne prend volontiers les allures et les couleurs de l'ancien fabliau, comme dans *les Trois Moujiks;* alors le récit a quelque chose de plus pénétrant et de plus malin; ce n'est plus une fable, c'est un conte; ce sont des hommes réels, qui vivent, parlent, agissent; c'est la forme du vieux récit avec la pensée moderne; c'est la finesse de l'esprit ancien s'appliquant à des ridicules contemporains. Ce mélange si rare de naïveté et de verve satirique atteint son expression la plus complète peut-être dans la fable intitulée *le Menteur*.

« Un noble, dit le poète, revenu depuis peu des pays lointains, se promenait avec un ami. Il lui parlait avec exaltation des contrées qu'il avait parcourues, des choses qu'il avait vues, et ajoutait à la vérité bon nombre d'inventions. C'était, à ce qu'il paraît, un de ces Russes qui se plaisent à vanter systématiquement les pays étrangers aux dépens de la terre natale. Celui-ci maltraitait fort la pauvre Russie avec son climat variable, ses neiges glacées, et quelquefois son soleil dévorant, tandis que dans les contrées qu'il avait visitées le climat est toujours doux et tempéré; on n'y connaît pas les ombres de la nuit, et l'année entière, à l'entendre, ne compte que des journées de mai; on n'y sème point, on n'y plante point, et pourtant tout y fleurit et mûrit à souhait. A Rome, par exemple, il a vu un concombre... le croira-t-on jamais?... en vérité, il était grand comme une montagne.

« L'ami écoute ces beaux récits sans s'étonner. — Quelle merveille! dit-il; en vérité, le monde est rempli de merveilles! seulement, on ne les remarque pas toutes. Par exemple, nous-mêmes, en ce moment, nous approchons d'une chose dont nulle part, j'en suis certain, on n'a vu la pareille. Tu vois ce pont jeté sur cette rivière que nous devons traverser? — Eh bien? — Eh bien! il a une qualité étonnante, pas un menteur ne saurait y passer sans qu'il ne s'entr'ouvre aussitôt sous ses pieds. — Et la rivière, comment est-elle? — Elle est fort profonde. Tu vois que ce pont vaut bien ton concombre romain, qui est, as-tu dit, aussi grand qu'une montagne. — Ai-je dit une montagne? Dans tous les cas, il est bien de la grosseur d'une maison. — N'importe, le pont que nous allons traverser n'en est pas moins une merveille avec son aversion pour les menteurs. Cette année, tout le monde le sait, il s'est entr'ouvert sous les pas de deux journalistes et d'un tailleur, qui ont été engloutis par les flots. Cependant, si le concombre est grand comme une maison, il ne laisse pas d'être encore une assez piquante curiosité. — Pas autant qu'on pourrait croire, vois-tu? car, pour dire les choses comme elles sont, les maisons de là-bas ne sont pas de la grandeur des nôtres, de nos palais surtout; ce sont de vraies bicoques, mon cher, où deux personnes à peine peuvent pé-

nétrer, et encore ne sauraient-elles s'y tenir debout. — Mais un concombre dans lequel deux personnes pourraient entrer n'en est pas moins un légume fort étonnant... Cependant j'insiste sur la supériorité de notre pont, sur lequel un menteur ne peut faire dix pas sans le voir manquer sous lui. Tout en reconnaissant que ton concombre romain est une vraie merveille... — Écoute, dit enfin le menteur en interrompant son malin compagnon, au lieu de prendre par le pont, ne pourrions-nous pas suivre les bords de la rivière? »

C'est bien là le vieux fabliau dans toute sa gaieté narquoise. Quelquefois aussi le fabuliste russe abandonne les textes de morale pratique, les drames populaires, les fantaisies pittoresques pour aborder des sujets d'une portée plus haute. Trois fables se présentent ici, qui sont de magnifiques poèmes où les plus éclatantes couleurs du style s'unissent admirablement à la grandeur des idées. Ce sont *les Impies, les Plongeurs, les Feuilles et les Racines*.

La première est dirigée contre l'impiété, le blasphème et l'athéisme. « Il y eut un peuple dans l'antiquité, la honte des peuples, tellement endurci dans son cœur, qu'il déclara la guerre aux dieux. » Le tableau de cette foule révoltée et s'apprêtant au combat est dessiné en traits magnifiques. Les dieux sont effrayés dans le ciel et se pressent autour de Jupiter, qui les rassure. L'attaque commence; les airs sont obscurcis de pierres et de flèches lancées par les impies; mais ces projectiles, qui ne peuvent arriver jusqu'aux dieux, retombent sur les têtes des coupables, qu'ils punissent de leur folle révolte. Il en arrive de même des blasphèmes des hommes contre la Divinité.

La fable des *Plongeurs* roule sur une grave question : les sciences peuvent-elles donner le bonheur à l'humanité? Faut-il les considérer comme un bien? faut-il les regarder comme un mal? Vieille question agitée depuis des siècles par les philosophes, et dont les solutions les plus contraires peuvent être également vraies et également fausses. — Un tsar, dans la fable russe, se creuse la tête pour trouver le mot de ce problème difficile. Il réunit son conseil, il appelle toutes les intelligences supérieures qui peuplent son empire. Ni les hommes d'état ni les savans ne peuvent le satisfaire. Un jour, ayant égaré ses pas dans la campagne, il rencontre un solitaire auquel il fait part du souci qui le préoccupe en lui demandant son opinion. Le solitaire se recueille un instant et lui raconte ensuite une parabole : « Trois frères, dit-il, avaient quitté la pêche du poisson pour celle des perles. Le plus jeune, faible et paresseux, ne jetait pas même ses filets dans la mer; il demeura pauvre. Le second, robuste et avisé, choisissait les bons endroits non loin de la rive, plongeait et ramenait d'excellent butin; il devient bientôt riche. Ce que voyant, le troisième frère pensa que, s'il plongeait aux lieux les plus profonds de l'océan, il en rapporterait de plus grandes richesses: il le fit et y resta. O tsar! ajouta le sage, on peut puiser beaucoup de bien dans la science; néanmoins un esprit audacieux peut y trouver un abîme et la mort. Heureux encore s'il n'entraîne personne dans sa perte! »

Nous préférons la dernière de ces trois fables, celle des *Feuilles et des Racines*, charmante et poétique leçon de droit social. Par une belle matinée d'été, jetant leur ombre dans la vallée, les feuilles s'entretenaient avec les zéphyrs et se vantaient : — Elles font l'ornement de la vallée et sont la parure de l'arbre qu'elles couronnent; que serait-il sans elles?... C'est sous leurs bouquets que

le voyageur fatigué vient se reposer et goûter un peu de fraîcheur, tandis que le rossignol, à l'aube du jour, fait retentir de ses chants leurs touffes épaisses. Une voix s'éleva humblement du fond de la terre. — « Qui ose donc nous interrompre? reprirent-elles en s'agitant bruyamment; qui a cette audace? Qui êtes-vous, vous autres, là-bas, qui osez élever la voix jusqu'à nous? » La voix dit : « Nous sommes celles qui vivent ici dans l'obscurité pour vous alimenter; comment se fait-il que vous ne nous reconnaissiez pas? Nous sommes les racines de l'arbre sur lequel vous fleurissez. Glorifiez-vous de votre sort et brillez à votre aise, nous le voulons bien; mais n'oubliez pas que, si nous venions à nous épuiser, c'en serait fait et de l'arbre et de vous! » Ces racines, si modestes et si sages, représentent, on ne saurait s'y tromper, l'humble et laborieuse population des campagnes; car en Russie, plus que dans nos contrées d'industrie et de commerce, l'agriculture entretient et alimente les classes élevées et aristocratiques, ces feuilles élégantes et bruyantes de l'arbre social. Il y a une lointaine analogie entre cette fable et *les Membres et l'Estomac* de La Fontaine; mais nous avouons notre préférence pour celle de Kriloff. Il y a d'ailleurs dans celle-ci un fonds de poésie plein de charme et de contrastes. La description de ces feuilles verdoyantes qui murmurent avec complaisance sur la cime de l'arbre, fières des brises qui les rafraîchissent et du rossignol qui leur confie ses chansons; puis, par une antithèse inattendue, cette voix timide qui sort des entrailles de la terre et qui scandalise si fort ces babillardes, et enfin la leçon sévère, mais pleine de convenance, que leur donnent les racines, — tout cela forme un tableau ou plutôt une sorte de petit drame qui fait à la fois sourire et rêver.

Dans le recueil des fables de Kriloff, il nous reste à indiquer un dernier groupe, celui des fables politiques. Kriloff ne pouvait demeurer indifférent au spectacle de cette grande invasion française qui porta un instant la terreur jusque sur les bords de la Néva, au sein de Pétersbourg même (1). Nous avons dit l'aspect de la Russie pendant cette terrible époque : tout se leva, tout s'arma pour la défense de la patrie. Nous ne sachons pas néanmoins que le fabuliste ait pris les armes, mais à coup sûr il ne demeura pas indifférent au sort de sa chère Russie. Nous trouvons dans son recueil plus d'une fable dont le cadre allégorique est rempli de ces grands événemens. Voici *la Corneille et la Poule* : c'est l'occupation de Moscou, que le rusé prince de Smolensk abandonna aux *modernes Vandales* pour les attirer dans un piége. Ce sont les termes de l'apologue; on voit qu'on ne saurait se tromper sur l'allégorie. La ville est sur le point d'être envahie; une corneille assistait, du haut d'un toit, à ce mouvant spectacle. « Eh bien! lui dit une poule perchée sur une cariole prête à s'éloigner, dépêche-toi, nous partons; en route avec nous! On dit que l'ennemi est aux portes. — Que m'importe? répond la corneille avec indifférence; vos sœurs peuvent partir... les corneilles n'ont pas à craindre qu'on les mette à la broche. Ainsi donc je ferai bon ménage avec les visiteurs. » Elle resta; mais la famine ne tarda pas à fondre sur les nouveaux venus, qui furent très

(1) A mesure que les armées françaises s'approchaient de Moscou et avant l'incendie de cette ville, les habitans de Saint-Pétersbourg se préparaient à abandonner cette capitale et commençaient déjà à expédier dans l'intérieur du pays leurs objets les plus précieux.

heureux de trouver l'imprudente corneille. Ils ne la mirent pas à la broche, il est vrai, mais ils la mirent au pot.

L'apologue du *Loup dans le chenil* est plus direct : ici c'est Napoléon mis en scène avec le vieux Koutousoff. Ce loup se fourvoie un matin, et croyant surprendre une bergerie désarmée, c'est dans un chenil qu'il pénètre. Aussitôt la cour entière (1), sentant le *gris batailleur* (*cérago zabiakou*) dans son voisinage, s'apprête à tomber sur lui. Les gardes crient : « Debout, enfans! au voleur! » En un instant, tout s'arme; on accourt : quelques flambeaux s'allument, et on aperçoit le loup acculé dans un coin grinçant les dents et hérissant le poil. Ses yeux dévoraient tout le monde; mais, voyant qu'il n'avait point affaire à des moutons et que le moment était venu de liquider avec les bergers, il tenta d'entrer en négociations. — Amis, dit-il, pourquoi tant de bruit? Je suis votre ancien allié; me voici pour faire la paix; je hais la discorde. Oublions le passé; signons un traité : pour moi non-seulement je m'engage à respecter désormais vos troupeaux, je vous promets encore de me battre pour vous. Je vous jure foi de loup que je... — Écoute, ami, dit le berger en l'interrompant, si tu es *gris*, moi je suis *blanc* (2), et depuis long-temps je connais la nature des loups; c'est pourquoi j'ai l'habitude de ne faire autrement la paix avec tes pareils qu'en leur arrachant la peau. — Cela dit, il le livra aux chiens.

Nous pourrions encore citer *le Brochet et le Chat*. Cette fable est dirigée contre l'amiral Tchitchagoff, qui, arrivé de Turquie avec trente mille hommes de terre pour s'opposer au passage de la Bérézina, se laissa séparer de son arrière-garde par Napoléon, qui le battit; ce qui est figuré par le brochet dont les souris ont rongé la queue. C'est que ce brochet, ennuyé de faire la chasse aux perches, veut se mêler d'attraper des souris. On ne tarde pas à le trouver étendu et presque mort, la queue mangée à demi. Ce qu'il y a de remarquable dans ces allusions historiques, c'est qu'elles n'ont rien de forcé; elles naissent tout naturellement de la forme et du fond de l'apologue, et la moralité qui en ressort appartient toujours à cette philosophie du bon sens, à cette raison commune qui est vraie dans tous les temps et en tous pays.

Nous avons raconté la vie du fabuliste russe et cherché à montrer son talent sous toutes ses faces : c'était en quelque sorte préciser son rôle, faire apprécier l'influence qu'il a pu exercer sur la littérature de son pays. A une époque où cette littérature cherchait une expression pour ses instincts de nationalité, ce rôle a été tout d'initiative et d'exemple. Kriloff complète dignement l'œuvre de Pouchkine et relie le mouvement littéraire ouvert par Karamsine à l'époque actuelle, dont la mort a frappé naguère dans Gogol le plus glorieux représentant. Tandis que Kriloff traduisait la nationalité russe dans ses formes les plus humbles, Pouchkine embrassait cette nationalité des hauteurs de sa magnifique poésie. Kriloff réfléchit dans ses fables la société russe tout entière avec esprit, avec malice et surtout avec vérité. C'est ainsi que, sans plan, sans système, sans parti pris, il est arrivé à la gloire, en ouvrant les voies de la poésie populaire à la littérature de son pays.

CHARLES DE SAINT-JULIEN.

(1) Tous les communs et dépendances de la maison principale.

(2) On assure en Russie que ces paroles sont historiques. Koutousoff aurait fait allusion à la fameuse capote grise et à ses propres cheveux blancs.

ARTHUR GOERGEI.

Mein Leben und Wirken in Ungarn in den Jahren 1848 *und* 1849 (*Ma Vie et mes Actes en Hongrie dans les années* 1848 *et* 1849), von Arthur Georgei; Leipzig, Brockhaus, 1852.

La guerre de Hongrie aura tôt ou tard son histoire définitive. A côté des sources officielles qui en Russie et en Autriche se sont déjà produites, la littérature des mémoires et des confidences personnelles vient à son tour apporter de nouvelles lumières sur quelques-uns des principaux acteurs du drame madgyar. En ce point, l'ouvrage que le général Goergei vient de publier ne saurait trop attirer l'attention. Pour la première fois une voix grave et autorisée s'élève du sein de la patrie hongroise, et cette voix est celle du jeune général qui, durant une campagne d'un an et demi, a porté le plus haut la gloire des armes nationales. Suivez Goergei, et il vous introduira dans le camp madgyar, à la diète de Pesth et de Débreczin, et jusque dans le sanctuaire de cette camarilla mystérieuse dont les puérilités et les intrigues, après avoir tout compromis, devaient tout perdre. Chose édifiante et curieuse que de voir aux prises ces deux héros de la révolution hongroise : Kossuth et Goergei, l'homme de tribune et l'homme d'épée, le soldat et l'orateur. L'histoire de cet antagonisme d'avance pressenti n'est au fond que l'histoire de toutes les révolutions. Nul mieux que Kossuth ne s'entendit jamais à se draper en coryphée des droits des peuples, et rien ne l'arrêta lorsqu'il s'agit de lancer à travers l'océan furieux le navire de son pays, en ayant soin de crier au pilote : « Tu portes César et sa fortune. » Ici malheureusement une difficulté l'attendait qu'on

ne peut éviter dans des circonstances pareilles qu'à la condition d'être, comme Napoléon, à la fois César et pilote. Je m'explique. Kossuth, en sa qualité de dictateur politique, devait nécessairement avoir affaire à des chefs militaires, et, si c'est une rude fonction pour un homme investi d'un caractère purement civil d'avoir, en cas de guerre, à donner des ordres à des généraux toujours prêts à mettre en avant la question de compétence, que sera-ce lorsque, ces généraux ayant pour ainsi dire chacun son drapeau personnel, sa foi particulière, on comptera en quelque sorte autant de volontés et d'impulsions que de corps d'armée! Certes l'éloquence est un glorieux don, et d'autres que M. Kossuth nous l'ont prouvé dans nos récens désastres; mais, hélas! depuis longtemps les murailles ont perdu l'habitude d'obéir à l'harmonie rhythmique d'une période, et quand l'ennemi s'approche, quand il s'agit de reprendre sur lui une citadelle, force est bien au plus divin parleur d'avoir recours aux baïonnettes. Or les baïonnettes, ce sont les généraux qui les commandent, et si ces généraux trouvent à propos de déchirer les instructions que vous leur adressez, s'ils haussent les épaules de pitié à chacune de vos remontrances, contre de tels méfaits quel parti prendrez-vous? Êtes-vous la convention pour envoyer à la guillotine ces hommes superbes qui vous narguent et vous jettent du milieu de la poudre et des balles cette invective dédaigneuse que celui qui paie de sa personne ne marchande jamais à celui qui ne paie que de sa parole? Querelles entre Goergei et Dembinski, entre Bem et Vécsey, entre Vetter et Bänffy, c'était le camp des Grecs devant Troie que cette armée hongroise où s'agitaient toutes les opinions, toutes les passions, toutes les animosités, toutes les haines de la diète de Débreczin.

L'assemblée madgyare, qui, après avoir successivement transporté ses pénates de Presbourg à Pesth, en avril 1849 siégeait à Débreczin, se composait, comme toutes les assemblées de ce genre, d'une droite, d'un centre et d'une gauche. Or, chacun de ces partis étant représenté dans l'armée, il convient de les passer en revue, si l'on veut se rendre compte des tiraillemens qui ne cessèrent jusqu'à la fin d'exister entre le gouvernement central et les divers chefs en qui s'incarnait la force militaire.

Dans cette lutte avec l'Autriche, chacun en effet avait son point de vue. La droite, par exemple, combattait pour son souverain légitime, le roi Ferdinand V. A ses yeux, le jeune roi François-Joseph, n'ayant rempli aucune des conditions imposées par la loi pragmatique, n'ayant pas même atteint l'âge voulu, était simplement un usurpateur. En minorité dans le parlement, ce parti avait pour principaux coryphées à l'armée les Goergei, les Damjanich, les Véczey, les Linange, et bon nombre d'autres généraux, jadis officiers dans l'armée autrichienne et chez lesquels la foi royaliste survivait. En levant au nom du roi

Ferdinand l'étendard de l'insurrection contre une cause qu'ils déclaraient usurpatrice, ces hommes, à les entendre, ne violaient aucun serment. Tel fut, dès le début, le caractère des proclamations de Goergei à ses soldats, tel fut le sens du chiffre inscrit sur ses drapeaux F. V. (Ferdinand V). Quant aux troupes qu'il commandait, vous ne leur eussiez pas ôté de l'esprit qu'elles se battaient pour le roi, et je ne parle point seulement ici des régimens réguliers, mais même des bataillons de *honveds,* de tous leurs officiers du moins. Qu'un semblable parti n'eût point de répugnance à négocier avec l'Autriche, on le comprendra sans peine, car au fond il s'agissait pour lui beaucoup moins d'une question de vie et de mort entre l'Autriche et la Hongrie que de certaines concessions que la couronne royale de Hongrie réclamait de la couronne impériale d'Autriche.

Passons maintenant à la seconde fraction du parlement, aux hommes de l'indépendance nationale. Ceux-là voulaient une Hongrie indépendante, avec les antiques frontières et l'intégrité du territoire, un état nouveau prenant place au banquet des puissances de l'Europe. Après cela, monarchie ou république, il leur importait peu; la grande affaire, c'était d'abord de secouer le joug détesté des Habsbourg, et d'asservir par le fer et le feu les nations slaves qui refuseraient d'accepter l'autocratie madgyare. Ensuite on verrait à se faire république ou monarchie, selon les circonstances, et selon que le vent soufflerait du nord ou du midi, république du Danube, si le principe républicain finissait par triompher, et, dans le cas contraire, monarchie élective. Salut, Kossuth, tu seras roi! Glorieuse chimère bien souvent caressée peut-être aux heures d'ovation et d'omnipotence, qui s'évanouit pour jamais au jour où les baïonnettes autrichiennes, comme une autre forêt de Birnam, franchirent la Laytha!

Quant au troisième parti, la gauche, ce qu'il lui fallait à lui, ce n'était plus seulement l'indépendance et l'autonomie, mais bel et bien la république hongroise avec des institutions démocratiques. Cette coalition avait pour chef le jacobin Ladislas Madaráss, ministre de la police sous le second ministère, le même qui, lors de la fameuse harangue que tint Kossuth du haut du balcon de la redoute de Pesth, voulait à toute force coiffer l'agitateur d'une toque à plume rouge, honneur dont le fougueux tribun sentit pourtant tout le ridicule et qu'il repoussa formellement. Ainsi que l'opinion royaliste était représentée dans l'armée par la plupart des généraux qui jadis avaient servi en qualité d'officiers sous le drapeau de l'Autriche, ainsi l'opinion démocratique comptait parmi les chefs militaires de nombreux adhérens. C'étaient d'abord les Maurice Perczel, les Kméty, les Guyon, puis toute la Pologne, les Bem, les Dembinski, les Woroniewski; aux yeux de ces derniers, la guerre de territoire que soutenaient les Hongrois ne valait qu'en tant qu'elle

pouvait réveiller chez les peuples de l'Europe ces mouvemens insurrectionnels que les nobles vaincus de Varsovie avaient pour mission de promener par le monde. De l'idée purement madgyare, ils en eussent fait bon marché; au demeurant, ils la trouvaient mesquine, et s'ils étaient entrés dans cette querelle particulière, c'était pour arriver à la question générale, qui les préoccupait bien autrement. De là, cette tendance à élargir le champ d'opérations, cet instinct dévorant qui les poussait à sortir des frontières que les paladins de la nationalité hongroise s'étaient promis de respecter. Goergei a démontré dans ses mémoires, par des argumens stratégiques, ce qu'avait d'impraticable ce plan si souvent caressé des généraux polonais, qui consistait à porter soudainement la guerre au cœur même de la monarchie autrichienne; au plus fort de la lutte, il s'y était déjà opposé par le sentiment de la cause qu'il avait entrepris de défendre, nous dirions presque par chevalerie. Marcher directement sur Vienne, anéantir l'Autriche et provoquer ainsi une collision universelle, voilà ce que voulaient Bem et Dembinski, voilà ce que Goergei ne voulait pas. La légitimité de sa cause (nous constatons un fait sans discuter le point de vue) en eût souffert sensiblement; d'ailleurs, jamais ni lui ni ses compagnons d'armes, ni ses vieux régimens, qui formaient en somme la meilleure partie du contingent hongrois, n'eussent consenti à donner la main à la révolution. On ne saurait trop le redire, entre la révolution européenne de 1848 et la guerre de l'indépendance madgyare, il n'y a pas l'ombre de communauté à établir. Si les deux mouvemens ont été mille fois improprement confondus, la faute en est au parti polonais, coupable d'avoir introduit l'élément révolutionnaire dans un démêlé de droit national. Pas plus avec les insurgés de Vienne qu'avec les démagogues de Berlin et les socialistes de Paris, le soulèvement de la Hongrie n'avait affaire. J'ajoute qu'il y avait au fond de cette insurrection madgyare un caractère de féodale aristocratie qui ne s'accommode pas le moins du monde avec les théories qui se prêchent d'habitude sur la montagne. Le prince Windisch-Graetz, alors qu'il faisait dire à Kossuth: « Je ne traite pas avec des rebelles, » entrait admirablement dans le sens de la chose. Rebelles, oui, mais non pas révolutionnaires. Si la révolution s'en mêla, ce fut après coup, et, comme on dit, pour pêcher en eau trouble: il y aura d'ailleurs toujours des hommes qui se tromperont de pays et de dates; mais, je le répète, la rébellion hongroise, à la prendre dans son expression la plus simple à la fois et la plus élevée, ne saurait avoir rien de commun avec les mille et une tentatives anarchiques de 1848, et c'est ce sentiment de roideur barbare, cet individualisme national porté à l'excès qu'il s'agit de ne point perdre de vue, si l'on veut se rendre compte de certains événemens jusque-là inexpliqués, percer la nuit dont s'enveloppent certains actes de la politique madgyare

et se rendre un compte exact de mainte physionomie restée douteuse, de l'énigmatique Goergei par exemple, qu'il est temps d'aborder.

I.

Arthur Goergei, né en janvier 1818 à Topportz, possession héréditaire de sa famille, dans le comté de Zips, appartient à une race noble où la bravoure est dans le sang. Nous voyons en 1512 un Stéphan Goergei battre à Rozgoni, près Kaschau, le puissant comte Mathieu de Trentschin, et, s'il nous plaît de remonter plus haut le cours des siècles, nous rencontrons, en 1240, un Arnold Goergei, comte de Zips en Saxe (*comes Saxorum de Scepus*), lequel, pour services rendus contre les Tartares, reçut en donation les terres de Goergei et de Topportz, ainsi qu'une foule de domaines et seigneuries dans les Karpathes. Sa famille tient encore un rang considérable; le grand-père d'Arthur Goergei était officier supérieur de cavalerie sous les drapeaux autrichiens, lorsqu'il fut tué en combattant contre la France dans les guerres de l'empire, et son père,— un lettré celui-là, grand partisan d'Horace, qui le suivait partout,— son père eut quatre fils, dont trois, le major Arnim, le général Arthur et le capitaine des *honveds* Stefan, ont pris part à l'insurrection madgyare. Sa mère était une femme forte, une vraie matrone de Sparte, et qui ne se souciait aucunement de poésie légère. S'il lui arrivait d'ouvrir un livre, c'était Herder ou quelque bon ouvrage d'éducation ou de médecine pratique, car les pauvres de la contrée avaient en elle leur providence, et rien ne lui coûtait quand il s'agissait de visiter un malade, d'assister un malheureux, et de promener partout les consolations de la science et de la charité. Ce que des enfans naturellement robustes et bien doués du côté de l'esprit durent retirer des leçons d'une telle femme, on le soupçonne. Leurs forces physiques se développèrent, ils se formèrent à l'obéissance, à la discipline, et leurs tempéramens contractèrent à cette école une vigueur puissante, une stoïque fermeté qui les aida plus tard à traverser les rudes épreuves des champs de bataille. Arthur touchait à peine à l'adolescence lorsque la noble dame mourut, lui léguant avec l'énergie du caractère cet orgueil patricien qui ne s'est jamais démenti. Le jeune Goergei entra d'abord au collége évangélique d'Épériès pour s'y livrer à ses études classiques; mais bientôt, sa vocation guerrière l'entraînant, il se fit recevoir à l'école militaire de Tuln. Ses progrès y furent rapides et brillans; en deux années, il acheva des cours qui, pour les autres, ne comportaient pas moins de trois ans, et la satisfaction qu'il inspira aux officiers ses professeurs fut telle que l'un d'eux, en le recommandant au ministre, observait que dans ce jeune homme de dix-sept ans il pouvait bien y avoir l'étoffe d'un général en chef.

En quittant Tuln, Goergei vint à Vienne, où il entra dans les gardes nobles hongrois. Là encore il se distingua par le sérieux de son humeur, l'austérité de sa conduite, son amour de l'ordre et sa souveraine répugnance pour cette vie de dissipation et de plaisirs que menaient la plupart de ses camarades. L'étude des sciences fut pendant cinq ans son unique distraction. Le temps que la caserne n'employait point, il le donnait à l'université; dévoré de la soif de connaître, il passait de la botanique à la chimie, de la chimie à l'art vétérinaire. Au bout de cinq ans, nommé lieutenant-colonel aux hussards palatins, il allait aborder les grades élevés, quand tout à coup, cette fureur de science l'emportant, il quitta le service et se rendit à Prague pour s'y livrer exclusivement à la chimie, sous la direction du professeur Redtenbach, alors célèbre en Allemagne. Cependant il y avait à Prague, à cette époque, une jeune Française très agréable, placée chez un banquier en qualité de gouvernante. Notre savant s'en éprit et l'épousa, et bientôt le jeune ménage s'en retournait dans le Zips vivre heureux et tranquille au fond d'une petite gentilhommière située non loin du lieu de naissance de Goergei, et qu'un de ses oncles venait en mourant de lui laisser. C'était compter sans les événemens. Le 15 mars 1848, la patrie se soulève; le sol hongrois crie au soldat devenu campagnard: Tu dors, Brutus? et Goergei, à cet appel, accourt à Pesth se mettre à la disposition du ministère madgyar. D'abord on l'envoie à Liége pour un achat d'armes au compte du gouvernement national: à son retour, il passe capitaine à Raab, puis major à Szolnok; mais Jellachich s'avance à la tête de ses Croates : le commandant Goergei reçoit l'ordre de l'empêcher de franchir le Danube et se rend à l'île de Csépel, où déjà son ingrate et sombre destinée lui tient en réserve la présidence du conseil de guerre qui va condamner à mort le jeune comte Zichy.

Le 27 septembre 1848, les comtes Eugène et Paul Zichy, venant de Stuhlweissenbourg, étaient arrêtés aux avant-postes hongrois et conduits sous escorte au quartier-général d'Adony. Les mémoires de Goergei contiennent à ce sujet un passage infiniment curieux, et qui donne les détails les plus piquans sur la manière tout expéditive dont certains Madgyars comprenaient la justice. Faire massacrer de but en blanc des prisonniers par la multitude, ériger en axiomes pratiques les abominables assassinats des Latour et des Lamberg, c'est là une atrocité que l'esprit se refuse à croire. Il y avait cependant au camp madgyar d'honnêtes officiers pour trouver la chose toute simple. Qu'on en juge:

« J'étais à l'île de Csépel, quand la nouvelle de l'arrestation des comtes Zichy m'arriva. Pressé d'en savoir davantage et de m'informer par moi-même, je résolus de retourner à l'instant au quartier-général. Dans les rues d'Adony, je trouvai une population très exaltée, et la masse des volontaires

du sud déblatérant avec fureur contre les prisonniers. Or, comme je cherchais à part moi quels moyens mettre en œuvre pour sauvegarder ces malheureux jeunes gens, je rencontrai deux officiers d'état-major du corps d'Hunyade (un colonel et un chef de bataillon). Tous les deux avaient été placés sous mon commandement par ordre supérieur et sans égards pour le rang et l'ancienneté. Ils me dirent qu'ils venaient, en mon absence, de prendre le parti de faire escorter jusqu'à Pesth les personnages arrêtés, et le colonel, voyant que je cherchais à pénétrer le motif de cette résolution, affecta un grand mystère, en m'engageant à le suivre chez lui. Arrivé là, il m'expliqua le plus tranquillement du monde comme quoi lui et son camarade avaient essayé de faire subir aux deux Zichy le sort du comte Lamberg. « Monsieur le major que voilà prend le commandement de l'escorte, et se « charge de haranguer le peuple, et de l'exaspérer contre les prisonniers, qui « seront exprès conduits à pied pour faciliter la besogne à tous ces braves « gens qui vous ont si lestement naguère expédié le général Lamberg, et qui « sauront comment s'y prendre une seconde fois. » J'avoue qu'à ce moment je voulais à peine en croire mes oreilles. Après m'être inutilement efforcé de démontrer aux auteurs de cet infâme guet-apens l'indignité de leur complot, je me vis contraint d'user de mon autorité supérieure. Je contremandai donc leurs dispositions, ordonnant sous ma responsabilité personnelle que les prisonniers ne seraient point menés à Pesth, mais traduits sur les lieux devant le tribunal militaire qui statuerait légalement sur leur sort. »

Le conseil de guerre, en effet, s'assembla sous la présidence du commandant Arthur Goergei. Les deux nobles frères y comparurent. Paul Zichy, contre lequel, à ce qu'il paraît, l'instruction ne découvrit pas de preuves suffisantes, fut mis en liberté, tandis qu'Eugène, déclaré coupable à l'unanimité des voix, dut payer de sa vie le crime de haute trahison dont on l'accusait. Un sauf-conduit du ban trouvé dans les papiers du jeune comte et quelques exemplaires de deux proclamations adressées au nom du roi Ferdinand V, la première à la nation hongroise, la seconde aux troupes enrôlées sous le drapeau madgyar, servirent à motiver cette condamnation. Intelligence avec les ennemis de la patrie, participation à l'insurrection armée des Slaves du sud (Jellachich et les Slaves, des insurgés! sans doute parce qu'ils se révoltaient contre les rebelles!), tels furent les deux points principaux sur lesquels s'appuya le verdict. Goergei assista à l'exécution de Zichy avec le même sang-froid, le même calme qu'il avait montrés en prononçant la sentence du tribunal. Cette ame hautaine et dédaigneuse fit voir en cette occasion, comme elle l'a d'ailleurs toujours témoigné depuis, qu'elle avait en elle trop d'amertume et de mépris des hommes pour jamais pouvoir s'intéresser au destin de l'un d'eux, quel qu'il soit. Debout en face de la potence où le jeune comte monte en héros, il assiste aux apprêts du supplice la tête haute, l'œil sévère, et seulement quand Zichy a rendu son dernier souffle, le juge, im-

mobile et silencieux jusque-là, s'éloigne du champ funèbre en murmurant d'une voix sourde : « C'était indispensable. Que cet exemple profite à d'autres! »

Il s'était mêlé à cette triste affaire une histoire de bijoux restés soi-disant en la possession de Goergei et faite pour entacher en lui la probité du soldat. Attaquer le désintéressement de Goergei, autant vaudrait attaquer sa bravoure; mais c'est un des caractères de la calomnie qu'elle se préoccupe médiocrement d'ordinaire de mettre ses mensonges en harmonie avec l'ensemble du personnage à qui elle s'attache. On avait donc raconté que le président du tribunal militaire de Csépel s'était adjugé bon nombre d'objets précieux appartenant au comte Eugène Zichy, sans doute, ajoutait-on ironiquement, afin de conserver au moins un souvenir de sa victime. Il va sans dire que les mémoires de Goergei réduisent ces misérables bruits à leur juste valeur. Ces bijoux, épingles, bagues, chaînes et cachets, il les a remis lui-même à Kossuth en mains propres. Il y a de plus dans cette histoire certains traits qu'il est bon de produire, ne servissent-ils qu'à démontrer qu'en cette guerre d'extermination tous les pillards n'étaient pas du côté des Croates, ainsi qu'on a prétendu trop long-temps le faire croire au public bénévole. « Arrivé à Kalószd le 9 octobre (1848), j'y appris qu'un intendant du comte Eugène Zichy avait mis en réserve une quantité d'objets de prix ayant appartenu à son maître, et qu'il se proposait sans doute de soustraire à l'état, désormais seul héritier légitime des biens et propriétés du comte. Je me rendis donc aussitôt, en compagnie de mes officiers et d'un greffier, chez l'homme d'affaires désigné. Là j'ordonnai à mon escorte de cerner la maison, et des fouilles furent entreprises. C'était précaution inutile, car l'intendant m'avoua la chose sans détour, ajoutant qu'il se félicitait qu'une occasion s'offrît pour lui de se démettre d'une responsabilité qui commençait à l'inquiéter. Tandis qu'il s'empressait d'aller chercher les bijoux en question, j'appelai mes officiers restés en dehors de la chambre, et pris possession en leur présence de divers objets d'une grande valeur, lesquels, dûment enregistrés, furent renfermés et scellés dans leurs étuis. J'appris encore du même intendant que, sitôt après l'arrestation de son maître, un certain lieutenant Vásárhelyi était arrivé à Kalószd, que lui et sa bande avaient fouillé le château, vidé les coffres, décroché les armes de prix, et chargé de leur butin une riche calèche, qu'ils avaient attelée des quatre plus beaux chevaux des écuries du comte; qu'en outre, quelques jours plus tard, immédiatement après la retraite des Croates, les officiers du colonel Perczel étaient venus renouveler ces scènes de vandalisme, et que depuis les caves du château étaient au pillage. » Après avoir pris des mesures pour empêcher de si honteux désordres, Goergei quitta

Kalószd, et le lendemain nous le retrouvons à Pesth, où il dépose entre les mains de Kossuth les valeurs provenant de la succession du comte Zichy. « Kossuth demeurait alors à l'hôtel de *la Reine d'Angleterre;* il était malade et gardait le lit. Je parvins à le voir cependant et lui remis, avec mon rapport à la diète, tout ce que j'avais inventorié de précieux. Je me souviens aussi très distinctement qu'à l'examen que nous passâmes en présence de plusieurs témoins, le contenu des boîtes fut trouvé parfaitement intact, et que pas un des articles enregistrés à Kalószd ne manquait (1). » Assez sur cette histoire, et passons à des faits d'un ordre plus relevé.

L'inexorable fermeté dont Goergei donna l'exemple dans le procès militaire du comte Zichy ne laissa pas de produire une forte impression sur Kossuth. Évidemment c'était un chef désigné au commandement supérieur de l'armée hongroise que ce jeune officier qui marquait ainsi sa place partout où la confiance du gouvernement l'appelait, intrépide au feu, résolu dans les conseils, joignant à la hardiesse du coup de main cette maturité de jugement qui sauvegarde l'esprit et le rend inaccessible aux chimères. Kossuth, en adoptant Goergei comme il le fit à cette époque, ne comprit pas toute la portée de cet homme ; il crut se préparer une créature, il se donnait un rival, plus qu'un rival, un maître ironique et superbe, dont le persiflage et le dédain devaient finir par le tuer. Éternelle vicissitude des révolutions : elles commencent par la parole, elles aboutissent à l'épée. Tout se paie en ce monde, et Némésis a de justes résipiscences. Kossuth avait écarté Batthyani; mais Kossuth se vit à son tour écarté par Goergei, et l'heure devait sonner où la fière épée du général crèverait l'outre d'où les vents et les tempêtes s'étaient déchaînés sur la Hongrie.

Le 4 octobre, Goergei fut nommé major au corps d'opérations du colonel Perczel. Il s'agissait de couper aux impériaux les chemins de Stuhlweissenbourg et de les refouler vers le sud, ou de les maintenir en position jusqu'à ce qu'on eût reçu du renfort. Malheureusement la troupe auxiliaire sur laquelle on comptait n'était autre que cette fameuse *Landsturm,* espèce de garde nationale révolutionnaire organisée à grands frais d'éloquence par Kossuth, et dont, si je m'en fie aux bulletins des généraux, l'appoint flattait médiocrement les combattans sérieux de l'armée expéditionnaire. « En tant que commandant supérieur des gardes nationales du sud, écrit Goergei, je n'ai jamais pu me rendre compte, même approximativement, des services que, dans un temps ou dans un lieu donné, j'étais en mesure de leur demander. La garde nationale venait ou ne venait pas, selon que la fantaisie l'en prenait. D'ordinaire, elle arrivait volontiers quand elle supposait

(1) *Mein Leben* t. Ier, p. 51.

l'ennemi à distance; l'ennemi s'approchait-il, aussitôt elle décampait à toutes jambes. Bref, elle se plaisait à éviter la présence des impériaux, et lorsque, par impossible, il se faisait qu'elle se trouvât assez près de l'ennemi pour entendre sa fusillade, elle se mettait à crier à tue-tête : *Nous sommes trahis!* et à courir à travers champs comme si le diable l'emportait. » Ces braves gens avaient pour les canons une prédilection toute particulière. Ils s'y attelaient avec enthousiasme et les traînaient de gaieté de cœur, alors même qu'on ne le leur demandait pas. Leur première question à quiconque prétendait les mener à la bataille était celle-ci : « Avez-vous du canon? » Si vous leur répondiez oui, ils s'y attelaient à l'instant; mais, dans le cas contraire, ils vous plantaient là le mieux du monde.

Goergei, qui devait être l'ame dirigeante de cette campagne couronnée par le beau succès d'Ozora, n'eut guère à se louer de ses premiers rapports avez Perczel. Dès son entrée en fonctions, il critiqua hautement les plans de ses supérieurs, lesquels lui paraissaient détestables, et prit sur lui d'informer le gouvernement des bévues qui se commettaient au camp, déclinant d'avance toute coopération à un état de choses qui ne devait amener que des désastres. « Cette mesure, ajoute-t-il, avait pour but, soit d'amener à mes conseils le colonel Perczel, dont les capacités militaires ne m'inspiraient aucune confiance, soit d'obtenir mon éloignement du corps d'opérations qu'il commandait, car je sentais que je ne m'accommoderais jamais de la façon dont cet officier menait la guerre, et d'une impéritie totale que, dès les premiers jours, j'étais à même de juger par ses résultats. » Ce Maurice Perczel, espèce de guerrillero hongrois, d'Empecinado madgyar, à qui ses férocités dans le Banat méritèrent plus tard le surnom d'*hyène de Kovilj*, ce Perczel ne se distinguait pas précisément à cette époque par l'élégance des manières et l'atticisme du discours. Toute résistance produisait sur lui l'effet de ces flammes de drap écarlate qu'on agite devant les taureaux; il s'emportait alors, et ses colères touchaient au délire. Cette fois, le taureau avait dans son antagoniste un de ces lutteurs fiers, sceptiques, sûrs d'eux-mêmes, qui sont le désespoir et la perdition des tempéramens furieux. — Mais vous ne savez donc pas, dit un jour Perczel ne se contenant plus, que si mon *parti* est fort dans la *diète*, il prévaut aussi dans le sein du comité de défense nationale, et qu'il me suffirait de dire un seul mot pour vous anéantir! — A quoi je répondis, poursuit Goergei, que la cause au service de laquelle je m'étais engagé n'était point celle de son parti, mais de mon pays, dont l'intérêt m'ordonnait de me déclarer contre lui et ce parti, si puissant qu'il pût être. — La réplique, à ce qu'il semble, ne fit qu'exaspérer encore davantage le malheureux Perczel, qui, hors de lui, appela la garde et voulait que Goergei fût à l'instant fusillé.

Ces lamentables querelles ne cessaient de se reproduire au camp hongrois. Il est vrai qu'on se demande, en lisant ces mémoires, si Goergei, par l'âpreté de son humeur, par le ton sarcastique de ses discours, ne provoquait pas lui-même bien souvent ces scènes de scandale. A la guerre, discuter les ordres de ses chefs, les ordres fussent-ils d'ailleurs condamnables, refuser hautement de s'y soumettre en déclarant devant tous qu'ils sont marqués au coin de l'inexpérience et de la sottise, passera toujours pour un acte d'insubordination criminelle. Comment Goergei, homme de la discipline et du devoir, ne manquait-il pas une occasion de rompre en visière avec cette obéissance passive qu'un officier subalterne doit à ses supérieurs? Comment ces tristes débats auxquels nous venons d'assister se renouvellent-ils plus tard avec le général polonais Dembinski? Je me l'explique par la nature même de cette guerre insurrectionnelle, par les conditions de cette armée où chacun, depuis le caporal jusqu'au colonel, comprenait un peu à sa manière ses attributions et ses droits. Ces airs d'indépendance altière que l'on serait tenté de reprocher au jeune lieutenant de Perczel, jamais Goergei, continuant à servir sous le drapeau de l'Autriche, n'eût songé seulement à les prendre. Autre chose en effet est d'être incorporé dans une armée régulière, régulièrement commandée, ou d'avoir affaire à ces bandes tumultueuses qu'un pays qui s'insurge fait sortir du sol pour sa défense. Ici le grade s'efface devant l'homme, et celui-là est le véritable chef qui se sent capable d'assumer sur sa tête la plus grande part de responsabilité. Le maréchal Bugeaud, en voulant un jour caractériser un de nos plus brillans officiers d'Afrique, disait de lui avec une justesse que les événemens n'ont pas démentie: « Un tel, détestable officier subalterne, excellent pour commander en chef. » Je ne crois pas qu'on puisse trouver une expression meilleure pour définir Goergei, mais j'insiste néanmoins sur ce point, que le général habile et résolu qui donna dans la suite aux armes hongroises leurs plus glorieuses journées avait en lui de quoi faire même un excellent officier en sous-ordre. S'il ne le fut pas, c'est que les circonstances, après tout, ne le permettaient guère.

Cependant cette chaude colère de Perczel contre Goergei eut son terme. Un succès obtenu sur les Croates à quelques jours de là, succès dont Goergei fut, à ce qu'on assure, le principal auteur, ne tarda pas à remettre en belle humeur l'atrabilaire colonel. Perczel ne songea plus à faire fusiller son lieutenant. Il conçut même à son endroit des sentimens tout magnanimes, et, pour effacer jusqu'au souvenir des discordes passées, lui envoya des armes en présent; mais Georgei repoussa toute espèce de réconciliation avec un homme qu'il haïssait, et, joignant l'insulte au refus, fit distribuer à ses gens les cadeaux méprisés de Perczel.

A ce moment (octobre 1848), le comité de défense nationale n'était

point sans défiance sur la fidélité du général Móga. Le peu d'énergie qu'on avait montrée devant l'invasion croate lors de l'affaire de Pacoszd, le désordre survenu tout à coup dans des troupes qui, jusqu'à la fin du combat, semblaient devoir rester victorieuses; enfin les trois jours d'armistice accordés au ban et dont Jellachich avait profité pour opérer librement sa retraite, tout cela ne laissait pas d'inspirer aux membres du gouvernement les doutes les plus graves. Vainement les rapports du commissaire Ladislas Czányi témoignaient en faveur de la loyauté du général. Le conseil de gouvernement avait fini par se persuader que Czányi pouvait bien n'être, en somme, que la dupe des manœuvres de Móga et de son entourage, et, décidé à savoir la vérité, il résolut d'envoyer sur les lieux un homme clairvoyant et pratique, ayant ordre d'observer par lui-même les moindres mouvemens du général Móga. Arthur Goergei fut l'homme qu'on choisit pour cette mission. Il était alors colonel; mais, en le congédiant, Kossuth lui remit le brevet de général, avec injonction de le garder en poche jusqu'au moment où, la prétendue trahison de Móga éclatant à ses yeux, il jugerait opportun de saisir le commandement à sa place. Arrivé à Parendorf, où Móga tenait son quartier-général, Goergei sut bientôt à quoi s'en tenir sur ces éternelles accusations de trahison dont les comités révolutionnaires se sont montrés toujours si prodigues envers leurs généraux, et qui devaient lui-même si cruellement l'atteindre plus tard; mais, hélas! tout en appréciant la fausseté de certains bruits, quel triste compte il se rendait de cet effectif militaire! « Au quartier-général de Parendorf, vous n'entendiez parler que de la prochaine irruption de l'ennemi, et cependant les troupes étaient dans un état de dislocation tel qu'on aurait pu croire au règne de la paix universelle. Si vous demandiez aux différens chefs de l'état-major des renseignemens sur tel ou tel régiment, vous les embarrassiez beaucoup, car ils ne savaient au juste si ces régimens existaient encore, et, s'ils existaient, où il fallait s'adresser pour avoir de leurs nouvelles. D'autres, dont on vous avait raconté en détail la dislocation, apparaissaient tout à coup comme par miracle, et semblaient tomber de la lune. Somme toute, ce quartier-général de Parendorf me paraissait en proie au même esprit de vertige et d'erreur qui travaillait alors la diète et le comité de gouvernement. De trahison, il n'y en avait pas : la trahison implique une force de volonté, et, ce qui me frappait, c'était l'absence complète de toute combinaison, de tout calcul; au-dessus de Parendorf comme au-dessus de Pesth flottaient les ombres de la nuit et les nuages de l'incertitude (1) ».

On devine si Goergei, esprit froid, méthodique, habitué à prendre les

(1) *Mein Leben*, t. Ier, p. 59.

choses pour ce qu'elles sont, devait, vis-à-vis d'une situation pareille, adopter raisonnablement le plan de campagne de Kossuth, qui consistait à marcher droit sur Vienne. A ses yeux, commencer une guerre offensive avec les forces incohérentes dont on disposait, c'était courir à la déroute, et il n'y avait, disait-il en souriant, qu'un *général Kossuth* qui pût vouloir mettre à exécution des idées de ce genre. Kossuth cependant n'en démordait pas, et un beau soir on apprend au quartier-général de Parendorf que le chimérique agitateur est arrivé à Nikelsdorf, entraînant à sa suite des milliers de héros. A cette nouvelle, Móga et son état-major se rendent auprès de Kossuth, et là s'ouvre un conseil militaire sous la présidence du dictateur. Kossuth fut éloquent, il représenta la marche sur Vienne comme une nécessité qu'imposaient les circonstances, comme un devoir sacré auquel on ne pouvait faillir sans se couvrir d'ignominie; il peignit sous les plus vives couleurs le dévouement des Viennois à la liberté de la Hongrie et la solidarité glorieuse des deux causes. « Vienne est encore debout! s'écria-t-il en terminant : le courage de ses habitans, de nos chers et fidèles alliés, résiste encore aux attaques impies des généraux réactionnaires; mais, si nous ne nous hâtons de leur venir en aide, ils succomberont, car la lutte qu'ils soutiennent est inégale. Volons donc à la défense de Vienne, l'honneur ainsi l'ordonne, et soyez sûrs, messieurs, que la victoire nous y attend. J'amène avec moi, pour servir de renfort à votre belliqueuse armée, douze mille guerriers qu'*à défaut de l'expérience militaire enflamme la sainte ardeur du patriotisme,* et qui brûlent du désir de disputer à leurs camarades plus aguerris les lauriers du champ de bataille. En avant donc, messieurs, en avant! nos amis de Vienne nous appellent, et la Hongrie ne faillira jamais à la cause de ses amis! »

A cette politique de sentiment, le général Móga répondit par des motifs stratégiques et aussi par des explications sur la manière dont il entendait concilier sa conduite actuelle avec le serment prêté jadis par lui au drapeau autrichien; puis vint le tour de Goergei. Laissons-lui la parole et contentons-nous de traduire ce langage net et précis, ce parfait bon sens qui jette sur une discussion la simple et calme lumière du vrai.

« Je mets de côté la question politique et m'en tiens au seul point de vue militaire : eh bien! moi, je le déclare, nous ne sommes pas dans le cas de prendre l'offensive. Il est indispensable que les troupes destinées à ce genre d'opérations connaissent les manœuvres, il faut que chacune des parties formant le tout soit capable d'exécuter à l'heure dite, et en harmonie avec le reste, les mouvemens prescrits. Or une très petite portion de notre armée connaît la manœuvre. Si j'excepte quelques régimens réguliers et un ou deux bataillons d'honveds, nos troupes se composent de soldats incapables de faire

même l'exercice sans se débander. Ajoutez que ces soldats ont pour chefs de braves officiers dénués de toute instruction militaire, et qui seraient plutôt en état d'augmenter par leur présence le désordre dans les rangs. Il y a tel moment critique où le sort d'une affaire va dépendre d'un mouvement exécuté avec précision; mais rien ne saurait remplacer, d'une part, cette attitude calme et disciplinée d'une troupe se reposant sur la responsabilité de son chef, et, de l'autre, l'entière confiance de ce chef convaincu au fond de l'ame qu'il peut compter sur l'inébranlable obéissance des hommes qu'il a sous ses ordres. Or, je le demande, cette mutuelle confiance, êtes-vous en droit d'espérer qu'elle existera dans une armée composée aux trois quarts de gardes nationales et de volontaires? J'arrive au chapitre des munitions. En pays ennemi, comment vous y prendrez-vous? S'il y a moyen de pourvoir à l'avance pour plusieurs jours des troupes disciplinées, la chose est impraticable avec des volontaires. Le garde national trouve d'ordinaire peu commode de traîner avec lui, dans une marche d'ailleurs fatigante, sa ration du lendemain et du surlendemain. Qu'arrive-t-il alors? Il commence par consommer tout ce qu'il peut, quitte à gaspiller, à vendre ou à jeter le reste sur la route. D'ailleurs, quand vous disposeriez d'assez nombreux fourgons pour subvenir aux besoins répétés de ces messieurs, vous aurez toujours à lutter contre les abus inséparables d'une mauvaise administration, et il vous arrivera ce que je vois journellement se passer ici dans ma propre brigade, à savoir que, par le fait d'une répartition inepte, des compagnies crèveront de faim, tandis que d'autres, pourvues outre mesure, se rempliront deux fois le ventre en prévision de la disette du lendemain. En un mot, la guerre offensive veut des troupes aguerries, des régimens éprouvés par le feu. Hélas! faut-il donc que je vous le répète, les nôtres n'appartiennent point à cette catégorie. Une fois sur le champ de bataille, deux puissances contraires se disputent le soldat : l'une le pousse en avant, nous l'appelons honneur, patriotisme, on pourrait quelquefois aussi l'appeler crainte salutaire du châtiment dont les lois militaires frappent les lâches; l'autre l'entraîne en arrière, c'est la peur de la mort que vomit sur lui la canonnade ennemie. Selon que l'une ou l'autre de ces deux puissances l'emporte, vous avez la victoire ou la défaite. Or les annales de la guerre ne m'apprennent que trop combien cette dernière chance atteint souvent les jeunes bataillons, même alors que leur discipline est parfaite et qu'ils ont à leur tête des chefs expérimentés. Jugez maintenant quel sort vous devez attendre pour des régimens mal disciplinés et commandés en dépit du sens commun (1)! »

Ces paroles du jeune général n'étaient pas de nature à flatter les poétiques illusions du président Kossuth, lequel se pinça la lèvre et demanda naïvement à Goergei s'il ne comptait pour rien l'enthousiasme que son éloquence, à lui Kossuth, pouvait inspirer à des troupes. « Dans le camp, répondit Goergei, c'est quelque chose, et encore faut-il veiller à ne pas laisser au feu le temps de se refroidir; mais après des revers encourus et vis-à-vis de l'ennemi, ce n'est rien! — Ainsi

(1) *Mein Leben*, t. Ier, p. 70.

vous pensez, continua le dictateur légèrement aigri, que nous ne ramènerions pas un seul homme de cette armée? — Quant à ce qui regarde les gardes nationaux et les volontaires, répliqua Goergei, leur salut ne m'inquiète guère, et j'en ai pour garant la vélocité de leurs jambes; mais le petit nombre de bonnes troupes dont nous disposons pourraient bien y rester, et avec elles le matériel qui nous est indispensable pour peu que nous voulions former une armée sérieuse! »

Goergei s'était toujours prononcé contre la mesure qui consistait à maintenir des cordons de troupes sur la frontière. Il voulait qu'à l'exemple des Russes en 1813, on se retirât dans l'intérieur du pays, et que là les honveds, dûment rompus à la manœuvre, fussent mis en état de se présenter au feu. Lorsque le maréchal prince Windisch-Graetz marcha sur Pesth, Goergei songea un moment à se retrancher autour de Raab; mais, pour occuper cette position formidable, les ressources étaient insuffisantes. Il lui fallut donc partager son armée en deux colonnes et se replier, laissant Buda-Pesth à l'ennemi. Pendant ce temps (20 décembre 1848), Perczel, emporté par la fougue de son tempérament et méconnaissant à son tour les instructions de Goergei devenu son chef, liait partie entre Moor et Sarkány avec l'avant-garde du ban, et se faisait battre dans une rencontre qu'il aurait dû éviter à tout prix pour se hâter de venir seconder le plan de concentration. « Sur la route qui mène de Tétény à Hanzsabég, je rencontrai les débris du corps d'armée de Perczel, et puis enfin Perczel lui-même. Du plus loin qu'il m'aperçut, il galopa vers ma voiture, et ma stupéfaction fut au comble quand j'entendis cet homme m'assurer, avec un ton de hâblerie inimaginable, que l'*ennemi ne se remettrait pas de long-temps du rude coup qu'il venait de lui porter à Moor.* » Il paraît cependant qu'à Pesth on ne partageait pas ce point de vue. A la nouvelle de la marche victorieuse des Autrichiens et de l'entière défaite du général Perczel, une déplorable confusion s'empara de la diète; les orateurs de la gauche tonnèrent comme c'était leur droit: « Si l'ennemi, disaient-ils, a pu enlever ainsi Raab et Presbourg sans tirer une amorce, que signifiaient les fortifications pour lesquelles on nous a demandé tant d'argent? De deux choses l'une : ou ce sont vos généraux qui ont démérité en livrant ces places, ou les coupables sont ceux qui passionnaient le pays pour obtenir de lui les millions nécessaires à l'exécution de ces fortifications impuissantes. » Le trait allait droit à Kossuth, qui, tant de fois, dans ses pathétiques homélies, avait prophétisé que l'armée autrichienne trouverait infailliblement son tombeau devant Raab. Quoi qu'il en soit, l'alerte fut assez chaude pour qu'on songeât à recourir aux grands moyens et surtout à déloger. Le lendemain, le général Goergei recevait de Kossuth une dépêche qui lui marquait, entre autres points principaux, qu'on se décidait à revenir à la voie des négocia-

tions, et qu'en attendant, on transportait le siége du gouvernement de Pesth à Débreczin. La voie des négociations! Mais Kossuth ne se souvenait donc plus de l'attitude prise dès le premier jour par Windisch-Graetz vis-à-vis des ambassadeurs de la junte madgyare, et la superbe réponse du maréchal avant l'affaire de Schwechat, il l'avait donc entièrement oubliée? C'était fou, c'était absurde. Goergei explique à sa manière cette politique du désespoir. « Kossuth, qui, pendant deux grands mois, avait repoussé mes conseils réitérés d'établir derrière la Theiss le centre du gouvernement, Kossuth qui parlait toujours de s'ensevelir sous les ruines de Raab, puis sous les décombres de Ofen, avait fini par s'apercevoir que Ofen et Pesth, pas plus que Raab, n'étaient la Hongrie tout entière, et que, mourir pour mourir, le gouvernement provisoire pouvait, en fin de compte, aussi bien mourir à Débreczin ou en tout autre lieu. Quel motif avait donc amené Kossuth à se rendre soudainement à mes conseils? Était-ce un coup d'œil prophétique jeté dans un avenir plein de gloire? Non, certes, pas le moins du monde, mais tout simplement la *peur pour sa peau* (1)! » Le général Perczel appartenait aussi à cette opinion qui prétendait qu'il fallait s'ensevelir sous les ruines des villes. « Par bonheur pour Ofen et Pesth, remarque spirituellement Goergei, Perczel était un de ces hommes dont les proclamations eussent (à défaut d'autres documens) fort contribué à jeter la perturbation dans l'esprit des historiens en les envoyant un jour chercher les ossemens des divers membres de la junte nationale sous les décombres de telle ou telle capitale. »

La campagne de Goergei à travers les Karpathes est, au dire des officiers les plus compétens, un fait militaire digne d'être comparé à la fameuse retraite du général Moreau. Cette tactique habile sauva, pour cette fois du moins, la cause de la Hongrie. Serré entre les quatre corps d'armée des généraux autrichiens Csorich, Simmünich, Goetz et Schlik, il sut, à force de talens stratégiques, leur échapper, et vint, après une marche de nuit dans la montagne, prendre à Windschacht une position d'où les impériaux tentèrent vainement de le débusquer. Ici se place la célèbre proclamation de Waitzen, ultimatum politique de Goergei, et qui pose définitivement, en termes non équivoques, la mesure dans laquelle lui et son armée entendent se conduire, ce qu'il adopte et ce qu'il répudie, ce qu'il reconnaît et ce qu'il foule aux pieds, ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas. « Les idées anti-dynastiques étaient des plantes exotiques sur le sol de la Hongrie. Comment elles y avaient pris racine, — par l'opération des bavards populaires ou par la désastreuse influence des faits accomplis, — mes vieux soldats ne s'en préoccupaient guère; mais ils commençaient à soupçonner les

(1) *Mein Leben*, t. Ier, p. 136.

intentions du gouvernement, et ne se sentaient nul souci de quitter le sol légal sur lequel il ne leur en coûtait déjà que trop d'avoir à combattre contre leurs anciens camarades. » Les vieilles troupes, animées de l'esprit constitutionnel monarchique, s'étaient fiées à Kossuth, alors que vers la fin d'octobre, au moment du passage de la Laytha, l'agitateur, invoquant d'ailleurs la sanction de l'archiduc palatin, cousin du souverain légitime, leur disait avec une apparence d'autorité qu'il s'agissait uniquement de s'opposer aux plans désorganisateurs du ban Jellachich et des Slaves soulevés. Plus tard, au commencement de décembre, elles avaient encore écouté sa voix qui leur affirmait qu'en dépit des événemens survenus elles pouvaient, sans manquer à leurs sermens prêtés à la couronne impériale, continuer à se battre pour Ferdinand V, roi de Hongrie, et pour la constitution sanctionnée par lui. On se figure quel dut être l'immense découragement de ces hommes lorsqu'ils s'aperçurent qu'on les trompait, lorsque Kossuth, leur héros de la veille, ne fut plus pour eux qu'un sublime parleur (on sait ce que vaut ce titre aux yeux du soldat en campagne), et lorsqu'enfin ils en vinrent à se douter que le grand orateur n'était au fond qu'un républicain. A l'ardeur belliqueuse succéda tout à coup l'hésitation. Une partie des officiers quitta les rangs, ceux qui restèrent ne montraient plus qu'un zèle douteux. Seul, Goergei pouvait, à ce moment critique, raviver la confiance attiédie de ces intrépides vétérans. Il le fit par sa proclamation de Waitzen, document politique et militaire, ordre du jour et profession de foi.

« 1° Le corps d'armée du Haut-Danube a pris les armes pour le roi Ferdinand V et la constitution sanctionnée par lui du royaume de Hongrie, et, fidèle à son serment, jure de continuer à les défendre, au prix de son sang, l'un et l'autre contre tout ennemi extérieur.

« 2° Le corps d'armée sous les ordres du général Goergei se réserve de combattre avec le même entraînement quiconque, dans l'intérieur du pays, tenterait, par d'intempestives menées républicaines, d'entraver le triomphe de la constitution du royaume.

« 3° De l'idée que le corps d'armée du Haut-Danube se fait de la monarchie constitutionnelle, idée pour laquelle il est résolu à sacrifier jusqu'à son dernier homme, il résulte qu'il n'accepte et ne reconnaît d'autres chefs que ceux qui lui sont envoyés par le ministre de la guerre responsable ou son remplaçant légal.

« 4° Le corps d'armée du Haut-Danube, pénétré de ce qu'il doit à la constitution de la Hongrie, à laquelle il a prêté serment, et aussi de ce que son propre honneur lui commande, déclare qu'il ne ratifierait aucune espèce de négociation conclue avec l'ennemi qui n'aurait point pour objet, d'une part, de garantir la susdite constitution à laquelle le corps d'armée a prêté serment, de l'autre, de sauvegarder son honneur militaire. »

Observons qu'à cette époque le mot de séparation d'avec l'Autriche

n'avait pas encore été prononcé; mais Goergei connaissait son monde et pressentait de loin les terribles abîmes où l'illusion d'une victoire ne manquerait pas d'entraîner tôt ou tard l'esprit aventureux de Kossuth. Quelques heures après le succès de Waitzen, le jeune général, cachetant son rapport au gouvernement provisoire, disait à l'un de ses amis, le général Gáspár : « J'ai presque envie de ne pas envoyer à Débreczin la nouvelle de cette affaire, car ces imbéciles sont capables de proclamer l'indépendance. » Patience, on ne perdait rien pour attendre, et ce qu'on n'avait pas osé faire au lendemain de Waitzen, on l'entreprit audacieusement après la victoire d'Issaszeg, où la fortune des armes hongroises atteignit son point culminant. La fougue de Kossuth n'y tenait plus, son ivresse touchait à la démence, et le malheur voulait que la démence de Kossuth fût à cette heure suprême l'unique évangile de cette généreuse nation.

Le triomphe des Autrichiens à Kapólna avait eu, comme on sait, pour conséquence la proclamation de la constitution octroyée du 4 mars 1849. Cette constitution, en mettant la Hongrie au rang de province conquise, en l'assimilant aux autres nationalités dépendant de la couronne impériale, rompait brusquement en visière avec la constitution de 1848, et frappait de mort tous les antiques priviléges du royaume. Il semble que c'était plus que jamais le cas de se poser sur le terrain légal, et que le jeune empereur, en déchirant le fameux traité pragmatique, la donnait belle aux chevaleresques défenseurs du vieux droit féodal. On savait au moins à quoi s'en tenir et de quel côté de la Laytha ou de la Theiss étaient les véritables ennemis de la constitution hongroise, ce qui, à vrai dire, avait pu passer jusqu'à l'acte de mars 1849 pour un point assez mal éclairé, attendu que si, d'une part, le gouvernement révolutionnaire invoquait les garanties de la constitution de 1848, de l'autre le maréchal Windisch-Graetz n'avait jamais auparavant renoncé à l'honneur de s'intituler « constitutionnel » dans ses proclamations. Je le répète, la constitution octroyée était, si l'on se place au véritable point de vue des sincères amis de la cause hongroise, ce qui pouvait alors advenir de plus heureux. L'ambition de l'Autriche se démasquait ouvertement, ses projets centralisateurs, défi jeté à tous les instincts nationaux, apparaissaient au grand jour. Plus de doute, d'équivoque possible; la lumière se faisait sur les deux camps. Comment Kossuth ne comprit-il pas quelle admirable position défensive ce nouvel état de choses lui créait? Comment se laissa-t-il éblouir au point d'échanger cette situation après tout légale contre une situation provocatrice, dont le moindre inconvénient devait être d'amener à l'instant et de justifier devant l'Europe l'intervention des Russes? Ne sentait-il pas, le 14 avril, alors qu'il proclamait la déchéance de la maison de Habsbourg, qu'il ôtait à la cause de la Hongrie son carac-

tère national, et transformait en guerre de principe une guerre d'indépendance? Sans doute le coup d'état du 14 avril ne constituait pas ouvertement la Hongrie en république; sur la forme ultérieure du gouvernement, on ne s'expliquait pas; on se contentait pour le moment de proclamer la séparation. Or une Hongrie indépendante, dans les conditions où se trouvait le monde à cette époque, ne pouvait avoir la prétention de se fonder et de vivre qu'en s'appuyant sur un nouveau système d'équilibre européen, le système républicain fédéral, par exemple, remplaçant le système monarchique. Une république du Danube entraînait fatalement l'existence d'une république allemande et d'une république italienne. A dater de l'acte incendiaire de Débreczin, il était évident qu'une guerre simplement défensive ne pouvait plus sauver la Hongrie. Il fallait désormais franchir ses frontières et promener la révolution du nord à l'orient, de l'orient au couchant; il fallait jeter une armée en Gallicie pour y proclamer la résurrection de la Pologne; il fallait attirer à soi, par la perspective d'une république roumane, les populations hostiles de la Transylvanie et de la Valachie, faire appel aux Serbes de la Hongrie et de la Turquie, aux Croates eux-mêmes, et changer de mortels antagonistes en amis, en alliés, par le talismanique appât d'une république illyrienne fédérale; il fallait conduire dans Vienne ses régimens victorieux, anéantir la couronne impériale et planter sur la flèche de Saint-Étienne l'étendard triomphateur de l'Allemagne révolutionnaire, mais avant tout et surtout il fallait renoncer à l'idée madgyare et dire adieu au fantôme tant caressé de l'antique tradition féodale.

II.

Les conséquences de la déclaration du 14 avril, si elles échappaient à l'incorrigible optimisme de Kossuth, préoccupèrent plus d'un membre de la diète de Débreczin. Quant à Goergei, il n'avait pas attendu que la bombe éclatât pour en calculer froidement les désastreux effets. J'ouvre le second volume de ces édifians et curieux mémoires, et j'y trouve cette conversation, qui mérite d'être consignée ici. C'était le 7 avril 1849 (quelques jours avant le coup d'état) : Kossuth et Goergei se rencontrèrent à Gódollo; le président, après avoir complimenté le jeune général de ses récens exploits et parlé beaucoup de la reconnaissance éternelle du pays, emmena Goergei chez lui, et là tous deux eurent ensemble un entretien où les tendances de la politique de Kossuth se dévoilèrent.

« La patience de la nation est à bout, dit l'agitateur en commençant, et je ne vois qu'une manière de répondre à la constitution octroyée du 4 mars : c'est de proclamer la déchéance et la séparation de la Hongrie d'avec l'Au-

triche. Les peuples de l'Europe ont les yeux sur nous, et de l'attitude que la nation hongroise va prendre vis-à-vis de cette constitution dépendront, n'en doutez pas, toutes leurs sympathies. L'Angleterre, la France, l'Italie, la Turquie, l'Allemagne elle-même et les propres états héréditaires de l'Autriche guettent le moment où nous déclarerons l'indépendance, pour accourir à notre aide et regagner le temps perdu. La Pologne, cette nation sœur de la nôtre, si indignement asservie, va suivre cet exemple, et, s'unissant à la Hongrie, trouvera une puissante et sûre alliée dans la Porte Ottomane, heureuse de venger enfin ses intérêts si long-temps outragés par la politique russe et autrichienne. Avec la cause de la liberté hongroise la cause de la liberté européenne succombe, tandis que nous ne saurions vaincre sans que nos victoires amènent aussitôt contre un principe de gouvernement détesté autant de levées de boucliers qu'il y a de peuples asservis en Europe. »

De telles illusions chez un homme investi de la confiance d'un peuple ne seraient en vérité point croyables, si nous n'avions nous-mêmes vu, hélas! un moment à l'œuvre d'illustres représentans de cette politique sentimentale. Idéologue, Arthur Goergei ne le fut jamais, et quiconque voudrait s'en convaincre n'aurait qu'à lire la réponse qu'il fit à Kossuth à cette occasion :

« A vous parler franchement, dit Goergei (1), tout ceci ne me persuade guère. Ce qu'il faut à la cause de la Hongrie, ce ne sont plus des discours, mais des actes; or ces actes, pas un bras en dehors du pays ne se lèvera, comptez-y bien, pour les accomplir; je vais plus loin : des armées entières se mettront en campagne pour empêcher qu'ils ne s'exécutent. Et maintenant supposons que la Hongrie fût assez forte pour se séparer momentanément de l'Autriche : lui arrivera-t-il jamais, je vous le demande, de pouvoir se maintenir à l'état indépendant dans un voisinage auquel la Porte, en dépit d'une situation infiniment meilleure, doit désormais de ne vivre en quelque sorte que par grace? Nous venons de battre l'ennemi, et à plusieurs reprises, cela est certain; mais ces succès, comment les avons-nous obtenus, si ce n'est par la tension de toutes nos forces? Or, parmi ces forces, compterez-vous pour rien celle de la légalité? *La séparation de la Hongrie d'avec l'Europe nous entraînerait en dehors du droit.* Nous battre pour cette cause, ce ne serait plus nous battre pour, mais contre la loi. De défensive notre politique deviendrait agressive, et nous attaquerions... quoi? — L'existence fondamentale de la monarchie autrichienne! Y songez-vous? N'avez-vous donc pas réfléchi aux milliards d'intérêts et de sympathies que nous blesserions à mort, aux incalculables fléaux que nous attirerions sur notre malheureuse patrie, à la désolante confusion morale que vous jetteriez dans les vieilles troupes, noyau de notre armée, en les forçant à se parjurer? ne comprenez-vous pas que chaque jour nous trouvera plus faibles et plus désunis, que chaque pays voisin ira grossir la masse de nos ennemis, et que nous ne serons plus que *les perturbateurs de l'équilibre européen?* J'admets que nous refusions de reconnaître en silence la constitution octroyée; mais appellerez-vous une attitude silencieuse celle que

(1) *Mein Leben*, t. Ier, p. 154.

jusqu'ici nous avions prise? Pouvions-nous répondre à la constitution octroyée du 4 mars plus dignement que nous ne l'avons fait? Je ne suis pas ici pour décider ce qui convient aux peuples de l'Europe; mais ce que je sais pertinemment, c'est que, dans les circonstances présentes, la moindre victoire remportée sur le champ de bataille nous vaut plus d'avantages et d'honneur que le plus foudroyant manifeste, et que les victoires gagnées au nom du roi Ferdinand Ier, notre roi légitime, et de la constitution sanctionnée par lui sont la meilleure réponse de la Hongrie aux vaines imaginations des membres du cabinet de Vienne. »

Kossuth alors demanda d'un air quelque peu ricaneur à Goergei s'il croyait qu'en effet les vieilles troupes eussent jamais songé sérieusement à Ferdinand V et à la constitution de 1848 :

« Et à quoi, s'il vous plaît, auraient-elles pensé? s'écria le général. Ignorez-vous qu'après l'évacuation des capitales ma proclamation de Waitzen était l'unique moyen qui nous restât de retenir sous le drapeau de la Hongrie ces braves gens résolus à passer à l'ennemi? Comment expliquerez-vous le sens de la démonstration faite à Kaschau par mon corps d'armée contre le général Dembinski, si ce n'est par la crainte qui les possédait tous de perdre en moi un chef ayant la religion du serment prêté? J'ai vécu avec ces troupes, j'ai partagé leurs joies et leurs souffrances, je connais leur esprit et leurs sentimens : eh bien! si en ce moment le roi Ferdinand V était là, *je n'aurais pas la moindre hésitation à l'inviter à m'accompagner au camp et à venir seul au milieu d'eux et sans défiance recevoir leurs acclamations et leurs hommages!* »

Qu'était-ce que cette protestation du corps d'armée du Haut-Danube contre le général Dembinski? Cet incident nous ramène aux actes qui avaient marqué la carrière militaire de Goergei entre le manifeste de Waitzen et cette entrevue avec Kossuth. Un jour, au milieu de février 1849, le mécontentement éclate au camp de Kaschau. Les vieux soldats murmurent, les officiers menacent de briser leur épée; une division tout entière, la division Kmety, fait dire à son jeune chef qu'elle est prête à s'insurger et, s'il veut se mettre à sa tête, à marcher sur le congrès de Débreczin. Ce mécontentement, cette agitation, cette défiance, qui les provoque? Le bruit d'une mesure que le comité de défense nationale vient de prendre. Par arrêté du ministre de la guerre, le général Dembinski est nommé commandant supérieur de l'armée hongroise, et Goergei passe ainsi naturellement sous ses ordres. La politique d'initiative révolutionnaire que cet acte malencontreux semblait inaugurer, on la devine. Au manifeste de Waitzen le gouvernement répondait par le choix d'un homme dont le moindre défaut aux yeux du corps d'armée du Haut-Danube était de ne pas reconnaître ce manifeste. La cause de la république avançait d'un pas dans les conseils de Débreczin. Bem en Transylvanie, Dembinski général en chef, décidément l'émigration polonaise triomphait. Goergei ressentit amère-

ment cette injure, et s'il ne se révolta pas contre les décrets ministériels, si, par crainte de voir se disperser un corps d'armée vis-à-vis duquel il pouvait garantir encore par sa présence les principes soutenus dans sa proclamation de Waitzen, il ne s'éloigna pas, on peut dire que la sourde indignation de son ame passa dans son ordre du jour :

« Un arrêté du ministre de la guerre en date du 12 février 1849 place sous les ordres du lieutenant-général Dembinski le corps d'armée du Haut-Danube, qui prend désormais le nom de 16e division de l'armée royale hongroise.

« En portant ce fait à la connaissance de la 16e division, je recommande solennellement à tous les officiers sous mes ordres de supporter cette espèce d'humiliation avec le même calme que je mets à me désister de mon propre commandement et à me ranger, conformément à la décision du gouvernement, sous les ordres du lieutenant-général Dembinski, homme capable *à ce qu'on assure* et vieilli dans la carrière militaire. »

Ce document, on en conviendra, n'était point de nature à concilier à Goergei les bonnes graces de son nouveau chef, et dès la première entrevue la glace fut brisée. A peine Goergei avait-il fini de lui présenter les officiers de sa suite, que Dembinski entama à son endroit une mercuriale des plus acerbes, ayant bien soin d'ailleurs de ne point perdre de vue, au milieu des récriminations, l'immensité du sacrifice qu'il faisait au salut de la patrie madgyare. « J'ai déposé le commandement en chef dans mon propre pays (1), s'écria-t-il, pour venir au secours de cette malheureuse nation, et je viens encore de sauver votre propre corps d'armée, dont vous ignorez jusqu'à la position. Savez-vous, par exemple, où sont vos divisions? Non, monsieur, vous ne vous en doutez pas. Apprenez que, si je suis venu en Hongrie, c'est à cette seule condition que j'aurais le commandement en chef de toutes les forces hongroises, et que votre gouvernement m'a remis le pouvoir de vous faire fusiller pour peu que vous refusiez de m'obéir. J'ai voulu d'abord user de bienveillance, parce que je sais que c'est un crève-cœur pour tout Hongrois de servir sous un chef étranger; mais aujourd'hui vous critiquez mes ordres au lieu d'y obéir, et je me lasse. » J'ai déjà parlé de l'humeur intraitable de Goergei. Lorsque le vieux Meszáros lui reprochait un jour d'avoir été créé et mis au monde uniquement pour donner un démenti au proverbe qui dit que quiconque prétend commander doit savoir obéir, Meszáros pouvait avoir raison; mais cette fois le général Dembinski était-il bien venu à prendre ainsi des airs de Frédéric-le-Grand et à traiter en sous-officier raisonneur cet homme atteint au plus vif de son orgueil militaire et de ses susceptibilités patriotiques? Une victoire en pareil cas eût beaucoup mieux valu qu'une gourmade,

(1) « Quel commandement? observe Goergei. Le général Dembinski voulait-il par hasard parler de ce commandement *in spe* qui ne saurait manquer de lui échoir au cas d'une résurrection de la Pologne? » *Mein Leben*, p. 214.

j'avoue même que c'était le seul moyen (et la suite ne l'a que trop prouvé) de se maintenir à la tête de cette armée royaliste et hongroise, c'est-à-dire deux fois prévenue contre un capitaine polonais et républicain.

Cependant les victoires ne se succédaient pas, tant s'en faut! L'affaire de Rima-Szombath, — où Dembinski, en détournant sur Miskolcz le corps de Klapka, offrait à l'ennemi en déroute un avantage imprévu si héroïquement exploité par le lieutenant feld-maréchal comte Schlik, — l'affaire de Rima-Szombath avait fort entamé auprès des officiers de la 16e division le crédit du chef polonais; la bataille de Kapólna vint mettre le comble à leur découragement. Le valeureux soldat de Smolensk, le tacticien justement renommé pour sa campagne de Lithuanie, jouait de malheur sur ce sol ingrat de la Hongrie. Le militaire ne le connaissait pas, il ignorait la langue du pays, et ses plans d'opérations, irréprochables sur le papier, trouvaient toujours à l'exécution quelque difficulté soudaine qui les empêchait de réussir selon les règles. A Kapólna, par exemple, ce fut l'ennemi qui eut l'impertinence d'attaquer plus tôt qu'on ne s'y attendait.

« Le 26 février dans la matinée, j'arrivai derechef à Erlau pour y prendre les ordres du général (c'est Goergei qui parle, et naturellement nous lui laissons la responsabilité de l'épisode qu'on va lire, épisode raconté d'ailleurs avec une verve, un esprit, un entrain qui donnent à certains chapitres de ce livre un caractère humoristique des plus divertissans). Dembinski était descendu chez un chanoine et nous retint à dîner, moi et le chef de mon état-major-général, qui m'accompagnait dans ma visite. Le banquet tirait à sa fin, et nous commencions à sabler joyeusement le fameux vin d'Erlau, connu du monde entier, quand tout à coup on nous annonça que la canonnade se faisait entendre dans la direction de Verpelét. La chose parut *à priori* si parfaitement impossible à Dembinski, qu'il refusa d'y croire, maugréant contre les trouble-fêtes qui ne se lassaient pas de réitérer leurs avertissemens intempestifs. Pendant ce temps, j'avais ouvert la fenêtre et m'étais assuré par mes oreilles de la vérité du propos. J'invitai Dembinski à en faire autant. Il quitta donc la table, vint à la fenêtre, et prêta l'oreille de l'air d'un homme persuadé que nous nous trompions tous. Il n'y avait pas à s'y méprendre, c'était bien en effet la canonnade. Éperdu, hors de lui, Dembinski demande sur-le-champ une voiture et des chevaux. Il n'y avait en ce moment de disponible au quartier-général du commandant en chef qu'une mauvaise cariole qui nous avait amenés, mon officier et moi, de Mezó-Kóvesd à Erlau. Nous engageâmes Dembinski à la partager avec nous. Le choix n'était pas permis, et nous partîmes. La misérable patache pouvait bien avoir fait deux cents pas dans l'intérieur de la ville, lorsque tout à coup nous nous vîmes entourés d'un public nombreux; des orateurs se détachèrent de la foule, et, saisissant les brides de nos chevaux, nous déclarèrent en bon hongrois qu'ils ne souffriraient pas que le général commandant en chef fît un pas de plus dans un aussi indigne véhicule, et ils ajoutèrent que ce serait là une honte éternelle

pour la ville d'Erlau et pour la nation tout entière. Exaspéré par cette sotte manifestation, j'envoyai à tous les diables les malencontreux défenseurs de l'honneur municipal et national. Dembinski, qui ne comprenait pas un mot de hongrois, entra dans une colère encore plus violente; il gesticulait, s'emportait, menaçait, et, mon chef d'état-major s'étant mis de la partie, nous finîmes par avoir raison de ce tas d'imbéciles, et nous allions nous remettre en route quand Dembinski me demanda ce que voulaient ces braves gens. Je lui traduisis leurs intentions essentiellement patriotiques, et, me croira-t-on? le général, émerveillé de la justesse de ce point de vue, ordonna d'arrêter et d'attendre là jusqu'à ce qu'on se fût procuré de meilleurs chevaux et un équipage plus convenable. Cependant Dembinski ne tarda pas à se repentir de sa résolution, car, en dépit de l'empressement avec lequel un des citoyens d'Erlau s'était lancé à la découverte d'une berline quelconque, une bonne demi-heure s'écoula sans qu'on vît apparaître le moindre véhicule, et la canonnade, en attendant, allait toujours son train. Nous avions, par mesure de prudence, gardé nos places dans la cariole, car le patriote en question pouvait ou arriver trop tard ou même ne pas venir du tout. A chaque coup de canon qui ébranlait l'atmosphère, Dembinski bondissait, puis retombait plus furieux sur le sac de paille qui nous servait de siége. Comme cette situation pouvait à la longue devenir ridicule, même aux yeux des citoyens d'Erlau, je conseillai au général de descendre; mais Dembinski, à bout de voie, ne voulait plus ni descendre ni attendre, et commandait qu'on poussât en avant la patache, manœuvre désormais devenue impossible, vu le flot toujours grossissant des patriotes de la ville, lesquels ne cessaient de nous annoncer la prochaine venue de la calèche. Enfin elle parut, et l'on n'eut point à regretter un conflit inégal entre l'impétueux général et les trop flegmatiques citoyens d'Erlau. »

A peine a-t-on changé de voiture, que voilà cette singulière course au canon qui recommence. « Nous galopions vers Verpelét, et plus nous approchions du champ de bataille, plus s'exaltait la fureur de Dembinski. Autant que j'en pouvais juger par les exclamations dont il nous régalait chemin faisant, notre général se trouvait pris au dépourvu. « Je ne voulais point cela, s'écriait-il, c'est trop tôt! » J'avoue que, s'il en était ainsi, on ne saurait trop vivement tancer et réprimander messieurs les généraux autrichiens pour s'être permis d'engager de la sorte une affaire sans prévenir leur monde et s'informer au préalable s'il lui convenait d'être attaqué à tel jour et à telle heure. »

Le 26 donc au matin, les colonnes autrichiennes Schwarzenberg et Wrbna tombaient sur les Hongrois à une lieue environ du petit village de Kapólna. Le général Dembinski, saisi à l'improviste, essaya d'abord de lancer contre l'aile gauche des impériaux, espérant y porter le désordre, deux bataillons de honveds postés à la garde d'un bois situé au versant des monts Mátra, sur lesquels s'appuyait l'aile droite des Hongrois. Vains efforts, le bois fut emporté à la baïonnette par l'infanterie autrichienne. Alors s'avança la cavalerie tout entière pour

briser le centre des impériaux; mais, les deux colonnes Schwarzenberg et Wrbna ayant vigoureusement repoussé le choc, la confusion se mit dans les rangs des Hongrois, qui se retirèrent en pleine débandade sur Kapólna et Kál. L'obscurité de la nuit mit fin à cette première rencontre. Schlik, à qui les Autrichiens devaient en grande partie le succès de cette affaire, le vaillant Schlik, après s'être battu toute la journée en héros dans les défilés de Sirók, opéra vers le soir, au-dessus de Verpelét, sa jonction avec le maréchal Windisch-Graetz. Le maréchal, enhardi par l'heureuse issue de ce combat, ordonna de reprendre l'attaque le lendemain. L'église de Kapólna, où le bataillon italien Zanini s'était retranché, fut assiégée par la brigade Wiss. Après une lutte opiniâtre, les Italiens, complétement débusqués, laissèrent deux cents prisonniers aux mains des Autrichiens. Les Hongrois tentèrent alors un effort désespéré pour reprendre Kapólna, cette clé de leurs positions stratégiques, et ouvrirent contre les Autrichiens un feu d'artillerie formidable. Cependant la brigade Colloredo occupait la hauteur, et en même temps qu'il maltraitait l'aile gauche des Hongrois et les repoussait sur la route de Miskolcz, le lieutenant-feld-maréchal Schwarzenberg, attaquant leur droite, emportait le village de Kál et les refoulait vers Maklár. Pour la seconde fois, la nuit vint mettre un terme au choc des deux armées. Les Hongrois étaient en pleine retraite, et si, au lieu de dresser ses tentes et d'allumer ses feux de bivouac, l'armée impériale se fût acharnée à leur poursuite, ils eussent pu être exterminés.

Ici Goergei s'arrête pour se poser une question qui, du reste, revient souvent dans ses mémoires : Que faisait le maréchal Windisch-Graetz? Un vainqueur qui, après la victoire et lorsque les circonstances l'y invitent, ne charge pas à outrance, se place involontairement sur le même niveau moral que le vaincu, et n'est par le fait pas plus à craindre à la suite de son succès qu'il ne l'était avant. Au dire de Goergei, le maréchal prince Windisch-Graetz fut un vainqueur de ce genre, « et c'est pourquoi, ajoute le général madgyar, je me permis de trouver si déplorables en cette occasion les dispositions éperdûment rétrogressives du général Dembinski après la bataille. » Quoi qu'il en soit, les Hongrois eurent le temps de se retirer à Tisza-Fured, de l'autre côté de la Theiss, et Goergei, foulant aux pieds, selon sa louable habitude, les ordres du général polonais, vint prendre à Poröslo, derrière les marais de la Theiss, une position excellente qui protégea et assura la marche de l'armée (1).

Si l'on a pu justement reprocher au maréchal Windisch-Graetz ses lenteurs et ses indécisions après Kapólna, comment apprécier la con-

(1) Voir Schütte, *la Hongrie et la Guerre de l'indépendance hongroise*, t. II, p. 209.

duite du général en chef de l'armée autrichienne, quand on assiste à ce qui se passait un peu plus tard au camp hongrois? A Tisza-Fured, en effet, se jouait un de ces drames soldatesques moitié tragiques, moitié bouffons, renouvelés de la guerre de trente ans. L'état-major tout entier, ayant à sa tête les généraux Goergei, Vetter et Klapka, rejetaient hautement sur Dembinski la responsabilité des désastres de Kapólna. On reprochait au général polonais d'avoir : 1° pendant la première journée, compromis gravement le salut des troupes en lançant la cavalerie à travers des terrains marécageux; 2° d'avoir, en attribuant à un corps d'armée des divisions appartenant à un autre, mis les chefs respectifs de ces différens corps dans l'impossibilité d'utiliser les bataillons selon leur aptitude et leur plus ou moins d'expérience; 3° d'avoir, à Porösło, par des mesures prises en dépit des règles les plus élémentaires de la stratégie, exposé à des périls certains le corps d'armée du général Goergei, périls auxquels le jeune capitaine n'avait échappé qu'en contrevenant ouvertement aux ordres de son commandant supérieur. Les officiers accusaient en outre le général polonais d'avoir, durant un combat de trois jours, laissé les troupes sans subsistance. « Battre l'ennemi et bien manger, à la bonne heure; être battu et bien manger, passe encore; mais subir à la fois et la défaite avec toutes ses horreurs et la faim avec ses tortures, oh! pour le coup, c'en était trop, et nous ne voulions pas en supporter davantage. »

L'armée émit donc un vote de non confiance, et là-dessus un personnage fut adressé au général pour savoir ce qu'il comptait faire. « Lors de ma retraite de Lithuanie, répliqua le général, quelques-uns de mes officiers vinrent me trouver, demandant où je prétendais les conduire : « Messieurs, leur répondis-je, vous voyez ce bonnet, n'est-ce pas? Eh bien! si je pouvais un seul instant me douter qu'il soupçonne ce que je pense, je m'empresserais de le jeter au feu, même au risque d'aller nu-tête. » Ce fut là toute la réponse que donna le général au mandataire de l'état-major. « Mais, objecte avec son persiflage ordinaire le mordant Goergei, il y avait cependant entre les officiers de Lithuanie et nous une différence notoire que Dembinski méconnaissait gravement, car ceux-là, plus curieux, voulaient savoir d'avance où il les conduisait, tandis que nous demandions, nous, tout simplement où il nous avait conduits. »

La situation était, on le voit, excessivement tendue. Dembinski en écrivit à Kossuth, lequel se mit en route sur-le-champ pour évoquer l'affaire devant un conseil de guerre. Malheureusement le dictateur arriva trop tard, et la première chose qu'il apprit en débarquant à Tisza-Fured, ce fut qu'une compagnie de grenadiers venait d'arrêter, au nom de l'armée, le lieutenant-général Dembinski, fâcheuse nouvelle dont il ne reconnut que trop la vérité en apercevant les deux gigan-

tesques bonnets à poil postés en faction par ordre de Goergei à la porte de l'ex-commandant en chef. Le tour était fait. Que dire? L'accueil froid et dédaigneux des officiers et de l'armée convainquit dès son arrivée le président du gouvernement provisoire qu'il serait maladroit de se raidir contre la volonté du camp. Kossuth prouva son tact en ne se point fâchant. D'ailleurs, quelle admirable chose en politique que les faits accomplis pour mettre les gens d'esprit à leur aise avec les événemens et les hommes! Le dictateur emmena son général, et, comme Kossuth demandait à Goergei quelle mesure il pensait que Dembinski aurait dû prendre quand on refusait d'obéir à ses ordres : « Je l'ignore, répondit Goergei en souriant; mais ce que je puis dire, c'est que si j'eusse été à la place de Dembinski, moi, j'aurais fait pendre Goergei. »

Ainsi la proclamation de Waitzen triomphait des sourdes menées du congrès de Débreczin; l'armée royale du Haut-Danube, un moment menacée de s'engloutir dans le flot révolutionnaire d'une armée hongro-polonaise, recouvrait son indépendance et sa liberté d'action, et c'en était fait pour cette fois du moins du fameux triumvirat où Kossuth devait s'arroger le rôle d'Octave, tandis que Bem et Dembinski auraient pris à ses côtés les personnages d'Antoine et de Lépide. Kossuth, tout en ayant l'air de se résigner de bonne grace, s'arrangea cependant de manière que le commandement supérieur de l'armée, au lieu d'échoir à Goergei, comme on s'y attendait, fût donné au général Vetter par le congrès de Débreczin. Vetter et Dembinski se détestaient. Autant de héros, autant de haines dans cette iliade madgyare, et de cette animosité des deux chefs devait à son tour profiter Goergei, le premier par l'ancienneté après Damjanich.

Physionomie originale et brillante que ce Damjanich, cœur de lion, tempérament à la Kléber! La première fois que lui et Goergei se rencontrèrent, c'était la nuit. Goergei, arrivé tard à Tisza-Fured, demande le quartier de Damjanich; on lui indique une chambre où le général et Klapka viennent de se retirer. Il entre, tous les deux sont endormis. Goergei imagine d'en faire autant, et, comme il n'y a plus de chaises libres, se couche tout de son long sur le sol. Au point du jour, Damjanich se réveille, et, voyant un étranger se frotter les yeux, ouvrir les fenêtres et demander brusquement du *schnaps :* « C'est mon homme, c'est Goergei ! » s'écrie-t-il, et, se levant, il lui saute au cou et l'embrasse. « Frère, poursuit Damjanich, le génie de la guerre est avec toi, tu seras général en chef et ministre. Ne t'inquiète pas de Vetter : nous le coulerons. Tu prendras Komorn, tu prendras Pesth, et tu *nous réconcilieras avec le roi.* Quant à moi, je marche avec mes braves à Débreczin, et je tombe à la baïonnette sur tous ces blagueurs du congrès. »

Damjanich ne manquait pas une occasion de se rendre coupable des

plus flagrantes insubordinations à l'égard du général Vetter, dont il bafouait les talens militaires et qu'il narguait à tout propos, disant qu'il était impossible qu'un homme aussi laid fût un bon capitaine. Les choses en étaient là lorsqu'un matin Goergei reçut de son camarade un billet laconique ainsi conçu : « Cher cœur de frère, nous en voilà enfin débarrassés; le Vetter est au lit avec une fièvre bilieuse à laquelle je puis me vanter pour ma part de n'avoir pas médiocrement contribué. — Damjanich. »

Force fut à Kossuth de faire à mauvais jeu bonne mine et de rendre alors à Goergei ce bâton de commandement dont, par sa brillante campagne d'avril, le jeune généralissime prouva sur-le-champ qu'il était digne. On connaît quel avait été jusque-là le plan militaire de Goergei : se retirer dans l'intérieur du pays tout en harcelant les Autrichiens sur divers points, de manière à les contraindre à étendre à l'infini leurs lignes d'opérations. A dater de ce moment, l'armée hongroise change de système, et, se retournant contre l'ennemi, prend tout à coup une vigoureuse offensive. Après avoir refoulé les Autrichiens depuis Hatvan jusque devant les murs de Pesth, Goergei laisse là dix ou douze mille hommes sous la conduite d'Aulich pour tromper le maréchal Windisch-Graetz et lui faire croire à la concentration des forces hongroises sur ce point. Quant à lui, Goergei, il se retourne avec le gros de son armée du côté des Karpathes et vient rejoindre Damjanich devant Waitzen. Là dix mille Autrichiens commandés par le général Goetz sont attaqués par les Hongrois. Le combat se poursuit dans les rues avec un acharnement terrible. Au plus fort de la mêlée, la balle d'un étudiant qui tire des fenêtres d'un pensionnat vient frapper à mort le général Goetz, et c'est Goergei qui reçoit dans ses bras le dernier soupir de l'officier autrichien. Le lendemain, noble et solennelle façon de consacrer ses succès de la veille, Goergei accorda à la dépouille restée en son pouvoir du général ennemi de généreuses funérailles. Quatorze bataillons de honveds suivaient le cercueil de l'officier impérial, et cent coups de canon saluèrent son inhumation. Les papiers trouvés sur le général Goetz, ainsi que ses dernières volontés, furent en outre, par ordre du chef madgyar, remis au quartier-général du prince Windisch-Graetz. Goergei se porta ensuite à marches forcées vers Leva, battit Wolgemuth à Nagy-Sárló, et le 26 avril entra victorieux dans Komorn.

Cependant, du haut de la citadelle d'Ofen, les canons du maréchal prince Windisch-Graetz continuaient de rester braqués sur la capitale historique de la Hongrie, et si la diète et le gouvernement avaient à bon droit reconnu que Pesth et Ofen étaient, au point de vue stratégique, d'une importance secondaire, au point de vue de l'orgueil madgyar la chose changeait d'aspect. Ces victoires successives, dont la for-

tune, par un tardif, mais glorieux retour, couronnait les armes nationales, où les célébrer, sinon dans l'antique cité métropolitaine? « A quoi sert de vaincre? murmuraient ceux-ci, pour voir la ville sacrée, où nos vieux rois ceignaient jadis le diadème de saint Étienne, incessamment tenue en respect par l'artillerie des impériaux, pour voir Buda menacer Pesth d'un bombardement fratricide? — A quoi sert de vaincre, soupiraient celles-là, s'il nous est interdit de goûter aux fruits si doux de la victoire? Eh quoi! je suis la femme du triomphateur, et je ne trône point dans un palais? Eh quoi! je suis la sœur du souverain, et nul ne sait où venir me rendre hommage? Eh quoi! point de réceptions ni de galas, point de *Te Deum* ni de bals, et vous appelez cela vaincre! Dérision! Il faut reconquérir Pesth, il faut reconquérir Buda : un pays où le gouvernement n'a point de capitale pour y placer son siége, un pays où l'on ne danse pas, n'est point une patrie. Aux armes! Nous voulons danser, aux armes! et que Windisch-Graetz paie les violons! » Ainsi parlait l'escadron féminin, ainsi d'aveugles politiques se prononçaient au sein de la diète. Et Goergei reçut l'ordre d'abandonner le terrain de ses opérations, d'interrompre ses plans de campagne et de venir, toute affaire cessante, mettre le siége devant Ofen. « Misérable régiment de cotillons! s'écria le jeune héros de Komorn en recevant cette injonction funeste, dorénavant tout est perdu. » On se demande comment ce Goergei, auquel d'habitude un acte de révolte coûtait si peu, au lieu de refuser hautement d'obéir cette fois à l'absurde volonté de Kossuth, baissa la tête et s'en fit l'instrument. Il n'y a qu'une manière d'expliquer cette contradiction : c'est qu'à dater de ce moment, Goergei entrevoit le terme inévitable de la lutte impossible qu'il soutient au nom de son pays, et sa dernière illusion, si tant est qu'il en ait jamais eu, s'évanouit et disparaît. Il devient fataliste et se résigne.

Lorsque de Waitzen vous descendez le Danube jusqu'à Pesth, vous voyez, sur la rive droite du fleuve, s'élever, presque vis-à-vis de la cité madgyare, un groupe de collines formant amphithéâtre. Le Kalvarienberg, le grand et petit Schwabenberg, le Spitzberg et le Blocksberg composent la galerie la plus élevée de ce pittoresque pourtour au pied duquel se déroule majestueusement le Danube. Au bord du fleuve, et comme au sein de cet amphithéâtre, se dresse un pic aigu que surmonte une citadelle : c'est Ofen. De même que ce plateau domine le Danube, ainsi le Kalvarienberg et le Blocksberg dominent ce plateau, et de ces sommets il est aussi facile de bombarder Ofen qu'il est aisé d'écraser Pesth du haut de la forteresse d'Ofen, d'où les gens du métier pourront conclure que Ofen ne devient une position stratégique tenable qu'autant qu'elle aura pour la défendre des forts détachés placés sur les hauteurs du Kalvarienberg et du Blocksberg. Comme

tel n'était point le cas lors de l'entrée en Hongrie du maréchal Windisch-Graetz, les Madgyars jugèrent à propos d'évacuer la place sans livrer bataille. Les Autrichiens n'en avaient pas moins laissé garnison dans la citadelle, soit afin de couvrir leur retraite, soit pour ne pas abandonner à l'ennemi le matériel de guerre entassé là, soit enfin qu'ils estimassent à juste titre que les Madgyars renonceraient désormais à l'idée d'un siége dont la première conséquence serait le bombardement impitoyable de leur belle ville de Pesth. Lorsque Goergei reçut l'ordre d'attaquer Ofen, la garnison autrichienne de cette place se composait en tout de cinq mille hommes, commandés par ce glorieux Hentzi, auquel, sur le sol témoin de sa mort héroïque, le jeune empereur François-Joseph élevait hier un monument aux yeux de la Hongrie pacifiée. Les Hongrois ne s'attendaient point d'abord à trouver là cette terrible résistance que le vieux caporal leur ménageait. Autant de fois ils se montrèrent sur les palissades du pont de chaînes, autant de fois ils furent repoussés, si bien qu'il fallut entreprendre un siége en règle. Goergei amena ses batteries sur les hauteurs, le Blocksberg et le Kalvarienberg se changèrent en arsenaux, et le 4 mai le bombardement commença. Après avoir montré à l'ennemi qu'il ne tenait qu'à lui désormais de réduire la forteresse tout entière en un monceau de ruines, Goergei voulut essayer sur Hentzi une dernière voie de capitulation, déclarant, au cas où ses offres seraient repoussées, qu'il ne laisserait pas ame qui vive dans la garnison; à quoi le vieux reitre se contenta de répondre en quatre mots : « J'entends faire ce que m'ordonnent mon devoir et l'honneur, et défendrai la place jusqu'à mon dernier homme; et, si les deux cités jumelles y périssent, que la responsabilité en retombe sur vous! » A ce laconisme austère, la bouche du canon riposta, le siége fut repris de plus belle, et durant dix-sept jours se prolongea sans discontinuer; de toutes les cimes environnantes, une pluie de bombes et de grenades ne cessait de tomber. A tout instant, les Hongrois revenaient à l'assaut : ce n'étaient plus alors ces gauches enrôlés de la veille, ces volontaires empêchés, raillerie et désarroi des bonnes troupes, mais de hardis honveds, dont, à force de patience et de discipline, Goergei avait fait des soldats, et qui, portant le courage jusqu'à l'audace et l'enthousiasme jusqu'au fanatisme, ne savaient plus reculer sous le feu que pour mourir. De son côté, Hentzi tenait parole, et, en même temps qu'il rejetait les assaillans, foudroyait Pesth, étendue à ses pieds. Bientôt la ville entière ne représenta plus qu'un immense incendie. Dans la nuit du 13, l'embrasement fut général. L'église de Léopold brûlait, les bains du Danube brûlaient, et aussi la redoute, le casino, le théâtre, l'hôtellerie de *la Reine d'Angleterre*. Enfin, le 21, Goergei donna l'assaut à la citadelle. Les volontaires s'élancèrent les premiers, puis vint le bataillon dom

Miguel, puis le 49e *honveds*, qu'on appelait les *bonnets rouges*. Les Autrichiens se battaient comme des lions. Calme, résolu, impassible, le vieux Hentzi dirige la défense. Tout à coup une balle l'atteint, et il tombe sur la brèche au moment où les Hongrois vont triompher. Vers quatre heures, Goergei, dont la lunette est restée braquée sur le donjon de Wissembourg, y voit flotter l'étendard madgyar. « Enfin, s'écrie-il, vivent les trois couleurs! vive la *honved!* » Aussitôt un commissaire du gouvernement s'approche et lui demande s'il ne doit pas envoyer à Débreczin les nouvelles de la victoire. — « Souvenez-vous de Mélas à Marengo, lui répond sèchement le jeune général en chef; vous, monsieur, vous pouvez le faire. Quant à moi, je n'oserais encore m'y risquer. » La citadelle fut prise. En témoignage de sa haute satisfaction pour un si beau fait d'armes, Kossuth prétendit investir le vainqueur de la dignité de lieutenant-feld-maréchal, et, prodigue en ses munificences, le dictateur joignit à ce nouveau grade le diplôme de grand'-croix de l'ordre du mérite militaire. Goergei ne serait plus ce héros sceptique et frondeur que nous connaissons, s'il se fût laissé prendre à de telles misères. — « Lorsqu'autrefois, dit-il, j'acceptai la seconde classe de cet ordre dont vous m'offrez les honneurs maintenant, il n'y avait point encore de république en Hongrie. Aujourd'hui de pareilles distinctions n'ont plus de sens, et vos législateurs de Débreczin devraient savoir que, dans nos institutions nouvelles, il n'existe désormais que de simples généraux parmi lesquels, en temps de guerre, on en choisit un pour commander en chef. »

J'ai maintefois ouï dire que Goergei, pendant le siége d'Ofen, fit tirer à boulets rouge sur le *Burg* royal pour empêcher Mme Kossuth, qu'il détestait au fond de l'ame, d'y établir jamais sa cour. Ce *Burg*, ancienne résidence de l'archiduc palatin, est construit sur l'emplacement de l'antique château des rois de Hongrie, lequel fut mis en ruines au temps des Turcs. C'est un vaste et pittoresque bâtiment dont il faut surtout louer l'admirable situation au bord du plateau du Schlossberg. Là résidait la fameuse couronne de saint Étienne, ce mystique diadème qui, selon la tradition constitutionnelle, avait seule le don de conférer la royauté madgyare, *sacra regni corona cum clenodiis suis!* Dans la loi historique hongroise, différente en cela du principe de la vieille monarchie française, le roi meurt, et, durant l'intervalle qui s'étend d'un souverain à l'autre, c'est la couronne, prise non plus au figuré, mais en quelque sorte à l'état personnel, qui règne, et cela jusqu'à ce que le nouveau monarque l'ait épousée. Alors seulement que le diadème de saint Étienne a touché votre front, vous êtes roi de Hongrie, sinon non; de là le terme si souvent usité : *Neocoronata sanctissima majestas*. On voit que nous n'avons point tort de parler de cette couronne comme d'une individualité royale. Elle résidait en effet

dans une partie de l'édifice, environnée de ses pierreries, *cum cleno-diis suis*, espèce de princesse d'un conte de fées historique siégeant au milieu de sa progéniture. La couronne de Hongrie avait ses appartemens privés où nul ne pénétrait. Nuit et jour, dans son antichambre, veillaient en se promenant de long en large deux officiers de sa garde particulière, laquelle se composait de soixante-quatre hommes d'élite ayant leur caserne vis-à-vis de l'aile qu'*elle* habitait. Les fenêtres de sa chambre étaient murées, et l'air ne s'en renouvelait qu'au moyen de trois trous pratiqués dans la pierre, unique ouverture dont le regard des profanes se pût servir pour contempler de loin le mystérieux tabernacle. Quatre dignitaires possédaient seuls la clé de la porte, close à triple verrou, de l'impénétrable sanctuaire : c'étaient l'archevêque primat, l'archiduc palatin et les deux grands officiers de la couronne, choisis d'ordinaire parmi les plus puissans magnats du royaume. Dans cette chambre était la couronne, précieusement emprisonnée dans un étui que renfermait un coffre de fer scellé des cinq sceaux du roi, du primat, du palatin et des deux grands officiers. A chaque nouveau couronnement, ses gardes-du-corps venaient la prendre et la conduire à Presbourg; puis, après qu'elle avait touché le roi au front et la reine à l'épaule droite, elle regagnait sa mystérieuse et sombre cellule avec le même cérémonial. Jamais d'ailleurs princesse romanesque n'eut une si aventureuse existence que cette couronne de Hongrie. D'Arpâd à Kossuth, le nombre de ses escapades et de ses disparitions ne saurait se compter. Elle a été retenue en otage par un empereur d'Allemagne, elle a séjourné en Transylvanie des années entières au château d'un noble ravisseur; puis des brigands l'ont enlevée, puis elle a couru la poste en Bohême, et Joseph II, au grand mécontentement des Hongrois, a voulu l'avoir à Vienne. Enfin elle est retournée, sous l'empereur Léopold II, à son antique résidence d'Ofen, et son voyage, à cette époque, fut un véritable triomphe. Fille de Byzance et de Rome (1), elle est comme un symbole de cette nationalité madgyare placée ainsi au nord des deux péninsules italienne et grecque et participant à la fois par sa situation géographique, sa politique, ses mœurs, sa religion, de l'Orient et de l'Occident. Il va sans dire que l'errante princesse devait profiter des événemens de 1848 pour disparaître de nouveau, et le dictateur Kossuth ne pouvait manquer de prêter les mains à son évasion. Dans quel sanctuaire ou dans quelle échoppe repose aujourd'hui l'objet sacré? Quel grand-prêtre Joad ou quel Juif immonde tient à cette heure en sa possession l'auguste relique? Je doute qu'on le sache

(1) La partie formant le bandeau provient de l'empereur Ducas, qui en fit don au roi de Hongrie Geysa Ier vers l'an 1076, tandis que les arceaux de la partie supérieure arrondie en globe se composent des fragmens de la couronne que le pape Sylvestre envoya vers l'an 1,000 à saint Étienne.

jamais, et surtout qu'on s'en inquiète fort. En effet, quel intérêt aurait-on à découvrir cette couronne, maintenant que l'idée symbolique qui s'y attachait semble s'être évanouie et que le récent voyage du jeune empereur François-Joseph à travers ces populations enthousiastes, moins conquises par ses armes que par sa gracieuse présence, a prouvé qu'on pouvait parfaitement être roi de Hongrie sans avoir mis sur sa tête le gothique diadème d'Arpâd?

A quelques jours de l'assaut victorieux donné à la capitale hongroise (5 juin), Kossuth revint en pompe triomphale dans sa bonne ville de Pesth. Son entrée fut d'un empereur. Dans une magnifique voiture attelée de quatre chevaux, Mme Kossuth à sa droite, escorté de la légion allemande, de la garde nationale à cheval et suivi d'un splendide état-major, Kossuth traversa solennellement les rues joyeuses de la ville, dont les saignantes cicatrices disparaissaient sous des tapis de fleurs. On imagine quel pitoyable effet cet appareil théâtral devait produire sur l'esprit de Goergei, de plus en plus en proie aux sombres pressentimens de l'avenir. A un dîner chez Kossuth, où de maladroits flatteurs s'amusaient à comparer le jeune capitaine aux grands hommes de l'ancienne Rome : « Moi, un républicain! s'écria Goergei; quelle plaisanterie! moi, un vieux Romain! quelle sottise! Hélas! pour être ce que vous dites là, il faut avoir au cœur plus d'héroïsme que je n'en ai. Et si j'étais par hasard ce grand homme que vous vous figurez, je n'en ferais ni une ni deux, et je me camperais une balle dans la cervelle, car, sachez-le bien, messieurs, la Hongrie est perdue! »

III.

On avait gaspillé beaucoup de temps, on allait en gaspiller encore davantage, et tandis que, du fond des provinces de son immense empire, la Russie évoquait des légions intactes, tandis que l'armée autrichienne pansait ses blessures, et, voyant de jour en jour grandir ses forces, prenait à Presbourg, sur les deux rives du Danube, une position de plus en plus vigoureuse et menaçante, l'Annibal hongrois consumait ses momens dans les vains travaux d'un siége intempestif. Quant à Kossuth, enivré de puissance et d'ovations, il s'abandonnait fastueusement aux délices de la Capoue nouvelle. La nature orientale du Madgyar, dédaignant les soucis du lendemain, jouissait de l'heure présente, et l'avenir sur lequel ses victoires d'hier projetaient un rayon décevant lui apparaissait riant et lumineux dans un horizon prismatique. Aux périls qui de tous côtés s'amoncelaient, à peine si quelques hommes prenaient garde, et les journaux ne parlaient de l'invasion russe qu'en accompagnant ce bruit de commentaires propres à les démentir. On a prétendu qu'il était faux que Goergei eût jamais désap-

prouvé l'ordre formel qu'il reçut du gouvernement d'enlever Ofen à tout prix. Lui-même évite de s'expliquer là-dessus dans ses mémoires. S'il en était ainsi, nous aurions à signaler une contradiction de plus dans la conduite de ce personnage trop souvent énigmatique. Le siége d'Ofen impliquait en effet l'entier abandon du plan de campagne entrepris à la poursuite des Autrichiens, et qui jusque-là semblait lui réussir. Pour attaquer Ofen et l'emporter d'assaut, il ne fallait rien moins (l'issue de cette affaire l'a démontré) qu'une armée au complet; or il était évident qu'après avoir payé le sanglant tribut qu'un pareil exploit exigeait, les troupes hongroises ne se trouveraient plus en état de se mesurer en rase campagne avec une armée autrichienne de cinquante à soixante mille hommes. L'armée madgyare de l'ouest, sous les ordres des généraux Damjanich, Klapka, Gáspár, Aulich, ne s'élevait pas, après les rudes pertes essuyées à Hatvan, Aszad et Tapiò-Biske, à plus de soixante mille hommes, et de ce nombre il fallait détacher une bonne partie opérant sur le Bas-Danube et trente mille hommes concentrés sous la main de Goergei pour le siége d'Ofen et l'occupation de Pesth. Restaient donc vingt-cinq mille hommes disponibles pour continuer le plan de campagne commencé contre les Autrichiens. Vouloir poursuivre l'ennemi et tenter une invasion sur son territoire avec un contingent si minime eût été un acte de folie, et personne n'y songea. Aussi long-temps donc que le siége se prolongea devant Ofen, toutes les opérations de l'armée de l'ouest furent paralysées, ce qui mit l'armée autrichienne en mesure de remonter son moral, de réparer ses brèches et de prendre sur le Danube cette position forte et décisive dont nous parlions. Au commencement de mai, lorsque le général Welden fut rappelé et que le jeune empereur prit le commandement en chef, les troupes impériales s'élevaient à soixante-dix mille hommes. Dès le 5 mai, de légers mouvemens d'offensive furent essayés sur Raab et sur divers points de la ligne d'opérations de l'ouest, non qu'on se proposât de pénétrer de nouveau dans l'intérieur du pays, mais pour tromper les Hongrois par des semblans d'attaques qui les maintiendraient en respect, et donner au corps d'invasion russe le temps de se masser sur la frontière.

Tels étaient les menaçans auspices sous lesquels Goergei entreprit sa dernière campagne. Kossuth, dont les rancunes ne pardonnaient pas, voulut d'abord, contre l'avis du jeune général, faire de Szegedin le point stratégique des opérations de l'armée hongroise, ce qui paraissait à Goergei le comble de la déraison tant que Témeswar n'aurait pas capitulé et que Jellachich garderait ses positions. Rien n'est plus ridicule, ajoutait-il, que de vouloir manœuvrer en front, lorsqu'on est à la fois menacé par le flanc et sur les derrières; on devait au contraire établir à Komorn le pivot de ses mouvemens, et de là s'efforcer de por-

ter la guerre sur la rive droite du Danube. L'heure des résolutions suprêmes approchait. Goergei rêvait un coup de main sur Vienne, lorsque l'apparition subite de la division russe Panjutine vint rendre impossible l'accomplissement de ce projet. Repoussé à Zsigard et à Péred, battu à Raab, il reçoit d'un chevau-léger, à la journée d'Acs, un violent coup de sabre sur la nuque, et n'a que le temps de se jeter dans Komorn.

Une telle irrésolution, une telle anarchie régnaient alors dans les conseils de la Hongrie, qu'au moment même où les forces combinées de la Russie et de l'Autriche envahissaient les divers points du territoire, pas un plan d'opérations n'avait pu être adopté du consentement unanime des généraux. Au lieu d'envoyer à Goergei des ordres catégoriques et d'exiger de lui, une fois pour toutes, une catégorique obéissance, au risque, s'il la refusait, d'exécuter rigoureusement la loi militaire en pareil cas, on intrigue, on ruse, on complote; on n'ose le destituer ouvertement, on travaille à le supplanter. Ainsi à Komorn, tandis que le lion, encore tout sanglant de sa blessure de la veille, rugit sur son lit de douleur, Kossuth cherche à le garrotter. « Le 2 juillet 1849, immédiatement après la bataille, le général Klapka recevait, en même temps que tous les officiers de mon état-major, une dépêche du gouvernement qui les informait de la nomination du général Meszáros au commandement en chef de toutes les forces hongroises. Quant à moi, j'étais rappelé par Kossuth, et l'on m'invitait à m'appliquer exclusivement à la direction du ministère de la guerre (1). » Ce Meszáros, fort impopulaire d'ailleurs auprès des officiers de l'armée, passait pour être l'*alter ego* du général Dembinski. On le voit, c'était la parfaite reproduction de la pièce déjà jouée à Kapólna. Kossuth se servait assez volontiers de l'émigration polonaise pour battre en brèche, de temps à autre, les chefs madgyars qui le gênaient. Le moyen pouvait être bon, seulement il n'eût point fallu en abuser. D'ailleurs les fiers Madgyars ne se laissaient pas faire. A Kapólna, on s'en souvient, tous les officiers de l'armée de Goergei avaient pris parti pour leur jeune chef; à Komorn, leur indignation fut la même. L'état-major tout entier signa une déclaration portant que l'armée du nord était décidée à ne servir que sous les ordres de Goergei. Ce péremptoire manifeste, confié aux soins des généraux Klapka et Nágy-Sándor, fut remis par eux à Kossuth, qui s'excusa de son mieux en disant qu'on s'était mépris sur ses intentions, et qu'il n'avait voulu qu'amener Goergei à opter entre le portefeuille de la guerre et le bâton de commandant en chef.

En ce moment, Goergei eut véritablement dans ses mains le sort de la Hongrie. Libre de ses mouvemens, affranchi pour jamais du joug

(1) *Mein Leben*, t. II, p. 225.

d'un gouvernement inepte dont il venait de briser la dernière intrigue, il pouvait, sinon vaincre, du moins négocier encore avec autorité, et, par un acte de soumission solennelle, sauvegarder peut-être, en même temps que la vie de tous ses valeureux compagnons d'armes, l'existence nationale de son pays. Déclarer publiquement à la Hongrie ce que tant d'autres avaient intérêt à lui cacher : à savoir que toute espèce de résistance était devenue impossible; puis, à la tête de soixante mille hommes de troupes aguerries, adossé sur la citadelle de Komorn, ce Gibraltar de l'Autriche, se réconcilier avec la couronne impériale,—il semble que c'eût été là mettre un noble terme à ces fastes tragiques, et bien des funérailles que la cloche d'Arad sonna plus tard eussent sans doute été évitées. Pourquoi Goergei hésita-t-il? Qui l'arrêta? Ce ne furent point à coup sûr ses illusions; quant à des scrupules, est-il permis de les supposer chez un homme qui devait, à quelques semaines de là, remettre au fourreau, sans conditions, cette épée qui pouvait encore, à cette époque, obtenir beaucoup du monarque en s'abaissant devant lui? « Tu nous réconcilieras avec l'empereur, » comment cette belle parole du chevaleresque Damjanich, un des paladins de sa table-ronde, ne revint-elle pas à son esprit? Il pouvait être le Monk de cette révolution hongroise. Son royalisme bien connu, son dévouement au drapeau constitutionnel de l'Autriche, sa haine de la démagogie, tout paraissait lui indiquer ce rôle; il hésita, et n'en fut que le Dumouriez.

L'irrésolution de Goergei ne tarda pas à porter ses fruits. Incertain et flottant, il se décide enfin à subir l'inspiration d'un gouvernement qu'il méprise et qu'il a si souvent humilié. Le 11 juillet, Klapka reçoit ordre d'engager le feu pour masquer le gros de l'armée qui se dirige sur Gran et Waitzen. Après trois jours de marches forcées, Goergei atteint cette dernière ville, et là ses reconnaissances lui démontrent qu'il doit renoncer à l'idée de rompre la ligne de bataille de l'armée russe. Il fallait se replier vers le nord. Nágy-Sándor lève trop tôt ses avant-postes, et les Russes, avertis du mouvement rétrograde des Hongrois, fondent sur Waitzen avant que les parcs d'artillerie aient eu le temps de passer le pont. Goergei se retourne avec sa réserve, accepte le combat qu'on lui livre, et finit par repousser l'ennemi jusque sur les hauteurs d'où il est descendu. Cette affaire du pont de Waitzen est restée dans la mémoire de tous ceux qui en furent témoins comme un des plus beaux traits de bravoure dont Goergei ait donné l'exemple. Huit grenades russes, en éclatant à ses pieds, avaient incendié le pont, et lui, pâle et superbe, multipliant les coups de sabre et les houras, électrisait par sa présence ses hardis pionniers, qui reprenaient courage en voyant de loin en loin l'héroïque Madgyar dans son *attila* rouge apparaître au milieu de l'embrasement et des balles.

Il lui fallut alors revenir à son ancien échiquier du nord de la Hongrie. Prompt à l'action, habile à réparer ses pertes, déjouant par ses marches et contre-marches tous les calculs de l'ennemi, le rapide, l'adroit, l'insaisissable Goergei eut beau multiplier les prodiges, se montrer sur vingt points à la fois, être partout et nulle part : tant de présence d'esprit, de valeur, de talens militaires, ne devaient aboutir qu'à de stériles résultats, et le destin avait d'avance marqué l'heure où cette infatigable armée passerait sous les fourches caudines de Világos. C'était à cette époque une belle et redoutable armée que celle-là. A l'instar de Zumalacarreguy, Goergei l'avait en quelque sorte fait sortir de terre. Que de vaillans soldats s'étaient révélés dans ses rangs, que d'illustres chefs s'étaient montrés, qui dans d'autres circonstances n'eussent jamais rêvé la gloire des champs de bataille! Involontairement cette guerre de Hongrie vous rappelle par instans nos guerres de la Vendée et leurs généraux improvisés, les Bonchamp, les Stofflet, les Gaston! Et la *honved* jadis tant bafouée par Goergei lui-même, qui l'aurait maintenant reconnue? Comme en lions rugissans tous ces lièvres d'autrefois s'étaient changés! Efforts superflus, vaine résistance, les Autrichiens et les Russes avaient engagé la partie de manière à ne laisser à leur antagoniste aucune chance, et le maréchal Paskiewistch, aussi bien que le baron Haynau, pouvaient, comme ce fameux joueur d'échecs arabe, indiquer d'avance au général hongrois dans quelle case ils le feraient mat. Pendant plus d'un mois, les troupes de Goergei manœuvrèrent à travers des forêts de baïonnettes russes et de piques cosaques. « Il me trompe toujours, cet homme! » s'écriait le comte d'Érivan. N'importe, la partie était perdue, et ni la vigoureuse résistance de Goergei à Sajó, ni sa brillante affaire de Hernád ne pouvaient changer le sort des armes. Tout ce qu'il obtenait à force d'audace et de périlleux coups de main, c'était de ralentir la marche des Russes. « Nous avançons péniblement, écrivait le prince Paskiewistch dans un de ses bulletins, parce qu'il est impossible en ce pays de se procurer le moindre renseignement sur la position de l'ennemi. Tous les habitans tiennent pour Goergei, et je ne puis, à quelque prix que ce soit, avoir d'espion. »

Cependant le 2 août, vers deux heures du matin, les Russes tombaient sur Nágy-Sándor. Les Hongrois étaient parvenus à cacher si adroitement leur artillerie dans les champs de maïs qui entourent Débreczin, que les batteries russes durent arrêter leur feu et se retirer; néanmoins, une manœuvre en flanc du général Gillenschmidt ayant forcé l'artillerie hongroise de changer de position, elle se vit tout à coup attaquée et mise en déroute par les masses de la cavalerie russe. Ce mouvement décida de la journée; le corps d'armée de Nágy-Sándor prit la fuite du côté de Débreczin, harcelé par les cavaliers musulmans et cosaques qui le poursuivirent jusqu'à travers les rues de la ville. La

défaite des Hongrois était complète; Goergei se réunit, à Grosswardein, avec ce qui restait des troupes de Nágy-Sándor. Tant de marches, de travaux et de privations avaient épuisé cette armée, que son général aux abois voyait de jour en jour diminuer et se fondre. La guerre de partisans n'était même plus soutenable à cette heure. Goergei alors se retira sur Arad pour y faire sa jonction avec l'armée du sud et y prendre, d'après les ordres du gouvernement, le commandement supérieur de toutes les forces militantes de la Hongrie. Comme il était campé dans Alt-Arad, Kossuth, toujours en incubation de fourberies nouvelles, dépêcha de la citadelle d'Arad un courrier chargé de l'informer que les Autrichiens venaient d'être battus à plat. Naturellement l'histoire était fausse. Goergei n'eut pas de peine à s'en douter, et ses pressentimens ne furent que trop justifiés, lorsqu'il apprit quelques heures plus tard l'entière déconfiture de Dembinski, lorsqu'il sut que Bem, après être parvenu à prolonger d'un moment la bataille, n'en avait pas moins essuyé une déroute telle que de cinquante mille hommes (et cela de l'aveu de Kossuth lui-même), il lui en restait tout au plus six mille. Le 10 août au soir, Goergei fit son entrée dans la citadelle d'Arad; le 11, il prenait la dictature, et le premier usage qu'il faisait de ses pouvoirs discrétionnaires sur la nation et sur l'armée était de conclure avec le prince de Varsovie, par l'entremise du général Rüdiger, l'acte de capitulation qui devait le surlendemain recevoir son exécution à Világos.

On se tromperait fort à croire que Goergei eût attendu jusque-là pour agiter dans sa pensée des projets de capitulation avec la Russie. « Dès que la Hongrie doit succomber, peu importe laquelle des deux puissances de la Russie ou de l'Autriche lui frappera les derniers coups; mais ce qui nous intéresse, c'est de savoir à laquelle des deux elle restera en partage; ce qui nous intéresse, c'est que les suprêmes efforts de notre désespoir atteignent celle-ci plutôt que celle-là. » Ainsi parlait Goergei le 26 juin, dans le dernier conseil où il siégea en qualité de ministre de la guerre (1), alors que l'invasion de l'armée russe, écartant d'emblée toute idée de salut ultérieur, ne laissait plus debout qu'une question : vendre le plus cher possible son agonie à l'ennemi qu'on détestait davantage. Or cet ennemi, qui en doute? c'était *l'Autrichien abhorré*, l'Autrichien premier coupable, en fin de compte, de tous les maux infligés à la patrie madgyare. Multiplier les rencontres avec les impériaux et leur porter les plus fréquentes et les plus douloureuses blessures, en attendant la venue des Russes; les Russes une fois en présence, entamer avec eux des négociations pacifiques, — voilà quels furent véritablement les principes de la politique de Goergei pendant cette période de convulsion. Et cette politique, il n'en fit point

(1) *Mein Leben*, t. II, p. 189.

mystère, il la pratiqua dès le commencement au vu et su de chacun, de Kossuth tout le premier, qui ne la désapprouvait pas, du moins ouvertement. Quel sens autrement faudrait-il attribuer à cette visite au quartier-général de Nyir-Adony (le 1er août) des ministres Széméré et Casimir Batthyányi, chargés tous deux officiellement de s'entendre avec Goergei sur les moyens d'offrir la couronne de Hongrie au duc de Leuchtenberg, et de sauver, en la mettant sous la protection de la dynastie des Romanow, cette indépendance de la patrie pour laquelle il était bien reconnu désormais que le manifeste révolutionnaire du 14 avril ne pouvait plus rien? Il y a certaines illusions dont jamais, si optimiste qu'on le suppose, Kossuth ne fut la dupe; par exemple, il est impossible d'imaginer qu'il ait cru même un seul instant que la Hongrie soutiendrait à elle seule le double choc de la Russie et de l'Autriche. Non, cette prétendue confiance n'était chez lui qu'une affaire de mise en scène. Voyez, à dater du 14 avril, quel mal il se donne pour tromper la nation sur les dangers qui la menacent du côté de la Russie, dangers sur lesquels il réussit à endormir si bien son monde, que le général Bem lui-même, jouet de cette parole illusoire, perd les défilés de Transylvanie avant de s'être douté seulement qu'ils fussent au moment d'être attaqués. Voyez avec quel aplomb incroyable il parvient à persuader à ce malheureux pays que lui, Kossuth, exerce sur la politique générale de l'Europe une influence énorme à l'aide de laquelle il doit finalement (je cite ici ses propres expressions), sinon *aboutir à vaincre la coalition austro-russe, du moins procurer à son pays une paix honorable achetée sans doute au prix de cruels et nombreux sacrifices, mais qui aura pour résultat de garantir la liberté.* Ainsi, même avec cette intervention tant annoncée de la France, de l'Angleterre, des États-Unis et de la Turquie, point de victoire définitive, mais tout simplement une paix honorable achetée au prix de nombreux sacrifices! C'est, il faut l'avouer, se montrer modeste en ses ambitions, et un pareil homme aurait jamais pu croire de bonne foi que *son peuple,* comme il l'appelait, était assez fort pour battre à lui seul les Russes et les Autrichiens! Quelle plaisanterie! Kossuth a de ces retours qui vous confondent en vous laissant voir à tout instant le comédien narquois et vantard à côté de l'homme politique capable, je ne dirai pas de mener à bout, mais d'entreprendre de grands desseins. Les expédiens, voilà son vrai cheval de bataille. « Si Dieu nous refuse son secours, que le diable nous vienne en aide! » J'ignore si ce mot qu'on lui attribue est de lui, en tout cas il le peint à merveille. Républicain à Débreczin, nous le voyons brusquement se convertir à la foi monarchique et mettre la couronne de saint Étienne aux pieds du gendre de l'empereur Nicolas. Athée, ou pour le moins sceptique en matière religieuse, il recommande publiquement le jeûne et les macérations comme un

moyen d'arrêter la marche des Autrichiens et des Russes. Goergei, dans l'exposé très complet qu'il donne de ses négociations avec le général Rüdiger, y rapporte un trait qui touche au sublime de ce genre héroï-comique où Kossuth excelle. « Le gouverneur me demanda alors ce que j'entendais faire au cas où, la nouvelle de la victoire de Dembinski à Témeswar se confirmant, je réussirais à opérer ma jonction avec lui et serais investi par le gouvernement du commandement supérieur des deux armées? Je lui répondis qu'en ce cas je m'arrangerais de manière à prendre les Autrichiens à partie et à leur livrer bataille avec toutes mes forces rassemblées. — Et si c'étaient au contraire les Autrichiens qui eussent vaincu à Témeswar? dit Kossuth. — *Alors je mettrais bas les armes!* — Et moi, répliqua Kossuth, je me brûlerais la cervelle (1)! » Ce mot fut prononcé avec un accent si profondément convaincu, avec une telle vérité d'expression et de pantomime, que Goergei le prit au sérieux et chercha naïvement à dissuader Kossuth d'un acte si répréhensible, lui disant qu'il devait préférer la fuite au suicide, vu que son existence importait encore à la patrie, dont il pourrait servir la cause à l'étranger. Mais n'insistons pas davantage sur cette parole fort heureusement non suivie d'effet. Ce qui reste établi, c'est que Kossuth était dans l'entière confidence des projets de Goergei touchant la capitulation.

Ces projets, Kossuth les approuvait *in petto* ou les condamnait: s'il les condamnait, pourquoi ne faisait-il pas arrêter sur-le-champ le coupable? Une chose certaine, c'est qu'au moment où Goergei déclarait qu'il mettrait bas les armes au cas où se confirmerait le bruit de la défaite de l'armée de Dembinski, le dictateur Kossuth tenait entre ses mains la vie du jeune général. Où se passait la scène que nous venons de raconter? Dans la citadelle d'Arad, dont un officier rival de Goergei avait alors le commandement supérieur. Or on sait ce qu'étaient au camp hongrois ces rivalités entre généraux. En laissant, après un aveu aussi dépourvu d'artifice, Goergei s'en retourner libre et seul à son quartier-général d'Alt-Arad, lorsqu'il eût suffi d'un mot pour lui ôter tout moyen d'exécuter l'acte qu'il préméditait, Kossuth ne donnait-il pas à cet acte une sorte d'approbation tacite? Sans nul doute, mais il était de la politique de Kossuth de ne point s'expliquer à cette heure, de se réserver pour le fait accompli. Ce qui le préoccupe surtout pendant cet épilogue de la tragédie madgyare, c'est de sauver ses jours sans trop exposer sa popularité; car n'oublions jamais que s'il y a par éclairs du Cromwell chez cet homme, il y a aussi du Scapin et beaucoup. Les tours qu'il ourdit contre Goergei avant de se résoudre à abdiquer sont impayables; on dirait la lutte du rénard et du lion. Goer-

(1) *Mein Leben*, t. II, p. 381.

gei, pour ôter à ses négociations toute apparence de révolte contre l'autorité constituée et de trahison, dut exiger de la part du gouverneur une démission formelle qui transférât au général en chef de l'armée les pouvoirs politiques d'un dictateur civil. Aussi long-temps que Kossuth restait investi de l'autorité suprême, Goergei ne pouvait espérer stipuler vis-à-vis des Russes d'autres intérêts que ceux de son armée. A quel titre en effet aurait-il essayé d'obtenir des garanties pour la nation hongroise, n'étant point dictateur lui-même? Aurait-on voulu, par hasard, qu'il se donnât pour le représentant de ce gouvernement provisoire que les Russes avaient toujours refusé de reconnaître, et dont les dépêches diplomatiques n'étaient jamais parvenues au camp du maréchal Paskiewistch que sous le firman militaire de Goergei? L'abdication de Kossuth n'eut donc pas d'autre objet que de mettre Goergei en situation de faire, comme général et chef politique du pays, ce que lui Kossuth ne pouvait faire ni comme général, puisqu'il ne commandait point aux troupes, ni comme chef politique, puisque les Russes ne le reconnaissaient point en cette qualité. Il abdiqua donc et disparut aussitôt, comme par une trappe, du théâtre de ses derniers exploits; mais le Parthe, en fuyant, lançait sa flèche sous forme de proclamation.

J'ai dit qu'en sauvant ses jours Kossuth avait surtout à cœur de ménager sa popularité; tel est le sens qui se cache dans les paroles pleines de ruse et de perfidie à l'endroit de Goergei qu'il adresse à la nation hongroise avant de quitter la forteresse d'Arad. Le sublime de ce document, chef-d'œuvre d'astuce et de rouerie, c'est de prétendre faire croire à ce malheureux pays qu'il peut encore être sauvé par les armes, et, en désespoir de cause, obtenir tout d'une négociation pacifique habilement conduite. On voit quelle responsabilité menaçante cette proclamation posthume s'évertue à rejeter sur Goergei, dont elle travaille d'avance à faire ce fameux bouc émissaire que tant d'honnêtes dupes ont encore aujourd'hui dans une si sainte horreur.

C'est ainsi qu'en partant je te fais mes adieux.

Sauver le pays par les armes! après l'entière mise en déroute de Bem en Transylvanie, après les défaites de Nágy-Sandór à Débreczin, de Dembinski à Témeswar! sauver le pays par les armes, au milieu de l'immobilité et du silence de l'Europe, désormais à peine sympathique pour une cause dont la révolution s'était bruyamment emparée! Garantir l'existence politique de la Hongrie, le salut de ses libertés, négocier sur des bases avantageuses avec qui? Avec les Russes partout victorieux, partout maîtres du terrain. « Je répondis à Széméré, écrit Goergei, que je n'avais rien à faire dire aux Russes, parce que j'étais persuadé qu'ils ne traiteraient pas avec nous; et si cette conviction

m'eût manqué, il m'aurait suffi pour l'acquérir de me mettre un seul instant à la place du maréchal Paskiewitsch. Ce que je sais, c'est qu'à la tête des forces dont il dispose, moi je ne traiterais pas, et rien ne m'autorise à penser qu'il doive agir différemment que je n'agirais dans sa position. » Mettre bas les armes n'est point négocier, et jamais il ne fut question que d'un acte de soumission pure et simple. Autrement, aurait-on vu un officier en sous-ordre, le général Rüdiger, remplir dans toute cette affaire, vis-à-vis de Goergei, généralissime et dictateur, le rôle de plénipotentiaire russe, tandis que le chef de l'armée, le maréchal Paskiewistch, affectait de rester à distance et rappelait par son attitude en quelque sorte désintéressée le mot du prince Windisch-Graetz : « Je ne traite pas avec des rebelles! »

A la proclamation traîtreusement chimérique de Kossuth, le général Goergei oppose, le soir même du jour qui précéda la catastrophe de Világos, un manifeste raisonné, véridique, sérieux. C'est la parole d'un homme ferme et déterminé qui renonce à la lutte, parce qu'à ses yeux la lutte est devenue impossible, et qu'il condamne toute inutile effusion de sang. C'est la prose, si l'on veut, après la poésie. Dès le 11 août, Goergei se mit donc en rapports avec le général Rüdiger, qui s'était avancé jusque dans le voisinage d'Arad, et lui annonça sa résolution définitive de capituler. Cependant, comme l'avant-garde des Autrichiens, sous les ordres de Schlik, s'était en même temps approchée, Goergei indiqua au général russe la direction qu'il devait prendre, afin de mettre ses troupes entre les Autrichiens et l'armée hongroise, l'acte suprême ne devant avoir lieu qu'en présence des Russes seuls. « Hâtez-vous, général, si vous voulez éviter de nouveaux malheurs, et faites que ce triste dénoûment s'accomplisse au plus tôt; faites surtout qu'il n'ait pour témoins que les troupes de S. M. l'empereur de Russie, car, je vous le déclare sur mon honneur, j'aimerais mieux être anéanti avec tout le corps que je commande dans une rencontre désespérée que de déposer les armes sans conditions devant les Autrichiens! » Toute cette lettre au général Rüdiger, testament politique de Goergei, nous donne l'explication la plus complète de sa conduite et de sa situation. « Vous connaissez la déplorable histoire de mon pays, et vous m'épargnerez de revenir sur cet enchaînement de circonstances fatales qui, après nous avoir mis les armes à la main pour la revendication de nos droits légitimes, devait nous amener à combattre pour notre propre existence.» Une fois de plus, il nous est démontré que Goergei, si tant est qu'il se fût jamais senti la moindre confiance dans l'avenir de la cause qu'il soutenait, avait perdu tout espoir dès la première nouvelle de l'intervention russe.

Cependant cette lettre, pas plus que les mémoires du général madgyar, ne lève deux ou trois objections graves qui se présentent et que

Goergei n'affronte nulle part, sans doute parce que sa conscience lui dit que s'il essayait d'y répondre, les bonnes raisons lui manqueraient. Écartons cette idée ridicule de haute trahison, à laquelle les plus acharnés adversaires du jeune général semblent avoir eux-mêmes renoncé : il n'en reste pas moins à se demander pourquoi Goergei, ayant acquis l'inébranlable certitude qu'il ne pouvait plus rien désormais contre les forces combinées de l'Autriche et de la Russie, gardait son commandement et continuait la guerre? Autre énigme. La déclaration du 14 avril ouvre un abîme infranchissable entre le gouvernement provisoire et le général de l'armée du Haut-Danube. Deux partis s'offraient alors à Goergei : abdiquer ses fonctions, refuser publiquement le concours de son épée à une cause qui cessait d'être la sienne, ou relever fièrement la tête contre une autorité révolutionnaire, proclamer sa déchéance, et puiser dans le vieux royalisme de ses compagnons d'armes l'audace d'un de ces coups d'état qui tranchent les situations. Au lieu d'en venir à ces glorieuses extrémités, il hésite et perd son temps à calculer l'influence que son éloignement pourrait avoir sur les troupes; incapable à la fois d'agir et de se démettre, il va d'irrésolution en irrésolution, et finit par consentir à recevoir des mains d'un gouvernement qu'il méprise le portefeuille de ministre de la guerre et le commandement d'une armée, qu'en se ravisant alors qu'il était temps encore, on aurait pu faire servir à de grands desseins. Quelques-uns des anciens amis de Goergei m'ont souvent assuré que la chose au monde qui manquait le plus au vainqueur de Waitzen, c'était la confiance en ses propres mérites. Douter de soi-même, en dernière analyse on trouverait là peut-être le secret de bien des mouvemens dont le sens nous échappe. Ce défaut va même si loin, qu'au début de la campagne Goergei ne voulait point croire à ses talens stratégiques, et parlait d'obtenir quelque jour, en récompense des services qu'il pourrait avoir rendus, une place de professeur de chimie à l'université de Pesth. « Si je bats l'ennemi et que la guerre se termine à notre avantage, disait parfois le jeune capitaine, je demanderai à mon pays de me voter une somme de cinquante mille florins pour la fondation d'un laboratoire de chimie. C'est énorme ce qu'avec cinquante mille florins on pourrait faire chez nous pour les progrès de la science. » Au lendemain de Világos, à peine installé à Klagenfurt, lieu désigné à son exil, Goergei reprenait le cours de ses chères études. Un jour Kossuth, véritable Madgyar pour la munificence et la prodigalité, voulant assurer l'avenir de son jeune général et peut-être aussi fléchir ses gênantes raideurs, lui décréta une somme de deux cent mille florins que, par excès de délicatesse, le dictateur fit offrir à Mme Goergei. Dès qu'il eut connaissance de ce don, Goergei le refusa, et renvoya à Kossuth son riche présent avec ces paroles d'une héroïque simplicité : « Si je meurs, je n'ai besoin de

rien, et ma femme redeviendra gouvernante, ce qu'elle fut jadis; si nous sommes vaincus et que j'échappe, je me ferai professeur en pays étranger, et si nous triomphons et que je survive à nos victoires, moins que jamais j'aurai besoin d'argent. »

Un homme pourvu à l'endroit de lui-même d'une pareille dose de scepticisme n'offrait, on le devine, qu'un champ très peu favorable au charlatanisme d'autrui. Nous avons vu ses dédains pour les vantardises de Perczel, ses hauteurs envers Kossuth, dont la pompe lyrique et le fracas déclamatoire ne lui inspirèrent jamais d'autre admiration que celle qui revient en partage au comédien habile. Faiblesse inhérente à l'orgueil humain! ascendant irrésistible d'un esprit solide et maître de lui-même sur l'enthousiasme gonflé de gaz et le patriotisme de tempérament! Un homme poursuit Kossuth de son sarcasme, le harcèle de ses persiflages, et c'est juste cet homme que le dictateur triomphant ne se lasse pas de circonvenir et d'enlacer. Pour un hommage de ce Miltiade sardonique, dont les lauriers l'empêchaient de dormir, le potentat républicain eût tout donné. Vaines avances! le superbe, le froid, l'aristocrate Goergei conservait sur sa bouche ce pli fatal des cœurs désabusés, le masque d'airain ne se déridait pas, et ce Kossuth, qu'entouraient alors tant d'adulations, en était réduit à voir ses flatteries échouer devant cet amer antagonisme qu'il ne pouvait briser!

Calme dans la bonne fortune, indifférent à la mauvaise, Goergei voit les individus et les événemens avec l'impassibilité d'un chimiste procédant à son analyse, et son attitude sur les champs de bataille prouve qu'il a pour la mort le même mépris que pour les hommes. Moins royaliste peut-être que patricien, il n'est Madgyar qu'en de justes mesures, et sait aussi bien se garder des faiblesses de nationalité que des autres faiblesses d'amour-propre. A l'armée, tous ses ordres du jour et tous ses bulletins, qui, soit dit en passant, se recommandent par la netteté et la distinction du style, étaient rédigés en langue allemande, crime impardonnable à cette époque aux yeux d'une foule de gens possédés de la fièvre madgyare, et qui, lorsque leurs propres noms leur semblaient avoir une tournure par trop germanique, en *madgyarisaient* les désinences; mais Goergei se souciait fort peu des oppositions de ce genre, qu'elles vinssent d'en haut ou d'en bas, et passait outre aux clabauderies en répondant : « J'ai l'habitude d'écrire et de parler pour me faire comprendre des gens auxquels je m'adresse. Or, quand je donne un ordre en allemand, tout le monde le comprend au quartier, tandis que si je leur parle madgyar, la moitié d'entre eux ne savent pas ce que je veux leur dire. »

C'est aussi en allemand que Goergei a écrit l'histoire de sa vie militaire. Ces mémoires sont l'un des ouvrages les plus curieux et les plus

charmans qui se puissent lire. Je laisse aux juges compétens d'apprécier à sa haute valeur la partie stratégique, tous ces plans d'opérations, tous ces exposés de manœuvres, tous ces récits de marches et de contremarches; mais ce que je ne saurais trop louer, c'est l'originalité parfaite de ces deux volumes, qui pouvaient en somme n'être que le monument toujours assez peu accessible d'un tacticien habile, et qui sont, au contraire, l'œuvre d'un homme d'esprit, d'un observateur plein de finesse et de tact, d'une plume à qui pas un ridicule n'échappe. Comme tous les détails de cette guerre de Hongrie, l'un des épisodes les plus émouvans des annales contemporaines, y sont saisis et commentés! Comme tous ces personnages mis en évidence par les événemens et jusqu'alors, hélas! si défigurés par la polémique banale des journaux, s'animent pour la première fois, et pour la première fois vivent à nos yeux de la vie de l'histoire! Quel tableau de la Hongrie que ce livre écrit par un homme qui ne se passionne jamais, et raconte froidement les choses grandes et petites auxquelles il a pris part! En présence de ces divisions intestines, de ces querelles entre généraux qui rappellent incessamment le camp de Waldstein, en présence de cet éternel désarroi, on se demande à chaque page de ce livre comment l'Autriche a dû finir par faire appel aux armes russes. « Ah! si Windisch-Graetz avait pu voir où nous en étions en ce moment! » s'écrie quelque part Goergei, énumérant les misères du début. C'est qu'en effet le prince Windisch-Graetz ne voyait rien et ne voulait rien voir, et plus tard, quand les véritables hommes d'action entrèrent en campagne, le tour était joué, les ongles avaient cru au lion hongrois, les *honveds* avaient appris à marcher à l'ennemi. A propos des *honveds*, je noterai dans l'ouvrage de Goergei une lacune regrettable. Pourquoi, par exemple, ce silence obstiné sur la manière dont se forma son armée? Nous venons de laisser Goergei tout à l'heure aux prises avec de misérables recrues qu'il bafoue et dont il désespère, et voilà que nous le retrouvons tout à coup à la tête de troupes fermes et résolues avec lesquelles il bat les Autrichiens aux deux journées décisives de Waitzen et d'Issaszeg! Ces troupes, comment se sont-elles si vite ravisées? Par quel prodige cette milice ridicule est-elle en quelques semaines devenue une armée sérieuse? Pourquoi Goergei ne le dit-il point? Serait-ce, par hasard, que l'insurmontable antipathie que Kossuth lui inspire l'empêche de rendre au dictateur la juste part d'éloges qui lui revient en cette affaire? L'éloquence de Kossuth, impuissante sur les champs de bataille, avait l'inappréciable mérite de savoir susciter les populations des campagnes et les préparer à la discipline du drapeau, et puis Kossuth était l'homme des ressources infinies. Nul mieux que lui ne s'entendait à procurer de l'argent aux généraux. Dans un pays où l'agriculture est en quelque sorte l'unique industrie, où le commerce n'existe qu'à l'état le plus élémentaire, le

numéraire doit naturellement n'avoir qu'une circulation allanguie et médiocre, et l'argent, livré partout ailleurs au va-et-vient des transactions, finit par s'accumuler aux mains des riches particuliers. Cette loi d'économie politique, spécialement applicable à son pays, Kossuth ne l'ignorait pas, et ce fut le grand art de sa parole de remuer les espèces au fond des coffres-forts, et d'amener sur l'autel de la patrie les doublons qui dormaient au fond des escarcelles. Dans quelle mesure l'éloquence du dictateur, et au besoin les argumens irrésistibles que tout pouvoir révolutionnaire sait employer lorsque les circonstances le commandent, — dans quelle mesure ces divers élémens combinés aidèrent-ils à la formation de l'armée de Goergei? Nous ne le saurions dire. Cependant, comme l'argent passe assez généralement pour le nerf de la guerre, et que Kossuth avait le secret d'en trouver, il nous paraît impossible que le dictateur madgyar n'ait pas eu quelque influence sur la formation du corps d'armée de Goergei, et nous persistons à reprocher au général d'avoir refusé, dans ses mémoires, de rendre à Kossuth ce qui appartient à Kossuth.

Ces injustes réticences, hâtons-nous de le dire, n'atteignent que l'ennemi domestique (celui de tous, il est vrai, envers lequel on aime le moins à se montrer généreux); elles ne se reproduisent point à l'égard des autres adversaires que Goergei rencontre journellement sur le terrain du combat; car, s'il n'arrive jamais au général hongrois (et qui oserait le lui demander?) d'afficher une grande prévention en faveur des troupes autrichiennes, il lui est cependant impossible de ne rien laisser transpirer au dehors de la secrète estime où il tient cette armée régulière et disciplinée, et de l'envie que, du milieu des bandes tumultueuses qui l'entourent, il porte lui, chef involontaire d'une nuée de partisans, à ces généraux commandant des corps homogènes, à tous ces nobles officiers qu'il ne peut oublier d'avoir eus jadis pour frères d'armes. Quand cet homme, qui, trois ans plus tôt, aurait versé jusqu'à la dernière goutte de son sang pour mériter la croix de Marie-Thérèse, repousse ironiquement les honneurs à lui décernés par Kossuth, il y a dans l'amertume de son refus quelque chose des remords que dut ressentir Moreau en tirant l'épée contre le drapeau de sa jeunesse. Au premier rang des officiers impériaux qui figurent dans l'ouvrage de Goergei, il en est un, le général Schlik, que les chances de la victoire ramènent sur la scène à tout instant. Kapólna, Kaschau, Miskolcz, belles journées pour les armes autrichiennes, et dont la promptitude d'esprit et la bravoure de Schlik firent le succès! Pour nous qui avons connu à cette époque l'intrépide général, c'est une véritable joie de voir cette chevaleresque physionomie se profiler à l'horizon, et de retrouver là cet homme aimé de tous, ce glorieux soldat à qui le jeune empereur devant Raab criait : « Bravo, Schlik! » et

que ses ennemis, écrivant dans l'exil leurs commentaires, appellent un héros.

Goergei comptait à peine trente-deux ans lorsque la capitulation de Világos vint mettre un terme bien prématuré à une carrière militaire qui n'avait pas été sans éclat. Hélas! combien de jeunes renommées ont ainsi dévorées les événemens de 1848! Le même embrasement volcanique qui développait leur trop hâtive efflorescence les devait dessécher avant l'heure. C'est l'histoire de cette carrière brillante et rapide que le jeune général a entrepris de retracer dans ses loisirs forcés de Klagenfurt, dans ce recueillement indéfini où la triste loi de son destin le condamne. Je ne reviendrai pas sur les graves témoignages que le livre même de Goergei semble porter en certains endroits contre sa conduite; je ne redirai pas comment en un acte formel d'accusation se change çà et là cet ingénieux, cet entraînant plaidoyer qu'on croirait écrit par la plume d'un Beaumarchais, si les documens stratégiques et les commentaires ne nous montraient à chaque instant le tacticien à côté du lettré, l'homme de guerre à côté de l'homme d'esprit. A quelque point de vue qu'on se place, Goergei a manqué de résolution; il en a manqué vis-à-vis du pouvoir (quel qu'il fût, je ne le discute pas) qui lui déléguait le commandement; il en a manqué vis-à-vis de la cause qu'en son ame et conscience il prétendait défendre. Arrêter, en ses mille péripéties plus sanglantes les unes que les autres, cette guerre néfaste; mesurer tout de suite, avec la justesse de son coup d'œil, ce qui était possible et ce qui ne l'était pas; former un dessein, s'y tenir et vouloir comme on sait vouloir quand on a quarante mille hommes sous ses ordres et qu'on est maître de Komorn, — à un moment donné Goergei pouvait tout cela : il ne l'a point fait. Idole du soldat, constitution de fer, nature douée sur le champ de bataille de ce regard concentrique que Napoléon appelait l'ame du général d'armée, l'occasion l'a trouvé faible, indécis, sans volonté. Il n'a pas su franchir à temps le Rubicon, et lorsque les catastrophes qu'il prévoyait sont survenues, quand la capitulation de Világos a marqué la suprême étape de cette sinistre campagne, tous lui ont jeté la pierre, ceux-ci parce que c'était trop tôt, ceux-là parce que c'était trop tard.

H. BLAZE DE BURY.

LA
LITTÉRATURE JAUNE.

I.

I. — UNE RENAISSANCE INCONNUE.

Au temps de Dessalines, le directeur des domaines Inginac, injurié par une femme qu'il refusait de mettre en possession d'une des propriétés confisquées sur les blancs, la chassa de sa présence en la traitant de « Messaline. » Cette femme, furieuse, et qui n'avait pas de littérature, alla se plaindre à l'empereur, qui en avait encore moins, d'avoir été appelée une « Dessalines. » Outré qu'on osât faire de son nom le sobriquet d'une femme légère, le monarque manda aussitôt Inginac dans la capitale, et le malheureux directeur, dont les explications avaient été repoussées comme une grossière défaite, allait être envoyé du palais au cachot, du cachot au cimetière, lorsqu'un général en qui Jacques Ier avait confiance fit entendre raison au susceptible empereur (1).

C'était à dégoûter des Grecs et des Romains, et cependant plus de

(1) M. Madiou, dans son *Histoire d'Haïti*, donne cet autre exemple du danger qu'il y a à trop négliger l'éducation classique d'un empereur : « Un administrateur accusé de prévarication avait été appelé à la capitale pour rendre ses comptes. Dessalines lui ordonna, en présence de son état-major, de calculer, sous ses yeux, à haute et intelligible voix. L'administrateur obtint, à la fin de plusieurs colonnes successives, des zéros et retint les unités. Dessalines, l'interrompant, s'écria : — Je ne m'étonne pas que vous ayez été dénoncé, puisqu'en ma présence vous osez tout retenir et ne laisser à l'état que des zéros. — L'administrateur retourna dans ses foyers sain et sauf, mais il fut destitué peu de temps après. »

vingt ans après ils régnaient encore en maîtres dans la littérature haïtienne : les Grecs et les Romains du directoire s'entend, ces superbes modèles d'académie qui sacrifiaient tant de maximes sans-culottes sur l'autel de la nature. Cet engouement était d'ailleurs plus excusable dans la patrie de Dessalines que dans la patrie de Molière. Sauf de très rares exceptions, les anciens libres, tant jaunes que noirs, par qui s'est accomplie l'initiation littéraire de la jeune nationalité, n'avaient reçu qu'une instruction élémentaire; le bouleversement social qui vint brusquement les associer aux droits, aux intérêts, aux passions de la France républicaine, les livra donc sans défense à l'influence intellectuelle de ce nouveau milieu, et la prodigieuse mémoire, l'aptitude imitatrice dont sont douées les organisations créoles facilitèrent encore la contagion. Comme gymnastique de pensée et de style, c'était cependant beaucoup. Au moment de la rupture définitive avec la France, la minorité lettrée était déjà assez exercée pour pouvoir remonter d'elle-même aux bonnes sources littéraires; mais l'inévitable Dessalines intervint encore ici. Lors du massacre des derniers colons français, on demanda au futur empereur ce qu'il fallait faire de leurs bibliothèques : — *Je suis, j'été* (j'ai été), *ça parole blancs!* dit dédaigneusement Dessalines par une locution proverbiale qui sert aujourd'hui encore à exprimer l'ironique dédain du nègre pour la conjugaison française (1); *nous pas bisoin ça! avec blancs, ifaut* (il faut) *fisils avec la poudre et non papier parlé,* — et par son ordre, la compagnie de grenadiers qui allait de maison en maison égorger nos malheureux compatriotes lacérait et jetait dans la rue tous les livres qu'elle découvrait. Non content de supprimer le « papier parlé, » l'empereur allait supprimer les écoles (2), lorsqu'on le tua dans l'intérêt des lumières; mais le mal était fait, et le groupe lettré resta limité, faute de livres, à ses premiers représentans, eux-mêmes réduits à ruminer la lourde pâture intellectuelle qu'ils avaient ramassée par bribes dans les clubs philanthropiques, les journaux jacobins et les tragédies thermidoriennes.

Le président Pétion avait fort à cœur de renouer la chaîne civilisatrice si brusquement rompue par l'empereur nègre; mais on a vu ailleurs (3) quels mécomptes économiques amena dans la république de l'ouest le fractionnement des propriétés rurales combiné avec une tolérance forcée pour l'indiscipline et la paresse des cultivateurs. Malgré les tacites encouragemens qui leur étaient offerts, notre commerce

(1) Dans la grammaire créole, le verbe n'a qu'un ou deux modes, et encore est-il presque toujours sous-entendu.

(2) Le directeur de la principale école du Cap étant venu un jour haranguer Dessalines à la tête de ses élèves, celui-ci le renvoya sans vouloir l'entendre et en annonçant qu'il allait faire de ce tas de grands garçons un régiment dont il destinait le commandement au jeune prince Innocent, son fils.

(3) Dans la *Revue* du 1er décembre 1850.

et avec lui les nombreux aventuriers français qui vont chercher en Amérique l'emploi d'une éducation libérale continuèrent d'éviter une côte qui, en redevenant hospitalière, devenait improductive. Par contre, autour du roi Christophe, dont le despotisme avait imprimé une impulsion fabuleuse à la production, et qui prétendait organiser l'instruction aussi violemment que le travail, c'est la terreur qui créa le vide. Nos émigrans éprouvaient une répugnance bien naturelle à aller remplir les cadres universitaires d'un pays où le titre de Français équivalait, presque aussi sûrement que sous Dessalines, à un arrêt de mort, et ceux de nos navires qui osaient s'aventurer, sous pavillon d'emprunt, vers ces parages maudits, évitaient surtout d'y apporter des livres, ce qui eût trahi leur nationalité. Christophe ne se bornait pas à repousser les Français, que les nombreuses affinités de mœurs, d'idées et de langage créées par le régime colonial désignaient comme les instituteurs naturels de son peuple; il imagina un beau jour de naturaliser dans les écoles l'idiome anglais, et, si elle échoua faute de temps, cette extravagante réforme ne fut pas moins une diversion très fâcheuse pour l'éducation nationale, dont elle stérilisait les premiers germes. Peu s'en fallut même que la langue des tyrans, comme l'appelaient les quatre ou cinq pacotilleurs anglais et américains qui trouvaient leur compte à exploiter la gallophobie de Christophe, n'eût à subir une concurrence plus excentrique. Le monarque ayant un jour demandé ce qu'était son homonyme le cacique Henri, on lui répondit galamment que la cacique Henri avait été le dernier défenseur de l'indépendance haïtienne, comme lui, Henri Ier, en était le restaurateur. Vivement intéressée par ce rapprochement, sa majesté ordonna aux lettrés de sa cour de retrouver quelque morceau de littérature aborigène qui le justifiât. La race et la langue aborigènes avaient entièrement disparu, mais le mot « impossible » avait également disparu du dictionnaire de Christophe. Les lettrés se mirent donc en campagne, et quelques jours après ils rapportaient un fragment de la *Marseillaise* haïtienne, qui fut chanté avec beaucoup de succès à la table du roi. Le fragment en question se composait de quatre uniques syllabes : *Ayo bombé!* et il fut décidé que ces quatre syllabes signifiaient mot à mot : « Mourir plutôt que d'être asservis. » Quelle belle langue que le turc! — le caraïbe, veux-je dire. Dieu sait où se fût arrêtée cette nouvelle manie d'Henri Ier, si l'écho lointain des réminiscences que la restauration mit chez nous à la mode n'était venu donner un autre cours aux préoccupations de sa majesté, qui, oubliant tout à coup le cacique Henri, ne voulut plus être comparée qu'à Henri IV, dans la langue d'Henri IV et sur l'air de *Vive Henri IV!*

Le caraïbe et l'anglais tombèrent donc à leur tour en défaveur; mais sans grand profit pour le français, car dans l'intervalle les gens

de couleur, sur qui pesaient de continuelles menaces d'extermination, avaient émigré presque en masse vers les états de Pétion, emportant avec eux la seule lueur de civilisation française qui restât dans les états de Christophe. Cette concentration de la classe éclairée dans l'ouest y produisit par compensation des résultats intellectuels très curieux.

Découragés par le manque de débouchés, de capitaux et de bras dans leurs essais d'exploitation agricole, les anciens libres s'étaient peu à peu agglomérés dans les villes, où ils allaient demander des moyens d'existence au commerce de détail, et, comme les acheteurs ne se multipliaient pas dans la proportion des marchands, la liberté d'association et de réunion vint fort à propos offrir un aliment à l'oisiveté de ceux-ci. Toute commune importante eut une ou plusieurs loges maçonniques, et ces loges, grace à l'interdiction dont la politique y était frappée, devinrent de petites réunions littéraires, de véritables écoles d'enseignement mutuel, où chacun apportait, sous forme de dissertations, de toasts, de fables, d'essais dramatiques, de chansons ou d'oraisons funèbres, son contingent d'élucubrations et de réminiscences. Quelques journaux à publicité irrégulière, que Pétion subventionnait sans distinction d'opinion en leur abandonnant gratis soit les presses, soit le papier du gouvernement, divers théâtres d'amateurs, la tribune du sénat, le droit de pétition, les réunions électorales triennales et surtout les fêtes civiques, qui étaient et sont encore l'occasion de nombreux discours, offrirent à cette littérature renaissante d'autres débouchés.

Cependant plus on écrivait, et plus le besoin d'une grammaire se faisait sentir. L'un des doyens du groupe lettré, Desrivières-Chanlatte, directeur et un moment unique ouvrier de l'imprimerie nationale, répondit au vœu général; il rédigea de mémoire, composa et imprima à lui tout seul un abrégé de grammaire française. Il allait même y joindre un traité de rhétorique, lorsque la mort vint l'arrêter à temps; — car, Dieu merci, ce n'était pas la rhétorique qui manquait : à la double couche d'emphase révolutionnaire et d'emphase africaine qu'avait léguée le passé s'était superposée une troisième alluvion non moins fertile en métaphores. J'ai dit que les livres des colons avaient été lacérés et non pas brûlés; la superstitieuse vénération des négresses pour le *papier parlé* et la sollicitude plus positive des épiciers du pays en avaient donc sauvé des fragmens, parfois même des volumes entiers, que les lettrés ou ceux qui voulaient le devenir se mirent à collectionner avec une véritable passion. Ce sauvetage de contrebande s'était naturellement exercé sur les formats portatifs (1),

(1) Un seul grand ouvrage avait pu être sauvé, c'était un exemplaire de l'*Encyclopédie*, lequel forma plus tard la bibliothèque de Pétion.

c'est-à-dire sur les in-douze mythologiques et érotiques du dernier siècle, et comme la plupart des collections se réduisaient à quelques pages dépareillées, qui n'en étaient que plus avidement lues et relues, qui résumaient souvent pour leur heureux possesseur toute la science humaine, on devine quels singuliers enthousiasmes littéraires, quel audacieux pêle-mêle de noms et d'idées devaient refléter les écrits de cette époque. L'abbé Grégoire y coudoie, par exemple, « la muse d'Anacréon, » et telle diatribe républicaine contre Christophe se place sous la double invocation de « l'amant d'Éléonore » et « du cygne de Cambrai. » Cet engouement s'étendit jusqu'aux masses. Tout propriétaire d'un livre était en butte aux obsessions des femmes enceintes, qui venaient de plusieurs lieues à la ronde solliciter pour le fruit de leurs entrailles un nom de baptême tiré de ce livre, nom qu'elles n'acceptaient du reste qu'après s'être minutieusement enquises si le héros de roman ou d'histoire qui l'avait porté était un homme de bonnes vie et mœurs ou tout au moins un général. De là cette myriade de Fénelon, d'Alcindor, de Cinna, d'Alcide, d'Apollon, de Florian, d'Altidor, de Médicis, que présente l'état civil du temps, et qui, d'abord accolés aux noms plus classiques de Coco, de Mimi, de Macaque, de Cacapoule, de Vamalheureux (1), ont fini par les supplanter.

Ne sourions pas : mesurée non à sa valeur absolue, mais à sa spontanéité, aux obstacles qu'elle a dû vaincre, aux aptitudes relatives qu'elle a mises en jeu, cette naïve littérature serait à elle seule un très intéressant sujet d'observation; elle ne s'est pas d'ailleurs arrêtée là. L'ordonnance par laquelle Charles X reconnaissait l'indépendance haïtienne, en stipulant des avantages spéciaux pour notre commerce, vint rétablir, en 1825, le courant intellectuel que la révolution de 1803 avait rompu, et depuis lors le niveau littéraire haïtien s'est constamment élevé.

Ces préliminaires étaient indispensables pour une équitable appréciation des écrivains de tous genres, — auteurs dramatiques, poètes, historiens, journalistes, — qu'a produits jusqu'à ce jour notre ancienne colonie. Tels écrits de mérite égal peuvent, en effet, supposer des talens fort inégaux, s'ils appartiennent à des périodes différentes. Les dates serviront constamment ici de correctif à la critique ou à l'éloge.

II. — LE DRAME ET LA COMÉDIE A PORT-AU-PRINCE.

Vers les derniers temps de l'occupation française parut sur le théâtre du Cap un jeune homme de couleur dont les débuts furent si obscurs, qu'il n'en est resté dans les souvenirs de ses contemporains

(1) Ces derniers noms figurent tous dans les annales de l'indépendance haïtienne.

que l'écho lointain de quelques sifflets. Peu d'années après (1), le débutant éconduit révélait, dit-on, comme poète, comme auteur dramatique et comme acteur, des qualités de premier ordre. Dupré, c'était son nom, a composé sept ou huit pièces, toutes jouées, et par lui-même, avec un succès fou; mais, soit pauvreté, soit insouciance, il n'en a fait imprimer aucune, et, par un superstitieux caprice de piété conjugale, sa veuve (il a péri dans un duel) refuse obstinément d'en livrer le seul manuscrit connu. Le peu qu'il m'a été possible d'en ressaisir dans la tradition orale laisse cependant entrevoir les traits caractéristiques de ce talent inédit.

Mérite doublement rare et pour l'époque et chez un homme dont l'esprit était saturé de tragédie française, Dupré est, avant tout, Haïtien; drame ou comédie, ses pièces sont exclusivement consacrées aux événemens ou aux caractères nationaux. La plus estimée de ses comédies a pour sujet la lutte encore persistante des vieilles mœurs coloniales contre le puritanisme relatif créé par la liberté. Un négociant anglais, frais débarqué, demande en *placement*, c'est le mot reçu, une jeune fille. L'éducation, la pudeur, l'amour, défendent celle-ci, qui a déjà donné sa foi à un jeune homme du pays, et la mère ou l'aïeule, contemporaine d'une époque où les filles de couleur tiraient plus vanité de devenir la maîtresse d'un blanc que la femme d'un noir ou d'un jaune, va au-devant des désirs de l'Européen. Livrez cette situation à un esprit vulgaire, et il n'aura rien de plus pressé que d'enlaidir la figure des deux tentateurs pour faire repoussoir à la pureté de la jeune fille; la comédie devient alors un lourd mélodrame où l'ame du spectateur est constamment froissée, et d'où disparaissent d'avance toute variété de caractère, tout imprévu de situation. Dupré n'en a eu garde. Cet acheteur de filles, qui pourrait être si aisément odieux, est tout simplement ridicule; l'auteur force même à dessein cette nuance en le faisant s'exprimer dans un intraduisible baragouin anglo-créole qui donne lieu aux coqs-à-l'âne les plus plaisans. Cette mère entremetteuse frisait de bien près l'horrible, et elle se sauve à force de réalisme grossier et naïf. On comprend tout d'abord qu'elle est de bonne foi. Il n'entre véritablement pas dans sa tête qu'une fille bien née puisse repousser les flatteuses avances du « capitaine; » car, pour l'an-

(1) Sous Pétion. L'histoire du théâtre haïtien remonte de fait à l'avénement de Dessalines. Dès cette époque, les jeunes gens de Port-au-Prince composaient et jouaient des mélodrames qui avaient pour sujet les principaux épisodes de l'expédition Leclerc. Tout ce que nous savons de ces essais, probablement informes, c'est qu'ils étaient applaudis avec fureur. Le favori en titre de Dessalines, le colonel Germain Frère, ajoutait encore à l'enthousiasme des spectateurs en se promenant dans la salle la tête chargée d'un énorme bonnet à poil, où se lisait en lettres rouges : HAÏTI, TOMBEAU DES FRANÇAIS.

tique pécheresse (et ceci était encore un trait calqué sur nature), tout Européen galant et généreux est nécessairement un capitaine de navire, l'adorable capitaine de ses belles années qui, à chaque voyage, prodiguait sans compter amour et friandises, — friandises dont le souvenir vient lubréfier les lèvres et allumer les yeux de la vieille, bien morts, — hélas! pour le reste. « Ma fille, c'est capitaine! ma fille, c'est madère!!! ma fille, c'est jambon!!! » Voilà, dans leur caractéristique crescendo, ses argumens décisifs. Cette mère est évidemment moins dépravée que gourmande. Ainsi se dessinent, chacun avec son comique propre, c'est-à-dire par le seul côté qui les différentie, deux types qui semblaient condamnés à faire double emploi dans l'odieux. Ainsi encore, et c'est l'essentiel, trouve grace devant le rire le révoltant de cette donnée. C'est là du bien gros rire, j'en conviens; mais aux mets lourds les condimens énergiques, et Dupré imitait ou devinait Molière, qui, souvent engagé dans des données tout aussi brutales, par exemple celle d'un vieillard bafoué par ses enfans, ne dédaigne pas d'en sortir par l'issue de la bouffonnerie. Disons plus : Dupré esquivait ici du même coup deux écueils contraires. Si une fraction des spectateurs partageait déjà toutes les délicatesses d'un public européen, la majorité n'en avait pas la moindre idée, et n'eût trouvé dès-lors rien de dramatique, rien que d'effacé et de froidement vulgaire dans la peinture sérieuse d'une chose aussi généralement acceptée que la prostitution des placemens. Le grotesque venait donc jeter ici fort à propos son énergique relief. Le même procédé scénique avait ce double avantage de voiler suffisamment la situation pour le public d'élite et de l'accentuer suffisamment pour le gros public. Qu'il y ait dans cette trouvaille plus de hasard que de calcul, je suis disposé à le croire; mais il n'y a que les comiques de bonne race pour tomber sur ces hasards-là. Dupré savait-il faire mouvoir ses personnages aussi bien qu'il les posait? On n'en pourrait juger qu'à la représentation ou à la lecture. J'ai cru cependant entrevoir dans la même pièce une scène à la Beaumarchais, moitié rire, moitié larmes; c'est celle qui met pour la première fois en présence la vieille s'efforçant d'appeler l'attention de l'Anglais pour nouer affaire avec lui, l'Anglais cherchant à éviter la vieille pour causer plus librement avec la jeune fille, et la jeune fille indécise entre deux douleurs, deux craintes, deux hontes : — celle de paraître adhérer aux propositions de l'Anglais en restant, — celle de laisser le champ libre aux compromettantes naïvetés de sa mère en sortant. Encore un effet qui serait perdu si la vieille était sciemment et froidement infame. La jeune fille puiserait alors le mépris et l'indifférence dans l'excès même de son désespoir; mais ce n'est qu'une *mère terrible,* parfaitement honnête à sa façon, ne déméritant au fond ni le respect ni l'affection de son enfant, dont elle ne croit

poursuivre que l'intérêt bien entendu, de sorte que celle-ci souffre autant dans sa tendresse et sa fierté filiales que dans sa pudeur et son amour.

Une autre maladie morale du pays, la manie essentiellement nègre des grades et surtout des épaulettes, des plumets et des galons, a été mise en scène par Dupré. Au type passablement fictif du soldat-laboureur, il oppose un autre type que la guerre de l'indépendance avait fait pulluler, et dont la jacquerie de 1844 et le socialisme impérialiste de 1848 ont encore offert de nombreux spécimens : c'est le caporal nègre visant à devenir d'emblée général et avouant son ambition avec la candeur la plus entière, la plus convaincue. Pour ne pas être pris au dépourvu, notre homme s'est d'avance muni des insignes de son futur généralat, et, qui plus est, de ceux de tous les grades intermédiaires; il les étale dans le cours de la pièce, il s'en revêt même, je crois, et si Dupré, comme c'était assez la tournure de son esprit, a eu la hardiesse de passer à cette occasion en revue les excentriques compromis de toilette que le culte de l'uniforme et des dorures, combiné avec les expédiens de la pauvreté, le laisser-aller des mœurs et du climat, produisaient et produisent encore dans l'armée noire, je laisse à penser quel feu roulant d'allusions aussitôt appliquées devait égayer la scène. On pourra demander pourquoi ce monomane de généralat se préoccupe tant de l'uniforme de ces autres grades intermédiaires qu'il dédaigne : pourquoi Harpagon, qui refuse le manger à ses chevaux, a-t-il des chevaux? C'est justement de ces inconséquences-là que se compose la logique des passions et des ridicules. S'il vendait ses chevaux, l'avare de Molière perdrait l'occasion de leur refuser de l'avoine et de faire acte d'avarice. S'il n'avait pas dans sa collection, à côté du costume de général, ceux de sous-officier, de lieutenant, de capitaine, etc., le monomane de Dupré se trouverait comme frustré d'une partie de ses droits, je veux dire de ses galons, vu que, dans l'ordre ordinaire, le généralat est le complément et suppose la préexistence de tous les insignes, de tous les grades inférieurs. C'est là le cœur humain, et c'est là surtout le cœur nègre, si accessible à tous les pléonasmes. C'est l'Haïtienne dévote cumulant avec l'adoration du saint-sacrement l'adoration des couleuvres; c'est tel guerrier du pays montant la garde en manches de chemise, à cause de la chaleur, mais étouffant sous un bonnet à poil, à cause du décorum; c'est Soulouque criant tout d'une haleine : *Vive la liberté!* et *vive l'empire!* — se faisant sacrer et *droguer* à la fois, — emprisonnant, déportant ou fusillant sans pitié tout député ou sénateur qu'il soupçonne de parlementarisme, mais conservant avec obstination son parlement.

La verve satirique de Dupré n'épargnait pas surtout Christophe, des états duquel il s'était esquivé à temps. Les splendeurs monarchiques

et les prétentions de toute espèce de l'ancien garçon de cuisine du Cap ont été raillées par lui sous toutes les formes, comédie, chansons, épigrammes. Si Dupré frappait juste, Christophe frappait par malheur non moins juste, et plus d'une fois la hache qui abattait dans le nord les restes de la population mulâtre vint faire écho aux applaudissemens et aux rires qu'éveillaient dans l'ouest les saillies de l'écrivain mulâtre. A défaut d'autres exemples, voici une de ces épigrammes, qui n'est pas précisément un modèle d'atticisme ni même de correction, mais où déteint comme un lointain reflet du faire des contes de La Fontaine. Elle se rapporte à l'une des vanités de Christophe, alors président, et qui tenait beaucoup à passer non-seulement pour le plus humain des présidens et le meilleur des hommes, mais encore pour le plus beau et le plus chaste des Haïtiens.

Zagot, jeune et gentille, avait plusieurs amans;
L'humain, le bon Christophe était de ses galans.
Bientôt elle est enceinte et ne sait pour quel père;
L'enfant nait, mais plus laid, plus méchant que Cerbère :
Ses yeux creux et hagards, son corps velu, hideux,
Annonçaient que bientôt il serait dangereux.
La grande-mère en pleurs disait à la famille
Que sans doute le diable avait forcé sa fille.
Elle aspergeait l'enfant et s'écriait : Zagot!
Dis-nous, de par saint Jean, qui t'a fait ce magot?
Avec naïveté, Zagot répond : Ma mère,
Je crois que *monseigneur* en doit être le père.

Tout ce que je sais des drames patriotiques de Dupré, c'est que l'emploi de la saillie créole y alternait fort heureusement avec la phraséologie solennelle et guindée que comporte le genre. Sa *Mort du général Lamarre*, où il déroulait les principaux épisodes de la défense du Môle contre Christophe, eut entre autres un succès de délire et d'autant plus explicable que la plupart des personnages mis en scène se trouvaient parmi les spectateurs. Dupré devait d'ailleurs manier l'enthousiasme aussi bien que la raillerie, témoin la première et la dernière strophe d'un de ses chants populaires, *le Dernier Soupir de l'Haïtien*, où l'on ne peut méconnaître, à travers les imperfections de l'inexpérience et les lieux communs du temps, certain lyrisme d'assez puissante allure :

Soleil, dieu de mes ancêtres (1),
O toi de qui la chaleur

(1) Les ancêtres, tant nègres que blancs, de Dupré n'avaient probablement jamais adoré le soleil; mais c'est une manie assez générale chez les écrivains du pays que de présenter les nouveaux Haïtiens comme les héritiers naturels et directs de la race autochthone qui observait ce culte. Cette prétention a été formulée plus carrément en-

Fait exister tous les êtres,
Ouvrage du Créateur!
Près de finir ma carrière,
Que ton auguste clarté
Éclaire encor ma paupière
Pour chanter la liberté!

Haïti, mère chérie,
Reçois mes derniers adieux;
Que l'amour de la patrie
Enflamme tous nos neveux,
Et si jamais sur tes rives
Se remontrent nos tyrans,
Que leurs hordes fugitives
Servent d'engrais à nos champs!

Témoin encore cette strophe de son *Hymne à la patrie* :

Le grand auteur de la nature
Créa l'homme pour le bonheur;
L'homme, bientôt, cruel, parjure,
Brisa l'œuvre de son auteur.
La terre en proie à l'esclavage,
La liberté n'eut plus d'autel;
Mais Haïti venge l'outrage
Que l'homme fit à l'Éternel!
Honneur et gloire à la patrie!
Des rois bravons l'iniquité,
Et s'il nous faut perdre la vie,
Ah! mourons pour la liberté!

Dans *l'Abeille haïtienne,* recueil qui parut vers la fin de la présidence de Pétion et au commencement de celle de Boyer, je découvre deux autres spécimens, cette fois anonymes, de la littérature dramatique de Port-au-Prince. L'un est une petite comédie de paravent, intitulée *le Prix de la vertu* (un de ces titres qui sont une date), et dont les personnages, qui s'appellent Aminte et Valère, Lucile et Norval, Fonville et Marton, avaient émigré de Saint-Domingue depuis vingt bonnes années pour le moins. Le seul trait haïtien qui s'y trouve pourrait faire soupçonner de singulières mœurs, si l'on n'aimait mieux y voir quelque naïve réminiscence de l'un des thèmes les plus acceptés de la tra-

core dans un journal de Port-au-Prince. « Les premiers hommes qui habitaient le pays, dit-il, n'étaient point des blancs; c'étaient des Indiens jaunes à la peau basanée. Les blancs les exterminèrent et prirent possession du pays par usurpation. Les nègres et les mulâtres *massacrèrent à leur tour les blancs*, et s'emparèrent, par droit de conquête, d'Haïti, sur laquelle *l'analogie de leur couleur* avec ses premiers habitans *leur donnait des droits irrévocables*. Notons ce fait, car il est d'une très haute importance dans l'histoire. » (*Manifeste* du 2 mai 1841).

gédie classique. Aminte (la tante) engage le plus naturellement du monde Lucile et Valère (le frère et la sœur) à ne pas se trouver si souvent ensemble, crainte de donner prise à la médisance. Telle qu'elle est, cette pièce se recommande d'ailleurs par la rapidité du dialogue et par une versification très facile où nous avons cru reconnaître la manière de J.-S. Milscent, homme de couleur élevé en France. Le dénoûment dénote en outre une certaine entente de l'effet scénique. Lucile et Valère, qui aiment chacun de son côté, ont affaire à deux beaux-pères qui exigent une dot double de celle que possèdent le frère et la sœur. Tout paraît finalement s'arranger; mais, à la lecture des deux contrats, on découvre que, par un mutuel dévouement et à l'insu l'un de l'autre, Valère a donné son bien à Lucile, qui a donné le sien à Valère. Les deux mariages seraient donc de nouveau rompus, si ce frère et cette sœur modèles n'avaient une tante modèle qui sacrifie son propre mariage pour parfaire les deux dots. Tel est « le prix de la vertu; » il n'y a que celle de la tante qui ne soit pas récompensée.

L'autre pièce est une espèce de vaudeville fantastique, intitulé *le Physicien*. Ce physicien a découvert une combinaison de fluides telle que toute personne soumise à leur action est irrésistiblement poussée à dévoiler ses pensées les plus secrètes, et les consultans arrivent en foule deux par deux, car chacun espère bien retenir, au moment voulu, sa langue, tout en profitant des involontaires aveux de son compagnon. Ceci est un trait de bonne observation : rien n'est au fond plus crédule que la fourberie, plus confiant dans sa propre invulnérabilité et dans l'inhabileté des autres. Un ménage heureux, qui a assisté à cette revue des hypocrisies sociales, renonce sagement à tenter l'épreuve pour son compte, et voilà qui frise encore de bien près la bonne comédie. Le dernier de nos faiseurs eût certainement tiré un meilleur parti de cette donnée. Il n'eût pas commis la faute de mettre presque toujours en présence deux hypocrisies de même nature, ce qui ne laisse rien à l'imprévu; il les aurait toutes groupées autour d'une action commune; il aurait à coup sûr cherché quelque amusant imbroglio dans le va-et-vient calculé des personnages entre la vie réelle et le milieu magique du *cabinet de vérité;* — mais, parmi ces faiseurs, y en a-t-il beaucoup qui auraient trouvé d'instinct les deux traits dont je parle? On m'assure que *le Physicien* n'a jamais été représenté à Port-au-Prince, ce qui s'explique par la hardiesse de la première scène. C'est une conversation-prologue entre Gelanor, le physicien, et François, son valet.

« François. — Vous avez beau dire, monsieur, je ne vois aucune différence entre la physique, la magie ou la sorcellerie.

« Gelanor. — La physique, je te le répète, est la science de la nature; elle s'appuie sur des vérités surprenantes, parce qu'elles échappent à la pénétration

du commun des hommes. La magie ou la sorcellerie n'est que l'abus que quelques fourbes méchans ou intéressés font de certaines découvertes ou des connaissances qui appartiennent à la physique.

« FRANÇOIS. — Je suis trop ignorant pour pouvoir apprécier les merveilleux secrets de la physique; mais je suis tenté de croire que nos *papa-loi* sont aussi malins que nos physiciens. J'ai toujours admiré vos théories et vos belles expériences, etc.; mais rien ne m'étonne tant que de voir un sorcier rester sous l'eau pendant une semaine, sans boire ni manger, un autre faire accoucher une femme qui était enceinte depuis trois ans, un autre recevoir dix coups de sabre qui ne font que blanchir sur sa peau (1), un autre...

« GELANOR. — Ta crédulité est grande. Ces sorciers sont, te dis-je, des fourbes et des malfaiteurs. Celui qui prétendit avoir demeuré si long-temps sous l'eau est mort d'inanition dans un cachot; celui qui fit avorter la femme pour avoir son enfant et le détruire a été livré au glaive de la justice; celui qui se disait invulnérable n'a pu parer la balle qui a mis fin à sa jactance.

« FRANÇOIS. — Vous me direz aussi qu'un respectable personnage, qui était fort malade, n'a pas été guéri par un *papa-loi* qui lui a fait sortir par les jambes des crapauds, des lézards, des couleuvres.

« GELANOR. — Cette prétendue extraction n'est qu'une supercherie. Le simple bon sens suffit pour faire concevoir combien il est ridicule de croire que des animaux sont sortis de la jambe d'un homme sans qu'on puisse découvrir l'ouverture par laquelle ils ont été expulsés. Ce genre d'escamotage est tombé dans le mépris depuis qu'on a châtié un des imposteurs qui vivent aux dépens de la crédulité des bonnes gens. Un jeune homme, ayant feint que sa mère avait des maux de tête insupportables, manda un *papa-loi* fort renommé. Ce rusé compère, s'étant rendu à l'invitation, fit d'abord quelques simagrées en voyant la malade supposée; puis il ordonna qu'on lui apportât de l'eau bouillante dans une terrine; il y mit quelques feuilles et y glissa adroitement une boule de cire dans laquelle il avait caché une certaine quantité d'épingles. Il fit ensuite laver la tête de la prétendue malade. La chaleur de l'eau ayant fondu la cire, les épingles tombèrent au fond de la terrine. Le *papa-loi* cria au miracle, et, montrant aussitôt les épingles, il voulut faire croire qu'elles étaient sorties de la cervelle de la femme qu'il traitait; mais le jeune homme, qui avait tout observé, tomba sur le sorcier à grands coups de nerf de bœuf, et il lui aurait peut-être fait rendre l'ame, si ce misérable n'avait avoué devant tout le monde qu'il se servait ordinairement de pareils moyens pour gagner sa vie.

« FRANÇOIS. — Ce sorcier-là était un sot. Parlez-moi de celui qui, au commencement du mois d'août dernier, a fait rendre à une jeune fille de la capitale des cigares, du coton et des clous par la bouche, par les narines et par les oreilles, etc. »

(1) Cette croyance à l'invulnérabilité produite par certains charmes vaudoux, invulnérabilité qui ne se rapporte d'ailleurs qu'aux armes blanches, est encore très vivace en Haïti. En 1846, par exemple, un certain commandant Brunache, qui assistait à un duel, se mit à railler le blessé, et, sur la foi d'un de ces charmes, paria de se laisser tomber impunément sur la pointe de son sabre. Le pari fut accepté, et le parieur embroché.

Cela pouvait à la rigueur s'écrire, grace à l'inviolabilité dont jouit le « papier-parlé » dans la classe illettrée des *papa-loi* et de leurs adeptes; mais on comprend que l'auteur aurait joué gros jeu à mettre le public tout entier dans la confidence. Le poison ou la torture, qui, même de nos jours, vont infailliblement punir l'initié soupçonné d'avoir trahi, fût-ce par imprudence, les secrets de la sorcellerie africaine, n'auraient certes pas respecté l'audacieux qui les dévoilait pour les battre en brèche. Les *ghions* et les *saints* sont surtout implacables sur ce point-là. Qu'est-ce que les *ghions?* qu'est-ce que les *saints?* Ce sont deux sectes analogues à la franc-maçonnerie vaudoux, mais dont l'*incognito* est protégé par un si universel complot de répugnances ou de terreurs, qu'au bout de notre minutieuse enquête sur l'empire de Soulouque, nous ignorions jusqu'à leur existence. Voici ce qu'un hasard nous en a appris, et l'étrangeté du fait justifiera cette courte digression.

Les *ghions* sont ennemis jurés des *saints,* qu'ils accusent de leur faire une déloyale guerre de maléfices. Les *saints,* ainsi nommés parce qu'ils s'appellent entre eux saint Pierre, saint Jean-Baptiste, sainte Marie, etc., reconnaissent, au moyen de certaines opérations magiques, les *ghions* des deux sexes et les assomment dans les endroits écartés, parfois même dans les habitations, pour leur faire rendre *l'ame des enfans qu'ils ont mangés* (1). La pure vérité, c'est que les deux sectes en mangent. L'an dernier, une dizaine de saints furent pris en flagrant délit d'un crime de torture (dont les détails sont trop repoussans pour que je les reproduise) et conduits devant le commandant de l'arrondissement de la Croix-des-Bouquets, qui les interrogea sur le chapitre de l'anthropophagie. L'un d'eux, vénérable vieillard originaire d'Afrique, témoigna naïvement sa surprise de ce qu'on faisait tant de bruit pour une chose si naturelle et qu'il pratiquait, en tout bien tout honneur, depuis son enfance. Après lui, une vieille femme dit en se rengorgeant : « Moi, du moins, je ne fais pas comme d'autres, *je ne mange pas les morts;* » ce qui revient à dire que certains de ces sectaires violent les tombeaux pour satisfaire au règlement, tandis que d'autres, plus timorés, tuent les gens *ad hoc*. Une jeune femme dit ensuite : « Pour moi, je ne fais tort à personne, *je ne mange que mon bien.* » Et, sans trop se faire prier, elle avoua avoir tué deux de ses enfans, qu'elle avait soin d'étrangler durant leur sommeil et sans les faire souffrir. « Je savais, ajouta-t-elle, qu'on me prendrait à mon tour ces innocens, et, en les tuant moi-même, j'étais du moins sûre d'en

(1) Pour que la restitution s'opère, il faut que le bâton soit de bois de *médicinier.* Dans leurs expéditions nocturnes, les saints, hommes, femmes et enfans, sont tous armés de cette sorte de bâton et de paniers ou de sacs où sont entassés pêle-mêle des fétiches et des ossemens humains.

avoir ma part. » Le parricide n'est pas excepté des abominables gages d'obéissance que les sorciers ghions et saints exigent de leurs initiés. Soit pudeur, soit crainte, les tribunaux du pays ne poursuivent jamais ces crimes sous leur véritable nom, et les désignent par l'euphémisme de tortures corporelles ou tout au plus de meurtre; encore ces *Thugs* anthropophages sont-ils presque toujours acquittés. D'autres fois on les relâche après une enquête sommaire; d'autres fois enfin, on se contente de les incarcérer sans enquête et sans jugement. Les rares vides que la clémence de Soulouque fait dans les prisons sont pour cette intéressante catégorie de prisonniers, car sa majesté a une trop robuste foi dans les pratiques de la sorcellerie africaine pour ne pas ménager ses plus formidables représentans (1). D'où je conclus que la représentation du *Physicien* serait aujourd'hui plus impossible que jamais.

III. — L'OPÉRA A LA COUR DE CHRISTOPHE.

Passons à l'opéra, c'est-à-dire chez Christophe, qui, en se donnant une cour, s'était aussi donné une académie *royale* de musique, voire un théâtre royal (2). Le librettiste officiel du roi Henri était son excellence M. le comte de Rosiers, autrement dit Juste Chanlatte, l'un des anciens secrétaires de Dessalines et frère de ce Desrivières-Chanlatte qui, chez Pétion, réinventait la grammaire et l'imprimerie. Le compositeur était un certain M. Cassian, *Haytien*, ajoute pompeusement le livret, et le produit de la collaboration Chanlatte et Cassian s'appelait *la Partie de chasse du roi*, opéra-comique en trois actes, représenté pour la première fois devant leurs majestés, au Cap Henri, le 1er janvier 1820, quelques mois avant le suicide forcé de Christophe. Nous soupçonnons fort, à certaines marques, M. Cassian d'avoir pillé sans discrétion les airs à la mode de la restauration et de l'empire, entre autres *Vive Henri IV* et *Femmes qui voulez éprouver*. De la part du poète (et le titre seul de son œuvre l'indiquerait), les emprunts sont plus évidens encore; sa donnée est calquée de toutes pièces sur l'opéra et les

(1) Dernièrement, dans un accès de curiosité ou de scepticisme, Soulouque fit amener devant lui un prisonnier ghion et le somma de faire un miracle. « Quand vous voudrez, *empérer*, dit le sorcier sans se décontenancer. Qu'on m'amène un coq blanc, et je le ferai parler devant vous! » Soulouque n'osa pas affronter les terreurs de cette scène de ventriloquie, et ordonna avec effroi qu'on fît immédiatement sortir cet homme du palais.

(2) « Ce théâtre, dit dans sa prose officielle l'*Almanach royal d'Haïti* pour 1815, ce théâtre est composé d'amateurs et spécialement affecté pour la cour, *qui jouent* (les amateurs) pour le plaisir de leurs majestés et pour la perfection de l'art. » Il était desservi par treize amateurs et vingt *amatrices*, dont sept demoiselles de ballet. L'académie royale de musique se composait, pour tout personnel et pour toute musique, de deux violons, deux clarinettes, deux flûtes, deux cors et un basson.

deux ou trois vaudevilles que le directoire et la restauration avaient successivement consacrés aux aventures populaires d'Henri IV. En dépit, ou plutôt à cause du plagiat, l'œuvre qui nous occupe ne manque pas d'une énorme originalité.

La *Partie de chasse du roi* est dédiée *à son altesse Madame première*, autrement dit la jeune princesse Améthyste (1),

> . . . . Dont la main pare en toute saison
> Des fleurs de la vertu l'autel de la raison,

et que la dédicace, par un amalgame alors très fréquent de la phraséologie de 1794 et de celle de 1815, compare en outre à Antigone, — allusion prématurée qui eût fait probablement couper le cou à Chanlatte, si Christophe avait eu la curiosité de s'enquérir de l'histoire d'Antigone, ou si la pièce n'avait largement racheté les imprudences de la dédicace. On a dû, en effet, le deviner : le roi de l'opéra nègre, qui s'appelle, comme dans l'opéra français, « le bon Henri, » n'est ni plus ni moins qu'Henri Christophe, lequel était mis en scène avec les principaux personnages de sa cour, le duc du Môle, le duc de l'Avancé, le duc de Saint-Louis, etc., cachés sous les innocens anagrammes de *Saint-Lousi*, de *Lévança* et de *Lemo*. L'action se passe dans la paroisse de la Grande-Rivière. Au lever du rideau, de jeunes Haïtiennes, mêlées à un bataillon des *royal-dahomets* (2), célèbrent, dans une forêt, entre « l'autel de la patrie » et « l'autel de la liberté, » l'anniversaire de la fête de l'indépendance. L'opéra débute en patois créole :

CHŒUR.

> Ah! guié! ah! guié!
> Ah! qui douc' réjouissance!
> Bon guié! bon guié!
> Cé bagag qui bloui gié!
>
> N'a semblé tout samba,
> N'a sonné bamboula,
> N'a dansé bambocha,
> Oui n'a fait calinda (3). } *Bis.*

(1) Cette princesse Améthyste, qui s'est mariée plus tard en Italie, était une jeune personne réellement distinguée. Nous avons eu sous les yeux une lettre qu'elle écrivit, au nom de sa mère, au président Boyer, et il y perce à la fois beaucoup d'instruction et beaucoup de tact.

(2) Christophe avait baptisé ainsi la milice de son royaume en souvenir du royaume de Dahomey. Par une réminiscence analogue, il avait affecté à la garde de la reine un corps d'*amazones* qui avait pour capitaine l'ex-impératrice Dessalines.

(3) « Dieu! Dieu! — quelle douce réjouissance! — Bon Dieu! bon Dieu! — c'est à vous éblouir les yeux! — Assemblons tous les sambas, — sonnons la bamboula, — dansons la bambocha, — oui, faisons calinda! » (Par un malentendu pour lequel nous pourrions invoquer bien des circonstances atténuantes, nous avons, dans un précédent

LA JEUNE FILLE.

A force li gagnain vaillance (1),
Papa Henri
Fondé l'indépendance
Dans Haïti.

Ah! guié! ah! guié! etc.

Suivent d'autres couplets en l'honneur de « papa Henri, » qui, s'il eût surpris tout ce monde à danser et à chanter, l'eût bien certainement renvoyé, à coups de pistolet et à coups de sabre, aux travaux de la forteresse de Laferrière ou du palais de Sans-Souci, à moins toutefois que le paternel monarque n'eût préféré essayer sur les groupes la portée de quelque canon neuf.

Du créole nous passons au français, et quel français! La scène est d'ailleurs carastéristique :

« LE COMMANDANT. — Vous le voyez, mes frères, en cette soirée joyeuse, nous célébrons la veille de cette fameuse journée où tout un peuple, justement révolté contre la tyrannie, a proclamé son indépendance. Haïti n'est déjà plus dans son adolescence politique; en fondant un trône, monument représentatif de sa dignité et sûr garant de ses droits, elle a donné une preuve authentique de sa virilité physique et morale. Gloire soit au Tout-Puissant qui a tendu une main secourable à l'innocent persécuté!

« TOUS ENSEMBLE. — Gloire au Tout-Puissant! (Fanfare de cors.)

« LE COMMANDANT. — Vive à jamais Henri, ce héros bienfaisant, dont le bras immortel, après avoir reconquis nos droits, a assis l'édifice de notre consistance politique sur des bases inébranlables!

« TOUS ENSEMBLE. — Vive à jamais Henri! (Fanfare de cors.)

« LE COMMANDANT. — Haine éternelle à la France!

« TOUS ENSEMBLE. — Haine éternelle à la France! (Fanfare de cors.)

« LE COMMANDANT. — Jurons de mourir plutôt que de retomber sous son injuste et cruelle domination.

« TOUS ENSEMBLE. — Nous le jurons.

« LE CAPITAINE. — Après cet hommage rendu à l'Éternel, après ce serment de glorieux usage, devenu le refrain de nos cœurs reconnaissans, livrons-nous aux doux transports que nous inspirent les apprêts de cette sainte cérémonie. Qu'il est doux de tremper à loisir ses lèvres dans la coupe délicieuse de l'indépendance!

« BRISE-BATAILLE, soldat. Oui, n'a mouri pour roi à nous; oui, n'a mouri pour la liberté et pour l'indépendance, et, si brigands vini, etc.

L'auteur, qui a sué évidemment ici sang et eau pour faire parler son commandant et son capitaine en style noble, était bien plus près

article, appelé *zambas* les sorciers-ménétriers-poètes-improvisateurs du pays. La véritable orthographe est *sambas*.)

(1) « A force de déployer de la vaillance, etc. »

du naturel qu'il ne s'en doutait. C'est bien avec cette profusion d'adjectifs et cette solennité de métaphores que s'exprimait et que s'exprime encore à chaque fête nationale le beau-diseur nègre, l'officier *philosophe*. — Raillerie à part, et en tenant compte du temps et du lieu, il y avait un incontestable sentiment de l'effet théâtral dans ces fanfares qui tombaient inopinément en pleine prose et venaient ajouter le frémissement des cuivres au frémissement des cœurs. Dès qu'il est convenablement surexcité, l'enthousiasme des personnages (autre nuance heureuse) déborde de nouveau en patois créole, et l'un d'eux notamment, *Vié* (vieux) *Bayacou* (1), défile un très amusant chapelet de dictons et d'exclamations nègres, qu'il interrompt assez mal à propos pour chanter cette monstruosité :

Chantons la gloire
Du royal-Dahomet;
Sans nul grimoire
Il porte son mousquet,
Et dans l'onde noire
Plonge tout marmouset.

Quelques couplets de cette facture sont consacrés à l'énumération des qualités militaires du royal-Dahomet. Voici maintenant pour ses qualités politiques et sociales :

Trône et patrie,
Voilà tout son refrain;
Lois, industrie,
C'est son unique frein :
Et sa batterie
Est, ma foi, tout son train.

Façon délicate et gaie de dire que le royal-dahomet n'avait pour vêtement que sa giberne et sa carabine. La philosophie pratique de ces guerriers et leur dédain forcé des superfluités de la vie apparaissent encore dans les couplets suivans, qui pressentaient en outre, dans ses différentes ramifications, la grande industrie haïtienne de notre époque, — le bananier et les bananes :

En temps de guerre,
Ces robustes guerriers
Dans leur carrière
Offrent des flibustiers
Ayant pour chaumière
L'ombre du bananier,

(1) En d'autres termes, le *grand-papa Réveille-Matin*. — *Bayacou* était le nom aborigène et est devenu le nom patois de l'étoile du berger. On l'emploie aussi comme adjectif dans le sens de matinal. Chaque matin, les Almaviva du pays vont nouer conversation sur les portes par cette phrase : « Mademoiselle, vous êtes bien bayacou! — Pas plus bayacou que vous, » répondent en minaudant les Rosine.

Pour nourriture
De cet arbre le fruit,
Pour couverture
La feuille qu'il produit
Et pour *sa* chaussure
La peau du bœuf qu'il cuit.

Ce bananier *qui donne* pour *chaussure* la peau du bœuf *qu'il cuit* est à coup sûr l'ellipse la plus hardie qui ait jamais été tentée dans l'audacieuse carrière de l'ellipse. Le couplet monarchique *trône et patrie* était à l'adresse des républicains de Port-au-Prince. Un autre couplet s'adresse aux *despotes*, c'est-à-dire aux Français, que le poète, par une réminiscence assez peu monarchique, menace de la colère des *sans-culottes*, toujours les royal-Dahomets. Les chants sont interrompus par le bruit lointain des coups de fusil. Sont-ce les « brigands? » A cette idée éclate parmi les soldats un feu roulant de rodomontades nègres, qui perdent malheureusement beaucoup à passer du texte créole dans notre langue :

« BELLE-FLEUR.— Mille canons! si c'étaient eux, Lowendal (montrant son sabre) n'en ferait pas de gros morceaux.

« SANS-QUARTIER. — Je les tordrais comme un moulin tord la canne.

« SANS-PEUR. — Je les ferai flamber comme bagasse (c'est la canne broyée et desséchée).

« LA RAMÉE. — Il y a long-temps que mon sabre demande a être graissé; il trouvera son compte dans leurs tripes.

« BARRÉ-IO. — Quand je suis au feu, vous diriez que mon fusil est chargé pour six semaines.

« AGOMÉDI. — J'ai besoin d'un *coui* (calebasse servant de vase), et je prends le crâne (*coco tête*) du premier chef que j'attrape.

« LA RANCUNE. — Je ne saurais vous le cacher, mes amis! de cette affaire-ci, je vais bâtir à moi tout seul une pyramide avec les os des brigands, etc. »

Ce ne sont pas « les brigands, » ce n'est que la chasse du roi, et les ducs de Lévança et de Lemo qui en font partie arrivent bientôt sur la scène en devisant sur les vertus de sa majesté. — ..... « O modèle des rois! dit le duc de Lemo, le génie de la patrie présageait à ton peuple *plus que la poule au pot* du grand Henri IV! » Et en effet, à mesurer leur bien-être sur leur travail, les sujets de Christophe pouvaient mettre au pot deux poules plutôt qu'une; seulement, c'est Christophe qui les mangeait (1). — « O paroles admirables de mon roi! dit de son côté le duc de Lévança, tu as prononcé ces mots, l'humanité te les inspirait; tes sujets les recueillent, et le sein de l'immortalité les attend! » — « Mais si cet auguste monarque se distingue par les effets

(1) En astreignant ses nègres à un travail double et triple de celui de l'esclavage, Christophe ne leur laissait pas même ce salaire en nature que l'esclavage implique.

éclatans de son cœur généreux, reprend le duc de Lemo, il est une autre justice à lui rendre : il est le seul, oui, le seul qui ait su concilier deux choses que la malice et la perversité des hommes avaient voulu jusqu'ici faire passer pour incompatibles, je veux dire la royauté avec la liberté. Aussi voit-on à Haïti l'exemple d'un peuple heureux, *indépendant et libre,* sous un roi digne de l'*être.* » — « C'est le plus haut point de perfection auquel un mode de gouvernement puisse atteindre, riposte le duc de Lévança, et Haïti se glorifie d'avoir *résout,* à sa satisfaction, ce grand problème; mais, mon cher duc, tandis que nous nous entretenons de ce bon roi, où est-il ? etc. »

En effet, un terrible sanglier a dispersé chiens et chasseurs, comme nous l'apprend ce duo, qui, si tout n'était pas parfaitement sérieux dans l'œuvre de Chanlatte, pourrait être considéré comme une fort spirituelle parodie des janoteries consacrées par la littérature des livrets.

LE DUC DE LÉVANÇA.

La belle proie! ô l'énorme animal!
Rien n'est égal à tant de résistance.

LE DUC DE LEMO.

Dans ces forêts il n'a point de rival,
D'après son choc, ses terribles défenses.

ENSEMBLE.

De nos chiens écarter la troupe,
Ce ne fut pour lui qu'un moment.
Comme il sut, fondant sur nos gens,
D'un cheval enlever la croupe!

LE DUC DE LÉVANÇA.

La belle proie! ô l'énorme animal!
Rien n'est égal à tant de résistance.
D'après son choc, ses terribles défenses,
Dans ces forêts, il n'a point de rival.

LE DUC DE LEMO.

Dans ces forêts, il n'a point son égal,
J'en jure par ses terribles défenses!
Quel feu! quel choc! et quelle résistance!
La belle proie! ô l'énorme animal!

J'abrége, bien entendu. En un mot, depuis que ce sanglier s'est mis à chasser les chasseurs, sa majesté n'a pas reparu; lui serait-il arrivé malheur ? Dans la réalité, les deux ducs auraient dansé de joie à cette seule idée. Christophe avait, en effet, la désagréable habitude de rêver la nuit de ses favoris, notamment de ceux qui l'avaient gagné, le soir précédent, au jeu, et comme il était dans ses principes de faire tuer (1)

(1) Il les tuait parfois sans prétexte et de ses propres mains; ces sortes d'accès s'annonçaient par le frémissement d'une grosse veine qui lui partageait le front. Christophe avait du reste ses quarts d'heures de bonhomie et de gaieté, durant lesquels il obligeait ses ducs, ses comtes et ses barons à imiter l'aboiement du chien, et leur distribuait amicalement des coups de canne. Puis il les invitait à son *punch royal*. C'était un punch de sa composition. Il forçait les invités à s'en enivrer pour surprendre dans les indiscrétions de l'ivresse quelque aveu de nature à leur coûter la vie.

à son réveil ceux dont il avait rêvé, on comprend avec quelles secrètes angoisses les grands de sa cour appelaient la mort du nouvel Henri IV; mais, dans l'opéra, leurs graces se livrent à la plus amère désolation; elles n'en sont tirées que par la réapparition du bien-aimé Christophe, qui, effectivement, a failli périr par un faux pas de son cheval et n'a dû la vie qu'à la vigueur et à l'audace du jeune Zulimbo.

Dans la réalité encore, Christophe eût *fait battre en brèche* (c'est l'expression dont il se servait en pareil cas), c'est-à-dire sabrer son cheval pour le punir d'avoir mis d'augustes jours en danger, en même temps qu'il aurait fait signifier au commandant de l'arrondissement (1) d'avoir à rembourser dans les vingt-quatre heures le prix dudit cheval pour apprendre à ce fonctionnaire à mieux veiller à la réparation des routes. Quant au jeune Zulimbo, sa majesté se fût dit qu'un gaillard si vigoureux n'était pas fait pour courir les bois, et elle l'eût envoyé creuser des trous de canne à sucre sur quelque habitation royale. Apprenant enfin que Zulimbo allait épouser Céliflore, et que la famille Bayacou n'attendait que lui pour signer le contrat, Henri Ier se fût fait, selon son habitude, un vrai plaisir de rompre ce mariage et de substituer à Céliflore une femme de son choix. Dans l'opéra, c'est toujours l'opposé : Christophe plaisante avec une gaieté charmante sur son accident; il nomme son sauveur chevalier, et s'il feint de lui imposer un nouveau parti, c'est qu'il faut, dit sa majesté à part soi, « il faut toujours jouer aux amoureux quelques tours d'espièglerie pour qu'ils s'en aiment davantage :

Plus d'une vive impatience
Vous avez ressenti l'ardeur,
Mieux d'une aimable jouissance
Vous savez goûter la douceur. »

Nous sommes au second acte, chez la famille Bayacou, que l'absence de Zulimbo met en grand émoi. Dans l'emportement bavard auquel se livre à ce propos Mme Bayacou, et à travers un placage de mots et d'idées aussi invraisemblables pour le temps que la *poule-au-pot,* se détachent quelques lointaines échappées de naturel.

« Madame Bayacou. — Comment! petite fille, il est bientôt minuit, et vous n'êtes pas encore lasse de fatiguer l'air de votre plainte importune, et pour qui, s'il vous plaît? Pour un freluquet, pour un damoiseau qui, peut-être, tandis que vous vous désolez, se rit de vos maux, et trahit aux pieds d'une autre la foi qu'il vous avait tant de fois jurée. Mort de ma vie! je voudrais bien qu'il fût dit que Céliflore, le fruit de mes entrailles, une fille que j'ai pris soin d'élever, eût répandu seulement une larme pour un petit traître qui se moque de nos bontés, pour un petit inconstant qui, pendant qu'un bon souper, un bon contrat, un gentil poupon l'attendent sous un toit respectable, s'amuse sans doute à jouer de la guitare pour Doris, de la flûte pour Sylva-

(1) Historique.

nie, ou de la mandoline pour Cloé! Allons, mademoiselle, pas de façons, pas de réplique; chassez-moi bien vite ce petit drôle de votre cœur, comme s'il n'y était jamais entré; allez, allez, pour un ingrat de perdu, cent de retrouvés; mais c'est l'honneur d'une famille qui ne se retrouve plus une fois qu'on l'a perdu. Ah! qu'il vienne, qu'il vienne rôder encore alentour de nous, ce petit muscadin! il verra de quel bois je me chauffe, et comme je lui ferai sauter les escaliers. Bon Dieu! quelles mœurs!... Ce n'était pas comme cela de mon temps. Avant que de pouvoir s'introduire chez nous, les amoureux suaient sang et eau à notre porte, et ils ne s'avisaient pas de se trouver les derniers au rendez-vous; demande un peu à ton père ce qu'il lui a coûté de soins, de prévenances pour obtenir notre main, et comme il a acheté chèrement l'honneur de nous posséder. Tiens, Céliflore, quand je vois des affronts comme ceux-là dans une famille, et qu'une fille de mon sang n'a pas honte de rester à la belle étoile pour attendre sans voir venir un amoureux, je suis bonne mère, mais je suis capable de te dévisager. Fi! la laide, qui n'a pas de sentimens, et qui reste à croquer le marmot pour un scélérat! A ta place, je mourrais de confusion, et j'irais me cacher... Mais je saurai mettre bon ordre à tout cela; je veux avoir raison de cet outrage : le roi, oui, le roi lui-même me prêtera au besoin son autorité. C'est celui-là qui aime les bonnes mœurs, et qui ne plaisante pas lorsqu'il s'agit de mariage. Va, va, je serai vengée; mais, en attendant, fais-moi le serment, Céliflore, d'oublier ce perfide et de l'arracher totalement de ton cœur.

« CÉLIFLORE, émue et embarrassée. — Ma mère, c'est un serment..... un serment.....

« MADAME BAYACOU, impatientée. — Eh bien! achevez donc, etc.

« M. BAYACOU, caressant son épouse. — Apaise-toi, ma chère femme, apaise-toi, je ne vois pas qu'il y ait tant à s'alarmer; j'espère, au contraire, qu'avec un peu de patience, tu verras les choses d'un tout autre œil : même le cœur me dit que le tien se reprocherait bientôt d'avoir si peu ménagé Zulimbo dans tes termes.»

Le roi vient, en effet, justifier les retards de Zulimbo et profite de l'occasion pour inquiéter et éprouver Céliflore, qui chante son amour et son désespoir sur plusieurs airs connus, n'en déplaise à M. Cassian, mais en des vers parfois très acceptables (des éclairs tout-à-fait imprévus de sentiment vrai et même de bon style jaillissent çà et là, je le répète, de cette phraséologie si consciencieusement bestiole). On devine qu'en fin de compte le mari imposé à Céliflore se trouve être Zulimbo. Ce serait là le dénoûment naturel de la pièce; mais Chanlatte tenait à nous faire assister à un lever du roi, ce qui, vu l'heure, nous renvoie au lendemain, et dans ce lever, contrairement à ceux qu'il tenait sous le cayemitier de son palais de Sans-Souci, Christophe ne fait fusiller personne; il se borne à rendre justice à la veuve, à l'orphelin et aux filles enceintes. Le librettiste tenait surtout à placer ici un autre souvenir d'Henri IV :

« LE MAGISTER (qui est venu, comme dans *le Nouveau Seigneur de Village*, haranguer les illustres visiteurs) : — César, Pompée et les grands hommes de l'antiquité, après avoir vaincu, se plaisaient, ainsi que vos grandeurs...

« LE ROI. — C'est fort bien; mais ces grands personnages sommeillaient-ils quelquefois après avoir fait ces belles choses? — Permettez-nous d'aller en faire autant. Demain matin, vous pourrez nous haranguer tout à votre aise.

Et le rideau se baisse là-dessus pour se relever, au troisième acte, sur la même décoration, sur la même situation et sur les mêmes personnages, y compris le magister, qui lit une idylle de sa façon, où un chevalier et son fils, un berger et Cloé sa fille célèbrent, en mangeant pastoralement du fromage, les vertus du roi et se proposent des énigmes sur le phénix et sur l'immortelle, qui figuraient dans les armes très compliquées de Christophe :

LE CHEVALIER.

Pour rendre plus piquant ce champêtre repas,
Devine, heureux berger, quel être symbolique,
D'une auguste couronne attribut magnifique,
Se survit à lui-même, et, des flammes vainqueur,
Dans un écu fameux devient meuble d'honneur.

LE BERGER, sans hésitation.

A ces signes certains, à cette noble marque,
Je reconnais l'oiseau cher à notre monarque,
Le phénix, en un mot... etc.

— Voilà pour le phénix et voilà pour Cloé, dit spirituellement sa majesté en présentant de chaque main une bourse au magister, et ici du moins la vraisemblance n'est pas trop violée. Christophe aimait effectivement à prodiguer l'or en public, sauf à disgracier, c'est-à-dire à faire mourir dans un cul-de-basse-fosse les imprudens qui ne lui restituaient pas intégralement et en secret cet or. Nous en dirons autant de l'incognito que garde le « bon Henri » jusqu'au moment où il daigne, à la demande de Mme Bayacou, « coopérer à l'union conjugale du chevalier de Zulimbo et de demoiselle Céliflore, » c'est-à-dire signer au contrat. A l'opposé de Soulouque, qui décrète naïvement l'enthousiasme dans son *Moniteur* ou par la voix du crieur public (1), Chris-

(1) Quand l'empereur ou l'impératrice doivent se montrer dans la rue, c'est-à-dire deux ou trois fois par semaine, le crieur public, muni d'une clochette qui annonce son passage, enjoint aux habitans de pavoiser et d'illuminer leurs maisons, et cet ordre est exécuté en quelques minutes. Les maisons les mieux décorées sont, bien entendu, celles des mulâtres et des quelques familles de bourgeoisie noire que les proscriptions de Soulouque ont décimées. Quant aux pauvres gens, ils se bornent à témoigner de leurs bonnes intentions en arborant à leur porte un lambeau de madras, de jupon ou de chemise, entre deux lampions improvisés avec deux moitiés d'orange sauvage. Les plus zélés vont dévaster les jardins des bourgeois (qui se gardent bien de souffler mot) pour joncher la rue de feuillages. Dans les grandes occasions, la danse fait partie de ce programme permanent d'enthousiasme. Dernièrement, au retour de l'expédition que Soulouque fit dans le nord à la recherche de l'invisible prince Bobo, les corporations dansantes de Port-au-Prince et des environs avaient reçu ordre de dresser leurs tentes au devant de la ville et de fêter pendant sept jours l'arrivée de sa majesté. Les danses du-

tophe affectait de se dérober aux vivats populaires. Voici d'ailleurs comment : « Dans une de ses tournées, dit un historien du pays, M. Hérard-Dumesle, dans une de ses tournées, où il était accompagné de l'amiral anglais, sir Hom Popham, il ordonnait aux inspecteurs de culture de rassembler aux barrières des habitations les malheureux *dont il dévorait le prix des sueurs*. Cette mesure prise, il avait l'air de partir fort avant le jour comme pour se dérober aux hommages empressés d'un peuple qui l'adorait; mais le bruit des chevaux et des voitures avertissait les *royal-Dahomets* de préparer les malheureux ainsi mis en station après un travail forcé durant tout le jour; éveillés à coups de bâton, le cri de *vive le roi!* venait expirer sur leurs lèvres et vérifiait ce qu'a dit un historien philosophe dans un ouvrage digne des beaux jours du XVIIIe siècle, que les acclamations ne sont pas les plus fidèles témoignages des sentimens d'un peuple! » Dans l'opéra, les coups de bâton n'ont, bien entendu, rien à faire; mais M. Bayacou, qui force bruyamment le roi à trinquer à la santé, et qui, dans l'entraînement de son enthousiasme, ne se fait pas scrupule d'entonner en l'honneur de Christophe une chanson composée en l'honneur de Louis XVIII (1); M. Bayacou, dis-je, l'échappe belle sans s'en douter. Il pouvait prendre, par exemple, fantaisie à Christophe (et c'est ainsi qu'il en usa avec le futur président Riché) de mettre à l'épreuve le dévouement du bonhomme en lui faisant sabrer, séance tenante, Mlle Céliflore et Mme Bayacou. Par bonheur encore pour M. Bayacou et le chevalier de Zulimbo, il est un point, un seul point, où l'Henri de l'opéra haïtien diffère de son prototype français. Bien que Christophe, pour emprunter ses royales expressions, aimât fort à « coopérer à l'u-

raient depuis cinq jours lorsque l'empereur arriva, de sorte que les danseurs exténués crurent pouvoir plier bagage immédiatement après le défilé du cortége; mais l'impératrice en avertit l'empereur, et aussitôt des gendarmes armés de bâtons vinrent barrer le passage aux danseurs réfractaires, qui durent bon gré mal gré s'amuser jusqu'à l'expiration du septième jour. C'est encore par sept jours et sept nuits de danses forcées que les noirs des campagnes, convoqués en masse dans les chefs-lieux, ont dû célébrer le sacre de leurs majestés. Dans quelques villes, notamment aux Gonaïves, ces malheureux, à qui l'on n'avait pas distribué de vivres et à qui on ne permettait pas de s'absenter une heure pour cueillir des bananes, étaient littéralement épuisés de faim, ce qui ne les empêchait pas de répondre, la larme à l'œil, aux autorités qui interrogeaient leur enthousiasme : *moé trop content!* Ajoutons, comme dernier trait, que le programme du sacre énonçait à deux reprises cette prescription : « Les cris prolongés de *vive l'empereur, vive l'impératrice*, se feront entendre dans toutes les parties de l'église (textuel). »

(1) *Le Chant royal*. Rendons cette justice au poète haïtien qu'il y a ajouté deux ou trois couplets de son crû, entre autres celui-ci, qui est d'une assez bonne venue :

Vive le roi! Qu'à ce mot tout tressaille!
Chez l'ennemi qu'il répande l'effroi!
Ce noble cri raffermit nos murailles,
Il nous ranime au grand jour des batailles :
Vive le roi!

nion conjugale » de ses sujets, il ne cesse de prêcher, d'un bout à l'autre de la pièce, le culte des bonnes mœurs.

Et qu'on ne soupçonne ni l'ironie ni le conseil détourné dans cette audacieuse contre-partie du véritable Christophe. La fiction de Chanlatte n'est que le très sobre résumé des articles de journaux, des brochures, des livres publiés par ordre à l'imprimerie royale du Cap. A chaque sanglot étouffé qui s'élevait de ce charnier humain, où le fait seul de vivre était presque devenu un crime capital, à chaque cri d'horreur qui lui faisait écho au dehors répondaient de douces pastorales offrant à l'imagination des « frères égarés » du sud-ouest (et y compris les phrases du *Télémaque*) la douce perspective des vertus de Salente ou des plaisirs de l'île de Calypso (1). J'ouvre par exemple au hasard un numéro de la *Gazette officielle de l'état d'Haïti* (que rédigeait le même Juste Chanlatte), et je ne trouve littéralement, de la première à la dernière ligne, que « vierges timides, femmes sensibles, tendres mères, magistrats, guerriers et enfans, » tantôt cueillant à l'ombre du « myrte amoureux, » dans des parterres qui effacent « les parterres de Paphos et d'Idalie, l'humble violette et la fraise (2) modeste, » tantôt exécutant, avec accompagnement de « l'innocente mélodie des oiseaux, le concert des cœurs. » Ce concert des cœurs est, bien entendu, à la louange d'Henri, qui me paraît s'égarer lui-même, en tout bien tout honneur cependant, sous les myrtes, témoin un passage de ce *premier-Paris* comme on n'en voit pas :

« ...... C'est là que, fuyant une foule importune, HENRI va quelquefois se distraire du pénible soin de *gouverner les humains*. Entouré de sa naissante famille, *au sein de son auguste épouse*, environné d'une société choisie, on le voit s'y livrer aux doux épanchemens du cœur, à cette précieuse hilarité si rarement le partage des grands, et l'ame recueille avec avidité le *soupir que, dans les bras même de l'ivresse*, le héros a adressé à la prospérité des Haïtiens. Ainsi pensait autrefois ce roi pieux et magnanime, qui, loin de l'orgueil du trône, modestement assis au pied d'un chêne, s'occupait, jusque dans la forêt de Vincennes, du bonheur de ses sujets (3). »

Quand la prose officielle se permettait de pareilles licences, l'opéra

(1) Les intentions de Christophe étaient, à cet égard, d'autant plus fidèlement remplies, que, mulâtres eux-mêmes, les trois ou quatre écrivains qui étaient restés dans ses états avaient un intérêt *capital* à faire oublier la terrible solidarité de peau qui les unissait aux écrivains du sud-ouest, et à prendre par conséquent en tout le contre-pied des révélations et des satires de ceux-ci.

(2) Il était fort heureux, pour ces tendres mères, que les fraises cueillies n'appartinssent pas au verger de sa majesté. Un jour, après avoir fait cruellement châtier une femme enceinte qui avait cueilli un *mango* dudit verger, « il lui fit ouvrir le sein pour voir si l'embryon avait goûté le fruit. (Hérard-Dumesle.) »

(3) Numéro du 28 septembre 1809. Christophe n'était encore, à cette époque, que simple président.

avait bien le droit de faire dire à l'un de ses personnages : « Pour chanter le héros d'Haïti, il faudrait être un nouveau Berquin ou un autre Gessner ! »

Si j'insiste sur ces détails de mœurs, c'est qu'ils ont encore un intérêt d'actualité. Ce concert de louangeuse sensiblerie qui s'élevait autour du Caligula de la petite cour du Cap n'était que l'image anticipée de ce qui se passe aujourd'hui autour du nouveau tyran nègre, — à cette différence près toutefois que les flatteurs de Soulouque obéissent bien moins encore à la peur qu'aux illusions d'un intérêt très mal entendu. Les gens de couleur se sont imaginé qu'en exaltant sur tous les tons *le bon, le clément* Faustin Ier, ils finiront par lui donner le goût de la bonté et la clémence ; mais le moindre inconvénient de ces flatteries anticipées, nous croyons en avoir fait la remarque ailleurs, c'est d'aller contre leur but en mettant dès à présent sa majesté en règle avec ce furieux besoin d'estime qui est le seul côté accessible de cette sauvage nature, et qui, livré à lui-même, aiguillonné par un silence improbateur, aboutirait peut-être à une réaction d'humanité. La vanité de Soulouque ne peut au contraire que se complaire à une situation où il cumule, avec les plaisirs de la vengeance et de la cruauté, les honneurs de la clémence. Faustin Ier finira, qui pis est, par prendre sa clémence au sérieux, car il est dans le caractère africain, je le répète, d'accoupler de très bonne foi les faits, les sentimens, les idées les plus incompatibles. Christophe, bien plus éclairé pourtant que Soulouque, Christophe en était lui-même venu à se croire l'homme le plus sensible de son royaume, et personne ne pleurait, ne s'attendrissait plus aisément que lui. Un matin qu'il avait rêvé de son favori Roumage : « Mon ami, lui dit-il en soupirant, un songe affreux m'a poursuivi, etc. ; n'est-il pas cruel pour moi d'obéir à cet avertissement du sort ? Allons, puisque c'est résolu, mourez digne d'avoir été l'ami de votre roi. Adieu ! » Et, comme Roumage se récriait, Christophe lui tourna le dos en ordonnant, la larme à l'œil, aux exécuteurs de ne pas faire souffrir ce pauvre ami. Une autre fois, son aide-de-camp le plus affectionné, Saint-George, se présente à la porte de sa chambre à coucher. Christophe le prie affectueusement d'entrer, et lui brûle par pur caprice la cervelle. Plus tard, et comme s'il sortait d'une longue distraction, il demande des nouvelles du mort, et, sur la réponse de ses gens, il s'arrache les cheveux en s'écriant avec l'accent du désespoir : « Eh quoi ! j'ai tué Saint-George, mon fils, mon ami !... Éloignez-vous : tout mortel me devient odieux ! Ah ! Saint-George ! Saint-George ! » Puis il menace ses gens de couper le cou au premier d'entre eux qui renouvellera ses augustes douleurs en prononçant le nom de Saint-George. C'est encore avec les démonstrations de la sensibilité la plus vive et au nom de l'amitié qu'il alla un jour

en personne prier son vieux ministre des finances Vernet d'avaler, dans l'intérêt du royaume, une petite fiole de poison qu'il lui présenta, non sans s'être préalablement enquis de l'endroit où Vernet cachait ses économies (1); puis il lui décréta un magnifique enterrement (2). Pour en finir avec Christophe et Chanlatte, celui-ci composa et fit jouer une seconde pièce de théâtre intitulée *Nehri* (anagramme d'Henri). Tout ce que nous avons pu savoir de cette pièce, c'est qu'elle se rapporte à la guerre de l'indépendance, qu'elle y donne naturellement le premier rôle à Christophe, qu'elle est en vers, et que « l'accord parfait qu'y forme le nœud des trois unités théâtrales achève son éloge sous le rapport des règles. » A ce signalement, que nous empruntons à M. Hérard-Dumesle, il est impossible de méconnaître la tragédie.

IV. — MŒURS DRAMATIQUES. — LES ACTEURS. — SOULOUQUE ET M. SCRIBE.

A part une pièce sur la prise d'armes des mulâtres Ogé et Chavannes, pièce composée vers 1840 par M. Faubert, alors directeur du collége de Port-au-Prince, et jouée par ses élèves (3), là se borne l'histoire du théâtre haïtien. Au moment où l'ordonnance de Charles X leva le séquestre intellectuel décrété par Dessalines, le mélodrame et le vaudeville français faisaient le tour du monde, et notre ancienne colonie les accueillit avec d'autant plus d'enthousiasme qu'elle se voyait de vingt ans en retard au cadran de l'imitation (4). Les écrivains du pays, qui, dans leur inexpérience des ressorts scéniques, se trouvaient bien inférieurs au plus vulgaire de nos dramaturges, baissèrent timidement pavillon devant cette concurrence, et la fièvre politique qui, à la faveur d'une longue paix, s'empara du pays, vint bientôt donner une nouvelle issue aux prétentions littéraires de la jeune génération.

Ceux de ces écrivains qui visaient à des succès de théâtre eurent

(1) Tous ces faits, complétement inédits en Europe (car les Anglais et les Américains, qui avaient seuls accès dans le royaume de Christophe, ménageaient par calcul le tyran nègre), tous ces faits, dis-je, sont racontés au long par l'historien haïtien cité plus haut, M. Hérard-Dumesle.

(2) Cet enterrement fut mis à l'entreprise et adjugé à un certain capucin nommé Corneille Brelle, que Christophe avait créé *duc de l'Anse* et *archevêque* d'Haïti. Ce prélat adjudicataire ne fut remboursé que d'un quart de ses dépenses, et Christophe, pour s'emparer de ses trésors comme pour se débarrasser de sa créance, le fit, dit-on, mourir de faim.

(3) Tout ce que nous savons de cette pièce, c'est qu'elle était purement écrite, mais peu dramatique, et que les insurgés de 1790 y arboraient le drapeau d'Haïti bleu et blanc, qui ne fut inventé qu'en 1803.

(4) Même durant ce séquestre, et au fort de la vogue de Dupré, la tradition de notre théâtre ne s'était pas entièrement perdue en Haïti. Vers 1820, par exemple, quelques jeunes gens de Cayes firent construire une salle pour jouer *le Médecin malgré lui* et *Robert chef de brigands*.

d'ailleurs la ressource d'y monter, car, depuis le massacre des blancs, la scène haïtienne a été exclusivement desservie par des troupes d'amateurs. Ceux-ci couvrent leurs frais au moyen de billets ou d'abonnemens placés d'avance, et tiennent bon jusqu'à ce que la partie féminine de l'auditoire ait épuisé sa collection de toilettes (1), à moins toutefois que, dans l'intervalle, quelque nouvelle troupe ne vienne les écraser sous le double fardeau de la cabale et de la concurrence. Port-au-Prince a, par exemple, possédé, en 1841, jusqu'à trois théâtres à la fois, savoir : un théâtre *Haïtien*, un théâtre des *Variétés* et un théâtre de l'*Ambigu*, à qui la malveillance intéressée de ses rivaux imposa le sobriquet de théâtre bâtard. Tous trois étaient fermés au bout de quelques semaines. Après ces sortes de catastrophes, nos amateurs se retranchent deux ou trois ans de suite dans un silence courroucé qui aboutit finalement à de nouveaux accès et à de nouvelles catastrophes.

L'extrême susceptibilité de ces comédiens amateurs est une autre cause de crises et de bouderies. La moindre plaisanterie qu'un journal hasarde sur les ressources pécuniaires de la société ou sur le mérite des sociétaires, la froideur seule de l'éloge, attirent au journaliste les catilinaires les plus emportées, et, si le critique riposte, si surtout le public prend parti pour le folliculaire, les *impresarii* éteignent fièrement « le flambeau de l'art. » On peut cependant entrevoir, à travers les timidités, les ménagemens et les réticences sans nombre du feuilleton haïtien, que le flambeau de l'art ne perdrait rien à être mis quelquefois en rapport avec les mouchettes de la critique. Le moindre défaut de ces apprentis-comédiens, c'est de jouer pour les coulisses; sacrifiant les conventions théâtrales aux habitudes de la vie réelle, une moitié des interlocuteurs tourne le dos au public. On reproche aussi parfois, avec tous les égards imaginables, à la grande coquette d'être tout d'une venue en dépit de son corset, et à la jeune première de mal faire

(1) Ceci est un détail essentiel de mœurs haïtiennes. Une dame de Port-au-Prince se croirait déshonorée si elle se montrait deux fois en un an avec la même toilette, et ce point d'honneur, combiné avec l'appauvrissement croissant du pays, rend de plus en plus rares les réunions du *high-life*. Il ne s'arrête pas à la bourgeoisie et va même en se développant jusqu'aux bas-fonds de la société noire, où s'est recrutée, comme on sait, la nouvelle aristocratie. Telle malheureuse comtesse qui sera réduite à nourrir ses petits vicomtes de bananes crues tiendra, par exemple, enfouies dans son armoire, jusqu'à *cinquante* robes d'une entière fraîcheur — et dix fois autant de madras, car il est, chez ces dames, de bon ton d'exhiber une coiffure nouvelle à chacune des apparitions qu'elles font, soir et matin, sur leur porte. Même ostentation dans les repas. On craindrait de passer pour pauvre, c'est-à-dire de tomber dans le mépris public, si, en invitant un ami à déjeuner, on n'exhibait pas l'équivalent d'un festin de vingt couverts. — Les chemises en charpie et les culottes sans nom qu'étale la portion masculine de l'empire ne sont qu'une conséquence de ces orgueilleux préjugés. Le ravaudage le plus urgent, le plus fondamental passerait ici pour un aveu public d'indigence. Les plus audacieuses guenilles n'y sont, par un tacite accord, que l'affectation d'un noble laisser-aller.

sa barbe; — car, dans ce pays de grace et de *brio* féminins, qui, sous l'ancien régime, fournissait leurs plus charmantes recrues aux troupes françaises de Port-au-Prince et du Cap, les actrices sont des acteurs. Passe encore si les engouemens littéraires de ces fausses demoiselles ne sont pas en désaccord trop flagrant avec leurs qualités physiques, et si le plus robuste gaillard de la bande n'accapare pas, par exemple, un rôle d'ingénue dont il s'est épris. D'autres fois, c'est le costume qui jure avec la situation, et telle héroïne de mélodrame qu'on retire des flots tombera dans les bras de son sauveur en fraîche toilette de bal. D'autres fois encore, c'est par l'excès contraire que se produit l'invraisemblance. Le théâtre *Haïtien* donnait un soir je ne sais quel mélodrame maritime où l'on voit, au moment le plus solennel, un amiral anglais haranguer son équipage, et les comparses qui figuraient l'équipage crurent être d'une vérité saisissante en simulant sur la scène tous les inconvéniens de l'ivrognerie : accoutumés à voir les matelots européens abuser du tafia dès qu'ils descendent à terre, ils en avaient naïvement conclu que l'ivresse était le cachet typique et comme la tenue d'ordonnance des marines royales de France et d'Angleterre (1). A travers ces naïvetés et ces inexpériences, il se révèle pourtant çà et là de réelles dispositions (2), que l'exemple et les leçons de véritables comédiens féconderaient bien vite.

Peu s'en est fallu que Soulouque, qui a fait fusiller en 1848 passablement d'ingénues, ne rendît par compensation ce service au théâtre haïtien. Apprenant il y a quelque temps que l'empereur Napoléon protégeait l'art dramatique, l'empereur nègre déclara qu'il entendait, lui aussi, le protéger, et il donna ordre de faire venir de France une troupe au grand complet; mais on commit la faute de traiter diplomatiquement l'affaire, et, si honnêtes que fussent les offres, elles restèrent bien au-dessous des prétentions. Les finances de l'empire, déjà si obérées par des imitations beaucoup plus coûteuses de Napoléon (entre autres l'achat des ornemens du sacre) (3), n'y auraient pas tenu. En

(1) L'orchestre lui-même n'est pas irréprochable, ce que l'on comprendra de reste, si nous disons que la plupart des musiciens jouent leur partie de routine et dans la mesure particulière que chacun d'eux affectionne. Ajoutons que la majeure partie de l'instrumentation se compose de tambours. Les noirs excellent à en battre à ce point de savoir reproduire à coups de baguettes les nuances les plus intraduisibles d'un air, de sorte que, si le couplet leur plaît, les tambours électrisés s'en emparent et couvrent impitoyablement de leurs rauques fioritures la voix de l'amoureuse.

(2) Dans les pièces de Dupré, dont les types étaient essentiellement haïtiens et pouvaient être étudiés par les acteurs sur place, l'imitation comique ne laissait presque rien à désirer.

(3) Ces ornemens ont été rigoureusement copiés sur ceux du sacre de Napoléon, y compris la magnificence, y compris même les dimensions; car Soulouque, persuadé, sur la foi de ses flatteurs, qu'il est le portrait vivant de l'empereur des Français, a été in-

attendant que la négociation se renoue (1), les amoureuses de M. Scribe continuent d'être jouées devant leurs majestés par des gardes nationaux de tout âge, — car Soulouque adore M. Scribe; mais il ne le comprend pas toujours, inconvénient qui lui est commun avec les neuf-dixièmes de la cour impériale. N'y a-t-il pas là un conseil et un encouragement pour les écrivains déjà formés que possède Haïti? Des pièces à la façon de Dupré, reproduisant des situations et des types nationaux qui seraient intelligibles pour tous, émaillées même de dictons et de saillies créoles qui en doubleraient la clarté et l'intérêt, ces sortes de pièces ne seraient pas seulement le plus prompt moyen de civilisation pour un pays où les masses ne savent pas lire, où la plupart des curés ne sont que la doublure des sorciers vaudoux, et où la vanité du *paraître* est le seul stimulant du travail : elles auraient encore un succès assuré d'argent. Le goût de l'imitation et de l'effet dramatiques est poussé jusqu'à la fureur chez les nègres et s'y manifeste sous toutes les formes, témoin leurs cérémonies magiques et religieuses, où se déploie, nous l'avons dit ailleurs, un puissant instinct de mise en scène, et la danse nationale du *carabinier*, qui n'est qu'une comédie de mœurs où le couplet dialogue avec l'entrechat. Leurs mascarades du carnaval sont quelquefois une spirituelle caricature de l'événement ou des ridicules du jour. Le samedi saint, chaque ville est encombrée de théâtres en plein vent où les gens du peuple jugent, condamnent et exécutent les Juifs meurtriers, et où, par une sorte de divination de ces contrastes violens qui sont le grand ressort de notre mélodrame, le pathétique marche de pair avec la caricature des juges, des avocats, des accusés du pays. Dans je ne sais plus quelle ville de Saint-Domingue ou des autres Antilles, c'est la Passion même que les noirs mettent en action. Il arrive un moment où les spectateurs entraînés donnent la réplique aux acteurs, et malheur à qui aurait le courage de sourire aux anachronismes naïfs, aux candides, mais bien sincères emporte-

exorable sur ce dernier point. Par malheur, Soulouque est deux fois plus obèse, bien que d'aussi petite taille, de sorte que le manteau semé d'abeilles le drapait assez peu, ce qui nuisait à la majesté. Autre mécompte pour la couronne, que Faustin Ier, durant toute la messe du sacre, était obligé d'affermir sur sa tête, — au grand effroi des assistans, car, si la couronne était tombée, de nouveaux massacres auraient certainement conjuré ce mauvais présage. L'impératrice, de son côté, avait poussé le fanatisme de l'étiquette jusqu'à ne vouloir être habillée que par ses dames d'atour. Ces duchesses et ces marquises s'étaient assez maladroitement acquittées de leur tâche, de sorte que l'auguste Adelina était sans cesse occupée à ramener sa robe sur ses épaules, dont l'une n'était couverte qu'aux dépens de l'autre. — La magnificence des équipages ne le cédait en rien à celle des costumes. Le carrosse de l'empereur a été payé 34,000 francs à Paris, et celui de l'impératrice 38,000 francs à Londres.

(1) L'essentiel serait de commencer par construire un théâtre, car, par le fait des tremblemens de terre, des incendies, du partage des propriétés domaniales, il ne reste pas vestige des anciens. C'est la première maison venue qui en tient lieu.

mens d'indignation et de douleur que provoque, par exemple, cette scène. J'emploie le mot français, là où l'expression créole serait trop inintelligible pour les lecteurs :

« LE BOURREAU. — Bondieu a soif.

« LES SPECTATEURS. — Pauvre chai (cher) Bondieu!

« LE BOURREAU. — Que faut-il donner à Bondieu?

« UNE VOIX DANS LE PUBLIC. — Du tafia avec citron et sirop; ça bon!

« UNE AUTRE VOIX. — De la liqueur de *maman Phoux* (de Mme Amphoux).

« LES SPECTATEURS (tous ensemble). — Oui, maman Phoux. Ça pas bon trop pour Bondieu.

« LE MINISTÈRE PUBLIC. — Non, du fiel et du vinaigre! (Chœur général d'injures et de sanglots à l'adresse du ministère public.) »

Inutile de dire que, dans ces *mystères*, le rôle de Juif est aussi peu recherché que l'était jadis par les figurans du Cirque-Olympique le rôle d'Autrichien. A Port-au-Prince, tous les Juifs sont fusillés ou brûlés en effigie.

Offrez à un public aussi impressionnable des situations qu'il puisse saisir, et ce n'est certes pas l'indifférence, c'est plutôt l'excès d'enthousiasme que les acteurs auront à redouter. La tentative que nous conseillons aurait même plus de chances de succès qu'à l'époque de Dupré, car les noirs étaient bien moins agglomérés dans les villes alors qu'aujourd'hui. Et ce n'est pas au hasard que nous la conseillons. Si le journalisme contribua, il y a vingt ans, à détourner du théâtre les écrivains du pays, il a produit, en revanche, la littérature de feuilleton, qui, après de stériles tâtonnemens dans le domaine de l'imitation française, a fini par se rejeter dans celui des mœurs locales. Ce qui a été essayé en ce genre prouve suffisamment que la verve et l'observation comiques n'ont pas disparu d'Haïti avec Dupré, et aujourd'hui que le journalisme haïtien a dû, à son tour, s'effacer devant les bannissemens et les fusillades, le théâtre est leur seul débouché possible. Faut-il des poètes? Le feuilleton en a fait surgir par douzaines, et quelques-uns ont déjà sur Dupré cet avantage de pouvoir être acceptés pour leur mérite absolu. Veut-on avec le vaudeville national le drame national? Le feuilleton a encore ouvert cette mine en recueillant un à un, dans une série d'anecdotes qui ont fini par devenir des volumes d'histoire, les plus caractéristiques épisodes des révolutions haïtiennes. Ces trois branches de la littérature jaune, — esquisses de mœurs, poésie, histoire, et avec elles le journalisme qui les a produites, — fourniront le complément de cette étude.

GUSTAVE D'ALAUX.

LES BEAUX-ARTS

ET

L'EXPOSITION DE 1852 EN ANGLETERRE.

L'exposition de *Royal Academy* à Londres, — qui a lieu tous les ans pendant les mois de mai, juin et juillet, — ne peut se vanter d'une origine aussi reculée que celle du Salon de Paris. Ce fut seulement en 1780 que les appartemens de Sommerset-House s'ouvrirent à la première exhibition anglaise, tandis que, dès 1651, l'Académie royale de peinture et de sculpture avait été transférée du Louvre au Palais-Royal, où, peu de temps après, elle organisa, dans la cour, sa première exposition. Par cette date, on voit que la France prit l'avance de plus d'un siècle et demi sur l'Angleterre pour se donner une académie royale, et déjà, deux cents et quelques années auparavant, les peintres de Paris avaient fondé une association sous le titre d'Académie de Saint-Luc. Ainsi les arts plastiques ont eu rang et nom de ce côté du détroit plusieurs siècles avant de recevoir pareille charte en Angleterre.

Ce serait toutefois une erreur de supposer que, pendant ce laps de temps, la peinture et la sculpture n'eussent point pris pied sur le sol anglais. Quoiqu'elles n'y fussent représentées alors par aucun corps constitué, elles y étaient cultivées et y avaient même un long passé. A partir du XIe siècle, nous voyons le plus précoce des beaux-arts, l'architecture, commencer à couvrir le pays de ce magnifique ensemble de cathédrales et d'édifices séculiers qui fait encore un de ses ornements distinctifs. Au XIIe siècle, trois cents nouveaux monastères surgissent dans le royaume, et leurs restes importans sont toujours là pour attester quels rapides progrès s'accomplirent dans la composition et l'exécution architecturales. Parmi les abbayes, on peut citer celle

de Westminster, où les divers styles qui se sont succédé jusqu'au XVIe siècle ont laissé côte à côte leurs empreintes. Parmi les cathédrales, nous nommerons celle de Wells, dont la façade occidentale fut terminée en 1242, deux ans seulement après la naissance de Cimabuë, et trente-six ans avant que la cathédrale d'Orviéto commençât à sortir de terre. Une série de sujets empruntés à l'histoire sainte y sont sculptés avec une richesse et une variété de travail qui étonnent encore plus quand on songe que ces morceaux furent exécutés bien antérieurement à la renaissance des arts et des lettres en Italie.

La sculpture, l'essai d'imitation plastique au moyen de formes solides, semble avoir précédé partout l'idée ou le talent d'imiter la nature sur une surface plane par des artifices de lignes et de couleurs. Néanmoins elle n'a pu fleurir long-temps sans conduire naturellement à ce second art, à la peinture. Ainsi, un siècle plus tard, les peintures viennent concourir, en Angleterre, à la décoration des édifices, où l'ornementation gothique avait déjà atteint un haut degré de perfection. La nature fragile et les matériaux peu durables de ces images n'ont pas permis à la plupart de résister à l'action du temps et aux violences du fanatisme. Bien peu sont arrivées jusqu'à nous; pourtant il en reste assez pour qu'il nous soit possible d'apprécier le talent des artistes qui les ont exécutées et la place qu'ils méritent par rapport aux peintres contemporains. Dans l'abbaye de Westminster, près du chœur, il existe encore une peinture sur bois du XIVe siècle, représentant plusieurs sujets avec des ornemens en relief qui les divisent en compartimens. L'œuvre est soigneusement étudiée et d'un mérite suffisant pour aller de pair avec les productions d'un bon maître italien de l'époque. Dans la chapelle de Saint-Édouard de la même abbaye, le baldaquin du tombeau de Richard II est décoré de peintures religieuses, formant deux compositions et qui datent de 1394. Le mouvement et l'expression des figures révèlent la main d'un artiste supérieur. Son nom nous a été conservé par les archives de l'abbaye de Westminster. Ce peintre s'appelait John Haxey, et, comme nous l'apprennent les mêmes registres, il reçut pour son travail 20 livres sterling, ce qui devait être une somme considérable pour ces vieux temps. Le chapitre aussi contient plusieurs peintures murales, parmi lesquelles il en est cinq du XIVe siècle : ce sont des compositions à plusieurs figures, retraçant le Christ au milieu des vertus chrétiennes, et diverses allégories tirées de l'Apocalypse. Ces peintures sont évidemment d'un artiste plus qu'ordinaire, et peuvent rivaliser avec les créations de l'art italien de la même période. Il y a quelques années, on eût encore pu voir d'autres décorations du même style dans la chapelle Saint-Stephen; mais la chapelle et ses peintures ont dû être sacrifiées pour faire place au nouveau palais du parlement.

A défaut de monumens, d'ailleurs, plus d'une preuve écrite reporte beaucoup au-delà du XIVe siècle la pratique de l'art de peindre. Parmi les archives du XIIIe siècle, on connaît un ordre de Henri III portant commande d'une *Maestà*, c'est-à-dire d'une figure du Christ, avec les quatre évangélistes, comme on en a de Cimabuë. L'ordre est daté du 24 janvier 1233, sept ans avant la naissance de ce père de l'art italien. Les anciennes archives attestent en outre l'existence d'une corporation d'artistes à une époque fort lointaine. Les statuts du *corps des peintres anglais*, avec la date de 1283, ont été conservés jusqu'à nos jours. Ceux des peintres siennois sont seulement de 1355, plus d'un demi-siècle plus tard. Il est à remarquer aussi que les statuts de la corporation anglaise font mention de couleurs préparées à l'huile, tandis que nulle allusion de ce genre ne se rencontre dans le document siennois.

I.

Durant le cours des XVe et XVIe siècles, l'architecture ecclésiastique se maintint dans une voie de progrès continu; tout au moins elle ne perdit rien de son excellence, et, à côté d'elle, la décoration des châteaux, des résidences seigneuriales participa bientôt aux magnificences de l'art. Quant à la peinture, au lieu d'avancer du même pas, il semble que, pendant cette période, elle se soit contentée d'une imitation sans vie, de la reproduction de ce qui avait déjà été fait. Cette pente menait infailliblement à une décadence, et en effet, sous Henri VII, précisément alors que les écoles italiennes s'élevaient à leur apogée, les arts, en Angleterre, étaient tombés au-dessous de la médiocrité. Les portraits du temps n'étaient que de repoussantes caricatures, et les peintures de saints ou de légendes ecclésiastiques, quoique toujours fabriquées en abondance, manquaient de tout ce qui peut donner du charme à de telles œuvres.

Dans nul pays civilisé, l'art ne pouvait être plus dégradé qu'en Angleterre, quand Henri VIII succéda à son père. La réforme se préparait, et il était impossible que ses effets ne lui fussent pas funestes. Rejetant les solennités et les pompes du culte en même temps que les doctrines de Rome, elle enlevait aux églises leurs décorations, et, comme c'était là l'occupation principale des artistes, ils furent écrasés sous la ruine de leur industrie. Henri VIII cependant, soit par goût réel, soit par désir de rivaliser avec Charles-Quint et François Ier, tourna son attention vers les arts, du moins vers cette branche de l'art qui flatte spécialement la vanité : le portrait. Il attira Hans Holbein à sa cour, et il l'y retint par sa bonté et ses attentions aussi bien que par une pension fixe. L'humeur chagrine de sa femme et l'oubli que ses compatriotes faisaient de lui malgré la supériorité de son talent avaient peut-être

disposé l'artiste bâlois à accepter les offres du comte d'Arundel, qu'il avait suivi à Londres en 1526. On peut le considérer comme le premier peintre de marque qui soit venu en Angleterre. Après lui, une série d'artistes étrangers furent comme à la solde des souverains qui précédèrent George Ier. En dépit des préventions dont l'Angleterre était l'objet parmi les princes et les peintres du continent, en dépit des anathèmes de Rome qui désignaient tout contact avec elle comme dangereux pour l'ame et le corps, More, Zucchero, de Heere, Mytens, Rubens et Van-Dyke s'aventurèrent tour à tour sur cette terre d'hérésie.

More (Antonio Moro), qui était natif d'Utrecht, fut le premier peintre de la cour sous le règne de Marie. L'Italien Zucchero et le Gantois Lucas de Heere peignirent sous Élisabeth plusieurs portraits, entre autres celui de la reine, qui, du reste, n'entendait rien à l'art et le goûtait peu. Jacques, son successeur, le sentait au contraire et l'encouragea. Ce fut lui qui pensionna Mytens de la Haye. Vers le temps où Charles Ier parvint au trône, la rigidité primitive du sentiment protestant s'était déjà beaucoup relâchée : on commençait à regarder avec moins d'horreur les tableaux d'autel, les sujets de sainteté, et le roi, qui avait du goût et de la munificence, se plut à rassembler des œuvres d'art dans ses résidences. Ce n'est pas à lui, disons-le néanmoins, que revient le mérite d'avoir commencé la collection royale. Henri VIII en avait eu la première idée, et il avait même réuni jusqu'à cent cinquante tableaux, nombre déjà considérable, si l'on se rappelle le triste état du goût public et la vie si agitée du monarque, avec ses représentations d'apparat, ses querelles religieuses et ses tragédies domestiques. De son côté, Charles Ier développa ce que Henri VIII avait commencé. Il acquit les cartons de Raphaël; il acheta la collection du duc de Mantoue, et la grande galerie de son palais de Whitehall, où il établit son musée, ne compta pas moins de quatre cent soixante peintures par trente-sept maîtres différens. Parmi ces œuvres figuraient des Parmesan, des Raphaël, des Titien, des Léonard de Vinci. De plus, Rubens étant venu à Londres comme ambassadeur de l'infante d'Espagne, le roi l'engagea à peindre un plafond de son palais, et l'artiste, dont le séjour se prolongea pendant une année, laissa derrière lui une brillante allégorie, outre plusieurs portraits.

Au maître succéda son élève, Van-Dyke. Hautement en faveur près de Charles, il demeura huit ans à Londres, où il mourut en 1641, et il sema dans le pays un grand nombre de portraits, ceux de la famille royale et des principaux personnages de l'époque. A peu près vers le même temps, un disciple de l'école hollandaise, Lely, peignait en Angleterre le paysage; mais bientôt il y renonça pour s'adonner au portrait, comme plus lucratif. C'était un homme fort habile : il devint le peintre ordinaire de Charles II et mourut en 1680. Enfin, et pour clore

cette dynastie de talens étrangers, il nous reste un nom seul à citer, celui de Kneller de Lubeck, qui débuta à Londres à la fin du XVII[e] siècle, et qui fut l'artiste de la cour depuis le règne de Jacques II jusqu'à sa propre mort, arrivée en 1725.

Il faut remarquer cependant que, même durant cette période, l'art n'avait pas été sans trouver quelques représentans dans la nation. Ainsi, vers les dernières années du XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e], deux Anglais, Hilliard et Oliver, s'étaient distingués dans la peinture des portraits de petite dimension, le dernier plus spécialement dans la miniature. Cooper, après eux, avait également produit de belles miniatures sur la fin du règne de Charles I[er], et à la même époque il avait paru un architecte remarquable, Inigo Jones, suivi bientôt par sir Christophe Wren, à qui l'on doit la cathédrale de Saint-Paul. Enfin un artiste écossais, Jameson, s'était fait un nom mérité au début du XVII[e] siècle; il avait étudié sous Rubens, et il a droit à être mentionné comme le premier peintre national qui, dans le portrait de grandeur naturelle, ait montré quelque talent.

L'époque où nous touchons fait date : elle est comme une renaissance pour l'art anglais. Dès-lors commence une ligne non interrompue de peintres originaux qui n'ont pas seulement permis à l'Angleterre de se passer du secours de l'étranger, mais qui lui ont encore assigné parmi les écoles un rang qu'elle n'avait pas encore occupé, et dont l'importance est incontestable. Un des premiers en date, comme un des plus saillans parmi ces maîtres, fut Hogarth, qui naquit en 1697. D'abord graveur sur vaisselle, puis graveur d'estampes sur cuivre, puis enfin peintre, on dirait qu'un penchant irrésistible pour le comique et une puissance innée de satire l'aient poussé à faire le tour des arts plastiques pour chercher de tous côtés des moyens d'épancher sa verve intarissable. Comme Molière, ce sont les laideurs ou les ridicules des vices et des folies du jour qu'il fait poser devant lui, et il les retrace d'un pinceau ardent et toujours décidé; mais une certaine rudesse impitoyable et sauvage, qui va par instans jusqu'à la brutalité, distingue ses peintures des scènes de l'écrivain français, où rien ne sort des limites du convenable. Cela donne quelquefois à ses productions un air d'exagération et de caricature, tandis que Molière manquerait plutôt de naturel par trop de mesure et d'apprêt cérémonieux.

Hogarth possédait à un haut point la plupart des qualités plastiques. Par qualités plastiques, j'entends ces facultés qui consistent spécialement à saisir et apprécier les rapports des lignes, des formes, de la lumière, de l'ombre et des couleurs, ainsi qu'à reproduire les impressions que ces données peuvent causer à un homme particulièrement organisé. De telles reproductions, pour remplir les conditions de l'art, doivent se composer d'une base restreinte d'imitation sur

laquelle s'échafaude la construction où l'artiste essaie de donner une figure visible aux sensations qu'il a subies, modifiées par tout ce qu'il a en lui de sentiment et de pensée. L'imitation ici joue simplement le rôle du squelette : elle prête un point d'appui. Ce qui était disjoint, incohérent et confus revêt par son aide une forme et devient un tout : elle est comme un pont jeté entre l'artiste et ses semblables; par elle, ceux-ci entrent dans son monde à lui. Les œuvres de Hogarth (force nous est d'employer pour les définir les formules consacrées, bien qu'elles aient presque perdu toute signification par excès de banalité) se distinguent par un dessin plein de vérité et de caractère, par une composition richement accidentée et bien pondérée, par un effet accentué et fort et par un coloris heureusement imitatif. Les autres mérites de Hogarth sont indépendans de sa valeur comme peintre. Sa pénétrante observation des caractères et sa vive perception du ridicule, sa verve satirique et ses ressources dramatiques auraient pu trouver dans la parole ou la plume un moyen d'expression plus direct et tout aussi complet; mais la nature, parfois prodigue jusqu'au gaspillage, avait voulu cette fois amonceler ses dons. A ces capacités en quelque sorte littéraires, elle surajouta à pleines mains, chez lui, les facultés propres de l'art, et, au lieu d'écrire, il peignit ce qu'il trouvait et sentait dans son être intérieur.

Tandis que Hogarth était encore en pleine possession de lui-même et à la tête d'une ample aisance, fruit de son génie et de ses fatigues, Wilson, Reynolds et Gainsborough se produisirent à peu près en même temps au jour. Le premier de ces artistes avait d'abord traité le portrait, et avec un certain succès de vogue. Plus tard, il se laissa attirer vers le paysage. Il a un style large, une masse brillante et riche de couleur, quoique parfois sa largeur tourne au creux, et que le caractère se perde chez lui sous la dextérité de la brosse. Joseph Vernet le tenait en grande estime. Il avait voulu échanger une de ses propres toiles contre un tableau de l'artiste étranger, dont la beauté l'avait frappé, et on raconte que, l'ayant exposé chez lui, il disait aux voyageurs anglais qui venaient lui demander de ses œuvres : « Ne me parlez pas de mes paysages quand vous avez chez vous un paysagiste comme Wilson. » Malgré leurs mérites bien réels pourtant, les ouvrages de Wilson, si l'on excepte ses portraits, ne plurent jamais au public, et, sans un héritage qui lui vint tout à point, il serait mort de faim.

De Gainsborough, on a des paysages et des portraits, et il marqua également dans les deux genres. Il ne s'essaya jamais à l'histoire ou aux compositions compliquées; il ne mettait guère en scène qu'une figure, deux au plus, souvent de grandeur naturelle, et presque toujours dans des données pastorales. Sa manière est légère et sent le croquis. On chercherait en vain dans ses œuvres la justesse du dessin ou

du modelé; mais le caractère, l'effet et la couleur compensent largement ce qui lui manque, surtout dans des sujets comme ceux qu'il préférait et qui permettent certaines licences.

Il ne nous reste plus qu'à parler de Reynolds pour amener ce rapide aperçu jusqu'à l'art anglais contemporain, auquel ce maître tient et par l'époque où il a vécu, et par l'action encore puissante de ses principes et de sa pratique. Reynolds était sous tous les rapports un homme supérieur : chez lui, les aptitudes particulières du peintre se trouvaient associées à l'élévation du cœur, à la persévérance, à un esprit solide et pénétrant. Sa puissance d'observation était grande, et elle portait des fruits, parce qu'il considérait ce qu'il voyait, tandis que chez la plupart des hommes l'œil s'éveille et l'esprit sommeille. Les circonstances voulurent que cette heureuse combinaison de qualités rencontrât sur sa route la bienveillance du public, et il en résulta fortune et célébrité pour le peintre. Comme toutes ses sympathies étaient pour l'art, il fit tourner au profit de l'art son honorable position. L'exemple d'une vie de vertu et de labeur persévérant éleva le niveau des mœurs parmi les artistes, ses collègues, et les vues à la fois larges et profondes qu'il porta dans la théorie, non moins que l'originalité et la vigueur de sa pratique, rehaussèrent l'art lui-même ; elles lui donnèrent une substantialité et une raison d'être qu'il n'avait jamais eues en Angleterre; elles le rendirent en outre si conséquent avec lui-même et si bien relié, qu'il n'y eut plus danger de le voir démembré, et que sa vitalité fut désormais assurée.

Reynolds était avant tout un peintre de portraits. Il a accidentellement touché à l'histoire; mais il y est resté fort inférieur à ce qu'il est dans sa véritable voie. Il n'y garde rien de cette grandeur et de cette nouveauté saisissante de conception qu'il a su mettre dans ses portraits; toutefois, quand on voit quelle fut sa carrière, comment il naquit dans une petite ville, où il ne reçut aucune leçon d'art jusqu'à dix-huit ans, comment il fut mis alors en *apprentissage* chez le peintre Hudson, l'ignorance même, qui ne pouvait pas seulement adapter un corps aux têtes de ses portraits, et qui, pour dégrossir son élève sur le dessin, lui donnait à copier des eaux-fortes du Guerchin, comment enfin, après deux ans d'enseignement de cette sorte, le jeune homme commença à gagner sa vie par des portraits, on ne s'émerveille plus de ce qui lui a fait défaut, on sent qu'il n'a rien moins fallu que le don du génie pour le mettre à même d'acquérir la somme d'excellence qui ne saurait être contestée à ses œuvres.

Les mérites du peintre, chez Reynolds, sont la puissance et la largeur d'effet, un ton grave et harmonieux de couleur et un certain aspect de force et de majesté, le tout écrit d'une main hardie et facile, mais un peu lâchée. A cela il faut ajouter d'autres qualités qui, sans tenir en

rien à l'art, ne découlent pas moins de la personnalité de l'artiste. Ses figures offrent souvent de l'élévation, de l'élégance, de la grace, et, malgré le laisser-aller de la touche, elles ont un air de vie, une franchise d'expression qui échappe tous les jours à des brosses plus serrées et plus soumises.

Lors de la fondation de *Royal Academy* en 1768, Reynolds en fut immédiatement nommé président, et l'année suivante il l'inaugura par son premier discours sur la peinture. En somme, il prononça ainsi quinze morceaux d'ouverture qui furent publiés après sa mort, et qui ont été traduits dans la plupart des langues de l'Europe. Les analyser ici serait hors de propos; nous dirons seulement qu'ils renferment en général des aperçus solides autant que vastes, des conseils judicieux à la fois utiles pour l'élève et l'artiste, et, à travers tout cela, une certaine allure de pensée philosophique et grande qui les rend intéressans pour tous les lecteurs. Peut-être est-ce là que l'on peut le mieux saisir sur le fait le fondateur de l'école moderne de l'Angleterre. Si l'influence exercée par la manière propre du peintre est maintenant en grande partie éteinte, ses préceptes n'ont rien perdu de leur vitalité. Ils constituent encore chez ses compatriotes les bases de l'étude de l'art, comme celles de son organisation. De fait, c'étaient les conclusions qu'un esprit net et pratique s'était formées d'après sa propre expérience. Loin d'être des rêves systématiques de cabinet, elles étaient sorties des faits mêmes, et en conséquence elles sont restées réelles et réellement applicables.

Un des premiers actes de l'Académie royale avait été d'instituer des expositions annuelles, en statuant l'admission de plein droit pour les soixante-six titulaires et en soumettant les autres artistes à l'acceptation d'un comité composé de trois académiciens. Ces règlemens sont encore en vigueur, et, jusqu'à nos jours, les expositions se sont succédé sans interruption. L'exhibition de 1852 est donc la quatre-vingt-quatrième; c'est assez dire qu'elle doit présenter un tout autre aspect que ses devancières. Au milieu du rapide mouvement qui a poussé en avant l'Angleterre dans toutes les voies de l'activité humaine, il eût été extraordinaire que les arts restassent au repos, et ils ont marché aussi. En dehors d'ailleurs de l'impulsion qu'elle a reçue des initiatives individuelles, l'école anglaise a été fortement relancée par d'autres causes, par les communications de peuple à peuple, toujours si essentielles à une nation insulaire, et qui, depuis plus d'un demi-siècle, ont été chaque jour se développant. L'élévation et la sévérité des artistes allemands, la vérité et l'énergie du pinceau français, ont en quelque sorte apparu au milieu des insulaires pour éveiller en sursaut le rêveur frivole tout épris de vains pastiches de tons vénitiens, modulés sur des procédés à la flamande. L'action des écoles du continent fut

longue cependant à se faire sentir, et à peine en surprend-on trace durant toute la présidence de Lawrence. Lawrence lui-même, — qui avait vingt-deux ans à la mort de Reynolds et qui avait déjà montré assez de talent pour être élu académicien avant l'âge et nommé premier peintre du roi, — ne sortit pas des vieilles traditions, et le succès qu'elles lui valurent les rendit populaires comme moyens de fortune et de réputation. Ce fut seulement après sa mort (1830) que des tendances nouvelles se révélèrent dans la direction des idées et des études. Encore l'exposition de 1835 ne nous présente-t-elle pas plus de trente tableaux dont les sujets fussent d'un ordre à réclamer quelque chose de plus que les *à-peu-près* de dessin et les tours factices de brosse qui s'étaient universellement propagés. Bien plus, parmi ces trente tableaux, il n'y en avait pas dix où l'on pût reconnaître de solides principes de dessin dans le trait ou le modelé des diverses parties de la figure humaine. Bref, pour arriver aux premiers signes bien marqués de la transformation qu'on peut observer dans l'exposition de cette année, pour voir se produire nettement ce changement de foi, nous disons mal, ce changement de secte, — car l'art est un, quoique son culte puisse prendre mille formes, — il faut descendre jusqu'au concours ouvert en 1842 en vue de la décoration des chambres du parlement. Les artistes anglais, cette fois, étaient forcés par le programme de se mesurer avec de grandes compositions, empruntées soit à l'histoire d'Angleterre, soit aux œuvres de Shakspeare, Spencer ou Milton, et les cent quarante cartons qui répondirent à l'appel des commissaires furent une sorte de révolution. Quand l'exposition de ces cartons eut lieu l'année d'après, Londres vit ce qu'elle n'avait certainement jamais vu : une collection importante de dessins de figure humaine aussi grands que nature.

Que l'effet produit ait continué à se faire sentir jusqu'à ce jour, cela ne pourrait faire doute, du moins pour quiconque a suivi de près les expositions de *Royal Academy*, car il ne faudrait pas se mettre ici au point de vue du public parisien, habitué à voir les prétendans au style et au dessin se déployer sur d'ambitieuses surfaces. Les dimensions des tableaux anglais sont généralement modestes. Les portraits mis à part, les salles de l'Académie ne renfermaient cette année qu'une seule composition qui dépasse 6 pieds dans sa plus grande étendue. Par conséquent les figures, même dans les sujets sérieux, ne sont que de demi-grandeur. Si, dans de telles dimensions, il n'est pas impossible aux plus hautes qualités de l'art de se faire jour (et cela n'est pas impossible), il n'est pas moins constant que les amples proportions contribuent pour beaucoup au grandiose et au déploiement de certaines qualités d'ordre supérieur. En elles-mêmes, elles imposent, et tout près de nous, à Paris, nous n'aurions pas de peine à désigner des œuvres

modernes, fort prisées, qui doivent toute leur importance à cette grandeur, et dont la médiocrité absolue à tout autre égard n'aurait réussi, sur une plus petite échelle, qu'à tuer sous elle tout peintre qui n'eût pas eu un nom pour salut.

II.

Quoique bon nombre des compositions exposées à Londres cette année visent au grand art, il n'en est pas plus d'une où le résultat ait quelque peu répondu à l'intention, où l'artiste semble avoir su comment attaquer une œuvre épique, — et l'auteur de cette toile est un élève de l'école française, M. Armitage. Son *Agar dans le désert* rappelle beaucoup des bons traits de ses maîtres; elle est dessinée avec puissance et savamment modelée; elle respire une sauvagerie et une sombre vigueur qui s'accordent bien avec la tristesse de l'épisode. Mais les sujets sacrés exigent de l'artiste ou un sentiment religieux fort intense, ou une organisation particulièrement douée pour la grandeur et l'élévation. Si un souffle de pieuse ferveur n'y répand pas cette expression pure et chaste qui sanctifie jusqu'aux humbles personnages d'un Hemelink; si, à son défaut, un caractère de majesté solennelle ne vient pas remplir la toile, comme dans les chefs-d'œuvre italiens, alors le résultat obtenu est simplement le magnifique monument d'une défaite complète, d'une défaite d'autant plus évidente que le peintre a fait acte de plus de ressources plastiques. L'œuvre est allée haut, mais il lui manque l'*unum necessarium* : il lui manque ce qui, du rang des choses habiles, l'eût élevée au sublime.

A envisager ainsi ses exigences, l'art religieux généralement n'a pas fait jusqu'ici grande figure dans l'école anglaise. Ce n'est pas que la foi manque cependant : l'Angleterre est incontestablement un des pays les plus religieux du globe; mais sa ferveur se tourne en entier vers la prière et la prédication, et elle a été si bien façonnée par la réaction de l'époque puritaine, que maintenant encore le sentiment général répugne à la mise en scène des personnes divines. D'un autre côté, les habitudes qui ont jusqu'ici prévalu dans l'art, comme nous l'avons vu, ont jeté les talens loin des sévères études qui peuvent seules, par leur discipline, préparer l'artiste aux hauts essors. Comme conséquences, il y a cette année à l'exposition une vingtaine de toiles au plus à qui la Bible a servi de texte, et en exceptant l'*Agar*, avec une ou deux autres, toutes laissent entrevoir que le sujet religieux a été choisi un peu par accident. Le peintre l'a adopté parce qu'il prêtait à quelque effet de couleur ou de disposition; son principal but n'a pas été de frapper sur les cordes solennelles et mystérieuses qui répondent à de pareils thèmes.

La peinture historique de même n'a proportionnellement que peu

de fidèles. Le goût public, aussi aveugle que l'esprit puritain, la rejette, et, portant ses prédilections en sens inverse des scrupules dévots, il dédaigne les austères chastetés de l'art pour s'affoler de ses sensualités. Il laisse au peintre d'histoire le loisir d'apprendre que le travail sans rémunération amène l'aigreur, que le travail méconnu flétrit l'ame, et surtout que rien, à moins d'une violente aspiration de notre être vers le beau et l'élevé, rien, à moins d'une sublime folie, ne peut faire tête à ce triple débordement des réprobations religieuses, de l'indifférence publique et de la dégradation de l'art. Quand le don Quichotte de ces aventures a atteint le sommet de sa sainte montagne, il peut s'asseoir comme le bûcheron de Virgile, et comme lui *cantare ad auras;* mais, d'après des lois suprêmes, c'est par la lutte sans répit que nous vivons, c'est par elle que nous progressons, et il faut que la fibre qui faisait les martyrs d'autrefois joue son rôle dans le « divin bataillon » de tous ceux qui aspirent.

Parmi les rares champions de cette lutte à peu près infructueuse contre le dédain général, il en est plusieurs qui étaient déjà descendus dans l'arène ouverte par le concours de 1842, et qui avaient alors bravement conquis leurs éperons. De ce nombre, MM. Dyce, Cope, Frost et Maclise ont seuls envoyé cette fois des œuvres historiques. M. Dyce se présente avec un dessin d'un style large et d'un caractère élevé. M. Cope, qui a peint *un Épisode de la Griselidis*, de Chaucer, y montre de la force dramatique, beaucoup de goût et de sentiment dans l'expression et l'attitude de ses figures. Évidemment il n'est pas de ceux qui travaillent à la hâte. Il pèse bien son sujet, et cherche consciencieusement tout moyen d'exprimer son idée. Peut-être cela peut-il expliquer une certaine pesanteur de touche et un manque de franchise qui semble tenir à de l'hésitation. *La Nymphe et l'Amour*, de M. Frost, ainsi que son autre envoi, *la Matinée de mai*, sont des excursions dans le domaine de cette mythologie de tout temps si chère aux artistes, et à bon droit, car le manteau classique de l'antiquité les met à l'abri de bien des reproches et de bien des susceptibilités. Ces deux morceaux d'imagination se distinguent par de l'élégance et un fin sentiment du dessin. L'un des tableaux les plus en évidence et en même temps l'un des plus vastes de l'exposition, — bien qu'il soit encore de dimensions fort modérées, — est celui de M. Maclise, *le Roi saxon Alfred déguisé en ménestrel dans la tente de Guthrun le Danois.* Sous le rapport de l'exécution mécanique, l'œuvre est enlevée avec une dextérité qui pourrait rivaliser avec celle de M. Vernet, que M. Maclise, du reste, rappelle aussi dans son style général de composition. Des accessoires et des détails prodigués jusqu'à éblouir le regard, un manque total de charme dans la couleur, un égal défaut d'originalité pittoresque, sont des traits communs aux deux artistes. Terminons par *les Adieux de lord Russell et de sa femme au moment de son supplice*, qui

doivent encore figurer dans la catégorie de l'histoire, si la dimension du cadre et la nature sérieuse du sujet donnent droit à cette distinction. M. Lucy, le narrateur de cette scène douloureuse, l'a rendue avec vérité comme drame et d'un pinceau qui sait imiter le réel, quoique lourdement. Sa page est de la même école que le Cromwell et autres morceaux historiques de M. Delaroche. Des deux côtés, même agrandissement sans motif du cadre, ce qui nous semble une erreur. Malgré la judicieuse vraisemblance des expressions, on est refroidi par l'air apprêté des accessoires et par la pauvreté de la couleur, toutes choses qui seraient moins sensibles dans de plus petites proportions.

Quelques jeunes peintres qui se sont fait remarquer au moins par leur singularité, mais qui sont comme une conséquence et un des signes les plus palpables du changement que subit l'école anglaise, appellent de nouveau notre attention de ce côté. Les transformations qui s'accomplissent dans l'art ne sont pas au nombre de ces brusques enfantemens qui portent en grosses lettres leur date et leur caractère. Une modification ne saurait se produire que là où il y a déjà quelque chose d'arrêté; pour innover en peinture, il faut partir d'une base fixe, bien connue, et, par cette raison, les changemens sont lents et complexes. Tel peintre débute par introduire un trait plus étudié; un autre tourne ensuite son attention vers les extrémités; un troisième combine ces améliorations en y ajoutant celle du modelé, et de la sorte la transformation ne devient visible dans son entière portée que le jour où il s'est amassé une somme suffisante de modifications partielles. — Ainsi en a-t-il été et en est-il des nouvelles visées dont nous parlions : ce qui remue est le produit de plusieurs petits mouvemens venus de plus d'un côté, et maintenant la secousse se fait sentir un peu en tout sens. Il n'est presque pas un coin dans l'enceinte de l'Académie qui n'en accuse les traces et qui ne prouve aussi que l'impulsion, d'où qu'elle vînt, n'a pas rencontré des esprits inertes. Le petit bataillon sacré qui avait tenu bon en haut lieu à travers des assauts de tout genre y a puisé une nouvelle vigueur, et les vétérans même de la brosse ont été électrisés au point d'admettre ce que leur science n'avait pas même rêvé.

Poussé à toutes ses conséquences naturelles, le nouveau programme aboutirait à ceci : que c'est à la palette de se soumettre au porte-crayon, que la nature doit être recherchée dans toute sa simplicité, et qu'un dessin scrupuleux doit la suivre dans tous ses caprices de forme. — D'où il suivrait nécessairement que les réalités de la lumière et de l'ombre remplaceraient les effets d'un clair-obscur idéal, et que la couleur aurait à recevoir humblement la loi, après l'avoir faite si long-temps avec arrogance. Bien entendu, cette réforme a trouvé ses prosélytes les plus ardens parmi la jeunesse, et, comme cela arrive toujours, l'extrême qu'il s'agissait de corriger a provoqué un autre extrême. La réforme utile a été dépassée par la révolution. C'est en

tête des exaltés que se range une secte de jeunes peintres qui se sont fait connaître sous le nom de *préraphaélites*. MM. F.-M. Brown, W.-H. Hunt et C. Collins ont un nom dans cette petite église; mais jusqu'à présent, il faut le dire, leur patience a été plus méticuleuse qu'exacte, et leur simplicité plus prétentieuse que naïve. L'accident d'une forme, pour peu qu'il soit frappant, est calqué avec ostentation, et ses caractères plus essentiels, mais moins à demeure, sont laissés de côté. Des objets minutieux sont représentés sur les seconds plans, et, dans les figures principales du premier plan, le modelé est sans précision. Sous les apparences du scrupule enfin, ce qu'on aperçoit le plus, ce n'est pas un sentiment original des luxueuses complexités de la nature; c'est plutôt un parti pris de contrefaire le xve siècle. Le pastiche se dénote partout par ses contradictions. Tandis que chez les vieux maîtres la manière de poser les couleurs était en harmonie avec leurs intentions et leurs particularités de dessin, le trait archaïque s'accouple chez leurs imitateurs avec des empâtemens à la moderne; les conceptions *préraphaélites* s'expriment par des moyens inventés pour d'autres buts, et de ces élémens hétérogènes il sort quelque chose de faux qui choque comme une ruine moderne ou comme un méthodique métier où la vapeur est appliquée à imiter les gracieuses irrégularités des tisseurs primitifs de l'Inde.

Parmi les jeunes novateurs cependant, il en est un que nous mettrons à part : c'est M. J.-E. Millais. S'il tient de près aux *préraphaélites* par sa touche microscopique et ses multitudes de petits contours, nous croyons devoir l'en distinguer, parce que ces particularités, au lieu d'être pour lui le but, semblent simplement le moyen dont il use pour articuler sur sa toile des intentions plus profondes et un sentiment plus exquis. Dans ses deux peintures, *l'Amant huguenot* et *Ophélia*, la surabondance des détails nuit sans doute à l'effet général, et les chairs y sont trop épluchées; mais un mélancolique intérêt est répandu sur les deux toiles, et les têtes y sont d'un naturel expressif et simple.

Analogue par le genre du sujet et par la nature de l'intérêt, la *Charlotte Corday allant au supplice*, de M. E.-M. Ward, est aussi un travail sérieux, mais non plus dans un sens préraphaélite. Elle présente une si grande ressemblance avec le style et les procédés français, qu'elle pourrait être attribuée à M. Vernet ou à M. Hesse, du moins par des yeux peu familiarisés avec le cachet personnel de ces deux artistes. Comme eux, M. Ward a l'adresse et la propreté du pinceau, la probabilité du drame et cette façon tout imitative de peindre qui demande seulement aux couleurs des mots pour dire ce qui peut se voir. A l'heure qu'il est, du reste, cette voie est celle du plus grand nombre. Par bien des côtés aussi, MM. C. Landseer, F. Stone, T. Uwins, S.-A. Hart, F.-R. Pickersgill, sans parler de plusieurs autres, font songer aux bonnes toiles des expositions parisiennes. Tous sont experts à agencer

une composition; tous, avec un talent qui sait réaliser leurs vouloirs, se préoccupent surtout de bien raconter leur histoire, sacrifiant volontiers ce qui aurait une valeur comme mouvement et comme couleur à ce qui promet de développer plus expressivement leur drame. Ils entendent à fond les services utiles que peut rendre la peinture, mais ils n'admettent pas ses inspirations et ses caprices. Ils ont rogné les ailes de Pégase, ils en ont fait un bon cheval de trait.

Peut-être n'est-il aucun point par où les modernes diffèrent autant des anciennes écoles que par ce que je nommerai leur talent mimique. Bien que la partie de l'art qui parle à l'esprit eût été cultivée jusqu'à un certain point par plusieurs des maîtres italiens, elle a pris de nos jours une telle extension, qu'elle est devenue pour ainsi dire un trait entièrement neuf. La remarque vous est comme imposée à l'exposition de Londres par le nombre des tableaux où prédomine ce genre de qualités. Quelques-uns surtout : *Pope et lady Montagu*, de M. Frith, et l'*Épisode des mémoires de Pepys*, par M. Elmore, nous ont frappé dans ce sens. La réalité vivante des physionomies et le jeu dramatique des acteurs sont admirables dans ces peintures. Rien que pour inventer de pareils sujets, il faut déjà être un observateur pénétrant et exercé. Ce qu'il faut ensuite de jugement pour saisir, au milieu des contorsions et des grimaces d'un modèle, l'attitude convenable et la juste expression, fait de l'œuvre bien réussie un tour de force d'anatomie psychologique, quelque chose qui atteste nombre d'études approfondies, et qui est tout-à-fait en dehors des capacités plastiques. Les figures cependant sont parlantes des pieds à la tête, et le tout est revêtu d'un coloris vif et naturel appliqué d'un pinceau ferme et savant.

A ce trait tout moderne de la peinture nous en ajouterons un autre: l'amour de la couleur locale, le goût des costumes anciens, et par suite l'introduction de toute une classe de sujets appropriés à ces buts nouveaux. Ces tendances sont si générales en ce moment, que les œuvres modernes des différentes nations se confondent souvent dans un même air de famille. Une Française habillée en Clarisse Harlowe, ou une Anglaise sous le costume de Mme de Sévigné, perdraient beaucoup de leur physionomie nationale, et ce qu'elles en garderaient dans la réalité pour un œil exercé s'effacerait encore en peinture. Reconnaître des signes distinctifs et des provenances différentes dans des tableaux à costume, c'est chose qui demande non-seulement qu'on soit un connaisseur instruit en fait d'art, mais qu'on ait mis la main à la brosse. Rendre compte des différences qu'on peut apercevoir, les dire avec des mots, c'est chose impossible, et il faut se contenter d'indiquer simplement le fait.

De cet art tout intellectuel, si nous passons à la peinture d'imagination, nous ne rencontrons guère que deux compositions de M. J. Martin, le peintre grandiose du *Festin de Balthazar* et du *Déluge*. Les trois

ou quatre autres tableaux qui prétendent au lyrisme sont sans importance. Ceci nous semble un fait singulier à Londres, dans la patrie de Shakspeare, l'archi-sorcier de la fantaisie, dans cette indisciplinable Angleterre où les écrivains se mettent chaque jour en contravention avec les règlemens du décorum et des goûts reçus, pour s'échapper librement et assez impunément en tout sens. Que les peintres aient à ce point renoncé aux excursions imaginaires, nous en sommes étonné, car les facultés qui abondent chez un peuple et qui y produisent des excès y engendrent aussi un génie particulier. Nous verrions avec peine que le nouveau levain d'étude sévère qui met en fermentation l'école anglaise dût étouffer cette veine originale de créations poétiques. Espérons plutôt qu'une instruction mieux réglée préparera à l'imagination de plus vastes conquêtes en aiguisant son regard et en doublant la portée de son vol.

De toutes les mines où peut puiser le peintre, il n'en est pas de plus exploitée que celle de la vie privée. Outre que les scènes domestiques ont un grand charme pour le gros du public, elles sont comme au bout de la brosse de l'artiste, et elles ne lui demandent guère d'autre effort d'esprit que la peine de copier. Tout le talent d'imitation dont il dispose trouve ici beau jeu pour se développer sans impertinence et à bon profit, avec cette double chance de gagner le plus large succès et au meilleur marché. Toutefois, quand c'est un homme de génie qui se tourne de ce côté, sous l'empire sans doute de quelque chaude et cordiale sympathie qui le relie à ses semblables autant qu'à l'art et au monde de l'imagination, il raconte alors l'histoire de la rue ou de la chambre avec une ferveur d'impression qui fait vivre ses couleurs. C'est un prestige de cette sorte que possède M. Webster, l'auteur de trois épisodes familiers; avec le même souffle animateur, il a su évoquer dans *la Cour des récréations de l'école* la gaieté bruyante et sans pensée de l'enfance, dans *l'A. B. C.* les premières épreuves de la vie humaine, dans *la Lettre arrivant des colonies* ses douleurs extrêmes et les plus profonds ébranlemens des affections.

Les portraits ont fourni leur contingent usuel : on sait qu'ils sont les adresses des peintres et le fond de toute exposition. Cette année seulement, ils se ressentent, comme exécution, de l'élan général de l'école vers un style plus sévère et un faire plus soigneux. M. F. Grant, qui garde encore bien des réminiscences de Reynolds et de Lawrence, est cependant ferme et exact le plus souvent, surtout dans ses figures d'hommes. Les figures de femmes lui sont moins favorables; mais, s'il y échoue, c'est en bonne compagnie, il faut le dire, car les plus grands maîtres n'ont laissé proportionnellement que peu de bons portraits de femmes. Dans les têtes de M. J.-P. Knight, il y a du caractère et une touche hardie; dans *la Vicomtesse Hood,* de M. Boxall, une grande élégance et beaucoup de grace rendue avec un coloris exquis. La pri-

mauté cependant revient à un Écossais, à sir J.-W. Gordon, dont les six portraits attestent une main ferme, guidée par une connaissance consommée de l'art. Les physionomies y sont naturelles et expressives; l'ensemble est d'un effet mâle et digne.

Comme la représentation de tout ce qui a vie est la grande difficulté de l'art, nous pouvons, avant d'en venir aux paysages et aux natures mortes, placer ici les animaux tout après l'homme, et sans offense pour lui. Sir Edwin Landseer, dont la verve et l'imagination poétique sont bien connues à Paris, n'a pas exposé cette année; mais ses sites favoris, les montueux paysages d'Écosse, n'ont rien perdu de leur sauvage rudesse sous le pinceau de M. Ansdell, qui pourrait bien en outre ne pas se borner à l'égaler dans la peinture des hôtes de ces solitudes: le daim, le chien, le mouton des montagnes, et le pâtre presque aussi inculte et aussi farouche. Néanmoins les artistes anglais ne semblent pas atteints de cette passion pour les animaux et pour la chasse dont on fait l'attribut général de leurs compatriotes. Les sujets d'animaux, en somme, sont peu nombreux à l'exposition, et ceux qui s'y trouvent n'ont pas de traits bien saillans.

Dans le paysage, mêmes traces du mouvement de reflux que nous avons signalé. En dehors des calques faciles et vulgaires auxquels le genre se prête, Turner, on ne l'a pas oublié, avait amplement fait voir quels espaces il peut offrir à l'imagination et aux effets poétiques. A Paris même, la gravure a permis de juger ses créations, un peu fantastiques, mais magnifiques. Pour le moment, toutefois, ce n'est pas Turner qui fait école à l'Académie de Londres. Les préoccupations actuelles de l'art anglais se traduisent, chez ses successeurs, par une interprétation plus patiente de la réalité, par une sobriété générale de ton et par une façon de peindre fort inaccoutumées jusqu'ici dans le paysage anglais. Il semble qu'il y ait eu comme un sentiment unanime qu'il convenait de puiser de nouveau au grand trésor de la nature, afin de remplacer les matériaux que l'imagination avait une fois pour toutes transformés et façonnés. Ce que nous avons déjà eu occasion de remarquer, nous pourrions encore le répéter ici : les paysages aussi confirment la vieille vérité, que les convictions ou les passions de fraîche date vont facilement aux ardeurs immodérées; cependant ils font également foi que nombre des plus ardens coureurs ont été de force à diriger l'entraînement qui les poussait, que le discernement chez eux a réglé l'enthousiasme. Parmi les œuvres où une sincérité passionnée est ainsi unie au jugement et aux graces d'un sentiment réel de l'art, celles de MM. Creswick et Redgrave méritent d'être hautement distinguées, non-seulement pour leur vérité, mais aussi pour leur intérêt poétique et la fraîche transparence de leur couleur. Avec sa scrupuleuse imitation de la réalité, M. Anthony n'est pas loin de la première manière, détaillée et cherchée, de M. Cabat, à cela près qu'il

a plus de largeur et un sentiment plus profond de la solennité des bois. Les paysages de M. Lee sont en grand renom, mais ils pèchent par trop de facilité, péché où conduit inévitablement un long et fréquent usage de la brosse. Ce que nous faisons vite et bien est pour nous agréable à faire. Par la splendeur nourrie de leur couleur, les pages de M. Linnell se rapprochent de l'école poétique, en même temps que leur vérité d'effet et leur conformité avec les sites naturels les empêchent de tomber dans la féerie. Pour venir aussi magistralement à bout d'une pareille combinaison, il faut une réunion de facultés qui sont rarement départies à un même homme. De fait, ce n'est rien moins que la somme des perfections et des difficultés de la peinture. Quant à M. D. Roberts, il soutient avec honneur son titre d'académicien par deux grandes et belles vues de *Venise* et d'*Anvers;* de plus, il s'assure la palme de la perspective par un magnifique tableau de la *Grande Nef de la cathédrale de Saint-Étienne à Vienne.*

Nous arrivons aux régions populeuses de l'art, où abondent les petites toiles et où le mérite devient assez commun. A Londres comme à Paris, les palettes enfantent des paysages, des intérieurs et des natures mortes avec une fécondité qui appelle l'attention, et cela seul donne à penser que l'enfantement doit aller vite et coûter peu. Évidemment, l'inertie des objets représentés simplifie de beaucoup la tâche du peintre. La coloration immobile et les contours que nulle vie ne fait palpiter peuvent être épelés à loisir, et l'œil, — même en n'effleurant que les surfaces, même en n'ayant pas derrière lui une cervelle active pour le stimuler, —recueille aisément tout ce qu'une imitation purement matérielle s'inquiète de reproduire. Avec cela, avec cela seul, et sans que l'imagination ou aucune des facultés plastiques d'ordre supérieur ait pris part à l'incubation, — l'œuvre peut déjà prendre une forme très recommandable. Comme résultat, elle peut être une bonne chose à sa manière. Que l'on jette les yeux sur les enseignes et les devantures des magasins de Paris, on y apercevra à chaque pas des comestibles et des emblèmes, des natures mortes qui sont réussies au point de tromper les passans. Il faut donc admettre que, pour arriver à un pareil résultat, il suffit d'une moyenne de capacités qui est loin d'être rare. Si c'était là tout l'art, il ne serait pas difficile d'être un artiste de génie; mais l'art n'est pas là tout entier, comme plus d'un l'a prouvé, même dans ses natures mortes et ses intérieurs. Du moment où un peintre supérieur s'empare de ces choses inertes, elles prennent soudain une portée tout autre. Il n'est plus question du *trompe-l'œil*, ce hochet du public; les objets ne prétendent plus avoir sur la toile le relief et l'aspect de la réalité. Ils sont devenus les interprètes des sensations et de l'imagination de l'artiste, les conducteurs électriques qui transmettent aux spectateurs une partie de ses brillantes visions. —Touchés par le doigt de Prométhée, ils ont dé-

pouillé leur première nature pour s'animer d'une vie nouvelle : ils ont commencé à exister comme des faits plastiques, comme des assemblages de lignes, de formes et de couleurs harmoniquement constituées en un compacte accord. Et par exemple il y a toute une série de qualités, — et elles sont le principal caractère des morceaux choisis de la peinture moderne, — qui résultent des propriétés en quelque sorte mécaniques que les couleurs doivent à leur mélange avec l'huile. L'amalgame étant donné, la brosse savante et inspirée utilise les moyens qu'il offre, et elle en tire les mérites éminens qui ont noms : transparence, profondeur, netteté, solidité; car ces mérites ont là leur source aussi bien que l'éclat et la richesse de ton. Ces possibilités de l'huile n'étaient qu'en partie soupçonnées par les inventeurs du nouveau procédé et par les premiers peintres qui l'ont employé. C'est chez les Hollandais des XVI[e] et XVII[e] siècles que nous les voyons le mieux comprises et le plus généralement mises à profit. Si les toiles de ces maîtres sont si estimées, c'est parce qu'elles ont à un haut degré, pour les connaisseurs, les qualités propres qui sortent de ces données. De fait, elles représentent le type du genre, avec les conditions que le genre entraîne, entre autres la petitesse du cadre. Quand le but du peintre est d'assembler des tons suivant un certain rhythme, il est nécessaire que les divers élémens du tableau ne soient pas trop éloignés l'un de l'autre, afin que l'œil puisse facilement retrouver la loi du rhythme, comme l'oreille suit le motif d'une composition musicale. Non-seulement un petit cadre répond à cette exigence, il laisse encore la liberté de mettre en jeu maintes ressources de palette et de brosse qui, dans un sujet de style sévère, seraient ou des contre-sens ou des impossibilités. Tandis que la seule nécessité de remplir une large page oblige à écrire péniblement et en détail chaque partie du sujet, le peintre qui s'étend moins peut s'expliquer par une simple indication, et, avec moins d'efforts, il garde mieux dans ses touches la délicatesse et l'éclat d'un premier jet.

Il n'est que naturel de conclure de là qu'une école comme l'école anglaise, avec l'attention qu'elle a long-temps donnée aux procédés et aux effets, doit avoir à citer plus d'une heureuse tentative de cette nature. Et en effet nous en avons remarqué plusieurs d'une valeur élevée, par MM. Davis, Callow, Provis, Raven, Goodall, Pritchett, et plusieurs autres, entre lesquels se distingue une femme, miss Rayner. Si M. F.-D. Hardy n'est pas dans cette liste, c'est que nous lui devions une mention à part, comme à un homme hors ligne parmi ses pairs. Ses trois peintures de cette année pourraient rivaliser avec les chefs-d'œuvre de l'école hollandaise.

Après avoir passé en revue la peinture à l'huile, il nous reste peu de mots à ajouter sur la sculpture; mais, avant d'y arriver, nous voudrions payer notre tribut d'admiration à un déploiement extraordinaire de

talent dans une branche de l'art qui n'offre que peu de champ aux grandes qualités, à savoir la miniature. L'objet de nos éloges est un Écossais, M. Thorburn, déjà connu depuis plusieurs années par des portraits auxquels il sait donner une grandeur et une ampleur, une fermeté de dessin aussi, qui seraient remarquables dans toute espèce d'œuvre peinte, mais qui deviennent surprenantes de la part d'un pinceau si menu. Le style fort et original de ses ouvrages, et avec de tels matériaux, n'a point, que nous sachions, été jamais égalé. Il y a lieu de regretter qu'il dépense ces rares qualités pour des résultats si périssables.

On s'étonnera peu que la sculpture soit faible et négligée dans un pays qui commence seulement à se préoccuper du dessin et de l'art épique. La pierre et le marbre ne tolèrent plus rien d'analogue aux artifices usités de la couleur et du clair-obscur; ils se prêtent d'ailleurs de mauvais gré aux pures gentillesses de forme ou aux capricieux chiffonnages. A moins d'être soutenu par une rigoureuse éducation et par une pensée sérieuse, l'artiste trouve son maillet bien lourd et son ciseau bien intraitable. Cependant l'indocilité même des matériaux semble avoir amené pour les sculpteurs la nécessité d'étudier, au moins jusqu'à un certain point, avant que les peintres arrivassent à en sentir l'utilité. Cette demi-discipline a produit des talens plus ou moins remarquables dans le buste et les figures de femme, bien qu'elle n'ait point été à la hauteur des compositions héroïques ou monumentales. Sur cent soixante-seize morceaux de tout genre qui composent toute l'exposition de la sculpture, cent neuf sont des bustes et des médaillons, ce qui réduit à soixante-sept le nombre des ouvrages où l'imagination demandait à être appuyée d'un talent plastique ou d'une science plus que rudimentaire. Dans cette dernière catégorie, nous avons noté une *Figure couchée*, pour un tombeau, par M. Westmacott, et deux statues par M. E.-H. Baily. Il y a aussi du mérite dans la *Jeune Indienne* de M. W.-C. Marshall et dans la *Jeune Bergère* de M. E.-B. Stephens.

Notre tâche serait à peu près terminée, si nous avions seulement voulu faire connaître les principaux talens du jour en Angleterre; mais notre but a été aussi d'indiquer le mouvement général de l'art anglais en ce moment, et, en dehors de l'Académie, nous devons au moins mentionner cinq autres expositions publiques : deux de peintures à l'huile et trois d'aquarelles, dont une réservée aux ouvrages d'amateurs. Un total de deux mille morceaux, souvent du goût et du savoir-faire dans la classe des sujets qui ne dépassent pas, comme nous l'avons remarqué, la compétence des capacités moyennes, nombre d'œuvres enfin qui allaient aussi loin que l'habileté peut conduire, mais pas une seule composition historique d'un style élevé ou d'un mérite prééminent, voilà ce que nous avons rencontré dans ces diverses galeries.

A tout prendre, il est clair que le bon sens du goût, en fait d'art, est fort répandu en Angleterre; nous voulons dire qu'on y trouve en abondance ce genre de goût qui est le produit de l'éducation et d'une dose raisonnable d'intelligence : — la très grande majorité des peintures et des sculptures qui s'offrent au regard en tout pays ne sort pas d'une source plus profonde; — mais, quant à savoir si des germes de grandes qualités y dorment sous le sol, c'est là une question que nous voulons laisser ouverte.

Que les élémens d'un vigoureux génie ne manquent pas aux hommes du sol, ce n'est pas là ce qui peut faire doute : Bacon, Newton, Shakspeare et Milton n'ont pas été des excroissances maladives du développement national; ils ont été des membres géans du tronc vivace, des membres sains et composés des mêmes tissus, seulement immenses. La race d'ailleurs s'est fait connaître par la grandeur et l'audace de ses entreprises industrielles, et c'est là encore une supériorité qui procède en bonne partie d'une même fécondité d'énergie créatrice. — Cependant, d'un autre côté, la peinture, comme la musique, a des exigences à part, et, jusqu'à l'avénement d'une victoire signalée qui n'a pas été remportée encore, rien ne prouve que ces deux domaines soient aussi accessibles que d'autres aux conquêtes du génie anglais.

Pour notre part, la peinture et la musique nous semblent présenter des analogies sans nombre; leurs rapports sont si intimes, qu'elles se servent d'une phraséologie à peu près identique. La proportion dans laquelle l'imitation peut se mêler à l'art plastique, quand elle ne fait pas absolument corps avec lui, constitue sa principale différence d'avec la musique, où toute prétention imitative est un barbarisme. Et encore le peintre ne peut-il produire une œuvre réellement supérieure sans se rapprocher presque entièrement du musicien, en d'autres termes, sans réduire à très peu de chose le rôle que joue l'imitation au milieu de ses autres intentions. Harmonies de sons, harmonies de lignes ou de couleurs, il faut que l'impérissable lyre, l'ame humaine, réponde par une même corde bien vibrante et bien importante à ces divers accords; car il y a long-temps déjà que les hommes ont indissolublement associé les trois arts et reconnu dans leurs inspirations le souffle d'une même puissance.

Cette sensibilité, dont la musique est probablement l'énonciation la plus simple, tout nous porte à croire qu'elle est générale, universelle même, quoique accordée à chacun dans des proportions différentes. Les plus antiques traditions de notre race s'accordent à nous le dire comme les observations les plus récentes : le don d'apprécier les sons et d'être agréablement affecté par certaines combinaisons harmoniques est un privilége humain de tous les temps et de tous les lieux. La mélodie, que nous considérons comme une harmonie consécutive,

est la forme primitive de la musique, celle aussi qui est le plus généralement sentie. A une phase plus avancée du progrès correspond l'harmonie simultanée. Par la suite, avec plus de lumières, peut-être découvrira-t-on que ce sens de l'harmonie est, en plus de la faculté de percevoir, un des complémens fondamentaux, sinon l'unique, d'où résulte la puissance de saisir des ressemblances et des différences, celle de combiner des idées, le raisonnement,—en un mot, tout ce qui établit la démarcation entre l'homme et la brute.

Cela toutefois ne nous empêche pas de croire à l'existence des aptitudes, des génies particuliers. Qu'ils soient des capacités distinctes ou des fonctions spéciales d'un même organe, qu'ils tiennent à ce qu'une ou deux puissances de l'organisme ont un excès de force, ou à ce que les autres facultés, en étant moins actives, laissent à celles-là plus de jeu, il n'en est pas moins certain que la peinture, comme la musique, réclament l'intervention directe d'un de ces développemens extraordinaires,—et cette forme d'aptitude, nous voyons qu'en France elle est à la fois et plus commune et de plus haute portée qu'en Angleterre. Dans les arts du dessin, en tous cas, elle s'y est largement manifestée par le merveilleux succès avec lequel les artistes français savent rendre les réalités. L'idéalisme de l'école nationale a peu d'élévation, il est vrai, et est en grande partie traditionnel : son originalité à elle est dans sa magistrale manière de traduire les formes palpables et le caractère des passions évidentes; mais, sous ce rapport comme sous le rapport de la grandeur, qui est la solide dignité du vrai et de la force, la France jusqu'ici n'a pas été égalée; l'Angleterre même est loin, pour le moment, de la rejoindre.

Pour autant un fait reste certain : c'est qu'un travail de transformation est en voie de s'opérer dans l'école anglaise. Après s'être longtemps abandonnée aux attraits de la couleur et aux entraînemens d'une imagination qui n'était pas toujours plastique; après avoir marché dans des voies où elle a parfois trouvé la poésie, rarement le grand caractère, faute de se préoccuper suffisamment des formes, voilà qu'elle se tourne maintenant vers le dessin et l'étude du vrai. Ce qui peut sortir de là, l'avenir nous l'apprendra; il se peut qu'une connaissance plus positive des lignes et des formes réelles développe le sentiment des formes plastiques. Il se peut aussi que plus de science éloigne encore davantage les artistes de l'art, en les menant à cette exactitude littérale qui peut être philosophique, dramatique, tout enfin, sauf du génie pittoresque, parce qu'elle se borne à dérober le langage de la peinture pour l'appliquer à un but étranger à cet art. Attendons.

G.-H. Darley.

LA CALIFORNIE

ET

L'ÉMIGRATION EUROPÉENNE.

La Californie, depuis la découverte de ses gisemens aurifères, n'a pas cessé d'attirer l'attention de l'Europe et du Nouveau-Monde. Le travail des chercheurs d'or a été tour à tour étudié dans ses procédés et dans ses résultats; les mœurs des populations qui se dirigent vers les *placers* de tous les points du globe ont été retracées dans la bizarrerie et dans la saisissante diversité de leurs aspects; les conditions matérielles de la vie des émigrans ont été aussi l'objet de recherches minutieuses. Ce ne sont là cependant que les traits mobiles et fugitifs d'un tableau qu'il conviendrait peut-être aujourd'hui d'embrasser dans son ensemble, d'observer surtout dans ses lignes durables. Qu'est-ce que ce pays vers lequel se portent aujourd'hui tant d'inquiets et aventureux pionniers? A côté des richesses métalliques récemment découvertes, d'autres élémens de prospérité lui sont-ils assurés? Au milieu des contrastes qu'y multiplie le contact des races et des sociétés les plus diverses, quels sont les traits caractéristiques, quelle est l'histoire de sa population sédentaire? Quels sont enfin les intérêts nouveaux que la découverte de l'Eldorado californien a créés à l'Europe et à la France? L'étude de ces questions a tenu trop peu de place jusqu'à ce jour dans les appréciations ou les récits dont le pays des *placers* a été l'objet. En nous aidant des souvenirs d'un récent séjour en Californie, nous voudrions montrer combien il importe de ne négliger

aucun de ces points essentiels du sujet, si l'on veut se faire une idée exacte de l'avenir du nouvel état américain.

I. — LE TERRITOIRE ET LES HABITANS.

Le territoire californien se divise en deux régions très distinctes: la Haute ou Nouvelle-Californie, devenue un état de l'Union américaine; — la Vieille ou Basse-Californie, soumise encore aujourd'hui à la domination du Mexique. Rien n'appelle notre attention sur la péninsule aride qui forme ce qu'on pourrait appeler la *Californie mexicaine*. La pêche des perles est la principale industrie des habitans de cette province. C'est la Haute-Californie qui est surtout le théâtre de l'exploitation des *placers;* c'est d'elle que nous avons particulièrement à nous occuper.

Le pays désigné géographiquement sous le nom de Haute-Californie (*Alta-California*) est situé, de l'ouest à l'est, entre l'Océan Pacifique et les Montagnes Rocheuses, sur une largeur de près de 1,200 kilomètres. Du nord au sud, depuis le 42e degré de latitude nord, un peu au-dessus du cap Mendocino, il s'étend, sur une longueur de 1,400 kilomètres, jusqu'à la rivière Gila, qui a son embouchure dans le golfe de Californie à la latitude de 32 degrés nord. La superficie totale de la Haute-Californie peut ainsi être évaluée approximativement à 16,000 myriamètres carrés.

La chaîne de montagnes de la Sierra-Nevada, séparée de l'Océan Pacifique par une distance de 250 kilomètres, traverse ce pays dans toute son étendue, parallèlement au littoral. Au-delà de cette chaîne, dans la direction de l'ouest à l'est, s'étend jusqu'aux Montagnes Rocheuses une contrée encore à peine explorée par les Européens, laquelle forme un bassin d'une superficie de 6,000 myriamètres. Le terrain est recouvert çà et là de belles prairies, de forêts de pins, de lacs très poissonneux, et parsemé, sur la lisière de ce bassin, de nombreux cours d'eaux, près desquels vit, aujourd'hui comme depuis des siècles, une population indienne. Au centre, cette région présente au contraire une très grande aridité; on n'y rencontre que des collines entièrement nues et des plaines dépourvues de toute végétation.

De l'autre côté des montagnes de la Sierra-Nevada jusqu'à l'Océan Pacifique, sur une largeur de 250 kilomètres, est la seule partie de la Haute-Californie qui ait été fréquentée jusqu'à ce jour par des flots de population venus de presque tous les points du globe. De ce côté, le climat, le sol avec ses collines et d'immenses plaines richement parées par la nature, les précieux métaux qui y sont enfouis avec profusion, font reconnaître un pays des plus favorisés.

A l'extrémité nord de la Haute-Californie prend sa source, dans les

montagnes de la Sierra-Nevada, le beau fleuve Sacramento, qui fertilise une spacieuse vallée sur une longueur de plus de 500 kilomètres, en la parcourant dans la direction du nord au sud. Ce fleuve vient se joindre dans la baie de Suisan, près de San-Francisco, avec le Saint-Joachim, dont le cours a la même étendue que le Sacramento dans une direction diamétralement opposée. Un autre fleuve d'un développement plus considérable que les deux précédens, appelé le Colorado, qui a son embouchure dans le golfe de Californie, traverse les régions arides et peu fréquentées du même pays. En remontant près de sa source, on rencontre deux rivières connues sous les noms de *Green-River* et de *Grand-River*, qui prennent naissance dans les Montagnes Rocheuses. Ces cours d'eau sont assez étendus et forment les principaux tributaires du Colorado. La rivière Gila est la plus grande branche de ce fleuve, qu'elle atteint presque à son embouchure, dans le golfe de Californie.

La vallée du Saint-Joachim est tout aussi belle et fertile que celle du Sacramento. « Cette noble vallée, dit un Américain qui a exploré le Saint-Joachim depuis sa source jusqu'à son embouchure, est certainement la plus importante parmi celles de la Californie et l'une des plus magnifiques du monde. » Elle a une étendue d'environ 800 kilomètres sur une largeur moyenne de 80. Le Saint-Joachim a son lit au milieu de la vallée; il la traverse pendant la moitié de son parcours et oblique ensuite vers les montagnes de la Sierra-Nevada, dans lesquelles il prend sa source. Les principaux tributaires du Saint-Joachim, au nombre de six, ceux que fréquentent aujourd'hui les mineurs, sont : le Mokelumme, le Calaveros, le Stanislas, le Tawlome, le Mercedé et le Mariposa. On les rencontre successivement, dans l'ordre que je viens d'indiquer, en remontant le fleuve. L'ensemble des vallées qu'ils traversent, et où de vastes forêts alternent avec des terres labourables, forme une région des plus propres à attirer des émigrans industrieux, actifs et intelligens.

Le Sacramento a aussi de nombreux affluens. En remontant ce fleuve, qui se dirige du nord au sud, on rencontre d'abord à l'est la Rivière Américaine (*American River*), à laquelle se réunissent divers petits cours d'eau. Vient ensuite la Rivière des Plumes (*Feather River*), qui, elle aussi, a plusieurs affluens, parmi lesquels est la rivière Yuba (*Yuba River*). Plus au nord, à droite et à gauche du Sacramento, de nombreux cours d'eau, encore peu explorés, viennent se jeter dans ce fleuve, après avoir arrosé, dans la direction de l'ouest à l'est, l'immense vallée qui porte son nom.

La région baignée par ces rivières pourrait, sous l'influence de son climat tempéré, devenir une des plus fertiles du monde. Le Sacramento est entouré sur ses deux rives de terres parfaitement adaptées à la culture des grains de toute espèce, du riz, de la canne à sucre et

de l'indigo. L'agriculture y trouverait d'ailleurs de puissans auxiliaires autant dans les nombreux tributaires du fleuve que dans les forêts de chênes, de pins et de cèdres, qui ombragent les collines et la partie inférieure des montagnes de la Sierra-Nevada. Une terre argileuse qui, en certains endroits, recouvre abondamment la plaine, et peut servir à la fabrication des briques, est appelée à prendre place parmi les ressources naturelles que présente ce vaste territoire.

Dans sa partie la plus fréquentée, la Haute-Californie offre, on le voit, à l'exploitation agricole ou métallurgique une superficie considérable qui peut être évaluée à 3,000 myriamètres. Il ne faudrait point voir toutefois dans cette évaluation un nombre correspondant d'hectares propres à être livrés à la culture; la région aurifère, qui occupe à elle seule près de 800 myriamètres carrés, est d'une aridité complète, et des étendues considérables de terrains rocailleux ou recouverts d'épaisses couches de sable que l'on rencontre en dehors de cette région réduisent dans une forte proportion la partie du sol favorable aux travaux d'agriculture. D'un autre côté, le climat, d'ailleurs très tempéré, occasionne quelquefois, faute de pluies assez abondantes, une sécheresse qui détruit entièrement la récolte et fait succéder une année de disette à une année très productive.

Ce pays n'est point soumis, comme ceux qui sont situés sous des latitudes plus élevées, à de fréquentes alternatives de pluie et de temps sec. A la saison des pluies, dont la durée est permanente en Californie depuis le mois de novembre jusqu'au mois d'avril, succède une sécheresse absolue qui règne tout le reste de l'année. La plupart des rivières qui étaient navigables laissent leur lit à découvert et ne présentent plus qu'un volume d'eau insuffisant à l'irrigation des vallées qu'elles traversent. Sur certains points, il serait possible de suppléer à cette insuffisance par un bon système d'irrigation ou par l'établissement de puits artésiens; mais ces améliorations seront seulement possibles lorsque le prix de la main-d'œuvre en Californie ne sera plus fixé au taux exorbitant auquel le maintiendra quelque temps encore le produit de la journée des chercheurs d'or.

La partie du territoire californien qui a été le plus cultivée jusqu'à ce jour comprend un espace assez étroit situé entre les collines qui, sous le nom de *Low-Range* (basse chaîne), s'étendent le long de la côte. La vallée du Sacramento offre à l'agriculture de bien plus grandes ressources que cette partie plus anciennement cultivée; mais ce n'est que depuis deux années que la charrue a commencé à en sillonner les plaines. Les missionnaires qui vinrent habiter la Haute-Californie ne pénétrèrent point jusque-là, pour y établir les nombreuses missions qui acquirent par la suite une certaine célébrité. Celles-ci furent réparties sur cet espace étroit du territoire qui avoisine la mer, et qui forme encore aujourd'hui le district le moins improductif de toute la contrée.

Les vallées baignées par le Sacramento, le Saint-Joachim, — la région comprise entre les *Low-Range* et la mer, — la région moins connue qu'arrose le Colorado, — telles sont les trois zones qu'on peut distinguer dans la Haute-Californie. Les deux premières de ces zones sont seules fréquentées. Deux civilisations, la civilisation indienne, si les mœurs des tribus indigènes méritent encore ce nom, puis la civilisation espagnole, — se sont succédé avec des fortunes diverses dans ces territoires, où maintenant un nouveau centre politique tend à se former. L'histoire des sociétés qui se sont partagé la Californie jusqu'à l'arrivée des Américains est bonne à consulter pour ceux mêmes qui aujourd'hui ont remplacé les premiers possesseurs du sol.

La Haute-Californie a été, à l'origine, habitée presque exclusivement par des Indiens de l'Amérique disséminés par tribus dans les bois et les vallées. Ces peuplades préféraient généralement à tous autres lieux le voisinage des rivières et des ruisseaux. Chaque tribu avait son chef qu'elle choisissait parmi les plus habiles chasseurs ou parmi ceux qui portaient sur le corps le signe de la bravoure, ou bien des traces d'une lutte désespérée avec d'autres Indiens d'une tribu ennemie. Cette vie indépendante plaisait aux sauvages peuplades dispersées dans la Haute-Californie; car, après avoir été, — quelques-unes d'entr'elles au moins, — converties au christianisme par de courageux missionnaires qui les assistèrent pendant une assez longue période, elles saisirent les premières occasions qui se présentèrent de retourner à leur ancien état. Ces Indiens reconnaissaient l'existence de l'Être suprême, qu'ils adoraient sous la forme d'un animal grossièrement sculpté en bois et qu'ils appelaient *Chinigchinich*. Cette image avait de nombreux temples d'une construction essentiellement primitive, établis dans les forêts ou dans des cavités ménagées entre les rochers.

La surveillance des chefs assurait à chaque tribu son approvisionnement. Les chefs partageaient les fatigues et les dangers communs. Quant aux femmes, elles étaient, comme chez tous les peuples sauvages, traitées en esclaves; elles accomplissaient les travaux les plus pénibles, goûtaient rarement les douceurs du repos, se voyaient condamnées à subir les plus rigoureuses punitions et souvent la mort pour une légère offense. Les moins âgés et les plus belliqueux parmi les hommes fabriquaient des arcs et des flèches qui leur servaient à chasser l'antilope, le cerf, le chevreuil et une espèce de gros rat, dont la chair fournissait une substantielle nourriture et dont les peaux étaient utilisées pour la confection des vêtemens; d'autres avaient pour tâche d'amasser des glands. Les vieillards et les enfans consacraient leur temps à la pêche, à la fabrication de paniers et d'ustensiles domestiques, ou transportaient de légers fardeaux. Chaque année, il fallait s'occuper de l'approvisionnement de la tribu. Les femmes étaient alors forcées de parcourir d'immenses savanes pour y récolter les graines de plusieurs

plantes qu'elles rapportaient dans de vastes paniers; elles étaient aussi occupées à la recherche de certaines herbes et à la récolte des fruits qui viennent naturellement dans ces régions. Les travaux de l'approvisionnement achevés, la tribu regagnait son village, composé d'un amas de huttes coniques légèrement construites avec des bâtons et des branches d'arbre recouvertes d'herbes. Jusqu'à épuisement complet des provisions, les Indiens restaient dans une inaction dont ils ne sortaient que pour se livrer avec frénésie aux plaisirs du chant et de la danse. Les étranges cérémonies de leur croyance et les fréquens combats qu'ils se livraient de tribu à tribu se partageaient avec ces divertissemens leurs heures de loisir.

On retrouve ces mœurs dans toute leur rudesse primitive du côté oriental des montagnes de la Sierra-Nevada; c'est de là que viennent assez souvent, dans la partie la plus fréquentée de la Haute-Californie, des bandes d'Indiens animés d'intentions hostiles envers la nouvelle population. Des attaques sérieuses de leur part ont même nécessité l'intervention réitérée du gouverneur de la Californie. Aux débuts de l'exploitation des terrains aurifères, plusieurs émigrans ont eu à se défendre contre ces bandes sauvages, qui ont fait souvent de nombreuses victimes, autant par leur habileté à lancer des flèches que par leur système d'attaques soudaines et imprévues. Ce danger pour l'émigrant diminue chaque jour, au fur et à mesure des vigoureuses résistances et des pertes qu'éprouvent les Indiens, lorsqu'ils viennent disputer le sol à la nouvelle population. L'accroissement de celle-ci ne tardera pas à le faire disparaître entièrement. Quant aux Indiens qui vivent entre la Sierra-Nevada et la mer, sans être plus civilisés que ceux dont je viens de parler, ils sont généralement inoffensifs. Entourés d'Américains et d'Européens, ils n'ont jusqu'à présent puisé dans leur commerce avec les émigrans qu'une triste propension à l'ivrognerie.

Au mois de décembre 1850, j'étais allé faire une excursion sur les placers de la Yuba avec deux fort aimables compagnons de voyage, tous deux anciens officiers de l'armée française; chemin faisant, nous rencontrâmes de ces Indiens isolés ou réunis par tribus qui paraissaient tous d'une excessive timidité; les plus jeunes se cachaient derrière les arbres à notre approche; les autres pouvaient à peine supporter nos regards, malgré notre ardent désir de ne pas les intimider. Je pensai d'abord que la vue de nos armes à feu avait pu leur inspirer des craintes; mais je ne tardai pas à m'apercevoir, par une plus longue fréquentation, que les Indiens de la Californie avaient constamment la même attitude vis-à-vis des Européens. Ces nomades habitans des solitudes californiennes sont en général d'une taille élevée, et qui semble indiquer un tempérament robuste. Leur couleur est à peu près celle du mulâtre, mais avec un reflet rougeâtre ou plutôt cuivré; leurs traits sont empreints d'une grande grossièreté, et leur conformation géné-

rale est très inférieure à celle du noir de la race africaine. Ils ont les lèvres moins saillantes que celles des hommes de ce dernier type; leur nez, court et droit, a des narines très prononcées. Ce qui les distingue essentiellement du nègre proprement dit, c'est une chevelure abondante, lisse, non crépue, d'un noir très prononcé, — une énorme tête et un visage en proportion. Les Indiens sont présentés par les anciens habitans du pays comme très vindicatifs et très perfides. — Ils n'ont, assurent ceux-ci, aucun souvenir des bienfaits qu'ils reçoivent; l'ingratitude leur est commune. L'éducation à laquelle ils sont assujettis dès leur enfance n'est guère propre à développer leur faible raison. L'usage continuel du *sweat-house* (lieu où ils transpirent abondamment) les dispose de bonne heure à la faiblesse et à l'indolence. Les rhumatismes et les spasmes qui les affectent le plus ordinairement sont une triste conséquence de cette habitude; mais ce qui exerce sur cette population le plus de ravages et s'oppose à son accroissement est un mal vénérien dont le germe est inné chez elle. On peut s'expliquer ainsi l'énorme différence qui existe entre les naissances et les morts, et par suite la décroissance rapide de la population indienne en Californie.

Tels sont les aborigènes du vaste pays aujourd'hui occupé par les énergiques enfans de l'Amérique du Nord. Ce portrait peu flatté n'est que trop exact. C'est à cette population à demi sauvage qu'appartenait le sol quand les Espagnols vinrent en prendre possession. Fernand Cortez, après avoir conquis le Mexique, continua ses explorations un peu au nord, et découvrit en 1530 la péninsule qui forme aujourd'hui la Basse-Californie. Malgré l'aspect généralement aride et montagneux que présentait cette contrée, malgré l'inhospitalité de ses habitans, Cortez résolut néanmoins de s'en emparer; de nombreuses circonstances vinrent à l'encontre de ses projets, qui finalement échouèrent. La Haute-Californie, contrée adjacente à cette péninsule, fut découverte en 1541, d'autres disent en 1548, par un navigateur espagnol nommé Cabrillo. Pendant plus d'un demi-siècle après cette découverte, le pays resta dans l'oubli jusqu'au jour où une expédition espagnole, chargée d'en reconnaître le littoral, y trouva d'excellens abris pour les navires et de vastes étendues de terrains situés près de la mer, paraissant fertiles et d'une occupation facile. La colonie de San-Diego fut alors établie à la jonction de la Haute ou Nouvelle-Californie et de la Basse ou Vieille-Californie. C'est alors aussi que commença la conquête de cette région. Les navigateurs de cette époque furent moins habiles à s'emparer du sol qu'à l'explorer; dans tous les cas, ils prirent nominalement possession des pays découverts.

Sir Francis Drake visita en 1578 la partie septentrionale de la Haute-Californie, à laquelle il donna le nom de *New-Albion*. Ce navigateur constata déjà, dans des termes peu équivoques, la richesse du sol en métaux précieux. Sébastien Visconio, touchant par hasard à Monterey

en 1602, proclama ce pays comme faisant partie du territoire espagnol; mais tous ces titres de possession furent rarement reconnus par les puissances rivales, qui se disputèrent long-temps, mais avec mollesse, la possession de la Californie jusque vers la fin du XVIIe siècle, époque à laquelle cette contrée fut cédée à des missionnaires européens. L'influence des missions européennes en Californie marque une nouvelle ère dans l'histoire de ce pays. Grace au discernement, à l'éminente sagacité des missionnaires, à l'art qu'ils possèdent de s'allier les peuplades les plus sauvages, la Haute-Californie atteignit bientôt une prospérité qui, éveillant au loin la cupidité, finit par être une cause d'expulsion pour ceux qui l'avaient fait naître. A la suite d'une révolution, ce pays passa des mains des premiers missionnaires à celles d'autres religieux appartenant à des corporations dont le siége était au Mexique; celles-ci, travaillant d'un commun accord, se partagèrent l'autorité et l'administration du pays en continuant l'œuvre qu'avaient si bien commencée les premiers missionnaires.

La Haute-Californie, à partir de cette époque, ne tarda pas à acquérir une certaine importance. On avait reconnu la fertilité de son sol et les avantages qui résultaient de sa situation géographique. Le nombre des colons s'accrut rapidement, les habitations se multiplièrent en plusieurs lieux et formèrent les germes de petites cités. — Au commencement de ce siècle, de 1802 à 1803, dix-huit missions étaient établies en Californie, et près de chacune de ces missions se trouvait un village de naturels ou d'Indiens qui avaient été attirés par les dons, les promesses et les encouragemens des nouveaux propriétaires du sol. A la même époque, la population de la Haute-Californie, non compris les tribus insoumises des Indiens, atteignait près de 16,000 ames, chiffre bien faible sans doute, si on considère l'étendue du territoire; mais, douze années plus tôt, cette population ne s'élevait pas à 8,000 ames. Cet accroissement eût été plus considérable, si les administrateurs du pays, jaloux de conserver leur autorité intacte, n'eussent été animés d'un esprit hostile envers les colons qui commençaient à y affluer de toutes les parties du monde et cherchaient à s'établir dans le voisinage des missions. L'occupation par famille et par individu, en facilitant la division du sol, eût contribué puissamment à accroître le développement des germes de richesse qu'y avaient répandus avec un zèle infatigable les mêmes hommes qui, dans des vues personnelles, s'opposèrent plus tard aux progrès du pays.

Depuis l'arrivée des missionnaires mexicains, la Haute-Californie pouvait être considérée comme une province de la république mexicaine, ayant pour chef nominal un commandant-général, dont les attributions étaient déterminées par le président de la république et le congrès du Mexique. Le pouvoir législatif de la Haute-Californie était concentré entre les mains d'une députation composée de sept membres

renouvelés partiellement tous les deux ans, et présidée par le chef politique. Le territoire avait été divisé en *presidios, missions* et *petites villes* ou *villages*. Les *presidios* furent institués pour protéger les prédications apostoliques et défendre les missionnaires et leurs prosélytes contre les attaques soudaines des *gentils* ou Indiens sauvages groupés dans le voisinage. Le premièr de ces établissemens fut construit, en 1769, à San-Diego, près de l'Océan Pacifique, à peu de distance de la baie qui porte ce nom, et où les navires pouvaient trouver un abri accessible et commode à toutes les époques de l'année. D'autres points de défense furent établis successivement, suivant les besoins et les circonstances, toujours à une faible distance de la mer, près des endroits où celle-ci offre des conditions favorables au mouillage des bâtimens. Un fort placé à un ou deux milles de chaque *presidio*, dominant la mer, en complétait la puissance d'action en même temps qu'il pouvait, à l'occasion, servir à la défense des côtes.

Les missionnaires acquirent bientôt sur les Indiens qui les entouraient une telle autorité morale, que les *presidios* ne tardèrent pas à devenir complétement inutiles; plus tard, ils furent abandonnés. Quant aux missions, elles conservèrent long-temps leur importance : pendant plus d'un siècle et demi, elles furent la source du développement moral de ce pays, exclusivement habité par des hordes sauvages. Les établissemens des missionnaires étaient situés dans le voisinage des *presidios*, c'est-à-dire près du littoral, dans les parties du territoire les plus favorables à la culture. Leurs productions devinrent assez considérables pour nourrir la population indienne groupée dans le voisinage de chaque mission. Le bétail de la plus grande espèce, les chevaux, les moutons, l'avoine, le maïs, le blé, étaient les principales richesses des missions; les établissemens qui étaient situés le plus au sud fournissaient en outre des raisins et des olives en abondance. La production du bétail acquit par la suite une certaine importance; elle devint l'objet d'un commerce actif avec les vaisseaux étrangers fréquentant ces parages, et qui, en échange du suif et des peaux de bœuf, cédaient une multitude d'objets manufacturés, bien précieux dans un pays où, en fait d'artisans, on trouvait à peine quelques hommes spéciaux pour le travail du fer et le tissage des étoffes le plus indispensables.

Les missions répandues sur le territoire californien étaient au nombre de vingt et une; leurs vestiges attestent aujourd'hui ce qu'elles ont été à une époque encore fort rapprochée, car le dernier de ces établissemens fut construit en 1822, sous le nom de San-Francisco-Dolores : c'est celui qui est situé le plus au nord du territoire.

Les habitans des petites villes ou villages appartenaient tous à la race blanche. Pour les distinguer des Indiens, on les appelait vulgairement les *gens de raison*. Presque tous originaires du Mexique ou

descendans d'un petit nombre d'individus venus de ce pays accompagnés de leurs femmes, quelques-uns comme colons, d'autres au service de l'armée, ils en avaient conservé les mœurs et les traditions. Au commencement de ce siècle, les rejetons de ce noyau composaient une population de près de 5,000 ames, qui s'était formée dans l'intervalle d'une cinquantaine d'années. Indolens par caractère, sans industrie, produisant seulement les denrées les plus indispensables à leur alimentation et ne prenant aucune part au commerce établi par les missions, leur condition matérielle resta toujours la même avant comme après leur installation en Californie. Cette population se livrait presque exclusivement aux plaisirs de la danse, du jeu et de l'équitation. Parmi elle étaient recrutées toutes les compagnies militaires qui formaient la défense des *presidios*, et où se trouvaient, — rapportent quelques Européens qui habitaient le pays à cette époque, — les premiers cavaliers du monde. La fécondité des *gens de raison* tenait du prodige; il était assez rare de rencontrer un couple avec moins de douze ou quinze enfans, et souvent ce dernier chiffre était dépassé. Jouissant généralement d'une santé des plus prospères, ils atteignaient communément l'âge de quatre-vingts à cent ans, dans ce climat où la plupart des infirmités sont inconnues, et dont l'influence salutaire est démontrée par la vigueur même des habitans.

On voit quels étaient, il y a environ trente années, l'état social et la condition de la population d'origine espagnole en Californie. Les hommes qui prenaient la plus grande part à la direction des affaires de ce pays avaient, à l'origine, répandu les premiers bienfaits de la civilisation, en s'efforçant, avec une charitable persévérance, d'assimiler les naturels, plongés dans une barbarie profonde, aux autres créatures humaines. Ces louables efforts furent, dans de certaines limites et pendant quelque temps, couronnés de succès, car les Indiens finirent par comprendre le bénéfice qui résultait pour eux de leurs relations avec ces zélés pasteurs : ils se rangèrent en grand nombre sous leur autorité paternelle. Après avoir agi avec tant d'abnégation et apporté de grandes améliorations dans ce territoire et les mœurs de sa population, les mêmes administrateurs, animés plus tard d'un esprit exclusif contre des émigrans industrieux dont la coopération eût été profitable au pays, ne tardèrent pas à perdre le fruit de tant de labeurs. Privés bientôt de la salutaire influence de leur appui, les Indiens retournèrent à cet état primitif et sauvage pour lequel ils avaient un penchant naturel, et devinrent moins accessibles qu'ils ne l'avaient été d'abord aux bienfaits de la civilisation. La période de bon accord entre les Européens et les Indiens dura néanmoins jusqu'en 1835, époque des troubles qui devaient imposer à cette partie du Mexique une autre forme de gouvernement. Les membres des corporations religieuses, placés

jusqu'alors à la tête des missions qu'ils avaient fondées et développées, ne furent plus admis à prendre part à la direction de ces établissemens; ils furent remplacés par de simples pasteurs dont les troupeaux disparurent presque entièrement peu de temps après la formation de la nouvelle administration. Celle-ci, qui n'était que la représentation du gouvernement central, était composée d'hommes intéressés et avides, qui exerçaient sur les naturels de nombreuses exactions, dévastaient le pays et provoquaient de la part de ces derniers de terribles représailles. Dans toute l'étendue du territoire, de l'Océan Pacifique aux montagnes de la Sierra-Nevada, et du cap Mendocino à San-Diego, Indiens et Mexicains étaient constamment engagés dans des luttes stériles qui n'amenaient aucune soumission de la part des vaincus, car le gouvernement mexicain était malheureusement incapable de rétablir l'ordre parmi ses sujets en Californie.

Sous la funeste influence de cette anarchie, le pays rétrograda avec rapidité. Les missions, d'abord si florissantes, furent bientôt abandonnées; les champs qui les avoisinaient devinrent improductifs, et la contrée intérieure se dépeupla pour rentrer dans le néant d'où elle sortait à peine. Une race entreprenante, possédant au suprême degré l'énergie et toutes les qualités qui font de ses enfans les plus habiles colons du monde, la race américaine, avait alors poussé ses investigations jusque vers ces parages; elle y avait constaté l'excellence du climat, la fertilité du sol, et, avant toute chose, la situation avantageuse d'un territoire susceptible de donner aux états voisins de l'Atlantique une grande extension commerciale. Des compagnies d'Américains venus par diverses voies, les uns par le chemin périlleux des Montagnes Rocheuses et de la Sierra-Nevada, les autres en doublant le cap Horn ou en traversant l'isthme de Panama, s'étaient installées dans le pays, où ils s'adonnèrent principalement à l'agriculture. Quant à ceux qui étaient habitués à manier la hache et la scie, ils établissaient des constructions propres aux divers usages du colon dans ce singulier style d'architecture qui a toujours l'apparence du provisoire et que paraît affectionner l'Américain. Les États-Unis étaient ainsi, par le fait, en possession de la Haute-Californie avant même d'être en guerre avec le Mexique. Le gouvernement mexicain, épuisé par de vains efforts et affaibli par des divisions intestines, ne put s'opposer à l'invasion des Américains dans le territoire où ils se trouvaient déjà en grand nombre; ceux-ci, ne rencontrant aucune résistance, occupèrent sans coup férir cette nouvelle contrée, en se portant à la fois à Monterey et à San-Francisco, où flotte depuis le mois de juillet 1846 le pavillon des états de l'Union américaine, orné, depuis l'automne de l'année 1850, d'une nouvelle étoile qui représente l'état de la Haute-Californie.

Peu de temps avant 1846, la population répartie sur ce territoire,

sans compter les Indiens, pouvait être évaluée à 10,000 ames. Dans ce nombre figuraient 8,000 Californiens originaires du Mexique et 2,000 étrangers arrivés successivement de divers pays et notamment des États-Unis. Parmi les nations de l'Europe qui avaient fourni leur contingent dans ce commencement d'immigration, la France était placée au premier rang. Plusieurs de nos compatriotes se livraient dès cette époque à des opérations commerciales sur le littoral et dans l'intérieur du pays; quelques-uns même s'adonnaient déjà à certains travaux d'agriculture, à la culture de la vigne par exemple. San-Francisco n'était encore qu'un village de fort peu d'importance, ayant à peine une population de *cent cinquante* habitans : situé près de la baie la plus vaste et l'une des plus accessibles qu'il y ait probablement au monde, ce point n'était fréquenté que par des navires baleiniers venant y chercher refuge et par un petit nombre de bâtimens marchands, envoyés par des maisons de New-York et de Boston, qui avaient depuis des années le monopole de toutes les transactions opérées sur cette côte de l'Océan Pacifique. Ces bâtimens, installés pour vendre en détail divers objets de première nécessité aux habitans du pays, n'étaient guère que des magasins ambulans qui se transportaient d'un port à l'autre pour échanger leurs produits à des prix exorbitans et recevoir en retour, à des prix minimes, les peaux et le suif que fournissait le bétail des missions. Jusqu'en 1846, le commerce de la Haute-Californie consistait en ces sortes d'opérations d'une importance assez restreinte, mais dont les résultats valurent d'immenses fortunes aux négocians américains qui les avaient dirigées.

En 1847, lors de la cession définitive de la Californie à l'Union américaine, et peu de temps avant la découverte des riches gisemens aurifères, la population de San-Francisco s'élevait à 1,200 ames. Cet accroissement dans le chiffre des habitans, occasionné par l'arrivée successive d'Américains qui venaient s'y installer, continua dans des proportions analogues jusqu'au commencement de l'année 1848, époque à laquelle fut constatée la présence de l'or sur les bords de la rivière désignée plus tard sous le nom d'*American River,* l'un des affluens du Sacramento. L'heureux événement ne put long-temps rester secret. Bientôt des colonnes de travailleurs, venant de tous les points du globe, se répandirent dans les vallées du Sacramento et de Saint-Joachim pour prendre leur part du trésor renfermé dans les bassins des nombreux cours d'eau qui sillonnent cette contrée si favorisée.

II. — LA CALIFORNIE SOUS L'ADMINISTRATION AMÉRICAINE.

Ainsi une période d'indépendance sauvage avant l'arrivée des Espagnols, une période de gouvernement théocratique depuis l'installation

des missionnaires, puis quelques années d'agitation entre la guerre d'affranchissement et l'annexion aux États-Unis, — ce sont là trois époques distinctes dans l'histoire de la Californie qu'il importait de noter et de caractériser avant d'arriver à l'époque actuelle.

A la fin de 1849, la population totale de la Haute-Californie, non compris les Indiens, était évaluée à 150,000 ames. C'est le chiffre auquel elle s'est à peu près maintenue pendant l'année 1850, le nombre des départs compensant celui des arrivées. Les Français entrent pour une proportion considérable dans cette nouvelle population. Il n'y en a pas moins de 18 à 20,000, parmi lesquels 8 à 10,000 sont exclusivement occupés à la recherche de l'or dans les deux vallées principales du Saint-Joachim et du Sacramento et jusque sur les montagnes de la Sierra-Nevada, qui limitent ces deux vastes bassins. Le reste de l'immigration française est réparti dans les villes et sur le littoral, s'occupant généralement de commerce ou s'adonnant à des travaux souvent pénibles, mais que d'impérieuses nécessités ont dû faire accepter. Un tiers de la population totale, c'est-à-dire environ 50,000 individus, se livrent à la recherche du précieux métal; les deux autres tiers, occupés aux opérations commerciales les plus variées, résident dans des hameaux décorés par avance du nom de villes, ou dans de véritables cités comme San-Francisco, Stockton, Marysville, Monterey et San-José.

San-Francisco ne renferme pas moins de 40,000 habitans, sur lesquels on compte de 5 à 6,000 Français. Cette ville ne partage point, par sa situation, les avantages que présente la baie près de laquelle elle est établie; elle repose sur le versant d'une colline au sol aride et sablonneux, dont la pente rapide se déroule sans point d'arrêt jusqu'à la mer. Ses quartiers les plus commerçans étaient naguère couverts par les vagues; l'emplacement d'une cité active et populeuse n'y existait réellement point. Il n'a rien moins fallu, pour le créer, que des travaux gigantesques comme ceux que comportait l'empiétement sur les vagues d'un immense océan. Ces travaux, qui se poursuivent encore avec activité, ont été néanmoins devancés par l'esprit d'entreprise du peuple américain, qui s'est donné un libre essor en multipliant dans la baie, sur une surface considérable, des quais, des magasins et entrepôts dont l'accès facile économise le temps et simplifie les manœuvres qui accompagnent les nombreuses transactions opérées chaque jour sur ce vaste marché. C'est sur des pilotis, fixés comme par enchantement dans un sol peu résistant, que ces diverses constructions ont été établies. Les nombreux incendies qui se sont succédé depuis moins de deux ans avec tant de rapidité ont amené des améliorations sensibles dans l'art d'édifier les constructions en Californie. Il est vrai qu'à l'origine l'absence ou la rareté des matériaux les plus indispensables en avait élevé le prix dans de telles proportions, que l'établissement défi-

nitif d'une cité de l'importance de San-Francisco eût absorbé et au-delà les capitaux de tous les marchés des États-Unis. Les seules constructions possibles dans de semblables conditions se réduisaient à de chétifs abris grossièrement édifiés avec quelques madriers et rapportant néanmoins dans les parties de la ville situées près du port dix ou vingt fois le revenu du plus bel hôtel de Paris dans le faubourg Saint-Germain ou la Chaussée-d'Antin. Les rapides progrès de la spéculation amenèrent bientôt en Californie tous les matériaux nécessaires. Un peu plus tard, des expéditions parties de divers points du globe apportèrent en surabondance dans cette nouvelle contrée les divers produits dont le besoin s'était fait sentir moins d'une année auparavant. Ce fut alors un véritable déluge de matériaux ou de produits manufacturés; les magasins et entrepôts ne suffisaient pas pour les contenir; les rues en étaient jonchées, et la dépréciation, pour la plupart des objets importés, atteignit un tel degré, que les frais seuls de débarquement dépassèrent la valeur que le cours de la place leur avait assignée. C'est ainsi que l'on a vu jeter à la mer des maisons en bois venues à grands frais d'Europe et de Chine, des étoffes, des vêtemens, et jusqu'à des produits alimentaires !

Tous ces beaux bénéfices qui, depuis 1848, ont eu tant de retentissement aux États-Unis et en Europe, se traduiraient aujourd'hui, pour le plus grand nombre du moins, par des résultats négatifs ou des pertes réelles, si la balance était opérée pour les transactions effectuées jusqu'en 1850. Les grandes fluctuations dans les prix occasionnées par les arrivages successifs et trop nombreux de navires lancés et partis de toutes les directions ont fini par réduire les affaires à l'état de spéculations aventureuses dont le succès ne pouvait être garanti par le travail et l'intelligence; c'est un jeu de hasard soumis aux chances les plus capricieuses.

Le nombre de navires, sous divers pavillons et généralement de grande capacité, qui arrivent annuellement à San-Francisco, est évalué à quinze cents, jetant sur cette plage plus de 600,000 tonneaux de denrées et d'articles manufacturés. On peut attribuer ainsi à chaque habitant une consommation moyenne et annuelle de 4 tonneaux sur les marchandises importées. Les États-Unis figurent à eux seuls, dans cette totalité, pour 500,000 tonneaux; l'Angleterre et ses colonies, pour 60,000; la France, la Hollande, les villes anséatiques et le Chili réunis, pour 70,000 environ. Ces importations sont d'autant plus disproportionnées, que le pays où elles arrivent produit en abondance du bétail, possède des forêts et des plaines garnies de gibier, des rivières où les meilleurs poissons abondent, et des jardins où la culture des légumes a pris depuis près de deux ans une certaine importance. La farine du Chili, — le sucre, le thé, le café, — les vins et eaux-de-vie de France, certains

articles de goût pour lesquels nous n'avons pas de rivaux au monde, forment autant de séries de marchandises dont l'écoulement, dans un délai variable, il est vrai, sera presque toujours assuré en Californie. Aujourd'hui nos exportations pour ce pays devraient se borner exclusivement à nos vins et eaux-de-vie, par des envois successifs et sur des bases raisonnées, de manière à ne point surcharger ce nouveau marché, où les fluctuations défavorables à la valeur des marchandises sont souvent produites par des arrivages peu considérables que la spéculation fait envisager comme un signe précurseur de nouvelles et nombreuses expéditions. L'envoi de nos vins devrait avoir lieu en demi-pièces, solidement établies, afin d'en rendre le transport facile à toutes les époques de l'année jusque sur les lieux de consommation. Il faut d'ailleurs, dans toutes les expéditions de marchandises françaises pour la Californie, agir avec circonspection et redouter les approvisionnemens qui peuvent exister dans les différens ports des États-Unis, comme à New-York, Boston et Baltimore. Les Américains ont établi depuis peu d'années de nouveaux bâtimens taillés pour la course, qui forment aujourd'hui la presque totalité de la marine des États-Unis. Ces navires, bien connus sous le nom de *clippers*, franchissent fréquemment dans l'intervalle de trois mois l'immense distance qui sépare l'un des trois ports américains de San-Francisco, tandis que nos navires de commerce partis du Havre pour la même destination restent en route communément cinq et six mois.

Il peut y avoir dans cette différence entre la marche des navires américains et celle des navires européens l'explication d'un fait étrange qu'on a pu noter fort souvent sur le marché de San-Francisco. Les produits expédiés d'Europe, avec toute la diligence possible et au moment où ils étaient le plus demandés sur le marché, y ont presque toujours, en arrivant, rencontré un encombrement de produits semblables. Au contraire, les marchandises expédiées des mêmes ports pour la même destination, à l'époque où le besoin ne s'en faisait nullement sentir, ont trouvé très souvent, à leur arrivée, un placement facile et avantageux. Il ne faudrait cependant pas déduire de ces remarques une règle générale et une ligne de conduite à suivre : c'est plutôt un fait qu'il faut soumettre à l'appréciation de nos maisons de commerce dont les relations se sont étendues jusque vers cette contrée.

Depuis cinq ans environ que les Américains possèdent la Haute-Californie, d'immenses progrès matériels ont été réalisés dans ce pays; des travaux d'une importance gigantesque ont été accomplis avec une rapidité qui tient du prodige; des montagnes entières ont disparu, de vastes cités ont été créées comme par enchantement, des routes ont été percées, et tous les cours d'eau navigables sont aujourd'hui sillonnés par de nombreux bateaux à vapeur. D'autres travaux non moins

importans ont facilité l'exploitation des terrains aurifères, dont la production, jusqu'à l'année 1851 inclusivement, peut être évaluée à 800 millions de francs au moins.

Ces résultats sont d'autant plus surprenans, qu'ils ont été obtenus dans les circonstances les plus défavorables où puisse être placé un pays qui sort du néant pour devenir subitement le théâtre d'un commerce considérable, et qui est obligé de rétribuer ses derniers travailleurs, ceux qui n'ont que la force musculaire, à un taux exorbitant (1).

Les Américains se sont montrés beaucoup plus habiles à tirer parti, par petites associations ou individuellement, de tous les avantages naturels que présentait cette contrée qu'à y fonder une administration loyale et éclairée, prêchant par de bons exemples, et n'ayant pour mobile que le développement du pays au double point de vue moral et matériel. L'homme public vraiment désintéressé est une exception qu'on ne rencontre guère en Californie; le fonctionnaire américain y est venu au même titre que le chercheur d'or des placers; tous les deux poursuivent les chances de la fortune avec la même ténacité. L'intérêt personnel et le besoin de satisfaire des appétits fort exigeans sont les seuls leviers qui font mouvoir le citoyen américain transporté en Californie; sa fibre y paraît insensible aux sentimens élevés. Celui qui s'occupe de commerce s'y livre généralement avec la témérité d'un homme qui regarde comme une chimère toute espèce d'engagement moral; ou, s'il met plus de réserve dans ses transactions, c'est qu'il en connaît d'avance le résultat. A d'honorables exceptions près, le *Yankee* est non-seulement avide de gros bénéfices, mais encore il aime le succès, et il n'en trouve pas de plus flatteur et d'un plus grand attrait que de surprendre l'ignorance ou la bonne foi d'un client peu expérimenté. Il se livre d'ailleurs aux affaires avec la même ardeur et le même empressement qu'il déploierait pour percer une route ou pour niveler le sol. Tel homme qui, aux États-Unis, était cultivateur ou le plus obscur des artisans se trouve en Californie brusquement transformé en légiste : il remplit, par exemple, les fonctions d'avocat ou de juge de paix. Tel autre qui hier présidait à San-Francisco une table de jeu dans un des nombreux tripots de cette cité occupe aujourd'hui une des plus hautes fonctions dans la magistrature; enfin il en est qui, choisis par leurs compatriotes pour veiller à la sécurité publique, profitent de leurs nouvelles attributions pour diriger des maisons de jeu ou des lieux de débauche, rendez-vous des *gamblers* ou joueurs de profession.

L'influence de pareilles mœurs ne détourne point cependant l'im-

(1) Ce taux est déterminé par la journée du chercheur d'or, qui est aujourd'hui de 20 à 25 francs, et qui était, il y a moins de deux ans, de 60 à 80 francs.

mense majorité de ces hommes de la pratique de leurs différens cultes : on les voit déployer une ferveur religieuse capable d'en imposer à ceux qui n'ont pas eu d'intérêts à débattre avec eux. Toutes les affaires sont rigoureusement interrompues le dimanche; ce jour-là et les autres jours fériés sont consacrés, comme aux États-Unis, à chanter des hymnes au Seigneur dans les diverses chapelles qui ont été les premiers monumens élevés en Californie.

Une administration composée de tels élémens, livrée à tous les désordres qu'amènent la cupidité et le déréglement des individus qui la représentent, ne peut être entourée de ce prestige d'honorabilité si nécessaire à son existence; l'autorité qui en émane est purement nominale, et sa protection devient même compromettante dans les momens d'effervescence. L'habitant de ce pays, où il n'existe d'ailleurs aucune espèce de force armée, doit veiller lui-même à sa sûreté personnelle et à celle de ses propriétés. L'insuffisance de la protection individuelle a donné lieu à des associations de citoyens qui, dans les circonstances critiques, instituent des comités de vigilance chargés de sévir contre les auteurs de crimes audacieux que la justice régulière a souvent laissés impunis : triste spectacle où l'on voit un peuple déposer une autorité émanant de son propre choix pour en établir passagèrement une autre à laquelle la précipitation fait commettre quelquefois des erreurs à jamais regrettables!

III. — LES GISEMENS AURIFÈRES ET LES PROCÉDÉS D'EXPLOITATION.

Le travail est le seul lien qui réunisse les élémens divers de cette population groupée sous la tutelle fort insuffisante, comme on voit, de l'administration américaine, et par travail on ne peut guère entendre aujourd'hui en Californie que l'exploitation des gisemens aurifères. A quels procédés se réduit cette exploitation? à quels résultats est-elle arrivée? L'intérêt actuel de cette double question doit seul nous occuper.

La recherche du précieux métal n'exige aucun effort d'imagination; le géologue le plus pénétrant éprouverait de grandes difficultés à déduire de la nature et des configurations du sol une loi donnant quelques indications sur la répartition de l'or dans les terrains d'alluvion qui le recouvrent. C'est à toutes les profondeurs et sous les dimensions et les formes les plus variées, depuis la parcelle atomique jusqu'à la pépite du poids de plusieurs kilogrammes, que le mineur le rencontre dans les ravines, sur le versant des collines qui forment les derniers échelons des montagnes de la Sierra-Nevada, et dans des espaces plus ou moins considérables, comprenant quelquefois d'immenses plateaux recouverts d'une couche épaisse de terre argileuse résultant du dépôt lent des eaux à diverses époques. L'or natif existe

abondamment aussi dans les terrains de transport qui tapissent le lit des rivières, ou qui ont envahi le sol parallèlement au cours de celles-ci, sous la forme de bancs sur lesquels les eaux s'épanchent à l'époque de la fonte des neiges des montagnes les moins élevées. La majeure partie de l'or extrait jusqu'à ce jour provient du lavage de ces alluvions, où il se trouve disséminé, dégagé de toute matière étrangère et réduit à un très grand état de division. C'est sur les bords de ces rivières que furent établis à l'origine les principaux champs d'exploitation des terrains aurifères de la Californie; l'extraction opérée d'abord par des ustensiles destinés à de tout autres usages donna des résultats inespérés. Le travailleur n'avait pas à faire des recherches pour procéder au triage des terres dont il devait opérer le lavage; l'or existait partout presque également; l'examen le plus sommaire en accusait la présence sous la forme de paillettes ou petits grains roulés à angles arrondis. Cependant l'extraction de ces premiers dépôts fut très incomplète, et les mêmes terrains repris et traités aujourd'hui par les machines d'une perfection suffisante, que les Américains ont introduites, donnent de très beaux résultats (1).

Les affluens du Sacramento se sont surtout fait remarquer par la richesse des alluvions qui y sont déposées et par la facilité du traitement auquel celles-ci peuvent être soumises. Triturées et charriées au loin par l'action puissante des cours d'eau, ces alluvions sont formées en général de fragmens de diverses roches liés entre eux par un ciment argilo-ferrugineux très chargé de sable; la roche qui domine par ses affleuremens nombreux dans le lit des cours d'eau et dans l'intérieur des vallées est de l'espèce amphibolique, et particulièrement de la variété dite *diorite*.

Le traitement de cette catégorie de terrains aurifères est, comme je l'ai dit, fort simple. On se contenta d'abord de l'ustensile le plus primitif, la sébile, désignée sous le nom de *bâtée*, que remplacèrent dans la suite des vases métalliques d'une forme semblable. On opérait ainsi sur de petites masses de 8 à 10 décimètres cubes par des lavages successifs jusqu'au moment où l'eau, par l'action mécanique que lui donnait le mineur en imprimant à la sébile un double mouvement de rotation, séparait l'or, réduit à l'état de paillettes et de grains roulés, des matières terreuses qui l'accompagnaient. Ce procédé, presque exclusivement employé à l'origine, est aujourd'hui rarement en usage; il exige, de la part du travailleur, une certaine pratique, et les hommes

(1) Je visitai en 1851 le champ d'exploitation désigné par les mineurs sous le nom de *Long-Bar*, sur les bords de la rivière Yuba, l'un des affluens du Sacramento; les alluvions qui y sont déposées, presque entièrement abandonnées alors, sont néanmoins fort riches; partout je voyais l'or briller de son éclat métallique. En expérimentant sur un volume d'alluvion d'environ 80 décimètres cubes, je retirai par le procédé le plus simple, c'est-à-dire en faisant usage de la *bâtée*, une valeur correspondant à 2 fr. 50 c. La même opération, répétée sur d'autres points, donna des résultats presque équivalens.

même les plus exercés à ce mode de lavage évaluent le rendement des terrains aurifères à la moitié de celui que donnerait le même volume de matières traité dans les machines à mercure. Les Sonoriens et les Mexicains, qui excellent dans le traitement de ces terrains, n'ont cependant pas renoncé à faire usage du procédé par la bâtée; ils possèdent au suprême degré ce qu'on peut appeler le *tour de main*. Éclairés par une longue expérience, ils savent imprimer à ce récipient les mouvemens les plus propres à effectuer la séparation du métal et des matières terreuses, et, lorsque l'état de division de celles-ci est assez avancé, il leur arrive même souvent de substituer à l'action mécanique de l'eau le souffle intense de leurs poumons.

Le procédé par la bâtée, fort imparfait, au moins pour la généralité des émigrans, a toutefois l'avantage de prévenir les débats auxquels donne lieu fréquemment l'association des travailleurs, réduite même à la plus simple expression. Dans l'exploitation du sol aurifère en Californie, le produit ou la rémunération du travail doit être rigoureusement en raison directe des efforts exercés. Le procédé dont je viens de parler résout la difficulté, en ce sens qu'il livre le travailleur à lui-même, et l'oblige à compter seulement sur ses propres efforts.

Les machines américaines, désignées sous le nom de *cradle* (berceau), qui trouve son explication dans la forme de ces instrumens, sont aujourd'hui généralement employées. Très simplement construites, à l'abri de tout dérangement, d'un poids léger qui en facilite le transport, et d'un prix minime qui les rend accessibles à tous les émigrans, ces machines sont suffisamment perfectionnées pour le traitement des alluvions aurifères. On peut même les disposer de façon à utiliser l'action du mercure (1), qui a la propriété de s'emparer avec avidité de presque toutes les particules d'or en contact avec les matières terreuses, dont le rendement atteint alors les proportions les plus élevées. L'emploi de la machine à mercure n'est cependant pas aussi général qu'il devrait l'être : un désir commun, chez presque tous les mineurs, d'obtenir la poudre d'or avec tout son éclat métallique, et la préférence que les banquiers de San-Francisco accordent à ce métal isolé par des lavages successifs, ont contribué à retarder l'application exclusive du procédé par amalgamation.

Dans les circonstances actuelles, les chiffres suivans expriment la richesse des terrains de transport, ou plutôt la quantité d'or que le travailleur peut en extraire, selon les procédés dont il fait usage : par la bâtée,

(1) Les riches gisemens de cinabre (bi-sulfure de mercure) exploités depuis quelques années en Californie par M. Forbes, consul de sa majesté britannique, et d'autres non moins importans qu'on a découverts ou mis récemment en exploitation, répandent sur le marché de San-Francisco ce métal en assez grande abondance pour le maintenir toujours à des prix peu élevés.

un homme, travaillant de neuf à dix heures par jour, opérera le lavage d'un mètre cube d'alluvion et en retirera la valeur moyenne de 10 à 12 fr.; — par la machine désignée sous le nom de *cradle*, deux hommes associés au même travail traiteront, dans le même intervalle, 3 mètres cubes qui leur produiront une valeur moyenne de 40 à 45 francs ou un peu plus de 20 francs par travailleur; — enfin, en faisant usage de la même machine appropriée au procédé par l'amalgamation, quatre hommes traiteront dans la même journée 6 mètres cubes d'alluvion et en obtiendront un produit moyen de 45 grammes, correspondant à 150 francs, ou environ 37 francs chacun. La quantité d'or extraite des mêmes terrains varie ainsi du simple au triple, suivant la perfection du traitement auquel on les soumet.

Les gisemens situés dans les ravines des montagnes les moins élevées dont est flanquée la Sierra-Nevada, et ceux qui occupent des espaces souvent considérables dans l'intérieur des vallées, forment deux autres catégories de terrains bien distinctes de celles dont je viens de parler. L'or n'y existe plus au même état; il a conservé la forme et les dimensions qu'il avait contractées en s'agrégeant au quartz avec lequel on le rencontre fréquemment associé. Le mineur peut y faire de très belles découvertes; on y a trouvé des lingots d'or pur pesant jusqu'à vingt-trois livres; j'en ai vu et touché un du poids de treize livres qu'une société de quatre Français avait extrait à un pied au-dessous du niveau du sol. Cependant, si le travailleur n'est pas doué d'une grande persévérance et d'une certaine confiance dans ses efforts, le découragement peut s'emparer de lui, car plusieurs journées d'un travail pénible se passent parfois sans qu'il rencontre la moindre pépite. L'exploitation des bancs d'alluvion offre, on le voit, beaucoup plus de garanties que celle des terrains où l'or se présente par fragmens isolés et de grande dimension. Dans le premier cas, la rémunération est immédiate; à la fin de chaque jour, le mineur recueille le fruit de son travail.

Le traitement des gisemens dans les ravines est ordinairement le même que celui des alluvions des terrains de transport. Cependant, comme le précieux métal y existe plus inégalement réparti et généralement sous des formes et des dimensions palpables, atteignant même quelquefois le volume des petits cailloux qui l'accompagnent, l'attention du mineur doit être plus soutenue que lorsqu'il s'agit simplement du triage de matières sableuses. On peut néanmoins exploiter les ravines sans recourir à l'opération du lavage. Il y a même des terrains éloignés de tout cours d'eau où des fragmens d'or, mêlés au quartz, sans aucune altération dans leur forme primitive, peuvent être recueillis à la main. De là vient le nom de ***dry diggings*** que les Américains ont donné à ces étendues de terrain, formées par le dépôt lent

et successif de matières qui proviennent des montagnes et des collines adjacentes. Pour ces deux dernières catégories de terrains, l'extraction peut se continuer pendant le cours des diverses saisons. Il n'y a pas à redouter, comme dans le traitement des sables aurifères près des lits des rivières et notamment dans le bassin du Sacramento, les inondations qui se reproduisent périodiquement au moment des pluies, en grossissant assez les ruisseaux et les rivières pour interrompre le travail pendant le quart ou le tiers de l'année. Située, au contraire, à une certaine hauteur au-dessus de l'Océan Pacifique et d'une configuration accidentée, la vallée du Saint-Joachim, où l'on rencontre surtout les terrains désignés sous le nom de *dry diggings* (fouilles sèches), est habitable à toutes les époques de l'année, au moins pour le mineur persévérant.

L'or se rencontre aussi en quantité considérable, dont on ne peut encore avoir la mesure approximative, dans les nombreux filons de quartz qui avoisinent les montagnes de la Sierra-Nevada, ou qui se montrent, par leurs affleuremens, dans l'intérieur des vallées. On l'y trouve même sous forme de différentes veines qui sont sans doute les dernières traces des puissantes déjections aurifères venues, comme les roches cristallines, du sein de la planète, et que les eaux, dans leur déchaînement, disséminèrent en tous sens à cette époque qui, dans la série des âges géologiques, précéda l'apparition de l'homme sur la terre. Le plus ordinairement, l'or existe à l'état de mélange intime avec le quartz dans des proportions très variables, mais toujours supérieures aux dépenses que comporte le traitement de la roche pour l'extraction du métal, dépenses que l'on évalue aujourd'hui à 6 centimes par livre de matière traitée.

La source primitive des gisemens divers de l'or californien provient, à n'en pas douter, de ces mêmes filons de quartz qui, en certains lieux, semblent s'être désagrégés sur place, sous l'action lente et successive des eaux pluviales et de l'atmosphère. L'or des *dry-diggings* a vraisemblablement cette origine. Les observations que j'ai faites sur la répartition de l'or dans les terrains d'alluvion des divers cours d'eau qui sillonnent la Haute-Californie et celles que j'ai recueillies de la bouche des mineurs viennent à l'appui de cette opinion. Ainsi, par exemple, tandis que les affluens des deux fleuves, le Sacramento et le Saint-Joachim, fournissent sur leurs rives, et jusque dans l'intérieur de leurs lits, ces champs d'exploitation qui ont occupé jusqu'à ce jour la majeure partie des travailleurs, ces deux fleuves et la partie du sol qui les avoisine, meublés par un terrain argileux d'une formation postérieure à celle des terrains de transport qui caractérisent le parcours des affluens, ont à peine donné, dans les nombreuses recherches tentées jusqu'à ce jour, des traces du précieux métal. La gangue avec la-

quelle on le trouve associé, composée toujours de débris de quartz, prouve aussi que le gisement de l'or en Californie s'est rencontré de tout temps dans les roches de cette formation, qui le recèlent encore aujourd'hui en quantité considérable.

Il est probable néanmoins que l'or existe dans toute l'étendue des bassins des deux fleuves principaux, mais à des profondeurs très variables. Les perturbations qui se sont opérées à la surface de la planète ont dû amener, dans cet espace si limité, des résultats généraux. Tous ces débris de roches, transformés par l'action des eaux en couches friables, chargées de particules d'or, doivent être répandus sur la presque totalité de la superficie de ces vallées.

L'activité des émigrans, à une époque peu éloignée, se reportera entièrement vers l'exploitation des mines de quartz, qui constituera alors une industrie régulière, versant chaque année sur les divers marchés du monde une valeur pour ainsi dire déterminée d'avance par le nombre et la puissance des appareils employés à cet effet. Plusieurs tentatives, qui ne permettent plus de douter de la richesse de ces filons, ont été faites par des capitalistes américains et français, et se continuent chaque jour au milieu des difficultés créées par les prix élevés de la main-d'œuvre et par les moyens incomplets que présentent les faibles ressources du pays pour l'établissement de ces engins. L'exploitation des mines ne prendra l'extension dont elle est susceptible qu'à dater de l'épuisement, sinon absolu, au moins relatif, des terrains d'alluvion qui occupent aujourd'hui la population émigrante. Le pays lui-même ne prendra un développement durable qu'à partir du jour où le travail se transformera en une autre source de richesse, soit par la fécondation du sol, soit par l'intervention d'industries nouvelles appropriées à sa situation. Que l'or s'épuise lentement ou avec rapidité dans les terrains d'alluvion qui le recèlent encore aujourd'hui, la production de ce métal ne peut en être affectée; elle pourra même devenir plus considérable par le traitement exclusif des mines de quartz capables d'occuper des milliers de compagnies pendant des siècles. Il n'est donc pas hyperbolique d'évaluer l'extraction, pour les années à venir, au taux où elle est parvenue l'année dernière, c'est-à-dire *à soixante millions de dollars* ou 300 millions de francs. Dans l'intervalle de dix années seulement, l'extraction de l'or en Californie s'élèvera ainsi au chiffre de *trois milliards!* Il faut ajouter à cette production celle de l'Australie, il faut tenir compte aussi de la richesse des sables aurifères d'Upata dans le Venezuela, — sur lesquels un ingénieur français, M. Alphonse Ride, a donné ici même des indications précieuses (1), pour apprécier toute la portée des modifications que

(1) Voyez la livraison du 1er novembre 1851.

les récentes découvertes peuvent entraîner dans notre système monétaire tel qu'il existe depuis 1802 (1).

La répartition de l'or extrait des gisemens de la Californie pendant l'année 1851 a eu lieu entre la métropole des États-Unis sur les rives de l'Atlantique, quelques ports de l'Amérique du Sud sur l'Océan Pacifique, et plusieurs points, tels que la Chine, les îles Sandwich, qui, en échange, ont fourni au marché de San-Francisco une partie de son approvisionnement en denrées et en marchandises. Le Mexique par Mazatlan et Acapulco, les pays d'Europe par l'isthme de Panama et la ligne des *steamers* anglais établie entre Chagres et Southampton, reçoivent aussi directement chaque année une petite fraction de l'or de Californie. Toutefois la majeure partie de ce métal arrive d'abord à New-York, qui en a reçu l'année dernière pour une valeur de 42,671,432 dollars ou 213,357,160 francs. Le marché de San-Francisco en retient une certaine quantité; on évalue, par exemple, pour la même année, à 6 millions de dollars ou 30 millions de francs l'émission de pièces d'or faite par les cinq établissemens qui frappent monnaie dans cette cité, à 1,200,000 fr. la portion de ce métal employée par les orfévres et bijoutiers de San-Francisco, et à 2 millions de dollars la réserve des mineurs ou ce qui reste dans leurs ceintures. On estime aussi que les chercheurs d'or venant du Mexique, du Chili et de l'Oré-

(1) L'effet déterminé par cet accroissement si considérable dans la production de l'or ne peut être cependant immédiat, il sera atténué quelques années encore par des exigences nouvelles à satisfaire et par des besoins qui se font sentir depuis long-temps. L'or sera bientôt d'un emploi plus universel qu'aujourd'hui dans la confection des objets de luxe. Il va se répandre dans les pays où il circule encore très lentement, comme en Allemagne, en Prusse et surtout en Autriche, où la pénurie des monnaies d'or est si complète, qu'on y est obligé de se servir presque exclusivement de papier-monnaie; enfin, dans le système monétaire, l'or paraît appelé, dans un avenir peu éloigné, à se substituer presque intégralement, d'une manière successive, à l'argent, qui, par son poids et son volume encombrant, offre de réels inconvéniens dans les transactions usuelles. Dans ces derniers temps, l'active fabrication en France des pièces de 20 fr. et de 10 fr. et l'émission considérable aux États-Unis d'aigles et demi-aigles (26 fr. et 13 fr.) ont diminué les demandes de l'argent en le rendant par conséquent moins rare comme métal. Avant 1850, le monnayage de l'or en France avait varié de 2,086,420 fr. (en 1846) à 39,697,740 fr. (en 1848); en 1850, il s'est élevé à 85 millions, et en 1851 il est parvenu à 254,500,000 fr pour les dix premiers mois seulement, ce qui suppose une émission de plus de 300 millions pour l'année entière. Aux États-Unis, pendant la période prolongée de 1792 à 1847 inclusivement, c'est-à-dire pendant cinquante-cinq ans, le monnayage en pièces d'or représente une valeur de 72,565,928 dollars ou environ 362,829,640 fr. * donnant une moyenne de 6,596,902 fr., tandis que, pendant l'année 1851 seulement, il a été frappé en aigles doubles, aigles, demi-aigles et dollars une somme équivalente à 52,143,446 dollars, représentant 260 millions 717,230 fr., c'est-à-dire quarante fois l'émission annuelle et moyenne antérieure à l'année 1847.

* Le monnayage des monnaies d'argent avait été, dans la même période, de 71,426,465 dollars ou environ 357,132,325 fr.

gon en enlèvent chaque année une valeur de 4 millions de dollars ou 20 millions de francs.

IV. — L'ÉMIGRATION FRANÇAISE EN CALIFORNIE.

La Californie, étudiée tour à tour dans la configuration de son sol et dans son histoire, dans les élémens de la population qu'elle renferme, dans les conditions que la nature y fait au travail de l'homme, nous laisse une dernière question à résoudre. Dans quelle mesure les intérêts français peuvent-ils s'y établir? Quel rôle peut y appartenir à une émigration française? Ici encore l'expérience des dernières années peut nous aider à répondre.

C'est à partir de l'année 1849 que commença sur une très grande échelle l'immigration française pour la Californie. Le personnel de cette immigration n'est point, ainsi qu'on pourrait le supposer, un ramassis d'aventuriers éhontés, comme en ont jeté sur cette plage tant d'autres nations européennes. A quelques exceptions près, au contraire, les Français, dans cette partie du monde, forment une classe d'hommes d'élite, entreprenans et énergiques, d'antécédens honorables et bien au-dessus du reste de la population californienne, composée de tant d'élémens divers. J'ai entendu souvent des habitans notables de San-Francisco s'exprimer dans les termes les plus flatteurs sur la conduite des Français qui séjournaient dans cette ville. On citait les auteurs des crimes et délits commis à San-Francisco (Dieu seul en connaît exactement le nombre!) pendant une période de plusieurs mois, et la population française figurait à peine dans cette triste énumération.

Les premiers émigrans qui sont partis de France pour l'Eldorado, depuis la fin de l'année 1848 jusqu'en 1850 inclusivement, s'y sont rendus, beaucoup d'entre eux au moins, sans réflexion et sur la foi de récits fort exagérés, empruntés aux feuilles américaines, un peu intéressées à faire briller ce qui n'était pas toujours de l'or. De pareils renseignemens puisés à une telle source demandaient alors confirmation. D'un autre côté, la langue anglo-américaine est riche en locutions emphatiques singulièrement propres à induire en erreur l'Européen peu familiarisé avec ces raffinemens d'imposture. Toujours est-il qu'un grand nombre de Français de diverses classes, presque tous possédant de l'instruction ou habitués à des occupations sédentaires, médecins, avoués, notaires, avocats, ingénieurs, professeurs, employés d'administration, ouvriers d'industries parisiennes et jusqu'à d'anciens députés, se dirigèrent vers les plages californiennes. Tous ces hommes formaient sans doute une émigration fort honorable, mais ne convenaient nullement pour le genre de travail qu'ils voulaient entreprendre, car chacun partait avec l'intention de se rendre aux placers

et de partager les nombreuses privations du chercheur d'or. Les médecins seuls d'entre ces émigrans pouvaient continuer sous le ciel du Nouveau-Monde l'exercice de leur profession. La visite d'un docteur était taxée, à l'origine, à 16 piastres, c'est-à-dire un peu plus de 80 fr. Les hommes habitués aux travaux des champs, — tels que les cultivateurs et les terrassiers qui, comme le marin et le soldat, sont aguerris contre l'intempérie des saisons et peu façonnés à l'existence des grandes villes, — n'entraient que pour une très faible proportion dans le premier groupe de l'émigration française.

Un voyage en Californie, en doublant le cap Horn, est toujours un rude commencement d'épreuve pour ces futurs chercheurs d'or; mais, Dieu aidant, le voyageur arrive en général sans accident fâcheux au terme de son pèlerinage, et je puis même dire qu'ayant assisté, à San-Francisco, à l'arrivage de tous les navires français pendant près d'une année, je n'ai jamais entendu parler d'un seul cas de décès par suite de maladie contractée à bord de nos navires de commerce ou de l'état. Cependant il s'agit ici d'un transport de plus de trois mille personnes et d'une traversée dont la durée a été le plus ordinairement de cent cinquante à cent soixante jours. Je n'en dirai pas autant des steamers américains qui font le service entre Panama et San-Francisco et *vice versa*. La mortalité a souvent atteint sur ces *steamers* des proportions effrayantes dans le parcours d'une distance qui ne demande que dix-huit à vingt jours au plus.

Quoi qu'il en soit, nous supposons l'émigrant français se dirigeant en Californie par le cap Horn. Depuis son départ du Havre, il a pu voir la terre à Rio-Janeiro, ou plus probablement à Valparaiso. Après avoir doublé le cap Horn, il arrive enfin à San-Francisco. Déjà dans la rade le découragement s'est emparé de lui; il a reçu du pilote ou du consignataire du navire des renseignemens qui l'alarment. Les placers où gît le précieux métal, lui est-il dit, sont à une certaine distance de San-Francisco, le travail y est pénible, sinon impossible, pour l'homme qui n'a pas encore manié la pelle et la pioche, et il ne rémunère pas toujours les efforts les plus persévérans. Pour l'émigrant dénué de moyens pécuniaires, il y a certes, dans ce qu'il a entendu, matière à de bien tristes réflexions. L'impression qu'il éprouve en apercevant la ville de San-Francisco et ses environs n'est point de nature à le rassurer. Jamais, à proximité d'un pays aussi bien partagé que l'est l'intérieur de la Californie, ne s'est trouvé un territoire aussi abandonné par la nature, d'un aspect plus désolé et d'un climat plus incommode pendant la majeure partie de l'année. La résolution prise en France de travailler aux placers est ainsi souvent abandonnée avant même qu'on ait fait la moindre tentative pour la réaliser. Quand l'émigrant toutefois est doué d'assez de persévérance pour donner suite à sa pre-

mière idée, il explore dès son arrivée les terrains aurifères et y trouve généralement assez d'or pour subvenir à ses premiers besoins. Quelquefois ses forces ne correspondent pas à son courage; l'absence de soins de toute nature, les privations qu'il a dû subir en partageant les travaux des mineurs, l'affaiblissement de sa santé, l'obligent à revenir à San-Francisco pour y chercher d'autres moyens d'existence. Ces moyens existent là comme aux placers; mais, pour les émigrans que j'ai cités, ils ne peuvent guère être acceptés qu'à la condition d'immenses sacrifices.

L'émigrant qui possède quelques-unes des qualités nécessaires pour lutter avec l'Américain, c'est-à-dire l'esprit du négoce uni à une grande habileté et à une rare prudence, celui-là est certain de trouver en Californie à occuper son activité. Pour lui, le séjour des villes et des points commerçans sera plus avantageux que la vie nomade des chercheurs d'or. Quant à l'homme exercé dès sa jeunesse à une occupation analogue à celle des placers, aux travaux des champs par exemple, s'il est courageux et persévérant, il peut, lui aussi, envisager sa position en Californie avec assez de confiance. L'émigrant de cette classe arrive ordinairement à recueillir à la fin de la journée une quantité de métal représentant une valeur de 4 à 5 piastres en moyenne, ce qui correspond à 20 ou 25 francs, tandis que ses dépenses peuvent ne pas s'élever à plus du quart de cette somme.

On ne saurait trop le répéter, le travail des placers exige une persévérance d'autant plus grande qu'il est soumis à des influences dont la moins pénible n'est pas celle d'une température qui s'élève pendant quelques mois de l'année à plus de 40 degrés centigrades. Trop souvent le mineur, même fort expérimenté, abandonne une place où son travail était amplement rémunéré pour se transporter vers d'autres lieux qu'une importante découverte vient de lui signaler. Les résultats obtenus sur ces terrains devraient au contraire le mettre en défiance, car il est généralement reconnu que près des endroits où a existé une pépite de belle dimension et par conséquent d'une valeur élevée, le précieux métal ne se trouve plus que dans des proportions très minimes. Quoi qu'il en soit, et malgré tant de chances contraires, le travail des fouilles des terrains aurifères offre toujours des revenus, sinon brillans, du moins très acceptables pour la classe d'hommes qui sont appelés à s'y livrer. Je citerai, à cette occasion, un des plus laborieux chercheurs d'or parmi ceux que j'ai rencontrés en Californie. Un ancien soldat d'artillerie, plus tard cultivateur dans l'un des départemens du midi de la France, ne trouva pas même assez d'or pour vivre pendant les six premiers mois de son séjour aux mines; ses camarades, mieux partagés, l'assistèrent en lui prêtant un peu de l'or qu'ils avaient su découvrir en plus grande abondance. Continuant toujours

à travailler avec la même ardeur que s'il eût été favorisé dès son début, il parvint à recueillir successivement, pendant les trois mois suivans, la valeur de trois mille piastres, c'est-à-dire plus de quinze mille francs. Cet exemple n'est pas le seul que je pourrais citer; plusieurs de nos compatriotes jouissent aujourd'hui paisiblement du fruit de leurs travaux et des privations morales et physiques qu'ils se sont imposées en venant en Californie. Presque tous ces derniers appartiennent à cette classe d'hommes de la campagne, laborieux, sobres et patiens, que les difficultés ne découragent pas, et qui comptent seulement sur leurs efforts personnels pour acquérir, par d'opiniâtres efforts, ce que le destin, qui distribue les positions sociales, ne leur a point dévolu.

Une autre catégorie de chercheurs d'or français, marins de profession et ayant fait partie des équipages de nos navires de commerce qu'ils abandonnaient par une désertion générale dès leur arrivée dans le port de San-Francisco, a été souvent favorisée par le travail des fouilles des terrains aurifères. Cette classe d'hommes qui, encore plus que la précédente, est habituée par état à supporter tous les climats de la terre et à endurer de nombreuses privations, est parvenue plus d'une fois à faire de riches découvertes. Malheureusement une conduite déréglée, des goûts extravagans lui enlevaient presque toujours le fruit de si pénibles labeurs.

Jusqu'en 1850, des hommes aventureux, un petit nombre de vrais travailleurs et une foule d'émigrans impropres au pénible labeur des mines composaient la population française en Californie. Depuis le commencement de l'année dernière et même dès la fin de 1850, l'émigration française a pris un tout autre caractère; ce ne sont plus d'anciens fonctionnaires et des ouvriers invalides comme ceux que transportèrent presque exclusivement à San-Francisco les premiers navires partis du Hâvre, ce sont presque tous aujourd'hui de ces hommes robustes et sobres qui auront raison des difficultés créées par la nature, en recherchant quelquefois le précieux métal dans les parties du sol les plus impénétrables, et qui rivaliseront de zèle avec l'entreprenant Américain et le nonchalant, mais adroit Mexicain, dans les fouilles des terrains aurifères de la Californie. Pour les hommes dont je viens de parler, mais seulement pour eux, le moment est et sera long-temps encore favorable à une émigration vers les plages californiennes. Les conditions actuellement faites au mineur y sont peut-être plus avantageuses qu'à l'origine de la découverte des gisemens. A cette époque, il ne s'agissait cependant que de gratter le sol pour en extraire journellement la valeur de 60 à 80 francs, et même au-delà; mais qu'importe au mineur de recueillir par jour une pareille valeur, s'il doit en déduire les cinq sixièmes pour ce qui peut être appelé le prix de la

main-d'œuvre, c'est-à-dire l'alimentation et l'entretien de sa personne? Aujourd'hui le chercheur d'or ne trouve plus que la valeur de 20 à 25 francs, il est vrai, mais il n'est plus astreint qu'à une dépense qui peut ne pas excéder 1 piastre ou 5 francs, en satisfaisant complétement aux premières nécessités de la vie (1).

Les intérêts français en Californie acquièrent de jour en jour une importance plus considérable, autant par le nombre de nos émigrans que par le chiffre élevé des capitaux qui s'y trouvent engagés. Le goût de nos produits, nos usages et nos habitudes tendent à se propager dans un pays qui est appelé à devenir un des plus vastes entrepôts du monde. Les améliorations qui ont été obtenues dans les dernières années et celles qu'on est sur le point de réaliser dans les moyens de transport (2) vont placer prochainement le port de San-Francisco au même rang que celui de New-York, sur les rives de l'Atlantique. L'opinion publique s'est déjà prononcée si énergiquement aux États-Unis pour l'exécution du chemin qui doit traverser le continent américain dans sa plus grande largeur, qu'il est permis d'espérer de voir, dans un temps peu éloigné, s'opérer la jonction des deux rives orientale et occidentale de l'Amérique, entre New-York et San-Francisco. Ici les difficultés sont immenses, le travail est gigantesque; mais les obstacles de la nature sont autant d'attraits pour l'énergique persévérance du peuple américain. Les mines de la Californie, en attirant sur les fertiles rivages de l'Océan Pacifique une population jeune, active et entreprenante, doivent exercer sur la civilisation et le développement du génie humain une incalculable influence. La France a compris le rôle que lui imposent ces grandes éventualités, et aujourd'hui vingt mille de ses enfans la représentent noblement sur ces plages lointaines.

MARTIAL CHEVALIER.

(1) Grace à la facilité des voies de communication, des dépôts et marchés considérables pour l'approvisionnement du mineur sont placés à proximité des terrains exploités de manière à lui permettre d'acheter lui-même, sans intermédiaire, les objets nécessaires à sa consommation. Ce que l'émigrant payait, il y a moins de trois ans, des prix excessifs et fabuleux auxquels refusaient de croire nos ménagères d'Europe, est généralement obtenu aujourd'hui à des prix presque ordinaires, au moins pour les Américains. A l'origine, la farine coûtait, près des lieux où l'or est extrait, 10 fr. la livre, le sucre et le café 20 fr.; un œuf frais y a été payé jusqu'à *quarante francs!* Les autres denrées étaient vendues en proportion. Actuellement le pain frais ne revient qu'à 50 centimes la livre, et les principales substances alimentaires peuvent souvent être acquises aux mêmes conditions qu'en Europe.

(2) D'une part entre les métropoles orientales des États-Unis et la partie occidentale du nouveau continent, d'autre part entre San-Francisco et la Chine, par de nouvelles lignes de steamers qui verseront en Californie tous les produits de l'Asie et de l'Océanie.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

31 août 1852.

Dans cette vie sociale et politique où tout passe, où tout se renouvelle, où tout arrive, et où l'extraordinaire semble n'être qu'une des formes d'une certaine logique mystérieuse, il est trop d'usage parfois de ne voir dans les événemens qui s'accomplissent que les coups de foudre capricieux de la fortune. Ces événemens, si imprévus qu'ils soient en apparence, ont pourtant leur raison d'être. Nous nous étonnons souvent des choses auxquelles nous avons le plus aidé, et plus d'un songe à s'en repentir quand il n'est plus temps. Après tout, l'anarchie ne force point toute seule l'entrée d'un pays, quand on veille fidèlement et qu'on lui défend la porte, au lieu de la laisser ouverte et libre devant elle. Lorsqu'à la suite certains noms, certains souvenirs, certaines traditions qu'on croyait n'être plus que de l'histoire redeviennent de toutes puissantes réalités, il y a bien quelque autre motif qu'un inexplicable hasard. Voici une fête, — tout simplement la fête de l'empereur, — qui était, il y a quelques jours, célébrée en France pour la première fois depuis trente-neuf ans. De tous les anniversaires qui menaçaient singulièrement de se multiplier dans notre vie publique, celui-là seul est resté, et ce n'est point nous, à coup sûr, qui nous plaindrons de l'abolition de ce culte de toutes les révolutions passées. Toujours est-il que la fête de l'empereur, le 15 août, demeure le seul anniversaire national aujourd'hui. Le peuple a eu comme toujours ses spectacles et ses largesses. La garde nationale a eu, elle aussi, sa distribution des aigles. Le nom de Napoléon a brillé de nouveau dans les illuminations et les feux d'artifice, dans l'éclat des solennités officielles de notre pays. C'était plus qu'un souvenir; c'était toute la politique actuelle elle-même. Où cette politique peut-elle mieux trouver son symbole que dans l'image qui plane sur la ville du haut de la colonne Vendôme, ou de ce piédestal improvisé qu'on lui a fait aux Champs-Élysées? Comment s'est opéré ce changement dans les conditions politiques de la France, dans les symboles que nous

avions l'habitude d'invoquer? Qui donc a contribué à préparer cette résurrection des choses impériales? Qui? direz-vous. C'est vous-mêmes, c'est un peu tout le monde, chacun à son jour et à son heure, sans le savoir et sans le vouloir peut-être, tout au moins sans soupçonner où devait aboutir cette émulation universelle d'apothéose dont le nom de l'empereur a été l'objet depuis quarante ans. Dieu est témoin que ce ne sont pas même les plus zélés partisans de l'empire qui ont beaucoup servi à cet éclatant retour, pas plus que les émigrés n'aidaient très efficacement à la restauration. C'est tout le monde, comme nous le disions, les oppositions comme les gouvernemens, les partis comme les individus. La politique, la littérature, l'histoire, la poésie, le théâtre, la peinture, tout a concouru à la glorification du grand homme. A quelque point de vue qu'on l'envisage, la popularité de Napoléon, depuis qu'il a disparu comme le géant des tempêtes au sein de l'océan, est la plus puissante, peut-être la seule réalité de notre siècle, — et elle a cela de caractéristique, qu'elle a été souvent l'œuvre de ceux-là mêmes qui ne se fussent point accommodés de l'empereur vivant, et dont, à son tour, il ne se fût point accommodé davantage très probablement. Qui donc, mieux que les chansonniers du libéralisme, a propagé le culte familier du petit chapeau et de la redingote grise? qui s'est refusé, au moins une fois dans sa vie, le facile et périlleux plaisir de faire honte à son temps de cet immortel passé? Indépendamment de beaucoup d'autres raisons, cela tient à une habitude très ordinaire en France, celle de se montrer aussi peu que possible content du présent et de n'avoir volontiers d'admiration que pour ce qui n'est plus. Nous savons des hommes politiques qui, lorsque les gouvernemens de ces trente années s'efforçaient de leur mieux d'éviter les grands hasards de la guerre, retroussaient fièrement leur moustache en soupirant et en murmurant comme de vieux grenadiers de la garde, tout prêts, eux aussi, à dire : « Ah! si l'autre était là! » Nous eussions ainsi plus d'une fois conquis l'Europe. Les républicains eux-mêmes n'ont point été les derniers à s'armer de ces grands souvenirs pour discréditer les régimes qu'ils voulaient détruire : de telle sorte que, tandis que tout était décrié dans les discussions et les polémiques, tandis que les partis se déchiraient mutuellement eux et leurs idées, la popularité de Napoléon restait la seule chose toujours intacte, toujours grandissante. Au milieu de la paix, les souvenirs guerriers faisaient vibrer les ames; au sein d'un pays qui faisait des révolutions libérales, les institutions impériales étaient l'objet de savantes et éloquentes apologies. L'idéologie se réconciliait avec son immortel ennemi et le transfigurait comme l'homme du destin. La poésie le faisait apparaître à tous les horizons. Les gouvernemens ramenaient ses cendres comme une conquête au milieu des frémissemens de l'émotion nationale. Qui ne se souvient de cette scène et qui ne s'est dit ce jour-là que, si l'empereur se réveillait tout à coup, il serait le maître et pourrait faire les honneurs des Tuileries au roi Louis-Philippe? Mon Dieu! quand est venue la révolution de février, nous étions en train de faire une religion avec le nom de Napoléon. C'était une folie de cerveaux creux, nous le savons bien; mais les folies de ce genre ne hantent pas les esprits quand les dispositions publiques n'y prêtent pas. La rare merveille que tous ces souvenirs perpétuellement évoqués, rajeunis, consacrés, redeviennent un jour, par une circon-

stance imprévue, quelque chose de très réel et de très positif! Essayez donc de persuader à des hommes peu faits aux distinctions que celui qui est l'objet d'un tel culte quand il est mort, il ne vaudrait pas mieux le voir là debout, vivant et régnant par lui ou par les siens!

Et ici, qu'on l'observe bien, il s'est produit un phénomène qui est en quelque sorte le nœud de notre situation actuelle. Tandis que les classes politiques étaient royalistes, libérales ou démocratiques, et ne voyaient dans ces réminiscences de l'empire qu'une satisfaction rétrospective de l'orgueil national, peut-être un moyen de popularité qu'elles se disputaient; tandis qu'en tout le reste elles s'absorbaient dans toutes les diversions de la politique active, s'échauffaient pour la réforme électorale ou la question d'Orient, jouaient aux coalitions et aux crises ministérielles, quel était le seul aliment qui allait nourrir les masses, dans les campagnes surtout? C'étaient tous ces souvenirs de l'ère impériale; l'image de Napoléon et de ses compagnons de gloire allait pendre aux murs des chaumières. L'empereur était mort, soit; on n'en était pas bien certain, témoin cet homme du peuple qui en 1830, voyant reparaître le drapeau tricolore, s'écriait naïvement : « J'étais bien sûr qu'il n'était pas mort! » *Il*, c'était Napoléon. Or il est venu un jour où toutes les conditions politiques ont été interverties. Le suffrage universel a déplacé le pouvoir; les classes gouvernantes ont été dépossédées, et les masses se sont trouvées souveraines. Le premier nom qui a jailli de ces masses profondes, c'est naturellement celui que tout leur avait enseigné, qui leur était parvenu sous toute sorte de formes familières et consacrées, et qui leur apparaissait encore comme un symbole de gloire et d'autorité dans la déroute universelle des pouvoirs; elles l'ont jeté comme un épouvantail à l'anarchie. Ce qui n'était la veille qu'un souvenir a pris corps tout à coup, et il s'est trouvé que de tout ce bruit fait pendant trente ans autour des choses impériales, il était né un nouveau gouvernement. Si on a su ce qu'on faisait depuis un quart de siècle en enfonçant dans l'esprit public cette puissante image napoléonienne, pourquoi s'étonner aujourd'hui? Tout cela est pourtant assez simple, pour peu qu'on se place au point de vue d'une certaine logique secrète qui gouverne le monde moral. Si on n'a pas su où on allait, si on a voulu chercher surtout dans ces souvenirs pleins de prestige des moyens faciles de popularité et de succès, alors la leçon ne saurait être plus complète pour les gouvernemens, pour les partis, pour tous ceux qui sont investis à quelque degré de la direction des esprits; les uns et les autres doivent savoir aujourd'hui que chacune de leurs actions, chacune de leurs paroles porte ses fruits. Ils peuvent reconnaître que pas une des réhabilitations dont ils se font souvent un jeu, pas une des idées qu'ils sèment, pas une des tendances qu'ils provoquent n'est indifférente, et que tout cela peut devenir un jour la réalité même, au lieu et place des institutions qu'on travaillait si singulièrement à affermir. C'est là pour le moment toute notre moralité.

En attendant, les conseils-généraux et les conseils d'arrondissement récemment élus viennent de se réunir pour leur session annuelle. Jusqu'à présent, le résultat le plus apparent de leurs travaux est la série de vœux qu'ils ont émis, et dont le *Moniteur* est le complet dépositaire. Nous ne voyons pas quelle utilité il pourrait y avoir à ne point constater la nature de ces vœux : la plu-

part sont une explicite adhésion au gouvernement; un grand nombre sont pour l'empire. Si on examinait les plus ardens et les plus caractéristiques de ces vœux, peut-être trouverait-on que quelques-unes des villes d'où ils émanent sont celles qui ont le plus marqué jusqu'ici par leur effervescence révolutionnaire. A ces premières manifestations ont dû succéder déjà les véritables travaux des conseils dans l'ordre administratif et local. Les changemens qui ont eu lieu dans notre organisation ont déplacé l'initiative, l'autorité politique; ils ne diminuent point l'importance de ces assemblées où les localités trouvent une représentation particulière et distincte; ils l'accroissent plutôt au contraire. Quand la vie politique s'est égarée comme elle l'a fait parmi nous, et qu'elle a subi les désastres dont nous avons été les témoins, le meilleur moyen pour la faire renaître et la recomposer lentement, c'est l'application aux affaires, aux questions positives qui s'agitent, à tout ce qui constitue l'existence du pays dans ce qu'elle a de plus réel et de plus pratique. Il y a pour chacun une sorte d'éducation nouvelle à se faire. Or, quel est le théâtre le plus naturel de ce travail obscur, mais efficace, si ce n'est les assemblées locales où, faute de la politique, se retrouve tout ce qui contribue au développement des diverses branches de la prospérité publique? Il y a là quelque chose qui se rapproche plus spécialement du conseil de famille. C'est le département délibérant sur lui-même et sur ses intérêts, discutant et réglant ses ressources, manifestant ses besoins. Si ce n'est point toute la vie politique, on ne saurait méconnaître la grande et utile place des conseils-généraux, surtout aujourd'hui. C'est par eux, à coup sûr, que le gouvernement peut être le mieux éclairé sur bien des points qui touchent au bien-être du pays. Souvent ils sont de naturels intermédiaires entre le pouvoir et les populations, et ne sont-ils pas aussi appelés à être les coopérateurs de ce rétablissement de l'ordre moral, de cette œuvre de conciliation dont une note officielle parlait, il y a peu de jours, justement à leur sujet?

Aussi bien ce mot de conciliation est touojurs le premier qui soit prononcé après les grandes crises; mais quel est le sens de cette parole? Là est la difficulté, d'autant plus que ces questions de conciliation se résolvent souvent par des questions de personnes. Chacun y attache une signification différente, et de là il naît parfois des incidens qui éclairent singulièrement une situation. On en a pu voir un exemple récent, non ici même, mais dans une de nos colonies. Le gouvernement avait nommé membre de la cour d'appel de la Guadeloupe M. Charles Dain, qui a figuré en soldat obscur dans les rangs de la montagne. M. Dain, qui a été le représentant de la Guadeloupe en 1848, n'y a point laissé, à ce qu'il semble, une réputation très d'accord avec ses fonctions nouvelles. Son arrivée a été le signal d'une émotion singulière dans la population. Les principaux conseils municipaux ont déposé leurs pouvoirs; le conseil privé s'est retiré. Le corps des avocats et des avoués a pris la résolution de ne point plaider devant le nouveau magistrat, et a refusé d'assister à son installation. Le gouverneur de la colonie s'est vu forcé de réprimer quelques manifestations extérieures. L'agitation, sans dépasser une certaine limite, semblait loin de se calmer. Tout cela, on le voit, constitue une situation délicate de nature à faire réfléchir M. Dain sur les inconvéniens d'un passé d'agitateur, quand on a une vocation si prononcée pour la magistrature. Nous ne saurions dire ce

qui en résultera; le gouvernement est le meilleur juge des limites où il doit pousser la conciliation. Ce qui nous est bien permis, c'est de signaler le fait à M. Proudhon comme une démonstration de plus de sa thèse récente, comme un symptôme nouveau du progrès de la révolution sociale. L'auteur des *Contradictions* ne craignait qu'une chose, c'était que le socialisme donnât trop de popularité au gouvernement; en voici la preuve palpable!

Au milieu de ces incidens lointains ou plus voisins de nous, le gouvernement a eu à s'occuper d'une question d'un bien autre genre et à la conclure. On se souvient qu'une loi a été votée dans la dernière session pour autoriser la concession du chemin de fer de Bordeaux à Cette. Cette concession vient d'avoir lieu, sauf ratification du corps législatif. Elle porte non-seulement sur la ligne principale qui doit unir les deux mers, mais elle comprend encore deux embranchemens : l'un de Narbonne à Perpignan, l'autre de Bordeaux à Bayonne. Une même compagnie concentre dans sa main ces grands travaux : c'est donc un acheminement de plus vers l'exécution de nos voies de fer. La France va tout à l'heure être enveloppée dans ce vaste réseau. Le *rail-way* de Bayonne a d'autant plus d'importance, si on le rapproche des travaux du même genre entrepris aujourd'hui en Espagne, notamment de la ligne qui doit se diriger sur Irun, et dont une portion est déjà concédée. Ce n'est pas même en Espagne seulement que la passion des chemins de fer se propage : le Portugal vient d'accorder le privilége d'une ligne allant de Lisbonne à la frontière espagnole, de telle sorte que, d'ici à peu d'années, l'Europe va être sillonnée dans tous les sens. Du nord au midi, de Vienne ou de Berlin à Cadix et à Lisbonne, la vapeur aura en quelque sorte supprimé l'espace. Quels changemens cette foudroyante rapidité de communication introduira-t-elle dans les mœurs des peuples, dans leur caractère, dans les conditions de leur vie intérieure ou internationale? C'est le mystère de l'avenir, non-seulement pour la France, mais pour la civilisation européenne; c'est le problème que vient de nouveau poser chaque œuvre nouvelle de ce genre qui commence ou qui s'achève.

Telle est du reste la nature complexe de notre pays que les intérêts les plus divers, les plus opposés, si l'on veut, peuvent trouver place à la fois dans ses préoccupations. La souplesse de notre génie national ne serait point au-dessous de cette tâche multiple sans tant de causes sociales et morales faites pour en comprimer souvent l'essor. L'ardeur du travail matériel ne saurait ou ne devrait pas du moins tarir la source des émotions intellectuelles. Voici long-temps déjà que notre esprit lutte avec des chances inégales pour concilier ces deux intérêts, pour faire marcher de front l'industrie et les choses du goût. A travers les alternatives de cette lutte, nous n'en sommes point encore heureusement à oublier, pour une concession de chemin de fer, ce qui peut offrir quelque attrait littéraire. L'Académie française se réunissait l'autre jour solennellement. Ce n'était point une de ces réceptions éclatantes, attendues, où le public semble un troisième interlocuteur appelé pour animer la scène. C'était le couronnement annuel des lauréats académiques, la fête des prix, si l'on nous passe ce terme d'école. Prix de l'éloquence historique, qu'aucun ouvrage nouveau n'est venu ravir encore aux vigoureux récits de M. Augustin Thierry; prix de l'éloquence oratoire, obtenu par un discours sur Bernardin de

Saint-Pierre d'un jeune élève de l'École normale, M. Prévost-Paradol; prix de poésie, décerné à un morceau sur *la Colonie de Mettray* de Mme Louise Colet; prix de vertu, prix des ouvrages les plus utiles aux mœurs; combien d'autres encore! Au fond, un esprit chagrin, sans une trop notoire injustice, pourrait bien marquer d'un trait au passage plus d'un de ces prix. Quand l'Académie couronne un discours sur Bernardin de Saint-Pierre, son choix est précisé par le sujet même, et c'est son goût qui dicte son jugement dans le cercle qu'elle s'est tracé. Quand elle couronne la poésie de Mme Colet sur *la Colonie de Mettray*, c'est que probablement elle l'aura trouvée meilleure que les morceaux des autres concurrens sur le même motif, ce qui peut ne point donner une idée démesurée du concours. Le morceau de Mme Colet a été lu à l'Académie; on le peut retrouver aujourd'hui dans un volume d'un titre tout féminin : *Ce qu'il y a dans le cœur des femmes*. Que dirons-nous? C'est que l'Académie, eût-elle eu à choisir dans le livre tout entier, eût indubitablement préféré encore les vers sur *la Colonie de Mettray* à l'apothéose des *Tableaux vivans*, par exemple, ou à telle autre confidence intime dont le moindre défaut est d'être indifférente pour le public. Dans tous les cas, c'est ici une affaire de goût.

N'y a-t-il point évidemment autre chose qu'une question littéraire dans la répartition des prix réservés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs? Nous l'avons toujours cru, dans ce genre de récompenses, l'Académie pourrait trouver les moyens de stimuler la création d'une sorte de littérature populaire, — non pas démocratique, bien entendu. Ce serait une littérature populaire, non par la vulgarité, non par l'affectation d'un langage grossier et la complaisante peinture de la corruption des multitudes, mais parce qu'elle revêtirait d'une manière familière et saisissante les plus purs phénomènes de la vie morale, les vérités supérieures, les notions du juste et du bien, en les rendant accessibles aux intelligences les plus simples. Des travaux couronnés par l'Académie, deux seulement nous semblent réaliser la pensée que nous exprimons, ce sont les ouvrages de Jasmin et un petit essai sur *l'Économie* dont nous avons dit un mot autrefois. L'auteur de ce dernier essai, M. Mézières, a fait un livre piquant, varié, intéressant et pratique avec cette pauvre et ingrate vertu de l'économie, qui n'est guère en honneur depuis qu'on a découvert qu'elle était un vice chez les gouvernemens. C'est un de ces petits livres où circule l'esprit de Franklin avec quelque chose de plus français, et qui vont droit au but en popularisant une vertu morale. Mais, nous le demandons sérieusement, quel rapport peut-il y avoir entre la *Critique de la raison pure* de Kant ou l'*Esthétique* de Hegel et les mœurs? Outre que le rapport n'est pas très visible, il faut bien y songer : quand l'Académie couronne un de ces livres, ce n'est pas le livre seul qu'elle signale, c'est l'auteur qu'elle recommande. — Or voici un homme, Hegel, le père d'un mouvement philosophique qui a abouti à l'athéisme le plus sordide, — et c'est un de ses ouvrages qu'on choisit comme pouvant exercer la plus heureuse influence sur les mœurs! Hegel n'est point responsable de M. Feuerbach, dira-t-on; il y a, dans sa philosophie des arts, de grandes et éloquentes parties. Oublie-t-on qu'à ce titre bien des mauvais livres pourraient être couronnés, puisqu'il s'y peut trouver également des portions

saines et vraies? Le danger, c'est d'investir d'une sorte d'autorité morale officielle des œuvres qu'on ne peut lire tout au moins qu'avec une critique toujours en éveil et toujours sévère. A quoi on peut objecter peut-être qu'on ne lira pas l'*Esthétique* de Hegel, et c'est pour cela probablement qu'elle exercera une heureuse action sur les mœurs. La meilleure preuve que l'Académie avait elle-même plus d'un doute, c'est qu'elle a senti le besoin d'expliquer son choix, de le justifier, dirons-nous. Pouvait-elle trouver un plus éloquent et plus ingénieux panégyriste de ses décisions que son secrétaire perpétuel? A vrai dire, le premier héros de cette récente fête académique, c'est M. Villemain. Jamais sa parole ne fut plus nette, plus brillante et plus assurée. M. Villemain a laissé voir, comme toujours, ces ressources singulières, cet art accompli qui font de lui un maître, un de ces arbitres naturels et supérieurs des choses de l'esprit et de l'éloquence. Il a montré surtout à deux momens de son discours ces qualités rares, et à deux reprises il a éveillé la fibre secrète du public : la première fois, quand, avec cette jeunesse d'accent et de langage qui ravive les vieilles impressions, il a raconté la séance de réception de Bernardin de Saint-Pierre, sous l'empire; la seconde, quand il est entré dans l'analyse des œuvres et la peinture de la vie de Jasmin, couronné, — ô bizarrerie des associations académiques! — à côté de Kant et de Hegel, et pour le même motif d'utile influence sur les mœurs!

Quoi, Jasmin à l'Académie française! une pauvre langue rustique du midi honorée d'une distinction tout exceptionnelle par les gardiens de la langue de Racine! Faut-il donc aller chercher dans sa boutique un poète coiffeur lorsque tant d'autres poètes courent le monde et ne demanderaient pas mieux que d'être couronnés? C'est là en effet ce que disent les beaux-esprits très dédaigneux du patois. Ils sont très compétens sans doute en fait de patois, et c'est pour cela qu'ils ne le sont guère pour goûter Jasmin. Quand on parle d'ouvrages quelconques, d'une poésie pouvant exercer une douce et salutaire influence morale, quelle poésie pourrait égaler celle du charmant rhapsode méridional? Il n'écrit point en français, cela est vrai; il écrit tout simplement dans une langue qui est celle du peuple d'une moitié de la France, — langue du travail, des joies et des peines de chaque jour, langue dans laquelle l'enfant bégaie son premier mot et le mourant dit son dernier adieu à ceux qu'il aime, — forme naturelle de toutes les impressions, de tous les sentimens de populations entières; et cet idiome qui le met en contact direct et permanent avec toute une race, le poète ne s'en est servi que pour faire pénétrer jusqu'à elle les plus généreuses influences. Livré à lui-même, à sa propre inspiration, il s'est fait un art savant et naturel, élégant et populaire, plein d'une originale nouveauté, qui a le souverain mérite de parler aux esprits élevés et aux intelligences les plus simples. Qu'on le remarque bien : de tous les poètes contemporains, par son génie et par sa langue, Jasmin est peut-être le seul qui réalise la pensée des prix institués par l'honnête M. de Monthyon; il la réalise en rendant toutes les délicatesses de la vie intellectuelle accessibles pour le peuple, en l'intéressant aux plus exquises et aux plus saines peintures de la passion humaine, en faisant de sa poésie même le reflet d'une vie toute semée de bonnes actions. L'Académie l'a justement senti. D'ailleurs, Jasmin ne

lui était-il pas désigné par la sympathie universelle qu'il excite, par les ovations spontanées et sincères qu'il reçoit? Voyez : il y a quelques jours encore, il avait, lui aussi, dans une ville ses illuminations et ses feux d'artifice, bien qu'il ne soit pas un souverain et qu'il ne s'en soucie guère. Au moment où un prix lui était décerné, il était au pied des Pyrénées, quêtant pour la construction d'une église, — et en couronnant le poète rare, l'homme de bien, il s'est trouvé que l'Académie a couronné l'homme peut-être le plus heureux de son temps. Quoi encore! ajouterez-vous, faut-il donc donner des prix au bonheur? Hélas! le bonheur n'est-il donc pas presque aussi difficile que la vertu? et qui sait s'il n'est point quelquefois la vertu elle-même? Puisqu'il vous semble si facile de vivre heureux dans le contentement volontaire de l'esprit et du cœur, puisqu'il est si aisé, lorsqu'on n'est qu'un grand poète, de n'être que cela, puisqu'il est si simple d'être exempt d'ambition ou de haine, pourquoi l'exemple n'est-il pas plus suivi? Couronnez ce genre de bonheur, quand il est vrai; vous ne risquerez point encore d'avoir de trop nombreux concurrens. C'est ainsi que Jasmin est heureux, — heureux du bien qu'il fait, de l'abondance de ses récoltes quotidiennes pour les pauvres, de la popularité de sa muse, de l'arpent de terre qui lui suffit. Heureux surtout va-t-il être du prix de l'Académie. Jasmin atteint à une chose rare, — à rendre le bon sens aussi séduisant que tous les caprices de l'imagination, la moralité stricte préférable au vice orgueilleux et brillant, l'honnêteté féconde en inspirations gracieuses et en bienfaits.

Ce n'est point là d'ailleurs une chose aussi facile qu'on le croit. Il y a trop souvent, par malheur, des esprits qui, avec des intentions excellentes, réussissent à faire du bon sens un épouvantail, et de qualités solides et estimables une des formes de l'ennui. Ce n'est point notre faute, en vérité, si M. Ponsard est un de ces esprits. L'insuccès d'*Ulysse* pèse visiblement à M. Ponsard, et il exerce ses vengeances contre le public en lui donnant *Homère* à lire; il est seulement à craindre que son poème d'aujourd'hui ne le mette prochainement dans la nécessité de nouvelles représailles. A vrai dire, M. Ponsard se venge deux fois du public, — par son poème et par une préface. Sous bien des rapports, l'auteur de *Lucrèce* aurait dû résister à la tentation de publier ces pages : d'abord parce que, si jusqu'ici on ne savait point trop à quelle école il appartenait, on avait la ressource de croire que cela tenait à ce qu'il n'avait point expliqué ses idées sur l'art, tandis qu'aujourd'hui il a fait sa préface de *Cromwell*, et on n'en sait pas davantage; ensuite, parce qu'il se fût épargné la peine de faire des incursions dans le domaine léger et qu'il est dangereux de forcer sa nature; troisièmement enfin, parce qu'il eût évité de prouver que le tact et le goût sont loin d'être au nombre de ses qualités. Au fond, le poème de M. Ponsard est tout simplement une traduction du VIe livre de l'Odyssée, intercalée dans une scène d'hospitalité dont Homère est le héros. Mais, remarquerez-vous, c'est là à peu près la donnée de *l'Aveugle* d'André Chénier : la différence n'est pas grande en effet, et c'est pourquoi nous nous demandons doublement quelle mauvaise inspiration a pu pousser l'auteur de *Lucrèce* à toucher presque sans respect, dans sa préface, à ce poète rare, celui qui a le plus excellé à ressaisir le souffle et les couleurs antiques. M. Ponsard semble croire qu'il fait une chose très nouvelle en cherchant à

reproduire ce qu'il appelle la simplicité et la brutalité homériques. Il est tout-à-fait épris de couleur locale; il tient surtout au lavement des pieds et à ces *porcs* qui jouent un si grand rôle dans les vers d'*Ulysse*. Quoi! n'est-ce que cela? Nous en avons lu et entendu bien d'autres. M. Ponsard est un peu en retard, et le voici qui marque sa montre à l'an 1829! Il découvre une route où tout le monde a passé et d'où tout le monde est sorti! Ce n'est pas même que l'auteur de *Lucrèce* arrive, autant qu'il le pense, à reproduire cette simplicité et cette brutalité dont il parle; il y a toujours sur sa poésie une teinte de rhétorique, et, après tout, ce n'est guère autre chose qu'un Bitaubé traduisant Homère en vers. Le poème de M. Ponsard, malgré sa préface, ne fera donc pas révolution dans l'art et dans le goût. Il ne s'élève pas au-dessus du médiocre. Par *Ulysse* et *Homère*, l'auteur a complété la série de ses traductions; il a dit ce qu'il avait à dire en fait d'imitation de la poésie grecque, et ce qu'il avait à dire n'était rien que ne pût raisonnablement oser un élève de rhétorique exercé. Il faut évidemment une autre impulsion, d'autres alimens à l'inspiration littéraire pour la relever aujourd'hui de cette atonie qui est un des signes de notre situation intellectuelle, à côté de tout ce qui caractérise notre situation politique.

Ce n'est point sortir de cette sphère d'intérêts littéraires, politiques ou industriels dont l'ensemble compose la vie intérieure de la France, que de toucher aux arrangemens qui viennent d'être conclus avec la Belgique. Une convention nouvelle est aujourd'hui un fait accompli. Ce n'est pas sans peine, on le sait; les traverses n'ont pas manqué. Cette question a eu assez de phases pour qu'on en ait pu saisir tous les aspects et parfois aussi toute la gravité. Politiquement, nous osons le dire, les négociateurs qui ont signé les nouveaux arrangemens ont rendu un réel service aux deux pays, ne fût-ce qu'en mettant un terme à l'incertitude, et, il y a plus que cela, parce que l'incertitude mène souvent à autre chose. Pour gage de sa rentrée au ministère, M. Drouyn de Lhuys a mis le pied avec une sage et prudente décision sur une complication dont on a pu, en quelques momens, pressentir la portée plus générale; il a été hardiment et habilement pour la paix commerciale et politique. Du côté de la Belgique, c'est à M. Rogier, à ce qu'il paraît, qu'il faut faire honneur de la bonne volonté d'en finir. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que la même pensée de modération n'ait point été partagée par tous les membres du cabinet de Bruxelles. M. Frère-Orban, assure-t-on, a voulu faire exception; il se sentait en humeur militante, et préparait ses batteries pour une guerre de tarifs qui n'avait à son gré rien d'effrayant. M. Frère-Orban est un de ces esprits absolus qui vont loin pour la satisfaction de leurs vues. Il a mis la Belgique dans plus d'un mauvais pas à l'intérieur par l'excès de ses idées libérales, qui touchent presque au socialisme; il n'eût plus manqué que les complications extérieures. Voilà comment des esprits de cette trempe peuvent contribuer à aggraver ces questions de rapports internationaux, déjà toujours graves par elles-mêmes; c'est ainsi qu'ils mettent un sentiment outré de personnalité au-dessus du sentiment sain et réfléchi de la situation politique générale, au risque de jeter, sans s'en douter peut-être, leur pays dans les aventures. La chance de ces aventures est heureusement écartée aujourd'hui par le résultat même des négociations. Maintenant, au point de vue commer-

cial et intellectuel, quel est le sens et la portée des nouveaux arrangemens avec la Belgique, lesquels n'auront d'ailleurs force de loi qu'après la ratification des chambres de Bruxelles? Le principe de la propriété littéraire est aujourd'hui garanti chez nos voisins; c'est là la grande satisfaction donnée à la France. En échange, nos droits de douane sont singulièrement réduits sur les livres édités en Belgique : ils descendent de 160 fr. et 107 fr. par 100 kil., selon l'espèce, à 20 fr.; le papier blanc, au lieu de payer 160 fr., entrera moyennant 25 fr. Ce dégrèvement des tarifs français s'étend à un assez grand nombre d'autres produits belges, aux gravures et lithographies, à la musique gravée, aux caractères d'imprimerie. Ces stipulations ne concernent encore que les objets artistiques et littéraires; d'autres abaissent également les droits sur le houblon, sur les cotonnettes, sur le bétail du Luxembourg. Ne prenons que ce qui touche à la propriété littéraire. Voilà donc la suppression de la contrefaçon, qu'on poursuivait depuis si long-temps, maintenant accomplie! Pour peu qu'on rapproche ce fait de la réduction de nos tarifs sur les livres fabriqués en Belgique, il en résulte pour la librairie française une situation qui exige de sa part une intelligence particulière de ses intérêts et de nouveaux efforts. Il est évident que, faute de ces efforts, dans les conditions de bon marché où se trouve la Belgique, celle-ci regagnera licitement, en imprimant et en éditant nos livres, une partie de ce qu'elle abandonne, et elle obtiendra ces avantages au détriment de notre industrie. L'industrie belge est active et entreprenante; elle risque beaucoup, plus même qu'elle ne peut très souvent; elle a des marchés tout créés par la contrefaçon; elle se transformera sous l'empire de la loi nouvelle, et continuera, si on n'y prend garde, à fournir ces marchés. C'est une concurrence qui s'ouvre dans les conditions de toutes les concurrences. Comment la librairie française peut-elle lutter avantageusement, si ce n'est en produisant mieux, comme elle le fait, et en même temps en abaissant ses prix, sauf à regagner par le chiffre de ses tirages ce qu'elle peut perdre par ses réductions de prix? Tout cela est possible pour notre librairie en redoublant d'activité, en propageant ses publications, en multipliant ses relations au dehors, en créant au loin les centres de dépôt qui lui manquent. Il n'y a que ce moyen pour elle de trouver un élément de succès dans la récente convention belge. Quoi qu'il en soit, ces conditions meilleures qui lui sont faites sont elles-mêmes une épreuve pour la librairie française, — et ce que nous disons pour la France, nous pourrions le dire, à un autre point de vue, pour la Belgique. Quel est en effet l'avantage sérieux, élevé, fort au-dessus des industries frauduleuses, qui peut se trouver, pour nos voisins, dans le traité qui vient d'être signé? C'est que leur pays soit purgé de cette lèpre des contrefaçons françaises, et que la place reste libre à la production nationale, aux écrivains belges. Les pétitions nombreuses adressées, en 1849, à la chambre des représentans de Bruxelles pour demander la suppression de la contrefaçon, se fondaient justement sur ce qu'elle était le principal obstacle au développement d'une littérature belge quelconque, d'un mouvement intellectuel national. Or il est clair que la littérature nationale n'aura pas gagné beaucoup chez nos voisins, si l'industrie belge continue, sous une autre forme et dans d'autres conditions, à vivre de la fabrication de livres français. S'il y a donc un principe

moral sauvegardé, et au fond un avantage réel pour les deux pays dans la garantie réciproque de la propriété littéraire, il y a aussi, pour la France comme pour la Belgique, dans la loi nouvelle, des occasions d'épreuve à soutenir honorablement. C'est ainsi qu'une question tranchée en soulève d'autres immédiatement; mais celles-ci sont l'affaire du zèle, de l'activité, des efforts individuels. L'essentiel est que ces efforts puissent se produire sous l'empire d'une loi morale et équitable pour tous. Dans tous les cas, si la librairie française fléchit dans la carrière nouvelle qui lui est ouverte, ce n'est point l'intelligente et décisive protection du gouvernement qui lui aura manqué sur un des points les plus importans.

La Turquie vient d'avoir une nouvelle crise ministérielle; ce n'est pas moins que la troisième de l'année. Décidément les pays constitutionnels ne sont pas les seuls où l'on ait à se plaindre de l'instabilité des cabinets. A la vérité, les changemens qui ont eu lieu depuis quelques mois au sein du cabinet ottoman portent moins sur le fond des choses que sur les personnes. Le grand-vizir est tombé à plusieurs reprises, quelques-uns des ministres d'état ont disparu avec lui; mais le système est resté le même, du moins en ce qui regarde les principes généraux de réforme dont la Turquie ne peut plus s'écarter. Il n'existe aujourd'hui dans l'empire ottoman que deux partis : — celui qui, ne voulant point se rendre compte de la situation de la race turque vis-à-vis des peuples chrétiens conquis par elle et vis-à-vis de l'Europe civilisée, persiste à tous risques dans les vieux erremens de l'orgueil musulman, — et celui qui, ayant reconnu à propos que l'empire ne peut se rasseoir sans se régénérer, a courageusement entrepris le renouvellement de ses institutions décrépites. Le parti qui s'obstine à regarder la tradition comme une loi inviolable n'est plus aujourd'hui très nombreux à Constantinople. Éloigné depuis long-temps des hautes fonctions et n'offrant plus d'appât à l'ambition de la génération nouvelle, il ne se compose plus que de vieillards incapables de rendre quelque autorité aux opinions qu'ils représentent; il ne fait point de recrues et ne peut guère espérer de se rajeunir. Le bon sens et la force des choses conduisent tous les hommes de quelque mérite dans le parti opposé. Enfin c'est dans les rangs de ce parti que le jeune sultan est habitué aujourd'hui à prendre ses conseillers.

En Turquie, la signification politique de tout cabinet réside dans le choix du grand-vizir, qui est en quelque sorte le vicaire de l'empire, le cardinal secrétaire d'état du chef de la société civile et religieuse. Or le nouveau visir Ali-Pacha, ministre des affaires extérieures dans le dernier cabinet, était regardé, après Rechid-Pacha, comme le personnage le plus éminent du parti de la réforme. Fuad-Effendi, qui remplace Ali-Pacha aux affaires étrangères, était lui-même conseiller du grand-vizir avec les fonctions de ministre de l'intérieur. C'est un esprit fin et libéral, bien connu en Europe par diverses missions remplies avec bonheur dans les principautés du Danube pendant l'occupation russe, à Saint-Pétersbourg à l'occasion de l'affaire des réfugiés hongrois, et plus récemment en Égypte, au sujet des démêlés du sultan avec le pacha.

Si le ministère n'a pas changé d'esprit, dira-t-on, pourquoi alors un changement de personnes? Constantinople, en essayant de se former aux mœurs occidentales, n'a pas cessé tout-à-fait d'être un pays très propice au mystère;

bien des incidens surviennent dont il n'est pas toujours facile de donner une explication sûre et infaillible. En revanche, les conjectures sont permises; voici les nôtres. On est habitué à plaindre de confiance le sort fâcheux des dames turques : il est accepté qu'elles n'ont point d'influence et ne jouent aucun rôle dans les affaires d'état. Quand un haut fonctionnaire épouse la fille ou la sœur d'un sultan, il est difficile cependant que ce personnage favorisé n'en ressente pas quelque orgueil et qu'il se contente volontiers du second rang. De là des intrigues qui agitent à la fois l'administration et le palais. De là aussi, selon toute vraisemblance, l'hostilité qui avait surgi au sein du ministère entre le grand-vizir et l'un des beaux-frères du sultan. En se séparant en même temps de l'un et de l'autre, le sultan aura voulu sans doute trancher la difficulté née de leurs dissentimens.

Les réclamations adressées par le cabinet français n'ont pas nui de leur côté à cette révolution ministérielle, préparée, ce semble, de longue date. Rechid-Pacha est un homme éclairé auquel l'opinion s'est complu à rendre justice en France. Les services qu'il a rendus, non-seulement à la Turquie, mais à l'Europe occidentale, en travaillant avec un dévouement si complet à la réforme de l'empire, méritent tous les éloges. Dans les questions extérieures néanmoins, Rechid-Pacha a de tout temps subi l'influence d'une préoccupation qui, sans être dépourvue de justesse, n'est pas favorable à la France. L'amitié de l'Angleterre lui a toujours inspiré plus de confiance que celle de la diplomatie française. De fait, depuis de longues années, tout en protestant de ses bonnes dispositions pour la Turquie, la France lui a souvent porté des coups redoutables. Les Turcs n'ont qu'un seul grief un peu vif contre la politique anglaise : la bataille de Navarin. Encore l'Angleterre a-t-elle si vite et si souvent regretté la part prise à cette journée funeste à l'empire ottoman, qu'elle a vraiment mérité de recevoir à Constantinople un bill d'indemnité. Les torts de la France, aux yeux des partisans de l'Angleterre en Turquie, sont bien autrement nombreux. Que l'on se rappelle l'expédition d'Égypte, la guerre hellénique, la conquête de l'Algérie, la protection accordée à Méhémet-Ali en 1840 : il est difficile d'effacer de pareils souvenirs dans la mémoire de certains Turcs, et, il faut bien le dire, Rechid-Pacha, sans trop le faire sentir à la diplomatie française, a toujours été un peu de ce nombre. Il en coûtait sans doute à sa susceptibilité de céder, aussi promptement et aussi complétement qu'il le fallait, aux récentes réclamations du gouvernement français. Le sultan, avec un juste sentiment des nécessités présentes, aura trouvé cette hésitation dangereuse, et cet incident diplomatique, joint au désaccord de son beau-frère et du vizir, aura hâté le changement qui vient de s'accomplir.

La question des pêcheries en Amérique n'a pas fait un pas dans cette dernière quinzaine. Une nouvelle saisie de vaisseau a eu lieu, et le commodore Perry est parti avec *le Mississipi* pour aller faire respecter les intérêts de ses nationaux. Le débat se réveillera probablement avec plus de vivacité, lorsque le sénat discutera à fond le message du président sur cette affaire; pour le moment, nous n'avons à enregistrer qu'un discours très belliqueux de M. Soulé, sénateur de la Louisiane, dans lequel la question se trouve singulièrement agrandie. Peu lui importe, à lui, les conventions de 1818, les

commentaires de M. Webster et les scrupules constitutionnels de quelques-uns des orateurs du congrès. Les pêcheurs américains ont le droit de pêcher dans la baie de Fundy, parce que, selon la parole du psalmiste, « si la terre a été donnée aux enfans des hommes, la mer n'appartient qu'à Dieu seul. Les lois romaines établissent en outre que la mer est libre comme l'air, et appartient au premier occupant. » Telles sont les opinions de M. Soulé, peu disposé, comme on le voit, à reconnaître la suprématie maritime de la Grande-Bretagne. D'ailleurs il ne faudrait pas croire que les intérêts engagés dans cette querelle soient d'une médiocre importance; nous avons sous les yeux le relevé des importations et exportations de poisson salé ou séché pendant les onze dernières années. En 1840, le commerce de la pêche représentait un chiffre de 104,304 tonneaux; en 1850, de 151,618; en 1851, de 196,154. Les exportations de poisson séché dépassent de beaucoup les importations. Dans cette querelle en apparence assez légère, des intérêts très sérieux se trouvent en jeu, comme on le voit. Une querelle d'une nature analogue s'est élevée entre le gouvernement péruvien et le gouvernement de Washington; c'est tout-à-fait le pendant de l'affaire des pêcheries. Le gouvernement péruvien, depuis la découverte du guano, a imposé un droit à tout vaisseau qui vient se charger de guano sur ses côtes, ou sur les rochers et les îlots déserts et presque inhabitables situés à une lieue maritime de ces côtes. Les îles Lobos, situées environ à quarante-cinq milles à l'ouest des côtes péruviennes, doivent-elles être regardées comme propriété du Pérou? L'Angleterre a reconnu cette propriété par l'organe de lord Malmesbury, qui a déclaré que, quelque avantageux qu'il fût pour la Grande-Bretagne de s'approprier ces îles, cependant les intérêts de la nation ne devaient pas être mis au-dessus des traités conclus. M. Abbott Lawrence, ministre des États-Unis à Londres, a consenti à reconnaître la souveraineté du Pérou sur ces îles; mais le gouvernement de Washington ne semble pas avoir adhéré aussi facilement que son ministre, et vient de déclarer, par l'organe de M. Webster, que, les îles Lobos étant situées à plus d'une lieue maritime de la côte du Pérou, les navires américains avaient le droit d'aller s'y charger de guano, sans avoir à payer aucun tribut au gouvernement péruvien. D'ailleurs ces îles, ayant été visitées pour la première fois en 1823 par un Américain, Benjamin Morell, maître du navire *la Guêpe*, et décrites par lui en 1832, peuvent être considérées à juste titre comme sa propriété, et subséquemment comme la propriété de tous les citoyens de l'Union. En même temps, et pour appuyer ces prétentions, le ministre de la marine envoie au commodore M. Mac Auley, qui commande l'escadre de l'Océan Pacifique, l'ordre de se diriger vers les îles Lobos avec un vaisseau de guerre pour protéger les intérêts des Américains. L'affaire en est là. Ainsi, comme on le voit, les États-Unis étendent de plus en plus leur domination sur le Nouveau-Monde tout entier par voie de menaces, de conquête, de diplomatie ou de protectorat; ils sont partout au Pérou, à Nicaragua, à Panama, à Cuba, à Haïti, aux îles Sandwich, et dernièrement encore, comme on va voir, ils menaçaient le Mexique.

Les questions extérieures ne font pas perdre de vue la question de la présidence. Le parti whig se divise et se fractionne de plus en plus; à l'heure qu'il est, il n'a pas moins de trois candidats. Les whigs de la Caroline du sud,

comme on le sait, n'ont pas voulu donner leurs voix au général Scott, suspect de *free soilisme*, et ils ont porté M. Daniel Webster. Il est impossible de prévoir jusqu'où ira ce nouveau mouvement en faveur du ministre des affaires étrangères, car il n'est encore qu'à sa naissance. Une autre fraction du parti whig, les *free soilers*, se sont réunis en convention à Pittsburgh et ont rejeté la candidature du général Scott, pour désigner M. Hale, sénateur du New-Hampshire, comme président, et M. Julien de l'Indiana comme vice-président. Cette résolution est assez singulière, le général Scott étant précisément accusé de *free soilisme* par les whigs du sud et ayant été appuyé à New-York par la fraction du parti whig qui suit la bannière de M. Seward, l'ardent abolitioniste, l'ami et le soutien de M. Hale toutes les fois qu'il s'agit de faire au sénat quelque motion légalement inconstitutionnelle. Le trouble est au camp des abolitionistes comme au camp des whigs modérés; voilà très probablement ce que signifie cette candidature inattendue, qui ne peut s'expliquer que par des menées secrètes, très difficiles à saisir et à expliquer, et sur lesquelles se taisent les organes de la presse américaine.

Tandis que l'Union américaine a ses incidens, ses intérêts, ses complications propres, le reste du Nouveau-Monde a aussi ses révolutions et ses problèmes. Au nord comme au sud de l'Amérique, les questions sont souvent les mêmes; ce sont des sociétés à créer ou à transformer, des continens à explorer, des territoires vierges à livrer à l'activité humaine. Au fond de toutes les crises politiques, c'est là toujours ce qui se retrouve d'un bout de l'Amérique espagnole à l'autre, de l'empire mexicain au Rio de la Plata. Il s'agit de savoir si des états deux fois plus grands que la France, comme la République Argentine, parviendront à s'organiser, si des races dévorées d'anarchie et d'impuissance, comme au Mexique, seront dépossédées par les sauvages ou par les Américains du Nord. C'est là ce qui donne une physionomie à part et souvent saisissante au monde hispano-américain. Quel tableau plus effrayant, par exemple, que celui du Mexique! C'est le spectacle d'un pays en dissolution. Dans son plus récent message, lors de la clôture de la dernière session législative, le président, le général Arista, avouait qu'il ne savait pas comment la république mexicaine avait vécu depuis un an. Un journal comparait cette séance à un office des morts plutôt qu'à l'acte régulier d'un peuple organisé, tant la tristesse et l'impuissance éclataient partout. Cela s'explique: d'une part, à l'intérieur, les Indiens, par leurs insurrections permanentes, soit dans le Yucatan, soit dans les états du nord, ébranlent chaque jour le Mexique; ils dévastent les villages, menacent les villes elles-mêmes et traînent des populations captives dans le désert. D'un autre côté, les États-Unis pressent et enveloppent de plus en plus cette malheureuse république. Dans deux circonstances, depuis un an, les relations officielles des deux pays ont pris un caractère des plus critiques : une fois, lors de l'insurrection du *guerillero* Carvajal, dont nous avons parlé il y a quelque temps; l'autre fois, au sujet de cette question de l'isthme de Tehuantepec, qui est bien loin d'être résolue encore.

Personne n'ignore l'importance, au point de vue du commerce du monde, d'une voie de communication entre l'Océan Pacifique et l'Océan Atlantique, par l'isthme de Tehuantepec. Il y a dix ans déjà, le gouvernement mexicain

avait concédé un privilége pour la construction de cette voie à D. Jose Garay. Au milieu des révolutions qni ont bouleversé le pays, ce privilége a dû être plusieurs fois prorogé : il l'a été notamment par un de ces dictateurs éphémères qui ont si souvent surgi au Mexique, le général Salas. Garay profita de cette dernière prorogation pour transmettre son privilége à une compagnie anglaise d'abord, et ensuite à la compagnie américaine Hargous; mais alors le sentiment national s'est réveillé dans la république espagnole. On a commencé à sentir que si les Américains, qui menacent le pays par toutes les frontières du nord, allaient s'établir encore à Tehuantepec, il n'y avait plus de Mexique. Le congrès fédéral de Mexico, saisi de la question, a déclaré illégale la prorogation du général Salas et périmé le privilége Garay, de telle sorte que la compagnie américaine se trouvait en possession d'un titre sans valeur. On conçoit l'exaspération des Yankees. Les menaces contre le Mexique ont de nouveau retenti, des bruits de guerre ont circulé; ils ne semblent pas fondés pour le moment. Si une telle éventualité se reproduisait, ce serait la dernière heure du Mexique. Il n'aurait pas même de quoi soutenir la lutte un instant; il plie sous le déficit, qui s'accroît chaque jour. Dans les derniers momens de la session législative, le général Arista a proposé diverses mesures tendant à rendre un peu de ressort aux finances; la plupart de ces mesures sont restées en suspens. Enfin, avant la séparation des chambres, le président mexicain a demandé à être investi de pouvoirs extraordinaires en cas de complications faciles à prévoir. Ces pouvoirs lui ont été refusés. Reste à savoir si l'Europe, qui a tant d'intérêts au Mexique, peut laisser s'accomplir, sans rien dire, cette dissolution, ce démembrement de l'empire mexicain. Nous avons toujours cru que l'Europe avait commis une grande faute en n'intervenant pas d'une manière ou d'autre lors de la guerre de 1846. A cette époque, deux provinces, le Nouveau-Mexique et la Haute-Californie, ont passé aux États-Unis. Aujourd'hui c'est tout le Mexique qui serait absorbé.

Il arrive malheureusement à l'Europe de ne point intervenir assez à des heures décisives dans certaines contrées de l'Amérique et de trop intervenir dans d'autres, comme elle l'a fait fréquemment dans la Plata. Une mission diplomatique, on s'en souvient, est partie de France, il y a quelques mois, pour le Rio de la Plata. A son arrivée, elle aura trouvé une révolution nouvelle accomplie. Six mois à peine après la chute de Rosas, le général Urquiza se trouve à peu près investi des mêmes pouvoirs que son prédécesseur. Comment cela s'est-il fait? Comme se font toutes les révolutions de ce genre, surtout en Amérique. L'anarchie a ramené la dictature. Nous n'avons pas été les derniers à exprimer des doutes sur l'issue des événemens qui se sont accomplis dans la Plata au commencement de cette année. Cela était facile à prévoir. A peine se sont-ils sentis libres de la vigoureuse autorité qui les tenait, les Argentins de Buenos-Ayres ont recommencé les mêmes excès qu'autrefois. Tout s'est déchaîné, la presse et la tribune. Le nouveau pouvoir a été mis en suspicion. Il y a eu un instant où le pays a été sur le point de retomber en pleine révolution. C'est alors que le dénoûment s'est précipité; le prétexte n'a pas manqué. Aussitôt après le rétablissement de la paix dans la République Argentine, tous les gouverneurs des provinces, convoqués par le général Urquiza, s'étaient réunis à San-Nicolas de los Arroyos, pour fixer les bases de l'organisation nationale. De ces conférences est sorti un

traité en date du 31 mai, qui stipulait la convocation pour le mois d'août d'un congrès général chargé de voter une constitution définitive. En attendant, le général Urquiza était nommé directeur provisoire de la confédération; il était investi de pleins-pouvoirs pour le maintien de la tranquillité publique, et toutes les forces nationales étaient placées sous ses ordres. C'était une autorité provisoire, mais à peu près absolue, que les autres gouverneurs conféraient au général Urquiza, et du reste il n'en pouvait être autrement. Pendant ce temps, que faisait-on à Buénos-Ayres? On déclamait sur la liberté et sur la démocratie; on faisait des articles de journaux. Toutes les passions étaient excitées, quand parvint la nouvelle du traité de San-Nicolas. La salle des représentans mandait aussitôt les ministres à la barre. Le gouverneur Lopez, contre lequel s'était déjà déclarée une vive opposition, était sommé de s'expliquer. La salle des représentans, après force discussions, finit par ne plus vouloir sanctionner le traité, et les ministres, comme le gouverneur, se virent dans l'obligation d'abdiquer leurs pouvoirs. Un jour de plus, et une révolution nouvelle plongeait le pays dans la guerre civile; mais, comme on ne mène pas long-temps une vie de ce genre, le général Urquiza a fini par comprendre que la force était encore le meilleur moyen de gouvernement dans l'Amérique du Sud. Il a tout simplement dissous la salle des représentans, exilé quelques députés, supprimé quelques journaux et réintégré l'ancien gouverneur, le docteur Lopez. C'est le 23 juin que le général Urquiza a accompli son coup d'état et que Buénos-Ayres s'est réveillée de nouveau sous la dictature. Urquiza d'ailleurs n'a point versé une goutte de sang et persiste dans ses projets d'organisation nationale. Une organisation quelconque et la paix, voilà le besoin universel de ces contrées! Voilà ce que ne savent pas comprendre tous ces esprits échauffés et turbulens qui s'enivrent du premier système, du premier sophisme démocratique que leur envoie l'Europe! Et tandis qu'ils disputent sur la liberté et le despotisme, toutes les questions de civilisation réelle restent en suspens. C'est là pourtant, dans le travail, dans l'éducation pratique et morale des masses, dans l'industrie, dans le développement de toutes les ressources naturelles du sol qu'est l'avenir de l'Amérique du Sud. Qu'importe ensuite quelle autorité politique règne? Que sont les révolutions politiques, les changemens de pouvoirs, auprès de cette simple nouvelle que donnaient récemment les journaux américains : une goëlette brésilienne aurait pu s'avancer par le Maranon et le Madera jusque dans la Bolivie? D'un autre côté, le Brésil traitait récemment avec le Pérou pour livrer à la navigation le Maranon. C'est dans ces œuvres puissantes, dans cette ouverture de grandes voies naturelles de communication, dans cette exploration du continent sud-américain, dans tous ces efforts pour frayer une route aux populations capables de féconder le sol, que réside l'action civilisatrice, et non dans quelques déclamations démocratiques qui font tourner les têtes en attendant qu'elles fassent couler le sang. Le moindre malheur encore, c'est lorsqu'elles font naître quelque pouvoir suffisamment intelligent, comme celui du général Urquiza, qui jusqu'ici n'a employé la force qu'à protéger la paix publique et le développement des intérêts réels du pays.

CH. DE MAZADE.

V. DE MARS.